



87/438

20F

± 575

2058





LE
JUBILÉ
 DEL'AN 1700.
 Chez
NICOLAS CHEVALIER
 Marchand Libraire
 Sur le Rokin.
 1701.

R. de Hooghe



L E

J U B I L É

DE L'AN MDCC,

Publié par la BULLE

D'INNOCENT XII,

Du 28. Mars MDCLXXXIX.

O U

Considérations sur cette Bulle, pour montrer l'abus des Jubilez qui se celebrent depuis quatre cens ans dans l'Eglise Romaine.

Le tout enrichi d'un fort grand nombre de Medailles & de Tailles douces, avec les Ceremonies qui ont été observées à l'Ouverture & à la Cloture du Jubilé.



A A M S T E R D A M ;

Chez **NICOLAS CHEVALIER**; Marchand Libraire; sur
le Rockin, au Chevalier Curieux.

M D C C I.

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY

AMERICAN MUSEUM OF NATURAL HISTORY
100th Street at 6th Avenue
New York City

RECEIVED
JAN 10 1900

AMERICAN MUSEUM OF NATURAL HISTORY
100th Street at 6th Avenue
New York City



A SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR LE

PRINCE HEREDITAIRE
DE CASSEL.

MONSEIGNEUR,

Je me fers de la permission, que vôtre ALTESSE SERENISSIME a eu la bonté de m'accorder. Je lui dédie cet Ouvrage sur le Jubilé, orné de tout ce qui pouvoit le rendre utile, & curieux pour divertir le Lecteur en l'instruisant. Je suis au comble de ma joie de trouver l'occasion de faire connoître à toute la Terre, combien je suis pénétré de reconnoissance pour toutes les graces, dont V. A. S. m'a honoré, lors qu'Elle a passé par cette ville.

J'ai eu l'honneur d'être admis plusieurs fois à son Audience d'une maniere tout à fait glorieuse pour moi. C'est dans ces heureuses occasions, que j'ai veu de près un grand & magnanime Prince, qui est l'image vivante & fidele d'un nombre infini de Heros, dont il est descendu. Dans la derniere, que le voiage de V. A. S. dans ces Provinces m'a fournie, j'ai eu le bonheur de voir cette grande, cette pieuse, cette incomparable Princeffe, que le Ciel vous a donnée pour Epouse. C'est à dire, MONSEIGNEUR, que j'ai

Epistre Dedicatoire.

veu dans vos Augustes Personnes les délices du genre humain, l'amour & l'espérance d'un puissant Etat.

Ce que je présente ici à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, mérite par sa matiere, que l'on y fasse attention. J'y parle de cette superstitieuse Fête, que Rome a introduit dans l'Eglise sans aucune juste raison, & qu'elle fait celebrer avec une pompe surprenante, Elle l'a instituée pour abuser le Monde par les fausses promesses d'un pardon, qu'elle n'est pas capable de faire obtenir aux pecheurs. On ne fait, ce qu'il y a de plus faux & de plus illusoire dans son prétendu Jubilé, ou l'espérance imaginaire qu'elle fait concevoir à ses dévots de ce pardon, ou le fondement, sur lequel elle appuie cette Fête.

Quand on examine les choses avec un peu d'attention, on trouve que le Jubilé est l'ouvrage de l'ambition demesurée, & de l'insatiable avarice des Papes. Ils ne l'ont établi, & ne le font celebrer depuis quatre cens ans, que pour voir les Princes à leurs pieds, & pour s'enrichir de la dépouille des Peuples. Ce furent les deux vües de Boniface VIII, qui s'avisa de l'instituer dans l'Eglise. Tous les Historiens représentent unanimement ce fameux Pontife comme le plus fier, le plus arrogant, & en même tems le plus avare de tous les hommes.

J'ai taché de développer ce Mystere d'iniquité en peu de mots. J'ai cru, que je devois en faire connoître l'illusion & la fausseté. Il est juste de détromper le Monde du malheureux préjugé, dont Rome tâche de le prévenir en faveur de cette superstitieuse Fête. C'est dans cette vüe, que j'ai examiné la Bulle d'Innocent XII. publiée pour l'indiction du Jubilé, qui vient d'être celebré. Je n'ai point traité ce sujet avec l'art, & les ornemens de l'éloquence, que les esprits délicats demandent aujourd'hui. Je me suis contenté de parler simplement, sans affectation, & avec toute la naïveté possible. Je ne me suis point servi des beantez étrangères, dont on pare les écrits modernes. Je suis persuadé, qu'elles ne servent ordinairement qu'à donner de fausses couleurs aux matieres de Religion. J'ai cru, que ma façon d'écrire, simple, & sans artifice n'en seroit qu'un peu plus propre à donner une Idée juste, & naturelle des choses, dont je traite. Au reste je n'ai pas eu dessein d'épuiser mon sujet. J'ai eu seulement en vüe de faire voir en peu de mots, ce qui pouvoit rendre sensible l'abus du Jubilé Romain, l'insolente temerité de celui, qui l'a introduit dans l'Eglise Chrétienne; & l'extravagance des ceremonies folles & ridicules, avec lesquelles Rome le fait celebrer.

Je ne pouvois mieux adresser cet Ouvrage entrepris contre Rome ambitieuse, avare, & Antichrétienne; qu'à un grand & magnanime Prince, qui

Epistre Dedicatoire.

qui est l'illustre & le digne rejetton de ces incomparables Heros, dont Dieu s'est servi depuis près de deux cens ans pour detruire le Papisme, & pour rétablir l'Evangile dans toute sa pureté. C'est à quoi ces invincibles Princes se sont généreusement emploïez dans le seizième siècle. C'est ce que leurs illustres Successeurs ont soutenu, & ce qu'ils soutiennent encore aujourd'hui d'une maniere si grande & si glorieuse. On voit en effet leurs Peuples, qui servent Dieu selon la Règle de sa Parole, heureusement affranchis des erreurs monstrueuses, de l'idolatrie, de la superstition & de la tyrannie, que Rome avoit établies dans l'Eglise. C'est par le zele, par la constance inébranlable de ces grands Princes, que toutes ces horreurs ont été bannies de leurs Etats, & qu'on y voit regner la verité avec un Empire absolu. Glorieux & immortel Ouvrage, qu'ils ont heureusement achevé nonobstant toutes les contradictions de l'Antechrist & de ses Suppôts.

Que n'aurois-je point à dire, MONSEIGNEUR, si je voulois m'étendre ici sur toutes ces merveilles? Mais l'Histoire en est publique. Tout le Monde sçait, quelle est la part que ces invincibles Heros ont eüe à cette grande & memorable revolution, & combien leurs illustres Successeurs ont travaillé à maintenir la gloire de cet Ouvrage. Je ne pouvois donc adresser ce Traité composé pour faire connoître la fausseté du Titulaire Romain, qu'à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, qui est l'Héritier présomptif & le Successeur, que le Ciel a donné à ces magnanimes Princes.

Toute l'Europe a les yeux sur vous, MONSEIGNEUR, comme sur un Prince qui fait la joie & l'espérance d'une Auguste Maison. Mais on vous regarde en même tems comme un Prince né pour être le Protecteur de la liberté publique, & tout ensemble de la véritable Religion Chrétienne, dont Vous êtes l'un des plus chers Nourrissons. C'est ce que le Ciel veut faire connoître par toutes les grandes, & par toutes les excellentes Vertus qu'il a versées avec tant de profusion dans la Personne de VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Elles y brillent avec un éclat, que tout le Monde admire. Elles attirent les regards de toute la terre sur Vous. C'est ce qui rend VOTRE ALTESSE SERENISSIME aimable & précieuse à tous ceux qui ont l'honneur de s'en approcher, parce qu'on en attend de grandes choses, & que l'on est charmé de sa douceur, de sa bonté, & de ses manieres agréables & attirantes.

L'espérance de toute l'Europe & de l'Eglise, s'est heureusement accrue, lors qu'on a veu VOTRE ALTESSE unir ses jours à ceux d'une sage, d'une vertueuse, d'une incomparable Princesse, descendue d'une Maison
ser-

Epistre Dedicatoire

fertile en grands Heros. On se promet de cet illustre Mariage un bonheur solide & assuré pour la gloire de deux Augustes Maisons, qui sont étroitement alliées depuis longtems, & qui viennent encore tout de nouveau d'affermir cette heureuse union en joignant deux Personnes si glorieusement distinguées par les benedictions du Ciel. On espère qu'il en naîtra des Princes, qui perpetueront le Nom & la gloire de l'Auguste Maison de Hesse-Cassel, & qui seront comme leurs illustres Prédécesseurs, les Pères & les Nourrissiers des Peuples, les Protecteurs de la Religion, l'Azyle des Affligés, les Conservateurs de la Liberté publique, la gloire & l'ornement de leurs siècles.

Je dois feliciter ici VOTRE ALTESSE d'avoir choisi une aussi digne Eponse, que celle que le Ciel lui a donnée. J'ai eu le bonheur de la voir, c'est à dire, de l'admirer, comme toute la terre est forcée de l'admirer en la voyant. Puissiez-vous, Monseigneur, voir couler vos jours avec cette grande & aimable Princesse dans une suite perpetuelle de joie & de bonheur. Je prie Dieu du plus profond de mon cœur, qu'il lui plaise de benir abondamment VOS ALTESSES SERENISSIMES aussi bien que les deux Augustes Maisons, que l'on voit étroitement unies en leurs Personnes. Que Dieu en conserve longtems les glorieux Chefs, les Princes & les Princesses. Qu'il prolonge leurs jours, & qu'il les remplisse de ses plus riches faveurs. Qu'ils soient toujours les Colonnes de son Eglise, les Défenseurs de la Verité, la Lumiere du Monde, la gloire, la joie & la félicité de leurs Sujets. Que ce soient des Davids en courage, des Salomons en sagesse, des Ezechias en pieté, & des Josus en zele pour la gloire de Dieu.

Pardonnez à mon profond respect, MONSEIGNEUR, la hardiesse avec laquelle j'ai osé présenter ce petit Ouvrage à VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Il ne merite point par son Auteur d'être mis sous les yeux d'un Prince. Il n'est considérable que par sa matiere. Je dirai pourtant avec quelque espece de confiance, que les sentimens respectueux, que j'ai pour votre Auguste Personne, sont peut-être dignes d'être favorablement reçus par leur ardeur, & par leur pureté, & qu'en effet personne n'est avec tant de zele & de vénération, que je le suis,

MONSEIGNEUR,

De Votre ALTESSE SERENISSIME,

*Très-humble, très-fidele &
très-obeissant Serviteur,*

A V I S

A U

LECTEUR.

ON peut dire, que l'Ouvrage, qu'on donne ici au public, est en quelque sorte la production d'une espece de hazard. L'Auteur étoit occupé à tout autre chose, lors qu'un de ses intimes amis, qu'il considère particulièrement, & à qui même il ne peut rien refuser, lui proposa il y a environ trois mois de faire quelques observations sur le Jubilé, qui se celebre présentement à Rome. Il mit d'abord la main à la plume, & quitta toutes ses autres occupations pour s'attacher à ce qu'on lui demandoit. Il a été tout étonné de voir, que la matiere étoit abondante, & qu'elle lui fournissoit plusieurs sujets importans de considérations propres à rappeler dans l'esprit du Public plusieurs choses, dont la Memoire commençoit à s'effacer, & qu'on ne doit pourtant point perdre de vie pour avoir une juste Idée de la Religion Romaine. On n'avoit songé d'abord qu'à faire quelques courtes observations sur cette Bulle dans le dessein de marquer les endroits, dans lesquels le Pape Innocent XII. donne lieu aux Protestans de lui reprocher les erreurs, & les impostures ordinaires de Rome. Mais en travaillant la matiere est venue en si grande abondance, qu'on a eu peur d'en composer un trop grand ouvrage. On s'est donc arrêté aux seules choses, qu'on a touchées, parce qu'elles ont une liaison essentielle avec le Jubilé. Mais en même tems on a été obligé d'en rejeter plusieurs autres, qui n'y ont pas le même rapport, de peur de fatiguer le Lecteur par la lecture d'un Ouvrage trop étendu.

On s'est donc déterminé à l'examen de cette Bulle de la maniere que l'on voit. On s'est arrêté uniquement aux choses, qui dependent essentiellement du sujet principal, comme le Purgatoire, & les Indulgences. Cela demandoit, qu'on entrât necessairement dans la considération de l'origine, des progrès, & de l'établissement de ces fausses Doctrines dans l'Eglise.

On y a travaillé avec toute l'application possible, & on croit avoir mis les

* *

choses

P R E F A C E.

choses dans un état propre à instruire le Lecteur, & à le satisfaire même sur ce sujet.

On a cru, que cela se devoit exécuter selon la premiere ouverture, qui en avoit été faite à l'Auteur. C'est pour cela, qu'on a donné pour principal titre à cet Ouvrage celui de *Considérations sur la Bulle d'Indiction du Jubilé* publié par Innocent XII. Mais dans l'exécution de ce projet, on a divisé ces *Considérations* en deux Classes. Les unes sont générales, & concernent ces matieres en elles mêmes, pour en donner une instruction suffisante aux Lecteurs. Les autres sont particulières, & regardent uniquement la Bulle du Jubilé. Elles font voir l'abus, la fausseté, les nullitez de cette fête injustement établie dans l'Eglise Chrétienne. Elles font connoître que c'est l'ouvrage de l'orgueil, de l'avarice, & de l'imposture des Papes. Le Jubilé en effet n'a été établi que pour soutenir l'injuste Empire qu'ils ont usurpé sur les Chrétiens, que pour s'enrichir aux dépens de la folie des Peuples, que pour autoriser dans leur esprit les monstrieuses erreurs, que les Papes ont introduites dans l'Eglise à la honte de l'Evangile.

Il n'a pas été possible d'entrer dans le détail de toutes ces choses sans toucher plusieurs articles de controverse. Il eût même été bien aisé de les enchaîner presque tous par la liaison, que toutes ces choses ont entr'elles; Mais on n'a pas cru, qu'on dût embrasser tant de matieres, & qu'on devoit s'arrêter uniquement à celle de la Bulle. On l'a donc traitée de la maniere, qu'on le trouvera en lisant ce petit Ouvrage. On a jugé à propos de ne point rebattre, ce qui a été dit par les Auteurs Protestans sur ce sujet. Leurs livres sont publics. Ceux qui voudront voir ces choses traitées dans toute leur étendue, pourront les consulter pour en être amplement instruits. Cependant on croit avoir dit sur ces matieres, ce qui pouvoit confondre l'erreur, & confirmer la vérité. On s'est par fois contenté de représenter la créance de Rome dans son naturel, parce que la monstruosité en est sensible, & qu'elle est même une marque assurée de la reprobation de ses Dogmes. Mais on s'est aussi par fois attaché aux choses mêmes pour en faire connoître la fausseté. On n'est pas entré pour cela dans le lieu commun. On croit pourtant avoir coupé l'arbre par la racine, en faisant voir l'opposition des Dogmes Romains à l'Ecriture Sainte, & aux lumieres naturelles de la droite raison.

Il y a quelques endroits, dans lesquels on a combattu la Doctrine de Rome par la pratique de ses Peuples. On a cru, que c'étoit là un moyen sur, & infailible de faire sentir la vanité de toutes les réponses, que ses Docteurs font aux pressantes objections des Protestans. Il n'y a rien de plus pur, ni de moins condamnable, que ce semble, la créance de Rome, quand on les entend parler.

P R E F A C E.

Ils ont inventé un grand nombre de distinctions à la faveur dequelles ils ont accoutumé de sauver leur créance, & leur culte des violens reproches de fausseté, de superstition, & d'idolatrie, dont on les charge. Mais par malheur la pratique est entierement contraire, à toutes ces vaines & fausses subtilitez. Ainfi l'on a cru, qu'on ne devoit pas se donner la peine de leur prouver des choses, qu'ils eludent toujors par leurs distinctions. Le plus sur donc dans cette occasion a été de faire voir par l'usage de leurs Peuples, que ces distinctions ne contiennent au fonds que des paroles inutiles, & que dans la verité Rome est coupable fort réellement de toutes les choses, qu'on lui reproche de la part des Protestans.

On n'a rien laissé en arriere, autant qu'on la pû, de ce qui pouvoit servir à faire connoître à toute la terre l'illusion, & la fausseté du Jubilé, du Purgatoire, & des Indulgences. On n'a pas pû entrer dans l'examen de ses matieres sans faire connoître au public l'arrogance épouvantable, le sordide intérêt, & toutes les turpitudes de Rome. On ne dissimulera pas, qu'on a eu quelque chagrin de mettre sur la scene tant d'ordures, & d'infamies, de peur qu'on ne crût qu'on a outré les choses. Mais il a été nécessaire, de dépeindre Rome de toutes ses couleurs naturelles pour être en garde contre ses erreurs, & contre tous les artifices, dont elle se sert continuellement pour engager le Monde dans ses abominations, dans sa créance Antichrétienne, & dans ses horribles Idolatries. Sa Religion est le renversement total de l'Evangile.

En examinant la Bulle on n'a pû s'empêcher de rappeler un petit livre, qui a fait beaucoup de bruit, & beaucoup de mal en son tems. C'est l'exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique par l'ancien Evêque de Condom, à present Evêque de Meaux. La chose paroitra peut-être d'abord un peu hors d'œuvre, parce qu'il y a long-tems, que ce Livre a été publié pour la premiere fois. La seconde édition munie de toutes les approbations que ce Prélat avoit sceu se ménager avec son adresse ordinaire, a paru en 1679. Cependant on a deux choses à dire sur ce sujet, qui feront connoître, qu'on a eu raison de retoucher la matiere de ce petit Ouvrage.

La premiere est, que ce Prélat explique la matiere du Purgatoire, & des Indulgences d'une methode si peu conforme à la créance de son Eglise, que le Pape contredit formellement tout ce qu'on en trouve dans cette Exposition. Il a donc été nécessaire d'en avertir le Public, afin qu'on ne se laisse plus tromper, & qu'on soit instruit une bonne fois, que l'Evêque de Meaux a en effet adouci, & extenué la créance, & le culte de son Eglise, comme il en a été accusé, & même solidement convaincu par ceux, qui ont répondu à son petit Livre de l'Exposition. Mais le Pape le confond aujourd'hui par sa Bulle, à moins qu'on ne dise que le Pape ne connoit point la Doctrine de Rome.

La seconde est, que cet Evêque n'étant pas content d'avoir fait illusion au monde par son Exposition adoucie, & extenuée, fait encore aujourd'hui le métier de persecuteur outré des Reformez de France. On a donc cru, qu'on devoit lui reprocher son
dégui-

P R E F A C E.

déguisement, & l'en convaincre si fortement, qu'il en eût une honte salutaire, s'il en est capable. Les choses en effet sont en tel état par la Bulle du Jubilé, qu'il faut nécessairement, ou que le Pape ignore la Doctrine de son Eglise, ou que ce Prélat ait lâchement prévariqué dans l'explication, qu'il a donné au Public de la Doctrine de Rome.

On a traité les matieres avec toute la force, & avec toute l'exacritude, dont on a été capable. On n'a pas pensé à écrire avec un tour fin, & délicat, ni à rechercher des expressions curieuses. Les matieres sont assez difficiles par elles mêmes sans les embarrasser par trop de délicatesse, & d'affectation de bel esprit. On s'est donc tenu dans un style simplement aisé, qui pour n'avoir rien d'étudié n'a pourtant rien de bas, ni de rampant. On a cru, que cela suffisoit pour le dessein, qu'on avoit formé de faire ces Considérations pour instruire, & pour édifier le Public.

Au reste on a orné cet Ouvrage, de tout ce qu'on a cru, qui pouvoit servir à l'instruction des Lecteurs, & même à leur plaisir. C'est pour cela qu'on y a donné l'estampe de toutes les Medailles qui ont été frappées pour tous les Jubilez qui se sont celebrez jusqu'au jour d'hui qui sont tres curieuses. On commence à Boniface 8. qui institua le Jubilé l'an 1299, ou 1300. On donne en suite la liste de tous les Jubilez, qui se sont celebrez depuis le premier établissement qui en a été fait, jusques à celui qui se celebre aujourd'hui. On y a joint aussi toutes les Medailles, qui ont été frappées à leur occasion. On a ajouté à tout cela plusieurs autres Medailles d'Emperours, de Rois, & de personnes Illustres, dont on a été obligé de parler.

De plus on a cru, que pour contenter, & pour divertir même plus utilement les Lecteurs, on devoit donner ici une Histoire abrégée des Ceremonies, qu'on a observées dans l'ouverture du Jubilé moderne. On y a joint aussi les tailles douces, qui peuvent servir à rendre la chose plus sensible. Mais en même tems on a estimé, que pour rien laisser en arriere de ce qui pouvoit servir à l'instruction du Public, on devoit y ajouter un plan de la ville de Rome, & des quatre Eglises marquées par la Bulle d'indiction pour y gagner les Indulgences. On a tâché d'exécuter ce dessein d'une maniere, qui pût être agreable aux Lecteurs curieux. On espère, que le Public saura quelque gré de ce travail, qu'on a entrepris, & exécuté du mieux, qu'on a pu pour contribuer à son instruction, & à son divertissement.

On ne sauroit assez dire, combien le Sieur Chevalier, qui a inventé la plus-part des Medailles du Jubilé present, & a ordonné l'arrangement des desseins de tous ces embellissemens, mérite les loüanges du Public pour les soins, qu'il se donne continuellement pour ses sortes de loüables curiositez. Il n'a épargné ni peines, ni dépense pour mettre toutes ces choses en état de plaire. On sait depuis longtems, qu'il est extrêmement curieux des Medailles anciennes, & qu'il en a un amas considérable dans son Cabinet accompagné de tout ce qui s'est fait depuis plusieurs années, & de ce qui se fait tous les jours en ce genre pour l'ornement du Public. On trouve même chez lui plusieurs raretez de la Nature, & de l'Art, qui méritent assurément la vue & l'examen de toutes les personnes habiles, & intelligentes dans ces sortes de choses. Enfin il est vrai de dire, qu'il cherche continuellement les moyens d'instruire, & d'enrichir le Public de tout ce qui peut contribuer à lui donner de la satisfaction, & du plaisir tout ensemble.

On se promet, que les Lecteurs auront quelque contentement à la Lecture de cet Ouvrage, que l'on a rendu utile, & agreable autant qu'on a pû. S'il en paroît satisfait, on pourra entreprendre quelque autre chose, qui ne lui sera pas moins avantageuse. C'est ce que le tems, & le debit de cette pièce nous apprendront.



INDICTIO UNIVER-
SALIS

INDICTION
DU

JUBILÆI JUBILÉ

ANNI SANCTI

UNIVERSEL

MILLESIMI SEPTIN-
GENTESIMI.

DE L'ANNEE SAINTE
M.D.CC.

INNOCENTIUS E-
piscopus Servus Servorum
Dei, Vniversis Christi fi-
delibus præsentis literas in-
specturis salutem, & Apo-
stolicam benedictionem.

INNOCENT EVE-
que Seruiteur des Seruiteurs de
Dieu, salut, & benediction A-
postolique à tous les Chrétiens,
qui verront les presentes Let-
tres.

REgi seculorum, qui sedet
super Cherubim, & ter-
rena omnia per labentium
temporum vices, immor-
talis ipse, & incommutabilis perma-

CHantons, mes chers Enfans,
au Roi des siècles, qui est
assis sur les Cherubins, qui
demeure immortel, & im-
muable, pendant que tout se change,

A

&

se détruit, qui gouverne toutes choses avec un ordre digne d'admiration : Chantons lui, dis-je, un nouveau Cantique d'action de grâces. Présentons lui un sacrifice de louanges.

Nous touchons presque au dernier moment de ce siècle. Reconnoissons autant que nous le devons, la miséricorde, dont Dieu a usé envers nous. Il nous a conservés au milieu des dangers, auxquels cette vie est sujette. Il nous instruit par nôtre condition mortelle, que tout passe, & qu'il n'y a rien de permanent sous le Soleil. Sa Parole seule ne nous enseigne pas cette vérité. Il nous la fait sentir par les preuves, qu'il nous en donne dans l'écoulement des siècles. Nous voyons en effet par la manière dont sa Providence gouverne les choses de ce Monde, que tout est sujet au changement. C'est ce qui doit nous remettre devant les yeux que nous sommes destinés à la vie éternelle, afin que nous apprenions à vivre sobrement, justement, & pieusement dans ce présent siècle. De cette manière méprisans toutes les choses basses, & fragiles de cette vie nous élèverons nos esprits vers le Ciel, vers celles qui sont éternelles & permanentes.

S'il est vrai, que cette salutaire application, très-digne du Nom de Chrétien, que nous portons, ne doit jamais être négligée, il faut avouer, que cette Année, vénérable à toute l'Eglise Catholique, laquelle nous devons célébrer selon l'ancien usage de

nos

nens, mira ordinatione dispensat, cantemus, dilecti filii, canticum novum, & acceptabile gratiarum, & laudis sacrificium immolemus; Dum enim exeuntis jam seculi finem instare conspiciamus, supernam meritò erga nos misericordiam confitemur, quia tot inter humanæ vitæ pericula non sumus consumpti, & nostræ simul mortalitatis admoniti, præterire omnia, & nihil permanere sub sole, non divinis modò eloquijs credimus, sed ipso decurrentium seculorum experimento deprehendimus; aternæ scilicet providentiæ per mundanas hujusmodi varietates nos erudiente consilio, ut immortalis vitæ gaudiis destinati sobrie, & juste, & pie vivamus in hoc seculo, atque infima hæc, & instabilia contemnetes, ad ea, que sursum sunt, & in æternum permanent, animos erigamus. Hoc vero saluberrimum, & Christiano planè dignum nomine studium, etsi nullo unquam vitæ nostræ tempore negligendum, peculiari tamen ratione, ac suo quodam veluti jure à nobis exigit appropinquans latissimus ille, univèrsaque Catholica Ecclesiæ venerabilis Annus nobis ex veteri Majorum instituto celebrandus, quo ad hanc Aham Ur-

bem nostram, & Beati Petri Sedem ex toto Orbi concurratur, & universis Fidelibus ad quaque pietatis officia impensus excitatis, caelestes thesauri Unigeniti Filii Dei & Salvatoris nostri Jesu Christi, Sanctorumque ejus meritis, comparati, latissime referantur. Antiquorum enim, ut nostis, habet fida traditio, per decurrentes seculorum aetates, centenis quibusque ab ejusdem Domini Nostri salutifera Incarnatione annis, amplissimas peccatorum, indulgentias, ac remissiones pie, ac devote Sacra Apostolorum limina visitantibus esse propositas. Et quamvis provido Romanorum Pontificum praedecessorum nostrorum consilio Sanctissimi hujus Jubilaei celebrandi tempus, quod multi, aetate hominum in dies decrecente, attingere non valebant, quod plures possent Indulgentiarum ejus fieri participes, intra angustiores annorum limites contractum fuerit: ipsa nihilominus centenarii celebratio, & antiquitatis praestantia, & expressiori primavae originis representatione in primis insignis merito existimatur, postremo videlicet cujusvis seculi anno, quod longissimum hu-

nos Prédécesseurs, que cette Année, dis-je, qui est une Année de joie, demande, que nous réveillions nôtre zele, & nôtre piété. Tout le Monde doit donc accourir de tous les bouts de la terre pour visiter cette sainte Cité, qui est le Siège de St. Pierre. C'est pourquoy tous les Fideles s'apliquans plus que jamais avec toute l'ardeur possible aux exercices de la Devotion doivent venir chercher les Thresors celestes acquis par les merites du Fils éternel de Dieu, qui est nôtre Sauveur Jesus Christ, & par ceux de tous les Saints, qui vont être ouverts aux pécheurs repentans.

Vous savez par une fidele Tradition, que depuis plusieurs siècles, on accorde des pardons fort amples, & de grandes Indulgences à ceux, qui viennent visiter les saints Parvis des Apôtres d'une maniere devote & religieuse à la fin de chaque siècle, à chaque centième année, qui s'écoule depuis la salutaire Incarnation de nôtre Seigneur Jesus Christ. Quoi que par une sage prévoiance de nos Prédécesseurs les Pontifes de Rome, le temps de la célébration du très-saint Jubilé, auquel plusieurs ne pouvoient pas atteindre à cause de la brièveté de la vie humaine, ait été resserré dans des limites d'années plus étroites, & plus courtes, afin qu'un plus grand nombre d'hommes pût participer à ces indulgences: Cependant la célébration de la centième est recommandable surtout par son antiquité, & parce qu'el-

le represente plus parfaitement la premiere origine du Jubilé. Elle a donc été consacrée comme la dernière du siècle, parce que c'est là le plus long cours de la vie humaine. Voilà pourquoi tous les Chrétiens doivent rappeler dans leur esprit la memoire de la vie éternelle, qui doit surpasser tous les siècles, laquelle leur a été acquise par le Seigneur Iesus Christ.

Vous donc, toutes les Nations, qui portez le glorieux Nôm de Christ, vous tout les Habitans de la Terre, Rois & Peuples, Riches & Pauvres, faites attention, que pendant que nous, quoi qu'indignes, faisons dans cette vie les fonctions du Seigneur, nous vous annonçons la bonne nouvelle, l'An pacifique du Seigneur, l'An de l'expiation, du pardon, de la redemption & de la Grace, de la remission, & de l'indulgence des pechez. Que toute la Terre écoute donc les Paroles de nôtre bouche, & que le Monde entier reçoive avec joie le son de la Trompette Sacerdotale, qui annonce le Jubilé au Peuple de Dieu.

Ce qui n'étoit autrefois représenté qu'en ombre, & qu'en figure aux Enfants d'Israël sous la Loi, nous l'avons reçu, & nous le voions spirituellement accompli dans la verité de l'Evangile. Nôtre Jubilé ne nous invite pas, comme autrefois les Juifs au recouvrement de nos possessions terrestres. Mais il nous appelle à la jouissance & à l'acquisition de l'heritage éternel, que la chute du premier homme nous avoit fait

manæ vitæ spatium reputatur, Christianis omnibus partum sibi per Christum æternæ vitæ per infinita seculaduraturæ beneficium solennius recolentibus. Audite ergo hæc omnes gentes, quæ Christi nomine gloriamini, auribus percipite, qui habitatis Orbem, Reges terræ, & omnes populi, simul in unum dives, & pauper dum Nos ejusdem Christi vices, licet inmeriti, gerentes in terris, annunciamus vobis, & evangelizamus Annum Domini placabilem, Annum expiationis, & veniæ, redemptionis, & gratiæ, remissionis, & indulgentiæ peccatorum. Audiat terra verba oris nostri, & buccinæ Sacerdotalis Jubilæum populo Dei personantis clangorem universus Orbis letus excipiat, dum quod olim filiis Israel in umbra legis præfiguratum accepimus, hoc in Evangelii veritate jam cernimus spiritualiter adimpletum: Nec enim, ut pridem Judaicum populum, ad terrenarum possessionum recuperationem Christianus nos annus Jubilæus invitat, sed ad æternæ assequutionem hæreditatis, à qua nos prævaricatio primi parentis excluderat; non abhumana servitute manumittimur, sed

in libertatem filiorum Dei vindicamur; non pecuniarum debito absolvimur; sed peccatorum, non labori colenda terra subducimur, sed in cœlestium contemplatione Domino feriamur. Quod igitur ratio temporis, & eorundem Romanorum Pontificum prædecessorum nostrorum admonet consuetudo, illorum vestigiis inherentes, de Venerabilium Fratrum nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium assensu, universalis, & maximi in hac Alma Urbe nostra Jubilæi celebrationem in annum proximum Millesimum septingentesimum, à primis vesperis vigiliæ Nativitatis Domini Nostri proxime futuræ inchoandam, & per totum annum ipsum finiendam, auctoritate Dei Omnipotentis, & Beatorum Apostolorum Petri, & Pauli, ac nostra, maximo, & superabundanti nestri cordis gaudio, & exultatione, ad ipsius Dei gloriam, Catholicæ Ecclesiæ exaltationem, ac totius Christiani populi sanctificationem indicimus, & promulgamus. Quo quidem Jubilæi anno durante, omnibus utriusque sexus Christi fi-

fait perdre. C'en'est pas pour nous affranchir d'un esclavage humain. Mais pour nous faire posséder la liberté des enfans de Dieu. On ne nous décharge pas de ce que nous pouvons devoir aux hommes. Mais on nous pardonne nos pechez. Ce Iubilé ne nous exemte pas de la nécessité de cultiver la terre. Il nous fait célébrer la fête du Seigneur en nous appellant à la contemplation des biens celestes.

Ainsi selon que la conjoncture du temps, & la coûtume de nos Prédécesseurs les Papes de Rome le demandent, suivans soigneusement leurs traces, & par le consentement de nos vénéralles Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, Nous publions dans nôtre ville de Rome la célébration du très grand Iubilé, qui commencera l'Année prochaine 1700, à compter depuis les premières Vêpres de la veille de la Naissance de nôtre Seigneur Iesus Christ, & qui durera pendant le reste de l'Année. Nous l'annonçons, dis-je, en l'auctorité de Dieu tout-puissant, & des saints Apôtres Pierre & Paul, pour la très-grande & très-excessive joie, & pour l'entier contentement de nôtre cœur. Nous publions ce Iubilé à la très-grande gloire du même Dieu, & pour la sanctification de tout le Peuple Chrétien.

Pendant toute l'Année de ce Iubilé nous accordons & nous faisons part misericordieusement au Seigneur d'une très-pleine & très-abondante Indulgence, remission & pardon des pé-

chez aux personnes des deux Sexes, qui croiront en Iesus Christ, qui confesseront leurs pechez, & qui s'en convertiront volontiers, qui visiteront avec devotion les Eglises des Apôtres saint Pierre & saint Paul, de saint Jean de Latran, & de sainte Marie Majeure une fois seulement par jour, pendant trente jours consécutifs, ou entremêlez, si ce sont des Romains, ou des Habitans de la Ville. Et si ce sont des Pelerins, & des Etrangers, pendant quinze jours au moins, pourvû qu'ils aient offert leurs prieres à Dieu avec pieté, pour l'honneur de la Sainte Eglise, pour l'extirpation des Hérésies, pour la bonne union des Princes, en un mot, pour le salut du Peuple Chrétien.

Mais parce qu'il peut arriver, que quelques-uns de ceux, qui dans ce dessein se seront mis en voyage, seront retenus ou dans le chemin, ou dans la ville par maladie, par quelque autre cause, & prévenus même de la Mort, avant que d'avoir pû remplir les jours reglez, peut-être même sans avoir pû les commencer, & sans pouvoir visiter les dites Eglises: Nous autant que Dieu le permet, desirans de favoriser benignement leur pieuse & sincere intention, nous voulons qu'étant vrais pénitens, & confessez, ils reçoivent aussi réellement la susdite Indulgence, & la remission de leurs pechez, que si dans les jours, que nous avons prescrits, ils avoient visité les susdites Eglises, afin qu'étant retenus par ces sortes d'empêchemens ils ne laissent

delibus verè pœnitentibus, & confessis, qui Beatorum Petri, & Pauli Apostolorum, nec non Sancti Iohannis Lateranensis, & Sanctæ Mariæ Majoris de Urbe Basilicas, semel saltem in die, per triginta continuos, aut interpolatos dies, si Romani, vel incolæ Urbis, si vero Peregriini, aut alias externi fuerint, per quindecim saltem dies devotè visitaverint, & pro Sanctæ Ecclesiæ exaltatione, hæresum extirpatione, Catholicorum Principum concordia, & Christiani populi salute, & tranquillitate pias ad Deum preces effuderint, plenissimam omnium peccatorum suorum indulgentiam, remissionem, ac veniam misericorditer in Domino concedimus, & imperitumur. Et quoniam evenire potest ut ex iis, qui hac de causa iter aggressi fuerint, vel ad Urbem se contulerint, aliqui in via, aut etiam in ipsa Urbe, morbo, vel alia legitima causa detenti, aut morte præventi, præfinito dierum numero non completo, ac ne quidem fortasse inchoato, præmissa exequi, & dictas Basilicas visitare nequeant: Nos pia, promptæque illorum voluntati, quantum in Domino possumus, benignè favere cupientes, eosdem verè pœnitentes, & confessos, prædictæ indulgentiæ & remissionis participes perinde fieri volumus, ac si dictas Basilicas diebus a Nobis præscriptis

veipsa visitassent; ut præfatis necessitatibus impediti desiderii sui effectum dono Sancti Spiritus consequantur. Sanctificamini itaque, filii dilectissimi, & preparate corda vestra Domino, ut Annum merito Sanctum a Majoribus appellatum, quia sanctis operibus specialius præstitutum devotionis religiosa consuetudine celebretis. Lavamini, mundi estote, auferite malum cogitationum vestrarum ab oculis Domini, & renovati spiritu mentis vestra, orationibus insistite, frequentate jejunia; eleemosynas erogate, quibus & propitiatio quaeritur, & concupiscentia carnis extinguitur, & antea vitæ criminare dimuntur. His porro Christiana vitæ ornamentis instructi, virtutumque præsidii communiti, impigre, piâque animi alacritate, ad hanc Sanctam in terris Civitatem Dei, tot Sanctorum Martyrum, ac Beatorum præcipuè Apostolorum Ecclesiæ Principum memoria præcellentem, velut ad thronum gratiæ, accedite cum fiducia, ut misericordiam consequamini: Si enim duorum, vel trium Fidelium pio consensu omnia, quæ poposcerint, Dominus præstanda promittit, quid denegabitur multorum millium plebi unam observantiam pariter exequenti, & per unum Spiritum in ipsa

pas d'obtenir l'effet de leurs desirs par le don du St. Esprit.

Sanctifiez vous donc, mes chers Enfants. Preparez vos cœurs au Seigneur, afin de célébrer dignement cette Année sainte, que nos Prédecesseurs ont appelée sainte parce qu'elle est consacrée toute entière à de saintes œuvres. Lavez vous. Otez la malice de vos pensées de devant les yeux du Seigneur. Soiez renouvellez dans vos entendemens. Veillez en prières. Jûnez fréquemment. Elargissez vous en aumônes, afin que par toutes ces bonnes actions vous puissiez appaier Dieu, éteindre les convoitises de la chair; & rachéter vos crimes passez. En un mot soiez revêtus de tous les ornemens de la vie chrétienne. Fortifiez du secours de toutes les vertus venez sans retardement avec de saints transports d'allegresse dans la sainte Cité de Dieu sur la terre. Elle est illustre par la mémoire d'un nombre infini de S. Martyrs, & sur tout par le souvenir des S. Apôtres, qui sont les Princes de l'Eglise. Venez y, dis-je, comme au Trône de grace, pour y recevoir les témoignages consolans de la misericorde divine. Car si le Seigneur promet d'accorder tout à deux, ou à trois fideles, qui l'invoqueront en commun, que pourra-t-il refuser à plusieurs milliers de personnes, qui dans le même usage de la pieté, & dans le même Esprit se rendront dans la ville capitale de l'Eglise pour l'invoquer tous ensemble.

semble extraordinairement.

Le Seigneur veuille diriger vos pas dans ses sentiers. Qu'il vous conduise en ce lieu de tous les endroits de l'Univers, comme les Brebis de son paturage. Qu'il vous amène vers le Pasteur, qu'il s'est divinement établi sur la terre, afin que nous tous, qui ne faisons qu'un même corps en Christ, nous rendions à Dieu d'un commun accord l'honneur, qui lui est dû, & que nous nous éjouissions tous ensemble dans la Communion de la sainte Eglise unique, & bien aimée de Dieu.

Plût au Seigneur, que dans le même Esprit de charité, & dans le même amour du Père nous pussions vous recevoir dans nôtre sein, vous qui étiez autrefois nos Enfants, & qui avez abandonné l'Eglise. Ils étoient près de nous. Mais ils s'en sont éloignés. Ils ont renoncé à la foi de leurs Peres, & se sont arrachés aux mammelles de leur Mere, qui est l'Eglise. Que ne pouvons-nous les rassembler ! Mais hélas ! nous ne les pouvons point, & c'est ce qui nous cause une douleur amère. Que nous sommes touchés de compassion ! Combien de sanglots poussons-nous continuellement ! Que de larmes nous versons tous les jours pour la perte de tant d'Ames malheureusement abusées.

En cela nous suivons le pieux exemple des Apôtres. Nous sommes foibles avec les foibles. En qualité de Lieutenant indigne de Jesus Christ, comme il est venu sur la terre pour

ras-

Religionis arce concorditer supplicanti? Dirigat Dominus gressus vestros in semitis suis, & in pace deducat vos velut oves pacis sue ad Pastorem vobis in terris divinitus constitutum humiliter consuetes; ut qui unum corpus sumus in Christo, unanimes honorificemus Deum, & in Sancta Ecclesia, qua una est dilecta Dei nostri, communionem in vicem collatemur. Atque utinam vobiscum pari charitatis amplexu, & paterni amoris in sinu daretur excipere filios olim nostros, nunc autem ab Ecclesia transfugas, qui juxta nos erant, & de longé steterunt, recedentes à Fide patrum suorum, & avertentes se ab ubere matris sue, quod sine gravi mœnore recolere non valemus; deceptorum quippe rot animarum ruinas cum fletu, & lacrymis miseramur, exequentes Apostolica pietatis exemplum, ut cum infirmantibus infirmemur. Et quia Nos ejus locum, licet immeritos, tenere conspiciamus, qui venit revocare dispersos in terram suam; oves, quæ perierunt, assiduis ad Deum votis repetere, & Pastoralis sollicitudine quaerere non desistimus, clamantes, & invitantes, ut revertantur prævaricatores ad cor, omni que hæretica præ-

vitae deposita, Catholica veritatis lumen agnoscant, & ad sanctæ Matris Ecclesiæ redeant unitatem. Vos autem in primis, Venerabiles Fratres nostri, Patriarchæ, Primates, Archiepiscopi, & Episcopi, salterraslux Mundi à Domino constituti, & ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in consortium nostræ sollicitudinis advocati, Dominico gregi devotionem officii Pastoralis impendite; vocate cœtum, congregate populum, ovesque vobis creditas ad primi post Christum Pastoris Beati Petri Sedem adducite, ut convenientibus undequaque ad Fidei Petram, & Catholica unitatis fundamentum Christi fidelibus, una Ecclesia Fides, & unus Spiritus clarius pateat, atque uni visibili capiti, Christi in terris Vicario, membrorum ejus perpetua, atque indivisa conjunctio charitatis glutino, coagmentata, unde unum Christi corpus efficitur, totum Mundo splendidius elucescat. Dicitur in genibus, quàm magnum, & in conspectu Domini pretiosum fit, cum totus Christi populus eisdem simul instat officiis, & in utroque sexu omnes gradus, omnesque ordines sanctis operibus uno cooperantur affectu; plenissima enim peccatorum obtinetur abolitio, quando una est Ecclesia totius oratio. Annunciate populis Annun acceptabilem Domino, cœlestium

rassembler ceux, qui étoient dispersés, nous aussi ne cessons point par nos prières continuelles de demander à Dieu, qu'il nous ramene ces Brebis égarées. Poussiez même à cela par nôtre soin pastoral nous ne nous lassons point d'appeller, de chercher, d'inviter les Dévoiez à renoncer à l'iniquité de toutes les Heresies, à reconnoître la lumiere de la verité catholique, & de rentrer dans la Ste. Eglise, qui est leur Mere.

Quant à vous sur tout, Venerables Freres, Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques qui êtes le sel de la terre, la lumiere du Monde, établie par le Seigneur lui-même, qui devez enseigner la science du Salut aux peuples, & qui êtes appelez à participer à nos soins, employez tout le zele, que doivent avoir tous les bons Pasteurs pour paître le Troupeau du Seigneur. Convoquez l'Assemblée. Amenez les Brebis, qui vous ont été confiées. Amenez les au siège de celui qui a succédé immédiatement à J.C. au siège de S. Pierre, afin qu'étant rassemblées de tous les bouts de l'Univers, elles viennent au Rocher de la foi, au fondement de l'Unité catholique, l'Unité de la foi de l'Eglise, & du même Esprit paroisse à tous les fideles de Christ, & qu'ils voient ainsi l'union perpetuelle, & indivisible de ses membres à un même Chef visible attachez à lui par le lien de la charité, ce qui les fait être un seul corps en Jesus Christ, que tout le Monde en soit heureusement convaincu.

Ditez aux Nations combien c'est une chose grande, & agréable aux yeux

du Seigneur, que tout le Peuple de Christ, Hommes & Femmes, Jeunes, & Vieux, Richez & Pauvres s'occupent aux choses saintes avec la même affection. On obtient sans doute la remission entiere de tous les pechez, quand toute l'Eglise la demande. Annoncez donc aux peuples l'An agréable du Seigneur, l'abondance infinie des graces du Ciel. Que tous les Fideles poussez d'une même devotion, se sanctifient, & ne cessent point de faire de bonnes œuvres.

Apprenez à tous les Peuples, sur tout dans cette conjoncture, à s'abstenir des pechez, à fuir l'imtempérance, & les débauches, & à éviter les dangers des infames voluptez. Que quand ils seront purgez des souillures de la chair, ils recherchent les biens celestes de l'Esprit. Que les mauvaises pratiques cessent, & que tous les Membres de Jesus-Christ se réunissent en une même charité.

Que par vos saintes exhortations ceux, qui jouissent des richesses de ce Monde, apprennent à ne s'y point fier à cause de leur vanité, & de leur néant: Que s'étant defaits de tout esprit d'avarice ils se preparent à mériter la misericorde de Dieu par les œuvres d'une parfaite charité. Qu'ils ouvrent leurs entrailles pour soulager leurs Freres dans leurs besoins, & sur tout les Pelerins qui viennent à Rome. Qu'ils leur rendent tous les bons offices, aux quels la charité chrétienne nous oblige les uns envers les autres.

gratiarum ubertate redundantem, quem proinde Fideles cuncti pia devotione suscipiant, & bonorum operum frequentatione sanctificent. Docete omnes, sacro hoc potissimum tempore, à peccatis abstinere, intemperantiam fugere, & turpium voluptatum damna vitare, emundatosque ab omni inquinamento carnis, & spiritus cœlestia concupiscere, & in amorem se incorruptibilis boni, atque in spem veræ lucis attollere. Detumescat superbia, mansuescat iracundia, cessent odia, desiciant similtates, & in unitatem dilectionis omnia Christi membra convenient. Qui verò substantiam hujus Mundi habent, vobis prædicantibus, discant, non in incerto divitiarum confidere, sed omni avaritia labe deposita, ad promerendam misericordiam Dei per opera se misericordiam præparare: Aperiant viscera sua, & fratrum suorum pauperum inopiam sublevent, ac Peregrinos præcipuè Roman venientes subsidiis adjuvent, hospitio excipiant, omnibusque Christianæ charitatis officiis prosequantur. Omnes autem, ut vetus Ecclesiæ consuetudo Apostolico ore laudata nos admonet, orent pro

Regibus, & Principibus Christianis, ut quietam, & tranquillam vitam agamus, & pax, & concordia perpetuò conservetur. Eos porro, qui Sacram peregrinationem ad hanc Almam Urbem nostram susceperint, paternis exhortationibus specialius admonete, qua cordis devotione, & modestia, ac fraternæ pacis observatione ubique se gerant, ut Christi bonus odor fiat in omni loco: Non vanis intendant fabulationibus; non mundi curiosa sectentur; sed piis meditationibus mentem instruant, & ad portandas itineris molestias, Divinarum rerum colloquiis, hymnis etiam, & canticis spiritualibus sibi invicem adjumento sint; & cantent in viis Domini, quoniam magna est gloria Domini. Cogitent, quia dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino; quodque non habentes hic manentem Civitatem, futuram inquirimus, & ad eam, quæ sursum est, Jerusalem matrem nostram sanctæ spei affectibus aspiramus. Avertant in itinere oculos suos, ne videant vanitates; nec illicitis cupiditatibus, aut secularibus desideriiis à suscepto pietatis proposito distrahi se patiantur.

Et selon que l'ancienne coutûme de l'Eglise nous en avertit, nous devons prier pour les Rois, & pour les Princes Chrétiens, afin que nous puissions tous mener une vie paisible, & tranquille, & que par ce moyen la Paix & l'union soient inviolables dans tout le Monde chrétien. Sur tout avertissez paternellement ceux, qui feront le voyage, comme Pelérins pour se rendre dans cette ville de nôtre demeure qu'ils aient les cœurs penetrez de modestie, & de pieté, qu'ils soient en bonne odeur par tout en Jesus Christ. Qu'ils ne fassent point d'attention aux vaines conversations dont les gens du Monde ont accoûtumé de s'entretenir. Qu'ils ne recherchent point les mondainitez. Qu'ils nourrissent leurs esprits de pieuses meditations pour supporter plus facilement les fatigues du voyage. Qu'ils s'entretiennent des choses divines. Qu'ils chantent des Hymnés, & des Cantiques spirituels, & que par ce moien ils s'entr'aident les uns les autres. Qu'ils chantent dans les chemins du Seigneur combien sa Gloire est grande.

Qu'ils se remettent devant les yeux que pendant que nous sommes dans ce corps nous sommes étrangers du Seigneur: que n'ayant point icy bas de Cité permanente, nous devons chercher celle, qui est à venir: que nous devons y aspirer avec toute l'ardeur possible, que même nous devons mettre toute nôtre confiance dans la Jerusalem d'enhaut, qui est nôtre Mere. Que ceux, qui sont en chemin

détournent leurs yeux des vanitez de la terre pour ne les point voir. Qu'ils ne permettent pas, que les vaines convoitises, & les desirs charnels de ce monde les éloignent de leur pieux dessein. C'est ainsi, qu'ils affermiront leurs voies, & qu'ils se rendront dignes de marcher dans les sentiers de la Justice sous la conduite de l'Ange du Seigneur. Ils viendront avec joye dans cette Sainte Cité. Ils entreront dans les Tabernacles de Dieu. Ils l'adoreront dans les Lieux, où les Saints reposent. Après s'être devotement confessez ils entreront dans les Parvis de Dieu, dans les Portes de la justice. Ils y trouveront un accès facile à la misericorde de Dieu. Là ils rencontreront heureusement le moyen d'acquérir le Thresor des benedictions celestes.

Et vous venerables Freres, servez vous memes de Miroirs, d'exemples & de modèles au Troupeau. Que votre lumiere luise devant les hommes, & que tous les hommes soient confits dans le sel de votre vertu, & de votre pieté. Que par consequent puis que les Fideles vous regardent comme leurs patrons, ils soient engagez à imiter vos bonnes œuvres.

Nous exhortons nos tres-chers Fils en Iesus Christ, l'Empereur, les Rois & tous les Princes Catholiques, de venir en pèlerinage visiter les saints Parvis des Eglises des Apostres. Nous souhaiterions avec une ardeur incroyable, qu'à l'exemple de leurs Préde-

Sic bonas facient vias suas, & ambulantes in semitis justitiæ, digni fient, Angelo Dei comite ad hanc Sanctam Civitatem cum exultatione deduci, ubi introibunt in tabernacula Domini, & adorabunt in locis, ubi requiescunt Sancti ejus. Intrabunt portas ejus in confessione, portas justitiæ, quibus facilis ad misericordiam Dei præstatur accessus, & ad cælestium benedictionum thesauros acquirendos felix aditus aperitur. In omnibus autem, Venerabiles Fratres, præbete vos ipsos, & omnem Clerum exemplum bonorum operum, & formam gregis: Luceat lux vestra coram hominibus, ut vestra virtutis ac religionis veluti sale cæteri condiantur; dumque in vos, tanquam in speculum, oculos conjiciunt, ex actionibus vestris habeant quod imitentur. Charissimos quodque in Christo Filios nostros, Imperatorem Electum, ac Reges, & Principes omnes Catholicos, quos in ipsa etiam ad Sacra Beatorum Apostolorum limina pia peregrinationis laude, Majorum suorum æmulatores fieri summo opere cuperemus, & magno ingravescentis senii nostri solatio, antequam Dominus

in pace dimitteret servum suum, in benedictionibus dulcedinis amantissimè amplecteremur, hortamur interrim, & rogamus in Domino, ut quò plura, & magis illustria beneficia ab eo, per quem Reges regnant, acceperunt, tantò ardentius, ut par est, ad Dei gloriam procurandam pio zelo excitentur; præcipuè verò Venerabilium Fratrum nostrorum Episcoporum, & Superiorum Antistitum Pastoralem sedulitatem, & vigilantiam adjuvent, & à suis Magistratibus, & Ministris adjuvari mandent, ut improborum licentia coërceatur, & bonorum studia eorum Regia ope, & gratia foveantur. Maximè autem erga Peregrinos beneficentiam, & liberalitatem exercent, curentque, ut tutis incedant itineribus, & nulla hominum perditorum vexatione perturbentur; sed Hospitalibus domibus, & publicis Hospitiis amanter excepti, & commætu, rebusque ad vitam necessariis recreati, sine ulla concussionè, & injuria, institutum iter lati

cesseurs ils se rendissent dans cette ville. Ce nous seroit une consolation indicible dans nostre extrême vieillesse de les embrasser, afin qu'avant que le Seigneur retire son serviteur en paix, nous puissions les benir avec une tendresse paternelle. Nous les exhortons, & nous les prions au Seigneur, que plus ils reçoivent de grands, & d'illustres bienfaits de ceui, par qui les Rois regnent, étant aussi animez d'un zele plus ardent, comme ils le doivent, ils travaillent à l'avancement de la gloire de Dieu. Sur tout qu'ils tiennent la main à faire valoir les soins, & la vigilance pastorale de nos venerables Freres, les Evêques & les Prelats. Qu'ils donnent ordre à leurs Magiltrats, & à leurs Officiers de les aider dans les fonctions de leurs emplois, afin que l'insolence des méchans soit reprimée, & que l'affection des gens de bien puisse être fortifiée par leur secours, & par leur bonté royale.

Sur tout qu'ils exercent leur beneficence, & leur liberalité envers les Pelerins. Qu'ils ayent soin, qu'ils puissent faire leur voyage en toute sureté, afin qu'ils ne soient point troublez par la malice des scelerats; Qu'on leur reçoive benignement dans les Maisons de Charité, & dans les Hotelleries publiques. Qu'on leur fournisse les alimens, & les autres choses nécessaires à la vie sans concussion, & sans leur faire aucun tort.

que par ce moien ils soyent en état de se rendre commodément icy, & de retourner ensuite avec joye dans leur Patrie. C'est par ces offrandes sur tout, que les Rois & les Princes pourront attirer sur eux la faveur de Dieu pour vivre long-temps sur la terre, & pour être enfin reçus dans les Tabernacles éternels par les pauvres mêmes, sur lesquels ils auront répandu les effets de leur charité, & dans la personne desquels ils auront nourri, & reçu Iesus Christ luy-même.

Mais afin que ces presentes puissent parvenir plus facilement à la connoissance de tous les Fideles, en quel que lieu de la terre qu'ils habitent, Nous voulons qu'on ajoûte foi aux copies & aux Imprimez, signez de la main d'un Notaire public, de même qu'à l'Original. Que personne au reste ne soit assez hardi pour biffer cet Ecrit, pour l'annuller, & pour s'opposer à l'effet de nostre Indiction, publication, concession, relation, demande, & volonté. Que si quelqu'un est assez temeraire pour l'entreprendre, qu'il sache, qu'il encourra l'indignation de Dieu tout puissant, & de Pierre & Paul ses saints Apôtres. Fait à Rome dans l'Eglise de S. Marie Majeure. l'an de l'Incarnation de nôtre Seigneur 1699 le 17 de Mai, l'An 8. de nôtre Pontificat.

peragant, & cum gaudio in patriam revertantur. His enim hostiis Reges potissimum, & Principes Deum sibi placabilem reddent, ut diu in terris felices vivant, & demum in aeterna tabernacula recipiantur ab illis ipsis pauperibus, erga quos misericordiam exercuerint, in quibus Christus nascitur, & nutritur. Ut vero presentes literæ ad omnium Fidelium, quibuscunque in locis existentium notitiam facilius perveniant, volumus earum exemplis, etiam impressis manu Notarii publici subscriptis, ac personæ in dignitate Ecclesiastica constituta sigillo munitis eandem prorsus fidem haberi, quæ haberetur ipsis presentibus, si exhibitæ forent, & ostensa. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ indictionis, promulgationis, concessionis, impartitionis, rogationis, & voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire: Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri, & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo sexcentesimo nonagesimo nono, Quintodecimo Kalendas Junii, Pontificatus Nostri Anno Octavo.

B. CARDINAL PRODATAIRE.



B. CARD. PRODATARIUS.

I. F. CARD. ALBANI.

I. F. CARD. ALBANUS.

Visa de Curia C. A. Fabronus.

Veu par la Cour C. A. Fabroni.

Loco  plumbi. au lieu du seau de Plomb.

Registrata in Secretaria Brevium.

Registrées dans la Secretairerie des Brefs.

Phil. Porta.

Phil. Porta.

Anno à Nativitate Domini Millesimo sexcentesimo nonagesimo nono, Indictione septima, die verò Ascensionis Dominica, vigesima octava Martii, Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris, & Domini Nostri, D. INNOCENTII Divina Providentia Papæ XII, Anno Octavo præsentis Literas Apostolicas in Atrio Basilicæ Principis Apostolorum de Urbe, astante Populo, legi, & solemniter publicavi,

L'an de la Nativité de nôtre Seigneur 1699. Indiction septième le jour de l'Ascension du Seigneur 28 Mai, l'An 8 du Pontificat de nôtre très-saint Pere, & Seigneur en Christ Innocent Pape XII. & par la Providence de Dieu, Je soussigné ai lû, & publié les présentes Lettres solemnellement en presence du Peuple à l'entrée de la Basilique du Prince des Apôtres.

Ego Carolus Augustinus Fabronus,

Charles Augustin Fabroni

Abbreviator de Curia.

Abbreviateur de la Cour.

Anno à Nativitate Domini Millesimo, sexcentesimo nonagesimo nono, Indictione septima, die verò 28. Martii, Pontificatus Sanctissimi Domini Nostri INNOCENTII Papæ XII. Anno Octavo, supradictæ Literæ Apostolicæ in Atrio Basilicæ Principis Apostolorum, ut supra publicata, ad Valvas ejusdem Basilicæ affixæ fuerunt, ac eadem postea publicata in Basilicis S. Pauli, Lateranensibus, & Sanctæ Mariæ Majoris, & ad earundem Valvas affixæ fuerunt,

L'an de la Nativité du Seigneur 1699 Indiction 7, le 28 de Mai, l'An 8. du Pontificat de nôtre tres-saint Seigneur Innocent 12. Pape, les presentes Lettres aiant été publiées à l'entrée de la Basilique du Prince des Apôtres, comme il a été dit cy-dessus, elles ont été attachées aux portes de la dite Eglise, & ensuite elles ont été publiées dans l'Eglise de S. Paul, de S. Jean de Latran, & de S. Marie Majeure. Après quoi elles ont été affichées aux portes de ces Egli-

ses de même qu'aux portes de la Chancelerie Apostolique, & de la grande Cour d'Innocent au Mont Citorio, & dans la plaine du Champ de Flore, aussi bien qu'aux autres lieux ordinaires de la ville par nous Thomas Orlando, & Pierre Cannamellini Couriers de nôtre très St. Pere, & Seigneur le Pape.

Decius de Camillis Maîtres des Couriers.

prout similiter ad Valvas Cancellaria Apostolica, & Magna Curia Innocentiana in Monte Citorio, & in Acie Campi Flora, ac aliis locis solitis, & consuetis Urbis, dimissis copiis, ut moris est, per nos Thomam Orlandum, & Petrum Cannamellinum S.S. D. N. Papæ Cursores.

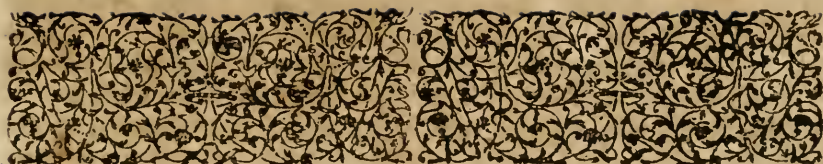
Decius de Camillis Mag. Curs.

A R O M E.

De l'Imprimerie de la venerable
chambre Apostolique.
M. DC. XCIX,

R O M Æ.

*Ex Typographia Reverendæ Censuræ
Apostolicæ. M. DC. XCIX.*



CONSIDERATIONS

Sur la BULLE du PAPE

INNOCENT XII.

POUR L'INDICTION

DU JUBILÉ

DE L'AN M. D. C. C.



LE Jubilé, qu'on celebre presentement à Rome fait tant de bruit depuis long-tems dans le Monde, qu'on peut dire sans exagerer, qu'il a mis toute l'Europe en mouvement. Il a fait le sujet de toutes les conversations, & les devots se sont felicitez d'être arrivez à la fin d'un siècle, laquelle devoit leur apporter toute la consolation & toute la joye, qu'ils esperent de tirer de cette fête celebre de l'Eglise Romaine. On a vû une infinité de gens de tout âge & de toute condition se mettre en chemin pour aller gagner les pardons à Rome, ou pour assister à cette grande solemnité, & pour en

voir les pompeuses ceremonies. Ils ont été excitez à ce grand voyage par la Bulle du Pape, qui a publié le Jubilé, & par la reputation, que les Italiens ont eu l'adresse de donner depuis long-temps aux Antiquitez, & à la magnificence de leur País. Tout le Monde fait que Rome a été long-temps le siège d'un grand & vaste Empire. On y trouve encore plusieurs monumens de l'ancienne splendeur Romaine, que bien des gens vont visiter par le principe d'une vaine curiosité. D'ailleurs les Ecclesiastiques favent faire valoir la pompe & la beauté de leurs ceremonies dans le culte public. Tout cela frappe les curieux, & leur fait entreprendre d'aller à Rome, sur tout à l'occasion du Jubilé. On ne parle donc d'autre chose depuis long-temps, sur tout après la publication qu'Innocent XII en a faite. Voilà comment les Papes ont trouvé le secret d'endormir les Peuples pour les piller, & voilà comment ils amassent de grandes richesses pour les répandre sur leurs Neveux, & sur leurs Créatures aux dépens des Pelerins, qui vont gagner les pardons à Rome & de tous ceux, que la curiosité attire dans cette fameuse ville.

Il n'est pas juste, que ces rusez Ecclesiastiques abusent impunément le Monde, comme ils font continuellement depuis tant d'années. Il faut travailler à le detromper en lui faisant connoître l'illusion, & l'artifice dont ces faux Pasteurs se servent pour les surprendre. Sera-t-il dit, qu'on enchantera éternellement les Chrétiens, comme on fait; par mille fables ridicules, & qu'on leur laissera avaler le poison sans les en avertir. On ne doit point souffrir qu'on seme impunément de fausses doctrines dans l'Eglise, ni qu'on y établisse des cultes idolatres, & superstitieux capables d'alterer la pureté du Christianisme sans s'élever contre ces criminelles entreprises.

Nous vivons dans un siècle trop éclairé pour souffrir la multiplication des erreurs. Les lumieres sont grandes, pures, vives & abondantes. On est detrompé d'une infinité de faux préjugés, dont les esprits étoient fascinez autrefois. On a mis la verité de la Religion chrétienne dans un grand jour. On a fait voir les impostures, les mensonges, & les fausses doctrines de Rome. Son Apostasie, son culte idolatre, & toutes les superstitions, qu'elle a introduites dans l'Eglise, sont connues. On les a marquées avec tant de netteté, que le Monde en est instruit,

On voit pourtant avec douleur, qu'on se laisse toujours surprendre à ses ruses, & à ses illusions ordinaires. La plupart des gens se moquent

quent de Rome , & la méprisent. Ils se raillent même de tout ce qu'elle ordonne pour entretenir ses Peuples dans son culte charnel & superstitieux. Cependant on en voit toujours un grand nombre disposez à se laisser emporter par le torrent. Ils se laissent donc aller aux cajoleries de Rome , & sont ainsi ses duppes trompez par ses artifices ordinaires. Que s'ils sont d'une Religion différente , ils sont pourtant assez foibles pour se laisser aller au vain desir de voir les ceremonies ridicules, dont on accompagne la celebration du Jubilé. En quoi il est vrai de dire, que Rome a l'adresse de seduire le Monde d'une façon ou d'autre par ses illusions.

On a cru , qu'on devoit faire des Considerations sur cette Bulle d'Indiction du Jubilé , & sur le Jubilé même pour tacher de ramener le Monde de son entêtement à cet égard. On doit l'empêcher de se laisser tromper par cette Cour rusée , qui se prévaut depuis plusieurs siècles, de la foiblesse , & de la facilité des Peuples à se laisser abuser. Elle s'attribue un pouvoir monarchique , & absolu dans l'Eglise. Cependant elle n'en a point d'autre Titre que sa prétension , & l'opinion des hommes. Il est donc à propos d'ôter le voile , & de faire connoître son orgueil & sa vanité. On a même été porté d'autant plus à faire des considerations sur cette Bulle, qu'elle est composée dans le style , & selon la doctrine ordinaire de Rome. Ainsi l'on ne manque point d'y trouver à coup sûr les monstres d'erreurs, d'idolatries, & de superstitions, dont elle deshonne le Christianisme au préjudice de la verité, & de la spiritualité de l'Evangile. Quand les Protestans les reprochent à ses Docteurs, ils crient ordinairement à l'imposture, comme si on leur attribuoit faussement des créances, & des cultes, qu'ils ne reconnoissent point. Mais on les trouve sans détour dans la Bulle du Pape. Il en fait même le fondement de sa Bulle du Jubilé, & de toutes les Devotions, par lesquelles il veut, qu'on gagne les Indulgences, à Rome. On trouve donc icy de quoi fermer la bouche à ces Criailleurs importuns , puis que le Pape reconnoit toutes ces erreurs que nous leur reprochons , & qu'elles appuient toute la machine du Jubilé.

On suivra pas à pas, autant que cela paroîtra necessaire, cette Bulle publiée par le Pape. C'est pour cela , qu'on l'a distinguée en plusieurs petits Articles. Le Lecteur trouvera mieux les lieux, ausquels il faudra les appliquer. Cependant avant que d'en venir à la Bulle même, on a

crû qu'on devoit s'attacher à des observations generales, & préliminaires, tant pour remettre devant les yeux du Public, ce que c'est que le Jubilé, que pour l'instruire en même temps de l'origine, & de la nature du Jubilé Romain, afin qu'on en connoisse mieux l'illusion & la fausseté. Au reste si le Pape s'est avisé à la fin de sa Bulle, de fulminer une excommunication contre ceux, qui seront assez hardis pour entreprendre de l'annuller, & d'en empêcher l'effet, on ne se mettra pas fort en peine de son indignation, ni de sa menace à cet égard. On sait il y a long-temps, que la foudre du Vatican est *brutum fulmen*, un feu folet, qui fait beaucoup de bruit, & fort peu de mal. In tout cas Rome n'est pas capable d'étendre son pouvoir sur l'avenir. Elle ne peut épouvanter que les ames foibles. Mais il faut venir à ces Considerations generales.

CONSIDERATIONS

GENERALES & PRELIMINAIRES

SUR LA BULLE

D'INNOCENT XII,

Pour l'Indiction du JUBILE de l'an M.D.CC.



Tous les Chrétiens qui ont un peu d'habitude avec l'Ecriture Sainte, savent que le Jubilé fut autrefois institué parmi le Peuple d'Israël par le commandement express de Dieu. Moïse en rapporte l'Ordonnance fort étendue au Chap. 25. du Lévitique. Là ce saint Homme décrit au long, tout ce qu'il falloit pratiquer dans la célébration de cette Fête - si solennellement instituée. Il marque même tout ce qu'il y avoit de grand & de singulier, qui devoit la rendre vénérable au Peuple de Dieu. Il est à propos de les toucher ici en abrégé.

I. Moïse avoit ordonné de la part de Dieu, qu'on sonnât la Trompette du Jubilé au dixième jour du septième mois, de la faire sonner au jour des Propitiations anniversaires, & cela par tout le País, afin de sanctifier l'Année cinquantième, qui étoit l'Année du Jubilé. II. Il commande au Peuple, qu'entrant dans la possession du País de Canaan, il laissât reposer la terre sans la cultiver. Après quoi il ordonne de travailler à la culture des Champs, & des Vignes pendant six années consecutives. Mais ensuite on devoit la laisser en repos la septième année, & ainsi tout de suite, jusques à sept fois sept ans, qu'on devoit célébrer le Jubilé. Chaque septième année étoit donc un temps de Sabbath, & de repos à la Terre de Canaan. Dieu l'avoit ainsi commandé. Dans ce Sabbath tout ce que les Champs & les Vignes produisoient par eux-mêmes, appartenoit au Public. Les propriétaires en pouvoient prendre de quoi se nourrir. Mais ils n'en pouvoient mettre en reserve dans leurs Caves, ni dans leurs Greniers. Le surplus de leur nourriture appar-

tenoit à leurs Domestiques, & aux Etrangers qui habitoient parmi eux.

III. Outre ce Sabbath de la Terre, qui revenoit tous les sept ans, Moïse ordonne un autre Sabbath, beaucoup plus remarquable, & plus distingué, qui revenoit, comme on vient de le dire, tous les sept fois sept ans. Ce Sabbath se célébroit donc la cinquantième Année, & alors la terre se reposoit. C'étoit le grand Sabbath, le Jubilé, dont la solennité étoit souverainement considerable parmi les Israélites. Sur quoi il est bon d'observer, que la Fête commençoit au dixième du septième Mois, afin que les ouvrages d'agriculture étant interrompus pendant cette année de repos, on pût les recommencer dans une saison commode l'année suivante, pour remettre les champs & les vignes en état de produire à leur ordinaire. Ainsi la Fête commençoit vers les premiers jours de Septembre, justement au temps que l'Année civile commençoit. On pouvoit donc jeter les semences ordinaires dans la terre, & tailler les vignes afin de remettre la campagne en état de produire ses fruits.

Quand donc le tems de cette Fête étoit arrivé, les Sacrificateurs faisoient sonner la Trompette par tout le País, pour avertir le Peuple de se préparer à cette grande solennité. C'étoit alors, que suivant le commandement de Dieu, chacun rentroit dans sa possession aliénée, ou engagée. Ceux qui étoient entrez dans la servitude, recouvroient leur liberté. En un mot chacun étoit remis dans ses Droits. La terre se reposoit, & les hommes passôient cette Année dans une entière tranquillité. Ainsi on faisoit la Fête avec beaucoup d'allégresse & de joie. Au reste le nom de Jubilé fut donné à cette Fête, à cause des Trompettes que l'on faisoit retentir par tout, pour y préparer le Peuple. Elles étoient faites de cornes de Belier, ou si l'on veut recourbées à la manière de ces Cornes. Dieu l'ordonna ainsi selon toutes les apparences, pour conserver parmi son peuple la memoire du belier qui fut immolé à la place d'Isaac. On appelloit donc ces cornes Jobel en Hebreu; les cornes de Belier, & les Trompettes dont on se servoit pour publier le Jubilé. Il est remarquable, que le premier Jubilé ordonné par Moïse au 25. du Levitique, & célébré dans la Terre de Canaan par les Israélites, étoit le cinquantième Jubilé, c'est à dire deux mille cinq cens ans depuis la création du Monde.

Tous les Chrétiens reconnoissent la verité de ce que dit l'Apôtre, que *la Loi n'avoit que l'ombre des biens à venir, qu'elle n'avoit pas la vive image des choses*: qu'en un mot, elle n'en avoit ni la verité, ni le corps. Tout ce que Dieu avoit institué parmi l'ancien Peuple, representoit en figure

figure les biens de la Grace, que les fideles devoient recevoir du Messie. Il faut donc avoïer, que quelque sujet de joie que les Israélites pussent sentir dans la célébration de leurs Jubilez, cependant tout cela ne consistoit que dans des avantages purement terrestres, grands & considerables à la verité, parce que les hommes sont toujours attachez aux choses sensibles. Mais tout le Mystere de cette Fête n'étoit pas accompli dans les bénéfices que le Jubilé leur apportoit. Il falloit que les Fideles jetassent leurs regards jusques sur le Messie pour y trouver les corps des ombres, & la verité des figures. C'étoit par lui en effet qu'on devoit rentrer dans la possession de la vraie liberté, & recouvrer les Droits perdus. L'Année de ce Jubilé étoit sainte par les solemnitez, dont Dieu avoit ordonné qu'on en accompagnât la célébration. Mais elle étoit sainte sur tout par les rapports qu'elle avoit avec les biens réels & celestes, que le Messie devoit communiquer au Monde. Il faut avoïer en effet, que c'est dans ce rapport de la Loi au Messie, que consiste la sainteté de cette Loi, & de toutes ses ordonnances. Elle y trouve toute sa verité, toute sa grandeur, toute sa dignité. Après tout, la Loi attachoit les Israélites à des objets terrestres & charnels. Elle n'avoit que des promesses absolument temporelles. C'étoit là le genie de cette Alliance.

Il est vrai que cette solemnité instituée par le commandement de Dieu parmi son Peuple, avoit quelque chose d'extraordinaire, qui étoit particulier, & si l'on ose le dire municipal aux Israélites. Ce retour des heritages alienez ou engagez, qui revenoient de plein droit à leurs possesseurs par le Jubilé, cette liberté renduë aux particuliers, qui s'étoient faits esclaves, étoient des choses si singulieres, qu'on ne voit rien de semblable parmi les autres Nations. Au contraire on voit le droit de prescription établi parmi la plupart des Peuples de l'Europe, par lequel en certains cas, bien loin de restituer le bien à leurs possesseurs originaires, on les en prive entierement. Et pour les esclaves les Orientaux leur rendent fort rarement la liberté. Ils meurent ordinairement dans leurs fers.

Pour bien comprendre le Mystere de toutes ces Ordonnances du Jubilé, il faut savoir, que la possession de la Terre de Canaan, que Dieu avoit accordée aux Israélites, n'étoit pas une possession réelle de propriété. C'étoit seulement par maniere d'usufruit, qu'il les en faisoit jouir. La propriété en appartenoit uniquement à Dieu, parce qu'en effet Dieu seul l'avoit conquise par son bras sur les Peuples, qui y habitoient. Il les en avoit chassés par ses seules forces. Il les avoit fait

traiter à la façon de l'interdit, comme parle l'Écriture. Cela veut dire, qu'il les avoit tous fait passer au fil de l'épée sans épargner ni le sexe, ni l'âge, ni la condition. Quand les Israelites prirent la ville de Jericho par exemple, Dieu en fit tomber les murailles en leur présence. Pour eux ils ne firent que circuit la ville pendant sept jours, & au 7. les murailles tomberent d'elles-mêmes sans aucun effort de leur part. Dans toutes les autres occasions Dieu fit toujours tout pour la conquête du País. Les Israëlites furent les témoins des miracles de Dieu, & les executeurs des ordres, qu'il leur adressoit. C'est ainsi, qu'avec main forte, & avec bras étendu il introduisit son Peuple dans ce País, dont il lui avoit promis la possession.

Cela prouve incontestablement, que la terre de Canaan appartenoit à Dieu par le droit absolu de conquête. Il la donne donc aux Décendans d'Israël, & les en met en possession. Mais il s'en réserve la propriété. Il ordonne qu'on la divise, & qu'on la subdivise en plusieurs portions à peu près égales parmi ce Peuple. Il veut ensuite qu'on les jette au sort entre les Chefs des Tribus, & des familles. Il ordonne, que les portions demeurent attachées aux personnes & aux familles; à qui elles étoient échües. Si leurs Décendans mâles venoient à manquer; il vouloit que le plus proche parent, qui avoit le Droit de retrait lignager, comme on parle, épousât l'héritière de tous ces biens. Il entroit de cette manière dans tous les Droits de la famille, qui étoit prêt à s'éteindre. Mais le premier enfant, qui en naissoit n'appartenoit pas à celui, qui en étoit véritablement le Pere. Il succedoit au Nom, & à l'héritage de ses Predecesseurs morts. La Loi en faisoit passer le droit entre les mains.

Ce fut ainsi, que Booz entra dans l'héritage, qui avoit appartenu à Elimelech mari de Naomi, dont tous les fils étoient morts sans enfans, & cela en épousant Ruth la Moabite, qui avoit été leur femme successivement. Ce fut encore sur le même fondement, que les cinq filles de Tsélophcad, lequel étoit mort au desert, sans avoir eu part au peché de ceux, qui murmurèrent contre Dieu. Nomb. 27. demanderent, qu'on leur assignât la portion, qu'auroit eu leur Pere, s'il eût vécu, ce qui leur fut accordé. Mais en suite les principaux Chefs de la Tribu de Manassé aiant parlé à Moïse sur ce sujet, elles furent mariées aux Fils de leurs Oncles, afin que cette portion, qui devoit leur échoir dans le partage, ne passât point dans une autre Tribu. Cette Histoire est rapportée Nomb. 36. & Josué 17. on voit l'exécution

tion de ce reglement fait par Moïse, & par les Anciens du Peuple, lors qu'on fut entré dans la Terre de Canaan, & qu'on la partagea entre les Tribus d'Israel.

Quoi qu'il en soit, les Israélites ne jouissoient de leursheritages que par maniere d'usufruit. La chose est indubitable. La Loi ne leur permettoit donc pas de les vendre absolument, & sans retour pour en faire passer la propriété à un autre. Lesheritages, selon les portions, que le sort en avoit distribuées, demeuroient toujours affectez aux familles, auxquelles ils étoient échus par le sort. C'est ce qui paroît par l'histoire des filles de Tselophad, qu'on vient de toucher. La Loi leur permettoit seulement de les engager tout au plus depuis un Jubilé jusqu'à l'autre, en estimant l'heritage sur le pied de son revenu à proportion des années, qui devoient s'écouler jusqu'au Jubilé. Quand cette Année étoit venuë, chacun renroit dans sa possession, & la recouvroit de plein droit sans autre formalité. La raison en est que le Jubilé cassoit tous les Contrâts d'engagement, quels qu'ils pussent être. On n'a qu'à lire ce que Moïse dit sur ce sujet. Lev. 25.

Pour ce qui est des Esclaves, ils étoient remis tout de même en liberté au Jubilé en vertu de cette Fête solemnelle. Cela se voit au même lieu, que l'on vient de citer. En voicy la raison. C'est que les Israélites n'étoient pas les Maîtres d'eux-mêmes. Ils appartenoient à Dieu, comme son peuple, son héritage, sa portion. Il se les étoit acquis par un droit particulier, en les delivrant de la servitude d'Egypte. Il leur permettoit donc de s'engager pour un certain nombre d'années au service de quelque Maître puissant, lors qu'ils étoient tombez dans le cas de quelque grande nécessité, à laquelle ils ne pouvoient remédier, qu'en se rendant esclaves. Dieu avoit fixé le temps de cette servitude au Jubilé. Quand donc ce temps arrivoit, cet engagement étoit absolument abrogé. Ainsi ceux qui s'étoient rendus esclaves de cette maniere, renroitent absolument dans leur liberté selon le Droit, que le Jubilé leur en donnoit. Alors leur engagement cessoit de tout point. Dieu reprenoit ainsi le Droit, en qualité de Souverain de ce Peuple, sur ceux qui s'étoient engagez ainsi par sa permission.

On trouve pourtant une Loi Exode 21, qui paroît contraire à celle du Jubilé. Elle porte que si un homme qui s'étoit engagé pour esclave, prenoit une femme dans la Maison, & de la main de son Maître, il pouvoit demeurer après son terme, à cause de l'affection, qu'il avoit pour son Maître, de même que pour sa femme, & pour ses enfans, s'il

luy en étoit né. Mais en ce cas il étoit obligé de comparoître avec son Maître devant les Juges du lieu. Là il expliquoit son intention. Et alors le Maître lui perçoit l'oreille d'une alêne. Il acqueroit ainsi le droit de le garder comme son Esclave à perpetuité. Ce sont les termes de la Loi. Nous voyons cependant, que le Jubilé annulloit absolument l'esclavage, & que tout engagement cessoit dans cette grande Fête. Mais il faut remarquer qu'Exode 21. il n'est parlé, que de six ans d'esclavage. Il n'étoit point permis à un homme de s'engager plus long-temps. La septième année étoit une année de repos, & par conséquent de liberté. Ainsi l'esclavage finissoit par la septième année. On voit pourtant, que Dieu permet d'en prolonger le terme en observant les formalitez, & pour les raisons exprimées Exode 21. Mais toutes ces raisons cessent par le Jubilé. Tout contract, tout engagement étoit alors annullé par la volonté du Souverain. C'étoit là le terme, qu'il avoit assigné à la servitude des Israelites. Ainsi ces termes, *Esclave à perpetuité* d'Exode 21. doivent être entendus jusques au Jubilé, jusques à la cinquantième année, jusques au renouvellement du temps. Le Jubilé abrogeoit tous les contracts, & tous les engagements, qui le précédoient.

Voilà en peu de mots ce qu'étoit le Jubilé, que Moïse avoit établi parmi les Israélites par le commandement de Dieu même. Temps celebre sans doute, capable de donner beaucoup de joye à ce Peuple, qui ne manquoit pas aussi de le solemniser avec beaucoup d'allégresse. Les avantages, qu'il en tiroit, étoient assez considerables pour lui en inspirer les mouvemens. Cependant on a déjà observé que les biens, que la Loy pouvoit communiquer, ne consistoient que dans des choses terrestres, & corporelles, qui ne sont pas capables par elles-mêmes de rendre les hommes solidement heureux. Elles sont passageres, caduques, & perissables par elles-mêmes. Un revers de fortune, comme on parie, peut les en dépouiller. Ils en étoient même souvent privez. La Providence trouvoit à propos de changer la condition des Israelites, afin qu'ils travaillassent à chercher des avantages solides, & réels. L'Ordre de Dieu les remettoit dans la possession de tous leurs Droits alienez, après leur en avoir ôté la jouissance pendant quelque temps. La même Providence donc les donnoit, les ôtoit, les rendoit, comme elle le trouvoit bon. Ainsi la possession n'en étoit pas assurée à ce Peuple. D'ailleurs la mort inévitable à tous les hommes les en dépouilloit à coup sûr pour les renvoyer

yer nuds dans le sein de leur Mere commune , comme ils en étoient fortis. Il faut donc avouër, que ces biens ne sont point propres à faire le bonheur des hommes. Ainsi l'esperance , & la foi devoient élever les Israélites à des objets plus nobles , & plus réels que ceux , qui leur étoient offerts de la part de Dieu dans les promesses de la Loi.

Sur tout cela il faut oblserver que ces promesses étoient grandes & magnifiques, exprimées dans des termes, qui en donnoient de nobles idées. Il étoit donc impossible, qu'elles se terminassent uniquement à des biens terrestres, que mille accidens peuvent aisément nous ravir, & dont la Mort ne manque jamais de nous priver. C'est Dieu, qui parle, & qui promet sous la Loi. La force de ses expressions doit donc mener les fideles plus loin que les termes , & les élever à l'esperance des biens les plus solides, les plus exquis, & les plus parfaits, que l'on soit capable de concevoir. C'étoit aussi, ce que la Loi renfermoit sous le voile de ses types, & de ses figures. Le Lieu saint, où l'Arche étoit gardée avec tous les autres gages de la faveur particulière, & des Promesses de Dieu, étoit séparé par un voile, qui ôtoit au Peuple la vüe de ce qui y étoit enfermé. Les fideles en croioient donc plus qu'ils n'en voioient. Ainsi tout étoit symbolique, & representatif sous la Loy. Il falloit par consequent, que la toi suppléât au défaut de la vüe, & que le fidele s'élevât au dessus des objets sensibles, & charnels. La Loi n'offroit & ne pouvoit offrir *que l'ombre des biens à venir, & non point la vive image des choses*, comme on l'a deja cité d'Heb. X. Mais c'est dequoy les Chrétiens sont d'accord, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'en parler plus au long. Il en faut conclurre, que le Jubilé institué par Moïse devoit signifier quelque chose de grand, & d'extraordinaire, que l'on devoit chercher ailleurs que dans la Loy, & qui selon les idées, que la Loi même fournissoit, devoit être revelé par le Messie.

Le Pape Innocent XII. l'explique assez bien dans sa Bulle pour l'indiction du Jubilé. *Nous recevons*, dit-il, *ce que les Israélites n'avoient qu'en figure. Nous en voions presentement la verité spirituellement accomplie par l'Evangile. Car en effet cette Année jubilaire n'appelle pas les Chrétiens à rentrer dans la jouissance de quelque heritage terrestre, mais à racourver l'heritage celeste, dont le peché de nôtre premier Pere nous avoit dépouillez. Nous n'y sommes pas affranchis de quelque servitude humaine. Mais nous sommes mis dans la liberté des enfans de Dieu. On ne nous quitte pas quelque dette pecuniaire, mais celle de nos pechez. On ne nous delivre pas du travail*

*Considerations sur la Bulle du Pape
requis pour la culture de la Terre. On nous appelle à nous reposer éternellement
dans la contemplation de Dieu même.*

Voilà en peu de mots les principaux rapports, qui se trouvent entre le Jubilé ancien, & sa vérité, qui nous est manifestée par l'Evangile, lequel est le vrai Jubilé, le temps de la joye, de la liberté, du salut, de la grace, & du bonheur éternel, qui nous est procuré par la venue du Seigneur Iesus au Monde. C'est ce que Dieu a marqué par la bouche d'Esaië le Prophete. ch. 61. Lors qu'il introduit le Messie parlant ainsi, *L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce que l'Eternel m'a oint pour evangeliser aux débonnaires. Il m'a envoyé pour medeciner ceux, qui ont le cœur froissé, pour publier aux captifs la liberté, & aux prisonniers l'ouverture de la prison, pour annoncer l'Année de la bienveillance de l'Eternel. &c.*

On se contentera ici d'avoir cité ces paroles pour developper en general les types, & les Mysteres de la Loi. Ce n'est pas ici le lieu des'étendre sur les rapports qui se trouvent entre les figures de la Loi, & la vérité de l'Evangile. D'ailleurs la matiere, dont on doit traiter ici, & le dessein, qu'on a formé, ne demande pas une plus longue explication des types, & des figures de la Loi. On viendra donc au Jubilé établi par les Papes dans l'Eglise chrétienne, afin de n'arrêter pas davantage les Lecteurs dans les préliminaires.

Tout le Monde sait, que les Pontifes de Rome ont institué le Jubilé parmi les Chrétiens. On voit en effet qu'il se celebre depuis quatre cens ans. Boniface 8. l'institua l'an 1299. ou 1300. Cette difference d'année n'est rien dans le fonds. La ceremonie de l'ouverture du Jubilé fut fixée par ce Pape à la veille de Noël. Mais il ne se célèbre proprement que l'année suivante. Ainsi le Jubilé établi par Boniface 8. aura commencé la veille de Noël. de l'an 1299, & aura duré pendant toute l'année 1300. C'est ce qui se voit dans le Jubilé moderne. Il a commencé la veille de Noël 1699. & doit durer pendant l'an 1700, qui est le dernier du Siècle. Voilà précisément le temps, que cette Fête a été instituée parmi les Chrétiens.

Voici l'explication de la Première Medaille.

D'un côté paroît le buste de Boniface VIII. qui a institué le Jubilé l'an : 1299 avec cette legende autour.

BONIFACIUS VIII. PONT. MAX.

Boniface VIII. Souverain Pontife.



Revers.

Il paroît la porte Jubilé de l'Eglise de St. Pierre avec ces mots dessus.

DOMUM DEI, PORTAMQUE COELI APERUIT

Il a ouvert le maison de Dieu, & la porte du Ciel.

Dans l'Exergue

MCCXCIX.

Pour nous marquer l'Institution, qu'il a faite du Jubilé. Il s'étoit fait Pape en obligeant son Prédecesseur par des visions nocturnes à renoncer à cette dignité en sa faveur. On a dit de lui, qu'il avoit usurpé le Pontificat en Renard, qu'il avoit regné en Lion, & qu'il étoit mort comme un Chien. Il mourut prisonnier à Rome, où il avoit été conduit, par Nogaret & Siarra Colonne de la part de Philippe le Bel, Roi de France, comme il sera plus amplement expliqué ci-aprés.

Cela étant ainsi posé , qui est incontestable par l'Histoire, il est évident , que l'Eglise a vécu treize siècles entiers sans Jubilé , savoir depuis sa fondation par Iesus Christ , & par ses Apôtres jusques à Boniface 8. Tout d'un coup ce Pape s'avise de l'établir comme une fête utile à l'Eglise dont la pratique étoit absolument nécessaire aux Chrétiens. Et cela donne lieu à une question , qui tombe naturellement dans l'esprit. On demande, comment il est possible , que cette Fête soit d'un usage important, & que cependant le Seigneur ni ses Apôtres ne se soyent point avisés de l'instituer. Elle a été totalement inconnue à l'Eglise primitive. En un mot, on s'en est passé 1300 ans. On voit pourtant , que depuis Boniface 8. l'usage des Jubilez a été frequent, & ordinaire. Les Papes se sont même donné le pouvoir de les multiplier à leur fantaisie avec un ordre exprés de les solemniser. C'est en consequence de cette institution, que le Pape moderne voiant la fin du dix-septième siècle, a publié le Jubilé qu'on celebre aujourd'hui à Rome avec tant de pompe, de magnificence, & d'éclat.

Pour decider cette question d'une maniere précise, & solide, il faut poser comme une chose certaine, & dont on ne peut point douter, que l'Evangile est le temps du vrai Jubilé, & que c'est sous cette œconomie, que Dieu nous presente, & nous communique toutes les graces celestes, & spirituelles, que le Seigneur nous a acquises par sa mort. Il les offre en effet aux fideles, & les en rend participans, comme de ce qui fait le corps, & la verité de tout ce que Dieu representoit à l'ancien Peuple, & par le Jubilé, & par tous les types, & les figures de la Loy. C'est ce que les paroles du Seigneur. Es. 61. font sentir fort nettement, lors qu'il est fait mention d'evangeliser, de medeciner, d'annoncer la liberté aux prisonniers, & de publier l'An de la bienveillance. Tout celas'accomplissoit corporellement à la lettre sous la Loy. Dieu donc les appellant encore à toutes ces choses leur marquoit par cela même, qu'il alloit leur communiquer de tout autres biens d'un ordre plus noble, & plus exquis que tout ce qu'ils avoient obtenu de sa part jusques là. Ce qui prouve incontestablement, que le temps de l'Evangile est le vray temps du Jubilé, le Jubilé perpetuel, qui doit durer jusques à la fin des siècles, jusques au temps, que Dieu mettant toutes ses promesses en execution il introduira ses enfans dans la jouissance des biens éternels, dont ceux de la Loi n'étoient que les figures, & les representations. Il leur en accorde même une partie sur la terre pour leur servir de gages, & d'assurance, qu'ils en obtiendront la consommation dans les Cieux.

C'est

C'est dans cet état de perfection, & de gloire, que toutes leurs chaînes seront brisées, qu'ils entreront dans la possession de l'héritage celeste, qu'ils se verront delivrez de toute dette, & qu'ils seront introduits dans le repos éternel du Paradis.

Tout cela prouve invinciblement, que la vérité figurée par l'ancien Jubilé des Juifs est révélée sous l'Évangile. Il en faut donc conclurre, que toutes les figures de la Loi, qui en étoient les images symboliques, ont dû être abolies. C'est ce que l'Apôtre établit fort expressément Rom. X. *Christ, dit-il, est la fin de la Loi en justice à tout croiant.* Il en est la fin, parce qu'il est tout ensemble le but, & le terme, le but, auquel toutes ces figures tendoient, le terme de sa durée, & de sa subsistance. St Jean nous marque au 1 de son Évangile, que *la Loi a été donnée par Moïse, que la Grâce, & la vérité sont venues par Jésus Christ.* Il est donc évident, que Jésus Christ est le but, auquel tendoient toutes les figures de la Loi, dont Dieu se servoit pour disposer les fideles de ce temps-là à souhaiter la venue du Messie, de qui l'on devoit obtenir l'accomplissement de toutes les promesses de Dieu. Mais il en est aussi le terme, & l'aboutissement, qui doit faire cesser toute cette économie de types, & de figures. Ce grand attirail de symboles devient inutile, depuis que ce divin Sauveur est manifesté. On demolit les échaffauts, quand l'édifice est achevé, parce qu'ils ne sont plus d'aucun usage. Les fideles de la nouvelle Alliance ont le corps, & la vérité des ombres, & des figures. Et par conséquent il ne leur faut plus d'enigmes, de types, ni de symboles des biens à venir.

S. Paul dit sur ce sujet Col. 2. des choses fort remarquables. *Que personne ne vous condamne pour le manger, ni pour le boire, pour la distinction d'un jour de Fête, de nouvelle Lune, ou de Sabbaths. Ces choses sont l'ombre des biens, qui étoient à venir. Mais le vérité en est en Christ.* Ou ces paroles ne signifient rien, ou elles condamnent toutes les fêtes des Juifs, & en déchargent absolument les Chrétiens. On voyoit entrer dans l'Église naissante plusieurs Juifs, qui se convertissoient à l'Évangile. Ces gens tout remplis encore des grandes idées, qu'ils avoient de la Loy de Moïse, ne pouvoient renoncer à l'observation de ses Ordonnances. Ils tâchoient donc d'en retenir les plus importantes, & les vouloient introduire dans le culte de l'Évangile. *La vérité de toutes ces choses est en Christ,* dit l'Apôtre. Toutes ces choses n'étoient donc, que des figures, & des représentations typiques des biens à venir. Toutes ces fêtes éclatantes, non plus que toutes les cere-

monies de la Loi ne pouvoient regarder que le service extérieur de cette Loi. Elles ne pouvoient produire qu'une sainteté typique & corporelle. *Toutes ces choses n'étoient que les ombres de celles qui étoient à venir.* Il a donc fallu, qu'elles disparussent, puis que nous en avons le *corps en Christ.* Ce raisonnement est concluant. La Loi & l'Évangile ne peuvent du tout point subsister ensemble depuis la venue du Seigneur.

On ne poussera pas ces réflexions plus loin, parce que ce n'est pas ici tout à fait le lieu de les étendre. Il est pourtant certain par toutes les lumières de l'Écriture sainte, que les observances de la Loi devoient durer jusques à la venue du Messie, & que le Messie étant venu, elles ne font plus d'aucun usage. C'est une chose fort remarquable sans doute sur ce sujet, que le Seigneur & ses Apôtres ont établi un culte fort simple, déchargé de cérémonies, qui n'a rien que de pur, que de raisonnable, que de spirituel. Cependant si les solemnitez, & les Fêtes, que Moïse avoit instituées sous la Loi, eussent été nécessaires aux Chrétiens, quelle apparence, qu'ils n'en eussent pas recommandé l'usage ? On ne voit pourtant rien d'approchant dans tout le Nouveau Testament. Au contraire on y trouve précisément la condamnation de toutes les cérémonies de la Loi. Les paroles de St. Paul, qu'on vient de citer Col. 2., sont formelles sur ce sujet. On voit même par l'Histoire Ecclesiastique, que l'Église chrétienne a subsisté treize cens ans sans Jubilé, & que cette Feste a été inconnue aux Fidéles avant Boniface VIII. lequel s'avisâ de l'établir.

Que tous les Docteurs de Rome épuisent tout ce qu'ils ont de subtilité pour excuser, & pour autoriser même le Jubilé. Qu'ils s'efforcent d'en faire voir l'utilité, & les avantages qui peuvent en revenir aux fidéles. On leur dira toujours, Êtes vous plus sages, plus instruits des intentions de Dieu, & de ce qui peut être nécessaire aux Fidéles, que le Seigneur & ses Apôtres ? Connoissez-vous mieux qu'eux, ce qui peut convenir à la Religion Chrétienne, à l'édification de l'Église, & à la volonté de Dieu même ? Est-ce que les préceptes, qu'ils ont donnés aux fidéles pour la créance, ou pour le culte, ne sont pas suffisans pour leur direction ? Il faut tomber d'accord, que ces raisons sont pressantes, & qu'on n'y peut rien opposer de raisonnable.

Il n'y a que l'Église Romaine, entêtée des préjugés de sa fausse grandeur, & de son infallibilité prétendue, qui soit capable de s'attribuer le

le droit de faire de ces sortes d'établissémens. Elle les a introduits dans l'Eglise par la voie de l'autorité absoluë, qu'elle a usurpée. Mais toute personne équitable & intelligente tombera facilement d'accord, que la Religion Chrestienne aiant esté fondée par le Seigneur, & par ses Apôtres sur ses principes naturels avec tous les préceptes nécessaires pour l'instruction des hommes, elle leur fournit assurément toutes les lumieres propres à diriger leur créance, & leur culte. Il faut donc s'en rapporter absolument aux ordres, qu'ils ont trouvé bon de donner sur ce sujet, pour ne rien croire, & ne rien faire en matiere de Religion, que ce qu'ils ont réglé, & dont l'Evangile nous instruit. *Prenez garde*, dit encore l'Apôtre Col. 2. *que personne ne vous butine par la Philosophie, & par une vaine deception, selon la tradition des hommes, selon les rudimens du monde, & non pas selon Christ.* Voila quelle est la regle abbregee, que St. Paul donne d'une maniere fort precise sur le sujet de la Religion. Regle, dont on ne doit jamais se départir sous quelque pretexte que ce puisse être. La Religion depend si absolument de Dieu dans toute son étendue, qu'il en doit toujours estre le Maître absolu. On doit s'y gouverner entierement par ses ordres. Si l'on se dispense une fois de l'obeissance exacte, qui lui est due, quelque plausible qu'en puisse estre le pretexte, c'est une chose fort dangereuse, parce qu'on ouvre la porte à toutes sortes de changemens. On ne manque jamais après cela d'entrer dans des voies d'égarement, qui ne font que gêter la face de la Religion. C'est ce qui est arrivé en effet dans l'Eglise Romaine, qui s'est laissée butiner par la Philosophie, par la vaine deception selon les traditions des hommes, & selon les rudimens du monde, mais non pas selon Christ.

De tout cela il est naturel de conclurre, qu'il n'étoit du tout point nécessaire d'établir la solemnité d'un Jubilé dans l'Eglise Chrétienne. Ponceface VIII. ne l'a fait que par un Droit usurpé, en vertu d'un pouvoir, qui ne lui appartenoit point. Il est remarquable aussi sur ce sujet, que l'institution n'en a été faite que dans un temps fort éloigné de la pureté, & de la simplicité de l'Evangile. C'a été l'an 1300. On sçait par l'Histoire de l'Eglise, que la corruption s'étoit glissée fort avant & dans la créance, & dans le culte. Le Mystere d'iniquité étoit en train depuis plusieurs siècles. Rome avoit trouvé le secret d'envyrer le Monde de ses empoisonnemens. Elle s'avançoit à grands pas à cette domination arbitraire, qu'elle exerce aujourd'hui sur les Chrétiens. On s'étoit fortement opposé à ses violens desseins. On l'avoit souvent resserrée dans ses legitimes bornes. Les Princes, les Peuples, & des Prélats même d'un mérit

te distingué avoient résisté fort vigoureusement à ses desseins ambitieux. Cependant toujours attachée à ses interêts, & jalouse de ses vastes prétensions elle n'en démordoit point, & travailloit toujours par tous les moiens possibles d'arriver à son but.

Boniface VIII. le plus fier, le plus arrogant, & tout ensemble le plus avare de tous les Papes, crut avoir trouvé le moyen favorable de se mettre en possession de l'autorité despotique & absoluë dans l'Eglise. L'Histoire nous apprend, qu'il se mettoit orgueilleusement au dessus de tous les Princes du Monde, qu'il pretendoit être le Monarque universel, que les Rois tenoient leurs sceptres & leurs Couronnes de lui, & qu'il avoit droit de les leur ôter, s'il vouloit. On voit encore cette insolente Decretale, dans laquelle il declare, qu'il est au dessus de tout l'Univers, & que quand il traîneroit avec lui un million d'ames en Enfer, personne cependant n'avoit rien à lui dire. D'ailleurs il étoit sordidement avare jusques à l'excez. Il étoit cruel, imperieux, fougueux, & vindicatif. Les Historiens disent de ce Pontife sans détour, qu'il étoit monté sur le siège Papalen Renard, qu'il avoit gouverné l'Eglise en Lion, & qu'il étoit mort en Chien. Voila le caractère de celui, qui a institué le Jubilé. Sur quoi l'on peut dire, qu'il falloit en effet un homme de cette trempe, audacieux, insolent, attaché à son interêt, capable des plus grands excex, parce qu'en effet l'entreprise étoit arrogante, & qu'elle tendoit au fonds à amasser de grands biens. Ces qualitez se sont trouvées en Boniface VIII. selon l'idée que les Historiens nous en donnent dans leurs écrits. On n'a qu'à lire Platine entr'autres dans la vie de ce Pape.

Ce fier Pontife voulant donc faire connoître au Monde son autorité souveraine & arbitraire, & donner en même temps des marques sensibles du Droit, qu'il prétendoit avoir sur tous les Chrestiens, s'avisa d'établir le Jubilé. Ce fut l'expedient, qu'il crut propre à faire venir les Princes, & les Peuples à Rome, en apparence pour y gagner les Indulgences, & les pardons, qu'il avoit attachez au Jubilé: mais en effet & dans la verité pour les obliger de lui rendre leurs hommages, & de se prosterner devant lui comme devant leur Souverain, à qui ce profond respect étoit legitiment dû. On voit par le Ceremonial, que les Papes ont réglé, qu'ils se font rendre de grands honneurs jusques à porter même les choses à l'excez. Ils se font baiser la Pantoufle, comme faisoit autrefois l'Empereur Dioclétien, l'un des plus grands persecuteurs de l'Eglise. Si un Empereur & un Roi se trouvent à Rome, quand le Pape veut faire une

Cavalcade, & se promener sur sa Mule, l'un lui tient la bride, & l'autre l'étrier, après quoi ils marchent à pied à ses deux côtes tenant les rênes de la bride. On s'imagine aisément, que dans une occasion d'éclat, comme est le Jubilé, le Pontife engage les Princes, & tous les hommes en general à de grands devoirs de respect, pour marquer encore mieux cette fastueuse grandeur, qu'ils s'attribuent.

On voit par l'Histoire de l'Eglise, que les Chrétiens vivoient alors dans une profonde ignorance. Les ouvrages, qu'on a aujourd'hui de ces siècles de tenebre, sont pleins de barbarie, farcis d'une scholastique seche, & decharnée, qui n'a aucune teinture du Christianisme, de la raison, ni du bon sens. Il ne faut donc pas s'étonner, si les Peuples se laissoient entraîner facilement par tous les faux cultes, que les Papes, les Moines, & tous les Fanatiques introduisoient dans l'Eglise. C'est de ces siècles obscurs, pleins d'ignorance, & d'aveuglement, que nous viennent tous les cultes idolâtres & superstitieux, que l'on voit établis dans l'Eglise Romaine. On le justifieroit aisément, si c'en estoit ici le lieu. Tout cela commençoit à se mettre en train il y avoit déjà long-temps. Les Peuples y estoient déjà accoutumés. Il estoit donc aisé de donner cours à tout ce qu'on croioit propre à nourrir les Peuples dans un culte pompeux, plein de ceremonies superstitieuses. Ainsi Boniface trouva beaucoup de facilité à établir son Jubilé. Cette Fête avoit un grand air de sainteté, de majesté, de devotion. Elle estoit chargée d'un nombre considerable de ceremonies éclatantes. On la voioit établie parmi l'ancien Israël par l'autorité même de Dieu. Prejugé favorable pour engager les Chrétiens à la recevoir. Le Monde se repaît volontiers de la pompe des ceremonies dans le culte extérieur. Il se laisse prendre aisément par les yeux, & par les oreilles.

Boniface VIII. inventa donc ce moïen rusé d'engager les Chrétiens à tout ce qu'il voulut. Il avoit son dessein secret. Mais ils donnerent dans le piège. Le Pape les vit à ses pieds, recevant les pardons imaginaires, qu'il leur distribuoit dans cette occasion. On ne peut point douter qu'il n'agist dans cette rencontre, avec toute la grandeur, dont un homme fier & arrogant pouvoit s'aviser. On fait d'ailleurs, que ce Pape estoit avide des richesses de ce Monde, & qu'il en amassoit par toutes sortes de moïens. Le Jubilé lui en fournissoit une occasion fort favorable.

D'ailleurs il est certain, que ses revenus ordinaires augmentoient considerablement par le grand nombre d'étrangers, que le Jubilé attiroit à Rome. Ils ne pouvoient y séjourner qu'à grands fraiz. Ainsi le Pape en tiroit un grand tribut, qui remplissoit ses coffres. Voila pourquoi on doit

poser en fait, que l'extrême orgueil, & l'avarice insatiable de Boniface 8. ont été les deux véritables causes de l'établissement du Jubilé. D'où il faut conclurre, que la Devotion, & la piété n'en ont été au fonds qu'un vain pretexte, artificieusement imaginé par ce rusé Pontife, pour arriver à son double but.

Le Purgatoire estoit déjà reçu dans l'Eglise Romaine. Il y avoit long-temps que ce Dogme s'y étoit établi. Il est vray, que ce n'étoit pas précisément dans toute l'opinion moderne. Mais enfin on en voyoit les traces depuis plusieurs siècles. Ainsi l'opinion des tourmens qu'il y faut souffrir, faisoit une si forte impression sur l'esprit des Peuples, que les Ecclesiastiques avoient infatué de cette opinion, qu'il n'y avoit rien, qu'ils ne fussent capables de faire, ou de donner pour se mettre l'esprit en repos sur ce sujet. Le Pape donc ouvrant un grand Thésor d'Indulgences pour tous ceux, qui se rendroient à Rome, à dessein d'y célébrer le Jubilé, il ne faut pas s'étonner, si les hommes attentifs à tout ce qui pouvoit mettre leur esprit en repos sur l'article du Purgatoire, ils se laisserent surprendre aisément aux artifices des Papes, & si l'on se rendit en foule à Rome pour y gagner les pardons, que Boniface promettoit à tous les Devôts. Ils se trouverent donc tout disposés à faire ce que le Pape se promettoit de son Jubilé. Ils firent de grands honneurs, & rendirent de profonds respects à celui qui leur distribuoit des grâces, qui leur paroissent si avantageuses. Charmez de ces grandes largesses d'Indulgences, ils faisoient de magnifiques présens à ce même homme, qui leur accorderoit tant de faveurs.

Il faut avouer de bonne foy, qu'il a fallu des siècles d'une profonde ignorance pour persuader deux Dogmes aussi extravagans que ceux du Purgatoire, & des Indulgences. Comme ce n'est pas le lieu de traiter ces matieres à fonds, on n'a pas dessein d'en parler avec étendue. On se contentera de faire ici cette observation. C'est, que ces deux Dogmes sont de fraîche date, & qu'on n'en trouve aucune trace, ni dans l'Écriture sainte, ni dans ce qui nous reste de la plus pure, & plus saine Antiquité. On voit bien quelque chose, qui semble y avoir du rapport depuis le cinquieme siècle. Mais ce que les Docteurs de ce temps-là en ont écrit est fort différent de la créance moderne de Rome. Ces deux Dogmes tels qu'ils sont crus aujourd'hui, sont de l'invention des Papes, qui ayant changé la forme du Gouvernement de l'Eglise par la Primauté, qu'ils y ont usurpée, ont trouvé à propos de changer en même

me temps la créance, & la foi de l'Eglise par l'addition de plusieurs Dogmes nouveaux. Cette Primauté des Papes est absolument incompatible avec la nature du Christianisme, tel qu'il a été fondé par Iesus Christ & par ses Apôtres. Ils l'avoient établey simple, sans aucun attirail de cérémonies. On n'y voioit ni grandeur ni pompe, ni autorité, ni chose aucune qui tinst de l'éclat du Monde. Cela n'accommodoit pas les Papes qui vouloient regner d'une maniere glorieuse. Ayant donc trouvé le secret de se mettre sur le Throne ils penserent à s'y affermir. C'est pour cela que pour soutenir le Gouvernement, qu'ils avoient établi dans l'Eglise, ils firent part aux Ecclesiastiques de cette Grandeur à proportion du rang qu'ils y tenoient. C'est ainsi qu'ils les ont interesséz par eux-mêmes à défendre ce Gouvernement, parce qu'autrement ils perdroient le rang, & l'autorité, qu'ils en tirent.

Mais en changeant le Gouvernement ils changèrent aussi la créance, comme on l'a dit. Ils introduisirent donc de nouveaux Dogmes dans l'Eglise. C'est ce qui a causé dans la suite cette grande corruption, que l'on y voit. Ils ont donc joint ces deux choses les Doctrines nouvelles & le Gouvernement monarchique. C'est par là qu'ils ont engagé les Ecclesiastiques à soutenir les Doctrines pour soutenir le Gouvernement. C'est ce qu'ils font aussi avec toute la fermeté possible, avec un entêtement si prodigieux, qu'ils mettront tout à feu, & à sang, qu'ils massacreront impitoyablement ceux, qui seront assez hardis pour contester cette puissance usurpée, qu'ils sacrifieront tout à la conservation de leurs privileges imaginaires, plustôt que de souffrir, qu'on y donne quelque atteinte. Et en effet toute la Hierarchie Romaine étant uniquement fondée sur l'orgueil ambitieux des Papes, qui se sont fiérement attribué le grand pouvoir, qu'ils ont dans l'Eglise, on en doit conclurre, que la même raison, qui les a portez à s'attribuer cette autorité les a excitez à changer tout d'un temps le fonds de la Religion, parce que la Religion ne peut point compatir avec cette injuste Domination. C'est pour cela, que tous ceux, qui ont part à cette grandeur retiennent aussi la créance, & le culte, que les Papes ont introduits dans l'Eglise, parce qu'autrement ils seroient en danger de perdre leurs Dignitez, & leurs revenus.

Au reste cette Domination introduite dans l'Eglise par l'autorité que les Papes y ont usurpée demande un grand nombre de subalternes, diversément partagez dans le Droit de regir l'Eglise. Il a donc fallu trou-

ver le moïen de les faire vivre commodément, afin qu'ils fussent plus fortement interesséz à soutenir cette grande Machine. C'est de cela même qu'on doit tirer la raison de la grande simplicité des Ecclesiastiques & de leur petit nombre parmi la pluspart des Protestans. Ils ont rétabli la Religion dans toute sa pureté, autant qu'ils ont pû. Ils ne sont pas chargez d'un culte rempli de beaucoup de ceremonies. Ainsi ils n'ont pas besoin d'un fort grand nombre de personnes pour faire le service public. De plus cela soulage beaucoup l'Etat, qui n'est pas obligé à beaucoup de dépense pour l'entretien du petit nombre d'Ecclesiastiques, dont on a besoin parmi eux. Mais la violente ambition des Papes a été fatale à l'Eglise. Ils y ont causé de grands changemens & dans la foi, & dans le Culte, & dans le gouvernement même. C'est pour cela, qu'ils ont autorisé bien des gens dans la conduite de l'Eglise, afin de les engager à défendre leur pouvoir par les avantages, qu'ils en tirent conformément au rang, que les Papes leur ont donné.

Quoi qu'il en soit les doctrines nouvelles se sont multipliées de cette maniere dans l'Eglise chrétienne. C'est là l'ouvrage de la Politique raffinée des Papes. C'est ce qui a donné lieu dans la suite à multiplier même le nombre des Moines, parce qu'ils ont trouvé dans ces Communautés Religieuses une grande multitude de fanatiques, toujours disposéz à inventer des superstitions, & des Doctrines nouvelles, propres à entretenir les Peuples dans l'ignorance, & dans la folle credulité, dont ils sont capables. C'est de cette boutique de tenebres, & d'aveuglement, que viennent toutes les fêtes & toutes les ceremonies creuses & vaines du Papisme. La solitude, & l'oïsveté du Couvent ont rendu les Moines capables de ces reveries.

L'austerité apparente de leur vie leur a attiré la veneration des Peuples. Ainsi les hommes se sont laissé surprendre à ce culte pompeux, & plein de ceremonies, que ces fanatiques inventoient tous les jours pour attirer la foule des bigots chez eux. C'est de cette maniere, que ces rusez Religieux en travaillant finement à s'enrichir ont rempli l'Eglise d'une infinité de Doctrines, & de cultes superstitieux, & idolatres. C'est de là, que nous sont venus, & le Purgatoire, tel qu'il est crû aujourd'huy dans l'Eglise Romaine, & les Indulgences, & le fanatisme du Jubilé. Voila comment sous le specieux pretexte de la Religion les Papes ont trouvé le secret de porter les Peuples à les regarder comme des Divinitez visibles, & à venir decharger dans leurs Thresors des ri-

chesses immenses, dont ces Prêtres rusez savent fort bien s'accommoder.

Le Purgatoire est donc le premier des Dogmes, qui a servi de prétexte à l'établissement du Jubilé. Les Docteurs Romains le fondent pour l'ordinaire sur deux choses également impertinentes, & insoutenables. Ils prétendent 1.^e que quand Dieu justifie le pecheur, il luy pardonne la coulpe de son peché pour l'amour du Seigneur Iesus, qui en a fait l'expiation par sa mort. Ils ajoûtent qu'il le décharge aussi de la peine éternelle qui lui est due, parce que les souffrances du Seigneur luy en ont obtenu la remission. Mais ils posent, que le peché merite aussi des peines temporelles; que la mort de Christ n'expie pas ces sortes de peines, & que c'est là, ce qu'on va souffrir dans le Purgatoire à proportion de leurs pechez, & de ce qu'ils ont souffert de ces peines pendant qu'ils ont vécu sur la terre. C'est sur ce fondement des peines temporelles dues au peché, que les Prêtres ont droit selon l'Eglise Romaine d'imposer ce qu'ils appellent des œuvres penales, & satisfactaires dans les Confessionnaux aux penitens, qui viennent se confesser selon l'usage de cette Eglise.

Ils proportionnent donc ces peines à la nature des pechez, dont on leur rend compte. Mais parce qu'il arrive ordinairement, que les penitens ne satisfont pas pleinement à leur devoir dans ces rencontres, & qu'ils ne remplissent pas toute la penitence, que leurs pechez meritent, soit par leur négligence à satisfaire aux ordres des Confesseurs, soit peut-être par une complaisance trop indulgente du Directeur, qui ne châtie pas assez rigoureusement les penitens, les Docteurs de Rome disent 2.^e que l'on doit expier toutes ces peines temporelles dans le Purgatoire. Ils disent, que cela est de l'ordre de la justice de Dieu, parce que le peché doit souffrir toutes les sortes de peines, qu'il merite. Voila en peu de mots la doctrine de Rome sur cet Article, qui par soy-même paroît fort sensiblement être une véritable rêverie sans preuve, & sans fondement. On ne se croit pas obligé d'en faire connoître ici la fausseté. On se contente de l'avoir représentée pour en faire connoître l'absurdité au Lecteur.

Les Papes ayant fait passer le Purgatoire en article de foy ont ajouté une autre Doctrine, qui n'est ni moins fausse, ni moins extravagante. Ils ont prétendu, qu'en vertu de leur Dignité souveraine dans l'Eglise, comme Vicaires de Iesus-Christ, & Successeurs de S. Pierre ils ont les Clefs du Royaume des Cieux, & en même temps celles du Purgatoire,

re, ou du moins de les délivrer d'une partie des peines qu'ils ont méritées, & qu'ils y doivent souffrir après cette vie, soit en tirant de ce lieu les ames de ceux qui y sont releguez, soit en les dispensant d'en souffrir une partie, soit en les leur relachant tout à fait en vertu de re, pour ouvrir, & pour fermer l'un & l'autre à leur fantaisie. Ils se sont donc attribué le Droit, ou d'empêcher les Chrétiens d'entrer dans le Purgatoire leur pouvoir souverain. C'est ce que les Papes expliquent ordinairement dans leurs Bulles sur ce sujet.

Ils fondent toutes leurs liberalitez à cet égard sur le Thresor des Indulgences. Voici comment ils composent ce tresor imaginaire, & quelles sont les richesses, dont ils le remplissent. Ils disent d'un côté, que les souffrances du Seigneur, en qualité de victime immolée pour le peché des hommes sont infinies en valeur, parce que ce sont les souffrances d'un Dieu. Ils en concluent, qu'elles sont plus que suffisantes pour racheter un million de Mondes, s'il y en avoit autant. Il y en a donc, disent-ils, infiniment plus, qu'il n'en faut pour racheter un seul Monde, & dans ce Monde un certain nombre de gens, qui sont rendus participans du salut par le merite du Sauveur, dont ils sont couverts. Voilà quelles sont à leur avis, les premieres richesses, qui composent ce Thresor, & qu'on doit regarder comme la source de toutes les autres. Car ils ajoutent d'autre côté, qu'il y a eu, & qu'il se trouve encore assez souvent dans l'Eglise plusieurs grands Saints, dont la vie a été, ou est si pure, & si parfaite, qu'ils ont fait, ou qu'ils font au delà de ce qu'on est obligé de faire de bonnes œuvres pour meriter la vie, c'est leur terme, pour éviter le Purgatoire, & pour être introduits dans la gloire du Ciel. Ce sont là les œuvres, qu'ils appellent de surérogation, parce qu'elles sont surnumeraires, au dessus, & au delà de ce que l'Evangile leur en demande pour le salut. Ainsi dans l'opinion des Docteurs de Rome ces Saints illustres, & distinguez n'en ont pas besoin pour être sauvez.

C'est de ces œuvres de surérogation faites par les Saints de cet Ordre que l'on acheve de composer le prétendu Thresor des Indulgences. Ils disent donc, que le residu des merites infinis du Seigneur, & ces œuvres surnumeraires des Saints étant joints ensemble, tout cela constitue cette abondante & infinie source de graces, dans laquelle les Papes peuvent puiser, comme il leur plaît pour distribuer des Indulgences aux fideles, selon qu'ils le jugent à propos. C'est de là, qu'ils les tirent en effet pour en faire largesse au Peuple chrétien.

rien. En quoi il est vrai de dire, qu'ils sont liberaux à bon marché. Quoy qu'il en soit, c'est par là, qu'ils les recompensent, & des hommages profonds, qu'ils leur rendent comme à des Divinités visibles, & des sommes immenses, qu'ils en tirent sous le faux prétexte de leur accorder de grandes Indulgences.

Mais le Lecteur sera peut-être bien aise de savoir, ce que l'Eglise Romaine entend par le mot d'Indulgence. Il est donc à propos de parler de cette matiere. On ne prétend pas l'expliquer dans toute son étendue. On se contentera d'en dire, ce qui sera nécessaire par rapport au sujet, qu'on traite ici. On n'en connoitra qu'un peu mieux le honteux trafic, que les Papes font ordinairement de ces Indulgences.

Il faut savoir, que l'Eglise primitive avoit établi une Discipline fort severe, & fort rigoureuse dans les premiers siècles de son établissement. Tous les particuliers y étoient soumis sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. Le Zele étoit grand & fervent dans le tems du Christianisme naissant. On étoit fort exact à maintenir la Religion dans sa pureté, & dans sa vigueur. C'est dans cette vuë qu'on avoit dressé des Canons d'une Discipline fort austere, que l'on observoit avec une rigueur inflexible en ce temps-là. Alors on n'avoit aucun égard à l'apparence, ni aux conditions des personnes. Tous ceux, qui péchoient contre les Canons, & qui donnoient quelque scandale public étoient soumis à toute la penitence prescrite, & réglée par les mêmes Canons. Personne n'en étoit dispensé.

On pourroit citer plusieurs exemples de la severité de cette Discipline, qui s'exerçoit dans des occasions signalées, ou par la nature de la peine, ou par la qualité des personnes, qui la subissoient. En voicy un entre les autres, qui suffira pour le dessein, qu'on s'est proposé.

On fait, & l'Histoire nous rapporte la chose, que S. Ambroise refusa l'entrée de son Eglise de Milan, & la communion même au grand Theodose Empereur. Ce Prince avoit commis un grand crime en faisant passer au fil de l'épée avec une cruauté tout à fait surprenante, sept mille personnes de tout âge, de tout sexe, & de toute condition à Thessalonique pour quelque soulèvement populaire. En voici le sujet en peu de mots. Celui, qui commandoit à Thessalonique de la part de l'Empereur, avoit un cocher fort adroit à conduire les Chariots, que l'on

employoit en ce temps-là aux Courses publiques de plaisir. Le Peuple l'avoit veu bien des fois dans ces occasions, d'une maniere, qui l'avoit beaucoup diverti. Ce malheureux étant tombé dans le crime d'une infame impudicité, son Maître le fit mettre en prison pour le faire punir, après que son Procès luy auroit été fait dans les formes ordinaires.

Dans ce temps-là précisément arriva l'une de ces fêtes publiques, dans lesquelles on donnoit aux Peuples le divertissement de la course des Chariots. Le jour n'en étant plus gueres éloigné chacun se préparoit à cette jouissance. Quelqu'un s'avisa de dire, que c'étoit dommage que ce malheureux ne fust pas en liberté, qu'il auroit donné beaucoup de plaisir au Peuple dans les Courses, que l'on preparoit. Un autre proposa de le demander à son Maître au moins pour ce temps de divertissement. Cela fut fait. On lui parla. On le pressa. Mais il fut inflexible, & ne voulut point accorder, ce qu'on luy demandoit. Il representoit l'enormité du crime, qui demandoit un severe châtiment, parce qu'il étoit horrible. Le Peuple s'échauffa & ne voulut point souffrir, qu'on le refusât dans cette occasion. Quelques murins se jetterent donc sur cet Officier de l'Empereur, le déchirerent & mitent le Cocher en liberté.

Voici l'explication de la seconde Medaille.

D'un côté vous voyez le Buste de Theodose le Grand avec cette legende.

DOMINUS NOSTER THEODOSIUS PIUS,
FELIX, AUG.

Nostre Seigneur Theodose, pieux, heureux, auguste.



Revers.

Le même Theodose aux pieds de S. Ambroise, qui le reçoit à la paix de l'Eglise avec ces Mots.

PAX TIBI

Paix vous soit.

Theodose voulant punir Thessalonique de quelque soulèvement populaire, ses Troupes tuerent sept mille personnes de tout âge, de tout sexe, & de toute condition. S. Ambroise Archevêque de Milan lui refusa l'entrée de l'Eglise, & la communion. Ce grand Prince en fit penitence pendant sept ou huit mois, après quoi ce Prelat le reçut à la paix de l'Eglise.

Theodose averti de ce malheur ordonna, que l'on fît une recherche fort exacte de ceux, qui avoient commis cette action barbare pour les en punir. Jusques-là cet Empereur faisoit un acte de justice necessaire. Les soulevemens populaires sont toujours dangereux. On doit toujours les empêcher, si l'on peut, & chatier severement ceux qui les causent, pour en arrêter les mauvaises suites. Quelques personnes considerables de la suite de Theodose luy remontrèrent, que cette punition étoit trop douce pour la grandeur du crime, que toute la ville aiant trempé dans ce meurtre de son Officier il étoit necessaire de la punir, afin de prévenir de pareilles revoltes par la terreur. Ils animèrent si bien la colere de ce Prince, qu'il envoya des Troupes dans cette malheureuse ville, avec ordre d'en passer tous les habitans au fil de l'épée. Ce Massacre commença. Mais l'Empereur aiant reflechi sur la cruauté de cet Ordre, il envoya des Couriers en diligence pour en empêcher l'exécution. Ils ne purent arriver assez tôt. Les Soldats avoient déjà tué sept mille personnes de tout sexe, de tout âge, & de toute condition. Cependant le carnage fut arrêté sur l'ordre de l'Empereur. Ce Prince étant arrivé dans le même temps à Milan fut severement repris par S. Ambroise de la cruauté, qu'il avoit fait commettre à Thessalonique. Il luy refusa l'entrée de l'Eglise, & ne voulut point l'admettre à la communion. Theodose reconnut sa faute, se soumit à la penitence réglée, par les Canons, & ne fut reçu à la paix de l'Eglise, ni à la communion qu'après avoir passé sept, ou huit mois entiers dans l'état de Pénitent.

Cela fait voir, quelle étoit alors la grande rigueur, & l'exactitude de l'Eglise de ce temps-là pour l'observation de la Discipline. Et en effet ceux, qui étoient coupables de quelque scandale, étoient obligés d'en faire penitence selon les Canons. Ils quittoient leurs habits ordinaires, se mettoient dans l'état d'une grande modestie, & paroissoient fort humiliez. Ils se tenoient près des lieux, où les autres fideles s'assembloient, & n'entroient point dans les Eglises. Là ils pleuroient. Ils confessoient leurs pechez avec beaucoup de marques de componction de cœur. Ils se recommandoient aux prieres, & à l'intercession de ceux qui passoient, & même de toute l'Eglise. Ils demandoient avec ardeur, qu'on les reçut à la paix, & à la communion en leur pardonnant leurs pechez. Ces pénitences duroient tout le temps marqué par les Canons, & le temps étoit proportionné à la nature, & à l'atrocité des scandales donnez par les particuliers. C'est ainsi, qu'on étoit exact à maintenir tou-

te l'autorité de la Discipline de l'Eglise dans les premiers temps du Christianisme.

Il faut tomber d'accord, que la severité de cette Discipline étoit fort utile pour conserver l'ordre, & la pureté parmi les Chrétiens, tres-propre par conséquent à entretenir l'Evangile dans toute sa vigueur. On corrigeoit les scandales. On réprimoit le libertinage, dans lequel le commun des Chrétiens pouvoit tomber. On prevenoit le crime, & les particuliers craignans ces censures publiques prenoient garde à leur conduite de plus près. Peut-être passera-t-elle pour trop rude dans l'esprit de bien des gens, qui n'aiment pas ces grandes severitez. Je ne voudrois pas même nier, que l'ardeur du zele n'eût porté les choses à quelque excez à cet égard. Cependant il seroit à souhaiter, qu'elle eût subsisté à peu près dans la même force, & qu'on pût même la rétablir aujourd'hui dans quelque degré de vigueur. On ne verroit pas tant de desordres, ni de relâchement dans les mœurs des Chrétiens.

Quoi qu'il en soit on se lassâ avec le temps de cette grande rigueur. On chercha donc des expédiens propres à se décharger d'une partie des peines, auxquelles on étoit condamné par les Canons. L'un des premiers moïens, dont on se servit, fut peut-être fourni par le hazard. Des personnes d'une pieté tendre, & distinguée dans l'Eglise, les Martyrs sur tout, qui étoient enfermez dans les Prisons pour le temoignage de l'Evangile intercederent en faveur des Penitens. Leurs recommandations furent favorablement reçues, parce qu'on avoit de grands égards pour les uns, & pour les autres, à cause du caractère singulier, ou de sainteté dans les uns, ou de souffrances dans les autres. On delivroit donc à leur considération les Penitens de la rigueur des Canons, & on les recevoit ainsi à la paix de l'Eglise. On abbregeoit les jours de leur penitence, & par ce moïen on conservoit la discipline dans sa vigueur. Cela donna lieu dans la suite, à demander à ces personnes distinguées leurs suffrages, & leurs recommandations dans de pareils cas. Cela même passa enfin en coutume, & on vit ainsi la Discipline s'affoiblir, & tomber dans le relachement par la facilité, que l'on trouva à obtenir de ces sortes d'intercessions. On s'accoutuma à raccourcir le temps des penitences publiques. On chercha des recommandations puissantes. On apprit par-là à diminuer de la rigueur des loix, & on trouva ainsi le moïen de les adoucir en faveur des pecheurs.

Ces adouciffemens faits de cette maniere par la consideration des personnes, qui prioient pour les Penitens, furent nommées dans la suite Indulgences. On les appelloit d'abord autrement, des adouciffemens, des moderations, des remissions, des relachemens. En suite on les a nommez des Indulgences, & c'est sous ce nom, que les Docteurs de l'Eglise Romaine ont accoutumé de nous en parler. Cependant les Indulgences modernes sont bien differentes de celles des Anciens. Premièrement on n'accordoit ces relachemens de penitence, qu'après qu'on avoit satisfait aux peines imposées par les Canons. Ainsi tout cela aboutissoit seulement à abbreger le temps de la reconciliation. 2. Dans la suite on se porta à moderer ce temps en consideration des personnes éminentes de l'Eglise, qui intercedoient en faveur des pecheurs. On ne s'arrêta plus aux qualitez distinguées de sainteté ou de souffrances. On eut égard au rang, aux dignitez, au credit, & à mille autres choses de pareille nature, dont les hommes ont accoutumé de se laisser frapper. Mais 3. quand on eut commencé à relacher de la rigueur des Canons par des considerations purement personnelles, la porte fut ouverte de cette maniere aux autres moyens, que l'humour inquiète des hommes, l'adresse & l'avarice des Ecclesiastiques purent inventer pour tirer du profit de ce relachement des Canons. On trouve en effet en plusieurs lieux de l'Histoire Ecclesiastique, que les choses tomberent enfin en commerce à cet égard. On commença donc à trafiquer des choses saintes, & ainsi l'on convertit les peines canoniques en des amendes pecuniaires, par le moien desquelles on serachetoit de la rigueur de la penitence.

Les Papes, qui ont toujours pensé à s'affermir dans la Primauté qu'ils avoient usurpée dans l'Eglise, fomentèrent ce desordre introduit dans la Discipline autant qu'ils purent. Ils s'employèrent même à l'augmenter, parce qu'ils en pouvoient tirer beaucoup de profit pour leur grand dessein de la Monarchie Ecclesiastique. Ils envisageoient d'un côté le Droit d'accorder ces relachemens de peine, comme un moyen propre à établir leur autorité, & de l'autre la faculté de les dispenser comme une source assurée de thresors. C'est de-là en effet, qu'est venue enfin la Taxe de la Chancellerie du Pape, pièce connue, dans laquelle on voit, combien il en coûte pour se redimer des pechez, & des peines canoniques qu'ils meritent. S'étant donc attribué l'autorité

veraine dans l'Eglise, ils ont pretendu, que c'étoit à eux seuls à dispenser les Indulgences, en qualité de Chefs, & de Maîtres de l'Eglise, établis de Dieu pour être ses vicaires en terre, & les successeurs de S. Pierre, qui avoit été établi chef de l'Eglise. C'est de là, qu'est venue en suite la Banque, qu'on a veu s'établir hautement pour y vendre les pardons, & les Indulgences. Dans les commencemens cela se faisoit d'une maniere fort ménagée, parce qu'on avoit honte de mettre les choses saintes en commerce. Mais dans la suite, quand les peuples y ont été accoutumés, les distributeurs des pardons sont aussi devenus plus hardis. Ainsi les choses sont montées insensiblement à un si grand excès, que cela donna lieu à Luther dans le seizième siècle de s'élever contre ces vendeurs d'Indulgences, & en suite contre les Indulgences mêmes. Ce fut ce qui causa ce grand bruit, qui mit toute l'Europe en feu, & ce qui amena la Reformation au point, ou on la voit encore aujourd'hui. L'Histoire en est publique on n'a pas besoin de la rapporter ici. On la peut lire dans les Authents qui l'ont redigée par écrit.

Les Papes ayant donc établi ce Bureau d'Indulgences, ils furent seuls pendant quelque temps à les distribuer directement par leurs Commissaires. Dans la suite pour se maintenir dans la grandeur, qu'ils avoient usurpée, & pour obliger même les autres Ecclesiastiques à s'intéresser dans cette affaire, ils donnerent le pouvoir aux Evêques par exemple à certaines Eglises particulieres, & privilégiées, à des Communautés Religieuses &c. lors que le nombre des Moines fut multiplié dans le Monde chrétien sous l'aveu, & avec l'agrément des Papes, dont ils sont les creatures immediates, de distribuer aussi de ces Indulgences. Tout cela pourtant ne leur a été accordé qu'au profit des Pontifes. Il a fallu acheter d'eux ce Droit d'Indulgences ou par quelque somme considerable d'argent, ou par quelque sorte de retribution annuelle, qu'on en paie par maniere de ferme au saint Siège. Cependant les Papes se sont réservé deux choses remarquables pour leur profit. L'une est, qu'ils ont excepté certains cas, auxquels eux seuls peuvent accorder les Indulgences. L'autre, qu'ils ont donné peu d'étendue aux pardons qu'ils ont permis de distribuer. Ils ont même attaché à leurs personnes seules la faculté de distribuer les Indulgences pleinières, & les tres-pleines, ou tres-abondantes, qu'ils ont jointes au Jubilé,

On ne peut point douter, que puis qu'il y a eu des personnes graves, & éclairées dans tous les siècles qui ont contesté aux Papes le Droit de

de Primauté, qu'ils se font attribué dans l'Eglise, il n'y en ait eu aussi qui ont crié fortement contre les Indulgences, & contre le trafic, que les Pontifes en ont fait pour en donner à connoître l'abus, & la fausseté. Et par conséquent on ne peut point disconvenir, qu'on n'ait fait voir, qu'ils n'avoient aucun droit de les distribuer, ni de les faire distribuer en leur Nom. La raison en est, que les Indulgences ruinent toute la force des Canons de l'Eglise; & qu'ils énervent toute la Discipline. Ainsi les Indulgences ne servent dans le fonds qu'à corrompre la Religion chrétienne. Quand donc on n'auroit eu que le simple respect, que la coutume vouloit qu'on rendist aux anciens Canons de pénitence, cela seul étoit capable de soulever bien des gens contre les Papes. D'ailleurs cette infame banque dressée publiquement dans l'Eglise rendoit peu à peu toutes les choses venales parmy les Chrétiens. C'est aussi, ce qui a donné lieu aux justes reproches, qu'on fait à l'Eglise Romaine d'exposer tout en vente à ses devots, les graces, les benefices, les Indulgences, leurs sacremens, leur Dieu. Cela doit avoir causé beaucoup de scandale aux bonnes ames, qui n'ont pas manqué de s'en plaindre dans leurs écrits, où on les trouve encore aujourd'hui. Et en effet il y a eu dans tous les siècles des personnes sages, habiles, fort éclairées, & qui ont eu de l'amour pour la vérité, capables de juger des choses, lesquelles n'ont pas manqué de crier contre les abus, & contre les erreurs de Rome. L'Histoire est pleine de leurs belles declamations contre les nouveutez dangereuses que l'on introduisoit tous les jours dans l'Eglise. On voit en effet, que les Indulgences, & le trafic, que les Papes en font, ont causé beaucoup de bruit, & que ces choses n'ont pas été établies sans contradiction.

Les Papes habiles, & rusez dans toutes les choses qui regardent leur intérêt, & leur grandeur usurpée, voyant tous ces bruits n'ont pas manqué de prendre des mesures pour la conservation de leurs prétendus Droits. Ils avoient mis leurs Theologiens en mouvement pour la défense de leur Primauté, que bien des gens leur contestoient, & dont la pluspart du Monde ne s'accommodoit pas. Ces Theologiens attachez aux Papes par leur intérêt s'épuisoient à inventer des raisons pour soutenir les Droits imaginaires de leur Chef. C'étoit le moien sûr de s'avancer aux Dignitez de l'Eglise, & d'obtenir de riches benefices. On les chargea donc encore du soin de prouver, & de soutenir le Thresor des Indulgences, tel qu'on l'avoit imaginé, & de faire voir, que les Papes sont les Chefs de l'Eglise, les vicaires de Dieu, & les successeurs
de

de S. Pierre. Ces Docteurs interessez à la grandeur, & à la fortune des Papes ne manquerent pas de s'échauffer pour leur querelle. Elle les regardoit indirectement. Ils écrivirent des Traitez sur ces matieres, & pousserent enfin les choses au point, où on les voit aujourd'hui.

Le champ étant ouvert à la dispute, ces gens porterent les choses à l'extremité. Ils cherchèrent mille raisons propres à soutenir les propositions avantageuses, qu'ils avançaient en faveur des Papes. Cela donna lieu à une infinité de questions qui mirent enfin toute cette Doctrinne dans la forme, où on la voit aujourd'hui, tant dans la speculation, que dans la pratique par la banque d'Indulgences, qu'ils ont ouverte dans l'Eglise. Les choses ne se passerent pas sans bruit. Ainsi l'on ne peut point douter, que l'on n'en vint à l'examen des raisons pour & contre cette matiere. Mais après les avoir bien discutées on trouva que les Indulgences avoient tiré leur première origine des recommandations, que des personnes fort distinguées par leur piété avoient faites en faveur des Pénitens, pour obtenir quelque relachement des peines canoniques en leur faveur. Cette découverte donna lieu à ces Theologiens creux, & reveurs de soutenir, que les grands Saints pouvoient faire des œuvres de surerogation, c'est à dire, qu'ils faisoient un plus grand nombre de bonnes œuvres qu'il n'en falloit pour être sauvés. De là ils conclurent, que ces œuvres ne pouvoient pas se perdre, qu'on pouvoit les recueillir, & les amasser en un Thresor, que le Pape comme le souverain Chef de l'Eglise avoit droit de prendre ce residu des bonnes actions des Saints pour en distribuer des Indulgences au Peuple chrétien pour le garantir du Purgatoire.

Afin même de donner à ce Thresor toute la valeur, qu'il devoit, & qu'il pouvoit avoir selon eux, ils s'aviserent encore de ce residu des merites infinis du Seigneur, qui sont suffisans pour racheter une infinité de Mondes, & qui n'en rachètent qu'un. Tous les Chrétiens reconnoissent que ces merites du Seigneur sont effectivement infinis. Ils imaginèrent donc cet expedient propre à composer ce Thresor inépuisable, dont les Papes tirent, quand il leur plaît, ce grand nombre d'Indulgences, dont ils font largesse à leurs peuples dans l'occasion, ou lors que la fantaisie leur en vient. Au reste comme les Papes avoient un grand intérêt à faire valoir toutes les belles speculations de leurs Theologiens, puis qu'elles étoient favorables à leur trafic d'Indulgences, on ne peut point douter, qu'ils ne les aient autorisées jusques à les canoniser, & à les

faire passer en articles de foy. C'est ainsi, qu'ils ont enfin élevé cette grande machine de leur autorité absolue dans l'Eglise, dont ils tirent tant de profit aujourd'hui. Ils en font le fondement de leurs Bulles. Ils établissent leurs loix, leurs statuts, & leurs reglemens sur toutes ces verities. Voila comment ils ont consacré les pensées creuses de leurs Docteurs à gage, quoi que fausses & vaines, s'il en fut jamais. Ce qu'il y a de remarquable sur ce sujet, & dont les Chrétiens jaloux de la verité ne peuvent revenir, c'est, que les Papes ne fondent leurs décisions que sur le pouvoir, qu'ils ont usurpé dans l'Eglise. Ils ne peuvent soutenir leurs droits prétendus que par les raisonnemens illusoires de ces Docteurs apostez. Ce qui prouve d'une maniere invincible, qu'ils ne possèdent point ces Droits, & ces prérogatives par aucun Titre valable, mais par pure usurpation.

Il est vrai pourtant, que dans les commencemens, qu'on parla des Indulgences, on ne les regardoit que comme des relachemens des peines canoniques. Ces peines ne devoient durer qu'un certain temps. Ainsi ce qu'on appelloit alors Indulgences, ne relâchoit aux Penitens que des peines, qu'on peut appeller temporelles, parce qu'elles ne devoient durer qu'un certain temps, & qu'on en dispensoit même les Penitens en tout ou en partie par l'intercession des Personnes distinguées dont on a parlé. C'est pour cela, que dans l'Eglise Romaine on n'appliqua d'abord ces Indulgences qu'à la diminution, & au rétranchement des peines canoniques, & en suite on les appliqua au Purgatoire de la maniere, qu'on l'a expliqué. Mais dans la suite, quand les Papes-se virent les Maîtres absolus du Thrésor fantastique des Indulgences, ils passerent plus outre, & prétendirent, que c'étoit à eux seuls de les distribuer pour abbreger les souffrances du Purgatoire, pour en delivrer par avance ceux, qui devoient y aller souffrir les peines temporelles dues à leurs pechez, ou pour en tirer ceux, qu'ils trouvoient à propos d'en delivrer, en leur ouvrant plus ou moins abondamment le Thrésor des Indulgences, qu'ils avoient adroitement trouvé le secret d'amasser.

On rapporte ici toutes ces choses en abrégé, parce qu'on n'a pas formé le dessein de composer un Traité complet du Purgatoire, des Indulgences, ni de la maniere de les distribuer selon la Doctrine, & la créance de Rome. On a cru, qu'on devoit seulement en faire l'Histoire abrégée, pour donner au Lecteur une idée de toutes ces choses, capable de lui faire comprendre les matieres, dont il s'agit. Tout ce qu'on a avancé sur ce sujet est tiré des Auteurs de Rome,

me, qui en ont écrit. On pourroit les citer, & rapporter les preuves de ce que l'on pose, tirées de leurs ouvrages, qui sont connus. Voilà quelle est en général leur tradition commune, & ordinaire sur ces articles, & l'usage de leur Eglise en est le commentaire naturel. On ne s'étendra point ici à réfuter toutes les erreurs, qu'on trouve entassées les unes sur les autres dans cette rencontre. On croit qu'il suffit d'avoir rapporté fidelement la Doctrine Romaine sur ces matieres pour en faire connoître l'abus, & la fausseté. On n'ajoutera donc plus ici, que l'explication de quelques termes, dont les Docteurs se servent dans cette rencontre, & que tout le Monde n'entend pas.

On entend parler fort souvent des Indulgences, & l'on trouve en effet dans les ouvrages des Docteurs de Rome les termes d'Indulgence simplement, d'Indulgence plénier, & d'Indulgence tres-pléine, & tres-abondante. Pour bien comprendre leur langage sur ce sujet il faut remarquer, que les Papes aiant trouvé à propos de faire part du pouvoir de distribuer des Indulgences aux Evêques & aux Prelats distinguez, ils ne leur en ont donné, qu'un pouvoir fort limité, se reservant à eux seuls le Droit de les accorder dans cette grande, & riche abondance, qui fait à leur avis le bonheur des Chrétiens. Ils permettent donc aux Evêques &c. de donner des Indulgences de leur chef. Mais ils n'en peuvent donner que depuis quarante jours jusques à un an tout au plus. C'est là, ce qu'on appelle Indulgence simple. Les Papes ont donc eux seuls le droit de distribuer les richesses de ce grand Thresor à leur fantaisie, en grandes, ou en petites portions, en grande, en pleine abondance, comme il leur plaît, soit pour accorder quelque relachement des peines du Purgatoire, soit pour donner un grand nombre de pardons pour plusieurs milliers d'années, si l'on veut, soit en un mot pour en distribuer autant qu'il en faut pour tirer les ames du Purgatoire. C'est ce qu'on appelle Indulgence plénier, quand la distribution en est grande, abondante, & capable d'aneantir plusieurs années de souffrances dans ce lieu de douleurs. Mais quand les Papes sont assez charitables, pour ouvrir toutes les portes de ce grand Magasin de pardons, ils en communiquent une assez grande mesure ou pour empêcher leurs devots d'entrer dans le Purgatoire, ou pour en tirer les ames qui y sont retenues depuis long-temps, ou pour aneantir toutes les souffrances, qui sont préparées aux pecheurs, mais dont ils sont absolument delivrez par les Indulgences, que le Pape accorde dans des occasions extraordinaires. C'est ce qu'on appelle Indulgences tres-pléine, & tres-abondante, telle qu'il la faut pour procurer selon les principes de Ro-

me cette grande & absolue delivrance dans toute son étendue.

Au resté on prie le Lecteur de ne pas chercher beaucoup de connexion dans toutes les Hypotheses des Docteurs de Rome sur ces matieres. On les rapporte ici fidelement. Si on y trouve quelque chose de mallié, & même de peu accordant, c'est à ceux, qui reçoivent ces Dogmes à ajuster leur systeme. Celuy de Rome a cela qui luy est propre, que les Dogmes particuliers ne s'accordent pas le mieux du monde, & que même ils s'entrechoquent fort souvent. C'est l'effet naturel de la pretendue Infaillibilité de leurs Papes. On fait, qu'ils ne sont pas toujours de fort grands Theologiens. Innocent X. le declara formellement dans le temps des grandes contestations sur le Janenisme. Je suis bon Canoniste, dit-il, c'est à dire fort versé dans la connoissance du Droit Canon. Mais je ne suis pas Theologien. Quand donc un Pape a décidé quelque article, ou par caprice, ou par quelque méchante consultation d'un Docteur ignorant, son droit d'Infaillibilité fait passer cette fausse décision en forme de Loi. Ainsi voila une nouvelle erreur ajoutée aux autres, que les Docteurs sont obligez de défendre, & de soutenir. Il ne faut donc pas s'étonner si la Doctrine de l'Eglise Romaine n'est pas systematique. C'est là le sort de l'erreur, que ses diverses parties ne sont point liées ensemble, au lieu que la verité a ses parties si bien unies, que c'est là en partie ce qui en fait toute la force, & toute la beauté.

Mais il faut revenir au sujet. On voit souvent sur de certaines Eglises un Tableau sur lequel on trouve ces mots, *Indulgence pléniere*. C'est pour marquer, que ceux qui visiteront devotement ces Eglises obtiendront un grand nombre de pardons pour plusieurs années. Le Pape accorde alors à ces Eglises le privilege particulier de cette Indulgence pléniere, & cela pour des raisons cachées d'interêt tant de sa part, que de celle de ces Eglises. Dans l'apparence extérieure c'est pour exciter la devotion de ses Peuples, & pour travailler à leur consolation. Le mal est, que tout cela se fait en payant, & qu'on tire un bon tribut de cette Indulgence pléniere. Pour ce qui est des Indulgences tres-pleines, & tres-abondantes, les Papes les distribuent seuls, & c'est ce qu'ils font celebrer à la fin de chaque siècle. C'est ce que l'on voit dans celui-ci. Innocent XII. accorde à tous ceux, qui rempliront de bonne foi les devoirs prescrits par les Canons pour le Jubilé, une *tres-pleine, & tres-abondante Indulgence, remission, & pardon des pechez*. C'est là le privilege, que les Papes se sont particulièrement réservé non
feu-

seulement de ne point permettre, que qui que ce soit, distribue des Indulgences sans leur permission expresse, conformément aux Bulles, qu'ils leur en accordent, mais aussi de répandre seuls cette riche, & presque infinie abondance d'Indulgences, qu'ils réservent dans leur Trésor pour en faire largesse aux Peuples à leur gré.

Il y a lieu de croire, que ces deux Dogmes du Purgatoire, & des Indulgences ayant pris la forme, où on les voit établis aujourd'hui, & qu'ayant été reçus comme certains, & fondamentaux dans l'Eglise Romaine, cela donna l'occasion d'instituer le Jubilé, qui fournit un moïen si favorable de faire part des pardons à leurs devots. Ils sont si bien unis entr'eux, qu'ils se supposent mutuellement l'un l'autre. Le Purgatoire demande nécessairement les Indulgences. Otez les Indulgences, vous otez le Purgatoire absolument. Quand on vit donc, que ces deux Dogmes étoient reçus, & que tout le monde les croyoit, on prit ce temps pour instituer le Jubilé, afin de distribuer plus largement ce grand nombre de pardons, qu'on avoit amassés. On trouvoit en cela une occasion avantagieuse de soutenir plus fortement l'autorité souveraine, que les Papes avoient usurpée dans l'Eglise. D'ailleurs c'étoit un moïen sûr d'amasser de grandes richesses avec beaucoup de facilité. Ce fut ce qui porta Boniface 8. à instituer le Jubilé pour les raisons qu'on en a expliquées plus haut. Voila ce qu'on a cru, qu'il falloit développer en peu de mots pour éclaircir ces matieres, afin que le Lecteur soit en état de bien comprendre, ce que c'est que le Jubilé.

Cela étant ainsi sommairement posé, il est bon d'ajouter maintenant quelques remarques particulieres, pour l'explication de certains articles, qu'il est à propos d'éclaircir. 1. les Papes ayant envisagé les Indulgences, comme un moïen propre à amasser de grandes richesses, ils ont cru qu'ils devoient s'en appliquer le principal revenu. Ils ont donc permis, que les Evêques, & quelques Eglises particulieres pussent distribuer des Indulgences. Mais ils n'ont point voulu, qu'ils en eussent le pouvoir sans leurs concessions expresses. Ils leur en ont donné l'autorité par leurs Bulles. D'ailleurs ils leur ont fait acheter ce droit ou par de grandes sommes de deniers, ou par des rentes, qu'ils sont obligés d'en paier au S. Siége. De plus ils ont attaché ces pardons aux principales Eglises de Rome pour y attirer un grand nombre de Pelerins, & d'autres Etrangers. Cette foule de gens ne se rend point à Rome sans y faire beaucoup de dépense, & de présents. Voila un profit assuré pour les Papes.

Il est presque impossible d'aller dans les rues de Rome pendant l'année sans trouver des Tableaux d'Indulgences tendus à la porte de quelque Eglise, ou de quelque Chapelle. En tout cas S. Jean de Latran par exemple, qui étoit autrefois l'Eglise cathedrale de Rome, mais les choses ont changé. C'est S. Pierre au Vatican, qui jouit aujourd'hui de cet honneur. St. Jean de Latran a le privilege de conferer tous les jours 48 ans, & 48 quarantaines d'Indulgences avec la remission de la troisième partie des pechez à ceux, qui visitent devotement cette Eglise. St. Pierre au Vatican a le même droit. St. Paul, Ste. Marie Majeure, & une infinité d'autres Eglises, & chapelles de la même ville ont les mêmes privileges, & jouissent plus ou moins de ces riches presens de la liberalité papale. Admirable artifice des Pontifes pour gagner de grandes sommes d'argent. Le peuple aveugle & superstitieux trompé par les promesses illusoires, des Papes s'abandonne entierement à cette folle credulité, qui le porte à aller gagner les pardons, c'est-à-dire à les acheter, car on ne les distribue qu'en payant. Mais outre ces distributions ordinaires les Papes ont attaché de plus amples Indulgences au Jubilé, afin d'en faire un plus grand trafic, & que les Peuples recueillent aussi une plus abondante recolte de pardons. Alors ils les vont gagner à Rome dans les Eglises, que les Papes designent pour les stations, & c'est ce qui se pratique dans le Jubilé moderne.

Au reste c'est une chose assez ridicule sur cet article, dont pourtant les peuples ne s'aperçoivent pas, & qu'il est à propos de leur faire connoître. Les Thresoriers de l'Hôpital du S. Esprit à Rome aiant supputé toutes les Indulgences, que l'on gagne dans les Eglises de Rome pendant les années communes, & ordinaires, ont trouvé, qu'elles montent à plus d'un million d'années. La somme en est exorbitante. Il ne faut que cela seul pour faire connoître l'horrible absurdité des Indulgences papales. Si l'on y joint les Indulgences du Jubilé, lors que c'en est le temps, voilà sans doute un nombre effroyable d'Indulgences, par le moien desquelles on ne peut pas manquer d'être sauvé, si la Doctrine de Rome est veritable. C'est ce qui fait, qu'on s'étonne, de ce que l'on se tourmente tant à distribuer, & à gagner les pardons. Pourquoi les Papes dans les mouvemens d'une charité tendre, & active ne donnent-ils pas assez de pardons pour sauver tout d'un coup ce grand nombre de peuples, qui se laissent surprendre à leurs promesses? Comment arrive-t-il qu'après avoir gagné les Indulgences d'un Jubilé ils sont encore en crainte à l'égard des peines du Purgatoire? Est-ce que cet-

te tres-pleine, & tres-abondante Indulgence, remission, & pardon des pechez ne suffit pas pour effacer tous les pechez passez, presens, & à venir? Mais ce sont là des absurditez, dont les Docteurs de Rome se démèleront comme ils pourront. C'est leur affaire, puis qu'il leur plaît d'établir ces monstrueuses opinions.

2. Il est si vray que les Papes ont en vue d'amasser de grandes richesses de leurs Indulgences en general, & de leurs Jubilez en particulier, qu'ils suspendent ordinairement toutes celles, dont leurs Predecesseurs, & eux peuvent avoir gratifié ou des Eglises ou des Communautez particulieres, & cela pendant l'année du Jubilé. Ils les attachent à la visite des seules Eglises de Rome, qu'il leur plaît de choisir pour les stations. Il pourroit arriver fort naturellement, que bien des gens sous le prétexte de gagner les pardons chez eux, ou dans quelque lieu du voisinage, où l'en pourroit trouver le droit d'Indulgences, se dispenseroient d'aller à Rome pour y jouir du benefice du Jubilé. Les Papes donc attachez & à leur grandeur & à leur intérêt ne veulent pas souffrir qu'on gagne les pardons ailleurs qu'à Rome, afin d'en avoir seuls le profit. Ils suspendent donc toutes ces sortes d'Indulgences particulieres pendant l'année du Jubilé. Ils les reservent toutes pour leurs Eglises favorites, où ils ont leurs Officiers, & leurs creatures preposez de leur part à la recette des Deniers, qui proviennent de leur Banque. On n'examine pas ici la chose en elle-même pour reconnoître, si elle est bien ou mal fondée. On en voit le ridicule, & l'absurdité fort facilement. Tout le monde sent ce qu'il y a de faux, & d'erroné dans cette Doctrine. C'est aux Docteurs de Rome à garantir leur système des justes reproches, dont on l'accable continuellement. Ce qu'il y a seulement à ajouter ici, c'est que le Pape moderne imitant ses Predecesseurs, a suspendu toutes ces Indulgences particulieres par sa Bulle du 4. Juin de l'an 1699, peu de jours après celle qui ordonne la celebration du Jubilé laquelle est du 17. Mai précédent. En quoi l'on peut dire, que les Eglises, & les Communautez particulieres, qui ont acquis le Droit d'Indulgences ne sont pas fort satisfaites d'une suspension, qui les prive d'un profit assuré, qu'ils pouvoient aisément faire cette Année.

3. Il est remarquable, que les Jubilez furent établis d'abord de cent ans en cent ans. Boniface 8. qui institua le premier Jubilé, regla cette fête celebre sur ce pied-là. Mais dans la suite on trouva ce terme trop long pour les desirs impatiens des Devots, qui ne pouvoient pas arriver à cette centième année si considerable pour eux par les grands pardons, qu'ils y pouvoient gagner. Clement fixa donc les Jubilez à cinquante ans, & il en publi

bli la Bulle l'an 1348. Il y a apparence qu'il en vouloit profiter comme avoit fait Boniface 8. On celebra donc le second Jubilé l'an 1350. En quoi l'on peut dire, que ce Pape se conforma au Jubilé des Juifs, établi par Moïse tous les cinquante ans. Gregoire onzième en abbregea encore le terme, & le mit à trente trois ans dans le dessein selon toutes les apparences de faire une bonne recolte de deniers, au moins la chose est ainsi marquée dans une Bulle de Clement 7. qui monta sur le siège l'an 1533, & qui mourut l'an 1539. Paul 3. lui succeda. Cependant Boniface 9 fit celebrer le 3 Jubilé l'an 1400, lequel attira un prodigieux nombre de Pelerins à Rome. Paul II. qui avoit été fait Pape en 1464 abbregea encore le temps du Jubilé & le reduisit à 25 ans, mais il ne put le celebrer. Ce fut son Successeur Sixte IV. qui en eut l'honneur en l'an 1475 se conformant à cet égard à ce que son Predecesseur avoit déjà ordonné sur ce sujet. Ce fut le 5. Jubilé celebre depuis l'institution, qui en avoit été faite par Boniface 8. l'an 1300.

Depuis ce temps-là les Jubilez ont été celebrez de 25 en 25 ans, & celui qu'on solemnise aujourd'hui est le 14 Jubilé depuis la fondation qui en a été faite par le fameux Boniface 8. On a cru, que le Lecteur ne seroit pas mari de voir le nombre de ces Jubilez tous de suite, l'année de leur celebration, & les Medailles, qui ont été frappées pour en conserver la mémoire.

En voici donc la liste exacte & bien circonstanciée. Le Premier de tous les Jubilez institué par Boniface 8. l'an 1300 fut celebré par ce Pontife, & fermé après l'année revoluë.

D'un côté vous voyez le Buste du Pape avec cette Legende autour de cette premiere Medaille.

BONIFACIUS VIII. PONT. MAX.

Boniface VIII. Souverain Pontife.



Revers.

L'on voit le même Pape qui fait l'ouverture de la porte du Jubilé qu'il avoit institué accompagné de son Clergé & des Pelerins, ce qui est exprimé par la Legende qui est autour de la Medaille.

HÆC EST DOMUS DEI, ET
PORTA COELI.

H

C'est

C'est ici la maison du Seigneur & la porte du Ciel.

Dans l'exergue.

1299.

La seconde Medaille est encore le même Pape.

Revers:

BONIFACIUS VIII RESERAVIT
ET CLAUSIT.*Boniface 8. a ouvert, & fermé le Jubilé.*

Aux deux côtés de la porte AN. JUB. pour marquer l'année.

Dans l'exergue.

M. CCC.

Le second fut célébré l'an 1349. par Clement VI. Il publia ce Jubilé en 1349, & le fit solemniser l'an 1350. Il le ferma en suite, après qu'il fut achevé.

Le Jubilé ne devoit se celebrer que de cent ans en cent ans selon la Bulle de Boniface huitieme. Mais Clement VI l'un de ses Successeurs trouva à propos d'abbreger ce terme de la moitié, comme cela se voit par sa Bulle publiée en 1348. & le fixa dans la suite à cinquante ans.

Il celebra donc le Deuxieme Jubilé l'an 1350. comme nous le voyons par cette premieré Medaille. D'un côté paroît son buste avec cette Legend.

INNOCENT XII.

59

CLEMENS VI. PONT. MAX.

Clement 6. Souverain Pontife.



Revers.

Pour le Revers vous voyez une porte du Iubilé avec ces Mots.

DOMUS DEI, ET PORTA COELI.

La Maison du Seigneur & la porte du Ciel.

Dans l'Exergue.

MCCCXLVIII.

H 2

Cle-

Clement 6 abbrege le terme du Jubilé & le fixe à 50 ans.

La deuxièmè Medaille est le même Pape en buste.

Revers.

On voit la même Porte ouverte par ce Pape avec ces Mots, autour de la Medaille.

A P E R I T E M I H I P O R T A S I U S T I T I Æ .

Ouvrez-moy les Portes de la Justice.

Dans l'Exergue.

M. CCCL.

Le Pape fait l'ouverture du second Jubilé en frappant la porte murée.

La troisièmè est la même Porte fermée par ce même Pape avec ces mots autour.

C L A U S I T I U B I L Æ U M .

Il a fermé le Jubilé.

Dans l'Exergue.

M. CCCL.

Gregoire onzième voulut encore abbreger le Jubilé, & le reduire à 33 ans. C'est ce qu'on trouve rapporté par Clement 7. dans une de ses Bulles. Cependant son dessein n'eut point d'effet. L'on voit sur une Medaille son Buste avec cette Legende.

INNOCENT XII.
GREGORIUS XI. PONT. MAX.

61.

Gregoire XI. Souverain Pontife.



Revers.

Le Pape publie sa Bulle pour abbreger le Jubilé avec ce Mot.

O P O R T U N I U S .

Pour marquer qu'il estoit avantageux à l'Eglise d'avancer ce jour d'Indulgences & de Pardons.

Boniface 9. suivant les traces de Clement 6. publia un Jubilé, lequel il fit solemniser l'an 1400. & le ferma ensuite après qu'il fut achevé; sans s'arrêter donc à la Bulle de Gregoire XI. il ouvrit le 3. Jubilé l'an 1400 comme nous le voyons par cette premiere Medaille. Le Pape paroît en buste avec cette Legende.

BONIFACIUS IX. PONT. MAX.*Boniface 9. Souverain Pontife.*

Revers.

Boniface 9, ouvrant le Jubilé avec ces mots ordinaires.

APERITE MIHI PORTAS JUSTITIÆ.*Ouvrez moi les portes de la justice.*Dans l'Exergue
M.CCCC.La deuxième Medaille est encore une porte fermée avec ces mots
autour.**CLAU-**

INNOCENT XII.
CLAUSIT JUBILÆUM.

63

Il a fermé la porte de Jubilé.

Dans l'Exergue.
M.CCCC.

Le Quatrième Jubilé fut célébré l'an 1450 par Nicolas V., comme cela nous paroît par les Medailles cy-dessous. La première représente le Pape en buste avec cette Legende.

NICOLAUS. V. PONT. MAX.

Nicolas 5: Souverain Pontife.



2

3



Re-

Revers.

Pour le Revers, l'on voit ses armes, & alentour.

TOMASVS LVCANO DI SARZANA
M. CD. IIII.

Pour nous marquer l'année qu'il fut fait Pape.

La seconde est une Porte de Jubilé, autour se trouvent ces mots.

ANNO IVBILÆI MCDL. ALMA ROMA.

Ce qui marque que ce Jubilé fut célébré l'an 1450 à Rome.

La 3 Medaille represente le Pape recevant les Penitens à la fermeture de la Porte pour leur donner sa benediction avec ces Mots.

RESERAVIT ET CLAVSIT ANNO
IVBILÆI, M. CD. L.

Ce qui nous donne à entendre qu'il a ouvert, & fermé le Jubilé.

Dans l'Exergue.

1450.

Paul 2. trouvant le temps de cinquante ans trop long le reduisit encore à vingt-cinq par sa Bulle publiée l'an 1464. Cependant il ne vécut pas jusques au temps destiné à cette ceremonie, mais Sixte 4. en fit la solemnité en l'an 1475. voici la medaille de Paul 2. d'un côté vous le voyez en buste avec cette Legende.

67

INNOCENT XII.
PAULUS II. VENETUS, PONT. MAX.

Paul 2. Venitien, Souverain Pontife.



Revers.

L'on voit ses armes avec l'année M. CDLXIV. & dans l'Exergue Roma. Sixte IV. executa ce que Paul 2 avoit projeté. Il celebra donc le 5. Jubilé en l'an 1475 comme nous le voyons par ces Medailles. Il paroît en buste dans la premiere avec cette Legende.

SIXTUS. III. PONT. MAX. SACRI CULTOR.

Sixte IV. Souverain Pontife occupé du soin des choses saintes.



Revers.

L'on voit les armes avec ces mots.

FRANCISCUS DELLA ROVERE SAVONENSIS.
M. CDLXXI.

Il s'appelloit François de la Rovere, & étoit natif de Savone.

Il fut fait Pape l'an 1471 : & fut fort attaché aux choses saintes, ce que sa Legende a marqué.

La deuxième Medaille fait voir le Pape accompagné de son Clergé, qui frappe à la Porte du Jubilé, laquelle s'ouvre avec cette Legende autour.

GLORIOSA DICTA SUNT DE TE
CIVITAS DEL

On dit de grandes choses de toi Cité Sainte.

La troisième montre la Porte du Jubilé, que le Pape demolit accompagné de tout son Clergé, & d'une foule de Pelerins. A l'autre côté de la Porte on voit des rayons venant du Ciel qui donnent sur la Porte & des Anges qui descendent aussi du Ciel avec ces mots

Dans l'Exergue.

CITA APERITIO BREVES ÆTERNAT DIES.

Une prompte ouverture éternise des jours, qui s'écoulent avec rapidité.

La Quatrième fait voir la Porte du Jubilé fermée avec ces Mots.

CONSTITUIT EUM DOMINUM DOMVS SVÆ

Le Seigneur l'a établi le Maître de sa Maison.

Dans l'Exergue.

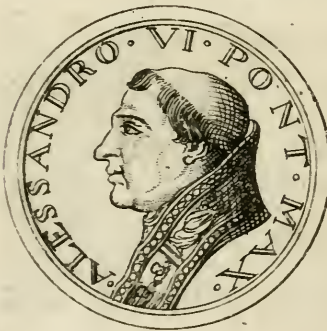
R O M A.

Rome.

Le Pape ayant fermé le Jubilé fit frapper ses medailles pour en conserver la mémoire.

Roderic Borgia, qui fut Pape sous le nom d'Alexandre 6. celebra le 6. Jubilé l'an 1500. & suivit en cela Sixte IV. en solemnisant cette fête la 25 année d'après. Il l'ouvrit & le ferma comme nous le voyons par les Medailles suivantes. La première le montre en buste avec cette Légende.

ALESSANDRO VI. PONT. MAX.

Alexandrè 6 souverain Pontife.

Revers.

L'on voit ses armes avec ces mots autour.

RODERICO LENS VOLA DICTVS BORGIA
SVMMS PONTIFEX M. CD. XCII.

Roderic Lenzvola surnommé Borgia fut élu Pape & se nomma Alexandre VI. en 1492.

La seconde Medaille represente ce Pape, qui frappe à la Porte du Jubilé accompagné de son Clergé & des Pelerins, autour on voit cette Legendé.

APERITE MIHI PORTAS IVSTITIÆ.

Ouvrez-moy les portes de la justice.

Dans l'Exergue.
M. D.

La troisième fait voir le Pape, qui reçoit les Cardinaux à la fermeture de la Porte du Jubilé, & qui leur donne la benediction. Autour on lit cette inscription.

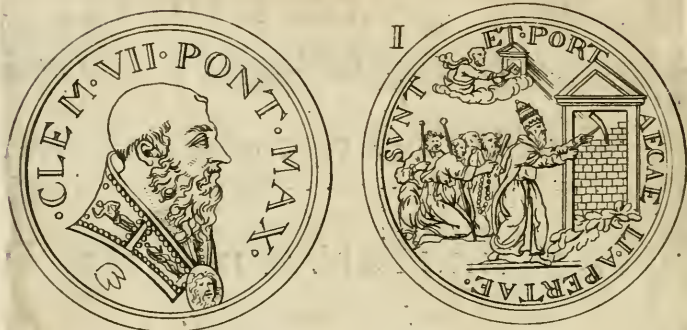
RESERAVIT ET CLAVSIT ANNUM JVBILÆI.

Il a ouvert, & fermé le Jubilé.

Dans l'Exergue.
M. D.

Clement 7. celebra le septième Jubilé en 1525 comme nous le voyons par sa Medaille. Nous voyons ce Pontife. en buste avec cette Legendé.

CLEMENS VII. PONT. MAX.

Clement 7. Souverain Pontife.

Revers.

L'on voit ce Pape en travail pour démolir la Porte accompagné de quelques Pelerins. Au dessus de sa tête paroît dans les nues une Eglise & une figure qui nous veut représenter S. Pierre, lequel ouvre cette Eglise le tout soutenu par des nuées avec ces mots autour.

ET PORTÆ COELI APERTÆ SUNT.

Et les Portes du Ciel ont esté ouvertes.

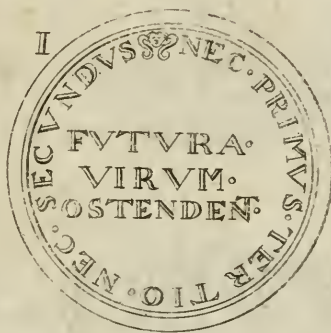
La Guerre qui survint en Italie a peu près dans le même temps entre l'Empereur Charles V. & lui fut cause que les Etrangers, ni les Pelerins ne purent se rendre à Rome pour y gagner les pardons. Rome même fut prise par l'armée de l'Empereur, quoi que le Connétable de Bourbon qui en étoit le General eût été tué à l'assaut. Le Pape y fut fait prisonnier; mais il trouva le moyen de se sauver quelques jours après en habit deguisé. Nous ne voyons pas dans les Auteurs, qu'il ait fermé le Jubilé. Il est aisé à supposer que les troubles causez par cette prise ôtèrent la liberté de vaquer à cette ceremonie, puis que ces troubles durèrent assez long-temps pour empêcher qu'on ne pensât à observer l'ordre accoustumé de fermer la Porte du Jubilé. Il faut donc croire que la fermeture s'en fit sans bruit & sans éclat,

éclat, de sorte que l'on ferma cette Porte sans en rien dire dans l'embarras, où on le trouvoit alors par cette irruption de l'armée de l'Empereur.

Paul 3. avoit publié sa Bulle le 10 Novembre en 1549 pour le 8. Jubilé; Mais il ne put le celebrer, parce qu'il mourut dans le même mois comme nous le voyons dans les medailles cy-dessous. D'un côté vous le voyez en buste avec cette Legende autour.

PAULUS III. PONT. MAX.

Paul 3. souverain Pontife.



Revers.

One

Considerations sur la Bulle du Pape

Revers.

On lit cette inscription autour de la Medaille.

NEC PRIMUS TERTIO NEC SECVNDVS.

Le premier, ni le second n'ont pas égalé le troisiéme, pour marquer, qu'il avoit surpassé les deux Papes du nom de Paul, qui l'avoient precedé.

Cette inscription renferme ces autres paroles, qui se trouvent dans le milieu.

FVTVRA VIRVM OSTENDENT.

L'avenir fera connoître son pouvoir.

La seconde Medaille represente l'Eglise de S. Pierre en face avec cette inscription autour.

ANNO IVBILÆI M. D. L.

L'An du Jubilé M. D. L.

Dans l'Exergue.

PETRO PRINCIPI APOSTOLORVM.

A S. Pierre le Prince des Apôtres.

La troisiéme Medaille represente la Porte du Jubilé. On lit cette inscription autour, & sur la porte.

IVSTI INTRABVNT PER EAM. HÆC PORTA
DOMINI ROMA.*Les justes entreront par cette porte.*

C'estoit pour marquer le Jubilé, qu'il avoit fait publier.

Julé 3. son Successeur en fit la ceremonie le 24. de Fevrier MDL, parce qu'il falut du temps pour faire son election dans le Conclave. Il celebra donc le huitième Jubilé comme nous le denotent les Medailles cy-dessous. D'un côté vous le voyez en buste avec cette Legende.

D. IULIUS III. REIPUB. CHRISTIANÆ REX AC PATER.

S. Jules 3, le Roy, & le Pere de la Republique Chrétienne.



Res

Revers.

Autour de la Medaille ces mots.

H Æ C P O R T A D O M I N I M . D . L .

C'est ici la porte du Seigneur. M. D. L.

Et sur la Porte ces autres paroles

I U S T I I N T R A B U N T P E R E A M .

Les Justes entreront par elle.

Dans l'Exergue.

R O M A .

Rome.

Dans la seconde se voit la même Porte avec cette inscription autour,

J U L I U S T E R T I U S , P O N T . O P T . M A X .

Jules 3. Souverain Pontife, tres-bon très-grand.

Et sur la Porte l'an du Jubilé, & dans l'Exergue Rome.

La troisième Medaille montre la Porte du Jubilé fermée, avec ces mots autour.

A N . I U B I L Æ I A P E R U I T E T C L A U S I T .

Jules 3. ferma la porte qu'il avoit ouverte pour le Jubilé.

Dans l'Exergue.

M . D . L .

Dans la quatrième Medaille se voit l'Eglise de St. Pierre en face avec ces mots autour.

A N N O I V B I L Æ I M . D . L .

L'An du Jubilé M. D. L.

Dans l'Exercice.

PETRO APOSTOLORVM PRINCIPI.

A S. Pierre le Prince des Apôtres.

La cinquième Medaille represente l'abondance sous la figure d'une femme qui tient une corne d'abondance dans son bras gauche rempli de toutes sortes de fruits, & de la main droite elle tient plusieurs épis de bled & plusieurs sortes de fruits à ses pieds, & de l'autre côté une couronne de laurier & ces mots autour.

HILARITAS PUBLICA

La joye Publique.

Cette Medaille fut frapée en memoire de la grande affluence de peuple qui vint à Rome pour le Jubilé, & de la grande abondance de biens, qu'on avoit à Rome pendant cette fête.

La 6 Medaille fait voir le même Pape en buste avec cette legende

D. JULIUS III. REIPUB CHRISTIANÆ
 REX AC PATER.

St. Jules 3. le Roi, & le Pere de la Republique Chrétienne.



K 2

Re.

Revers.

Vous voyez une femme couronnée tenant sa corne d'abondance pleine de fruits d'une main, & de l'autre main, qui est la droite, un épi de bled, de l'autre côté paroissent plusieurs petites montagnes qui sortent des flâmes, cela est tiré des armes de sa famille, & pourroit marquer la grande bonté du Pape qui fit mille biens à les Peuples par toute sorte de largesses, d'indulgence & de remission plus abondantes que celles de pas un de ses Predecesseurs, ce qui luy attira le nom de S. Jules 3. le Roy, & le Pere de la Republique Chrétienne. *Ciaconius* explique quelle fut la joie publique, exprimée dans ces Medailles. Ce fut ici, dit-il, la premiere année du Pontificat de ce Pape, agreable au Peuple Romain, s'il en fut jamais, non seulement par l'allegresse du Jubilé, & de l'abondance du peuple, & des diverses Nations, qui vinrent à Rome, mais encore par la douceur, & par la grande moderation de ce Pape, à gouverner l'Eglise. La description de cette joye est empruntée des anciennes Medailles qui representent une jeune fille avec des épis, la couronne de lauriers, & les petites montagnes, qui y sont representées dans la bande, qui est en face au travers des Ecussions des armes de la famille de ce Pape, autour se lit cette inscription.

HILARITAS PONTIFICIA.

La Gaïeté Pontificale.

Dans l'Exergue.

R O M A

Rome.

Le Pape Gregoire 13. ouvrit le 9 Jubilé l'an 1575 comme nous le voyons par les Medailles suivantes; dans la premiere nous le voyons en buste avec cette Légende autour.

INNOCENT XII.

GREGORIVS XIII. PONT. MAX.
ANNO JUBILÆI.

Gregoire 13. Souverain Pontife. P. Année du Jubilé.



Revers.

Nous voyons les armes de ce Pontife, avec cette Legende autour.

OPTIME REGITVR

L'Eglise est tres bien gouvernée.

Et sur les côtez de ses armes l'on voit ces quatre Lettres, S. P. Q. R. qui signifient le Senat, & le Peuple Romain.

La seconde nous represente ce Pontife sous la figure de David en prieres comme dans une Campagne, sa Harpe a côté de luy ; au dessus dans les nues l'on voit comme une figure qui peut représenter Dieu qui est environné d'anges & autour ces mots.

INVENI HOMINEM SECUNDUM COR MEUM

J'ay trouvé un homme selon mon cœur.

Dans l'Exergue.

JUBILATE DEO OMNIS TERRA

Chantez à Dieu toute la terre pour le Jubilé.

La troisiéme Medaille represente le Pape accompagné de tout son Clergé & d'une grande quantité de Pelerins. Il paroît travaillant à démolir la Porte. L'on voit les debris, qui tombent a côté de ses pieds. L'on voit à mesure qu'il demolit, les rayons du soleil qui tombent dessus & comme une figure qui lance ses rayons accompagnée de plusieurs Anges, qui volent alentour & ces mots dans l'Exergue.

DOMVS DEI PORTA COELI.

C'est ici la maison de Dieu, & la porte du Ciel.

Dans l'Exergue.

M. D. LXXV.

La quatrième Medaille represente la même Porte, une Ange, qui entre dedans. Au dessus de cette porte l'on voit le St. Esprit représenté sous la figure d'une Colombe, & à côté pendent deux festons de fruits avec ces mots autour.

ET PORTÆ COELI APERTÆ SVNT.

Et les portes du Ciel ont esté ouvertes.

Dans l'Exergue.

Roma.

La Cinquième fait voir encore la même Porte ouverte, & autour de la Medaille ces Mots.

J V S T I I N T R A B V N T P E R E A M.

Les Justes entreront par cette porte.

Sur la dite Porte se trouve cette autre inscription.

A N. D N I. M. DLXXV.

L'an du Seigneur 1575.

La sixième Medaille est encore le mesme Pape en buste avec cette Legende autour.

Considerations sur la Bulle du Pape

GREGORIUS XIII. PONT. MAX.
ANNO JUBILÆI.

Gregoire 13. Souverain Pontife l' Année du Jubilé.



Revers.

La sixième est encore la même porte du Jubilé tout à fait ouverte, avec ces mots autour.

N I H I L C O I N Q U I N A T U M .

Rien de souillé ne passera par cette porte.

Dans l'Exergue.

R O M A .

La septième nous représente la porte du Jubilé fermée, comme nous le denote l'inscription qui est autour.

A P E R U I T E T C L A U S I T A N N O
M D L X X V .

Dans l'Exergue

R O M A .

La huitième nous représente encore la dite porte du Jubilé fermé avec cette inscription autour.

G R E G O R I U S X I I I . P O N T . M A X . A P E R U I T
E T C L A U S I T J U B I L Æ I

Gregoire 13. Souverain Pontife a ouvert & fermé l'année du Jubilé.

Dans l'Exergue.

M D L X X V .

La Neuvième Médaille nous fait connoître la tyrannie de ce prétendu Père de l'Eglise. Il fit frapper cette médaille en mémoire du massacre de la St. Berthélémi. Dans le Revers vous voyez un Ange extermina-

L

na-

nateur qui d'une main tient une croix, & de l'autre une épée dont il perce à bras raccourci, avec ces paroles,

UGNOTTORUM STRAGES 1572.

L'anges. Destructeurs.

Voilà les choses que l'on doit attendre des Papes, ils ne respirent que le sang & le carnage pour tacher d'establiir leur Empire. Voilà les prétendu successeurs de St. Pierre & les Disciples de Jesus-Christ. Est il possible que le peuple soit si aveuglée de la communion Romaine de ne point ouvrir les yeux à des pareilles choses; il ne se contenta pas d'avoir fait fraper cette Medaille, il voulut avoir sa tyrannie représenté en tableaux. L'on voit les Histoires de ce massacre dans trois tableaux que l'on voit dans la sale, où les Papes donnent audience aux Ambassadeurs: dans le premier l'on voit l'assassin Maurevel, qui blesse Coligni d'un coup d'arquebuse, on le porte dans sa maison, & au bas du tableau est écrit.

GASPAR COLIGNIUS AMIRALLIUS ACCEPTO
VULNERE DOMUM FERTUR GREG. XIII.
PONTIF. MAX. M D LXXII.

*Gaspard de Coligni aiant été blessé par Maurevel est porté dans sa Maison. Gregoïre XIII. Souverain Pontife.
l'an 1572.*

Dans le second l'Amiral en massacre dans son Maison, avec Teligni son gendre, & quelques autres, & cette inscription sur ce tableau.

CÆDES COLIGNI ET SOCIORUM EJUS.

Coligni & plusieurs autres sont tuez avec lui.

La Troisième est la nouvelle du massacre de cette Amiral apportée au Roy, lequel témoigne sa joye & sa satisfaction avec un autre inscription.

R E X C O L I G N I I N E C E M P R O B A T .

Le Roy approuve le meurtre de Coligni.

Voila de quoy sont capables ces pretendus Pere de l'Eglise de faire massacrer inpitoyablement leurs ennemis.

La 10^e est une Medaille fort emblematicque & très curieuse frappée à la memoire de Gregoire 13. au sujet de l'établissement du nouveau calendrier, vous voyez dans le milieu de la Medaille une tête de belier avec les quatre étoiles qui forment la costellation d'Aries dans le Zodiaque. Sous la tête pend un feston de fleurs, dont les bouts passans entre les oreilles & les cornes du belier, se rejoignent en haut pour faire un nœud au dessus de l'étoile qui marque le milieu du front avec cette inscription au dessus.

A N N O R E S T I T V T O M . D . L X X X I I I .

L'Année retablie l'An 1582.

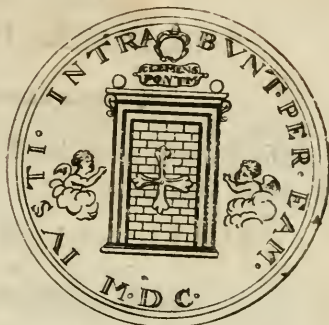
Le tout est environné d'un dragon qui mord sa queue. Pour bien comprendre cette Emblême il est nécessaire de savoir que les Egyptiens dans les Caractères de leurs Talismans que nous appellons hieroglyphiques avoient coutume de représenter leur année & l'éternité même par le rond d'un serpent mordant sa queue. L'on ne scauroit mieux faire connoître l'Equinoxe du Printemps que par le feston de fleurs: & le feston est noué, sur l'étoile qui est sur le front du belier. Ce qui nous denote la fixation de l'Equinoxe du printemps au premier du signe d'aries, qui est marqué par cette étoile, laquelle est la premiere du même signe dans le Zodiaque. Cet emblême nous veut faire entendre allegoriquement par le Revers de cette Medaille le rétablissement de l'année Chretienne dans un état stable & perpetuel, par le rétablissement de l'Equinoxe du printemps à son siege fixe & immuable du premier d'aries, c'est à dire au vingtième de Mars. Ce Pontife, qui estoit de la Maison du Buoncompagni de Boulogne, se servit de ses armes, qui estoient un dragon comme on le peut voir par la premiere Medaille

de ce Pape, ce qui se raporte fort bien au serpent des Egyptiens; le seul changement qu'il y fit faire, fut d'ajouter la queue du serpent, ce qui luy peut estre bien apliquée par son humeur sangui-
naire.

Clemens 8. celebra le dixième Jubilé l'an 1600 comme nous le voyons par cette Medaille. La première nous le montre en buste, avec cette legende.

INNOCENT XII.
CLEMENS VIII. PONT. MAX.

Clemens VIII. Souverain Pontife.



Revers.

Vous voyez une porte, & sur les deux Côtés paroissent deux anges qui sont soutenus par des nuées & sur le frontispice ces mots.

CLEMENS PONT. MAX.

Clémens Souverain Pontife.

Et au dessous une Cartouche, & dessus cette cartouche la triple couronne, & autour ces mots.

JUSTI INTRABUNT PER EAM.

Les justes entreront par cette porte.

Dans l'Exergue.

1600.

La deuxième Medaille fait voir l'indiction & la publication du Jubilé; les Trompetes paroissent à la tête de la Troupe avec un Prelat qui lit la publication. Le Pape paroît derriere assis sur une estrade accompagnée de plusieurs Cardinaux, & ces mots autour.

IUBILÆI INDICTIO.

l'Indiction du Jubilé.

Dans l'Exergue,

M. D. C.

La troisième fait voir le Pape à la porte de l'Eglise accompagné des Cardinaux & autres Prélats avec la croix, & le Pape avec sa triple couronne donnant des Indulgences à des penitens qui sont à genoux devant luy à côté de la porte de l'Eglise, avec ces mots autour de la Medaille.

A B.

ABSOLVIT ANNUM JUBILÆI.

Il a achevé l'année du Jubilé.

Dans l'Exergue.

M. D. C.

La Quatrième Medaille represente la porte du jubilé fermée avec ces mots tout à tour.

PORTAM SANCTAM APERUIT CLAVSITQUE
ANNO JUBILÆI M. D. C.

Il a ouvert & fermé le Jubilé l'an 1600.

La Cinquième Medaille represente ce Pape qui entre dedans l'Eglise acompagnée de son Clergé en ceremonie, croix & baniere & de Pelerins qui vont en devotion pour la fermeture de la porte du Jubilé & pour recevoir la benediction. Au dessus de tout cela paroît un ange tenant une branche d'olive, symbole de la paix, & ces mots autour.

LAUDATE NOMEN DOMINI

Louiez le nom du Seigneur.

La sixième fait voir le Pape assis dessus une espee de thrône, qui est soutenu par des anges, il reçoit une grande multitude de peuples qui viennent pour recevoir sa benediction avant la cloture de la dite porte du Jubilé avec ces mots.

Considerations sur la Bulle du Pape

EGO VOS REFICIAM.

Je vous soulageray.

Dans l'Exergue.

M. D. C.



La septième, le Pape à Genoux, la couronne à ses pieds & prie Dieu. Il est représenté sur le frontispice de la porte, comme bénissant les peuples, qui se présentent à la porte sous la figure d'un troupeau de brebis, avec ces mots.

INTROITE IN EXULTATIONE
ANNO M. D. C.

Entrez en joye.

Dans l'Exergue.

M. D. C.

Urbain VIII. ouvrit & ferma l'XI. Jubilé l'an 1625 comme nous le voyons par ces Medailles. Dans la première nous le voyons en buste avec cette légende autour, qui marque son Nom & l'année de son Pontificat.

UR.

INNOCENT XII.

89

URBANUS VIII. PONT. MAX. AN. III.

Urbain 8. Souverain Pontife l'An 3.



Revers.

Vous voyez ce Pontife auprès de la Portè du Jubilé, qui reçoit
sout le Clergé, lequel vient pour gagner les pardons, avec ces mots.

POSUIT FINES SVOS PACEM.

Il a mis la paix pour ses bornes.

Dans l'Exergue.
M. D. CXXV.

M

La

La seconde Medaille nous montre la Porte de Jubilé fermée, c'est pour marquer, que ce Pape a ouvert & fermé: ces mots autour.

RESERAVIT ET CLAUSIT.

Il a ouvert & fermé le Jubilé.

A côté de la Porte ANNO JUB. l'an du Jubilé.

Dans l'Exergue.

M. D. CXXV.

Innocent X. ouvrit & ferma le XII Jubilé de l'an 1650. comme nous le font voir les Medailles cy - dessous. La premiere represente ce Pontife en buste, avec cette legende.

INNOCENT XII.
 INNOCENTIUS X, PONT. MAX.

Innocent X. Souverain Pontife.



Revers: 1711. 10. 1711.

L'on voit St Pierre qui est soutenu par des nuées, tenant une boule sur une de ses mains. Ce qui nous veut représenter le monde, & de l'autre il semble qu'il donne la benediction, avec ces mots,

FIAT PAX IN VIRTUTE TUA.

Que la Paix soit faite par ta vertu.

La seconde nous montre à peu près la mesme chose. St Pierre assis sur une nuée tenant les clefs à la main, & de l'autre une Bible, sa tête environnée de rayons, & ces mots.

UT THESAUROS ANNI SANCTIORIS
TECUM APERIAM.*Pour ouvrir avec vous les Thresors d'une année plus Sainte.*

La troisième est une porte entourée de branches de laurier, & de deux fleurs de lis aux deux côtes, & une dans l'Exergue. Il faut que la legende de la Medaille ait été perdue par le temps. On n'y en voit point.

La quatrième Medaille fait voir le Pape qui ouvre la Porte du Jubilé avec son Clergé. L'on voit ce Pontife en travail, avec sa proche à la main & les debris qui tombent à ses pied, avec ces mots dans l'exergue.

OSTIVM COELI APERTUM IN TERRIS.

La porte du Ciel est ouverte sur la terre.

La cinquième montre la même Porte ouverte, avec un ange à chaque côté, & deux Pelerins qui entrent dans l'Eglise, le St. Esprit accompagnée de ses rayons, qui descend dessus. L'on nous veut faire entendre, que

que le Ciel benissoit le Jubilé. Toutes ces choses sont entourées d'une couronne de chêne, qui marque la fermeté des Jubilez.

La sixième represente la Porte du Jubilé fermée, sur les deux côtez deux branches d'olivier, emblèmes de la paix, & ces mots.

APERUIT ET CLAUSIT

Il a ouvert & fermé le Jubilé.

Aux deux côtez de la porte M. D. CL. dans l'exergue l'an du Jubilé. M. D. CL.



La septième fait voir le Pape à la porte du Jubilé se présentant avec son Clergé pour entrer par cette porte. Il paroît avec la triple couronne, & ces mots.

LAUDENT IN PORTIS OPERA EJUS.

*Que toutes ses œuvres le louent dans les
portes.*

Dans

Dans l'Exergue

M. D. CL.

Clement X. ouvrit le XIII. Jubilé l'an 1675. comme nous le voyons par les Medailles cy-dessous. La premiere nous le presente en buste avec cette legende.

CLEMENS X. PONT. MAX.
AN. I.

Clemens 10 Souverain Pontife, l'An 1.



Revers,

L'on voit l'Eglise de St. Pierre, & le Vatican au pied. Vous y voyez aussi la Louve avec Romulus & Remus, pour marquer que Romulus a jetté le fondement de cette fameuse Ville. Au dessus du Vatican l'on voit une Renommé, la trompette à la bouche, tenant la Bulle à la main, avec cette legende.

IN SPLENDORE STELLARUM.

A la lueur des étoiles.

C'est pour marquer la publication du Jubilé, avec cette legende autour,

FLUENT AD EUM OMNES
GENTES.

Toutes les Nations se rendront auprès de lui.

La seconde Medaille montre le Pape avec tout son Clergé à la porte du Jubilé en posture suppliante, avec la Triple couronne, & ces mots.

LAUDENT IN PORTIS OPERA EIUS.

*Que toutes les œuvres du Seigneur se louent dans
ses portes.*

Dans l'Exergue.

MDCLXXV.

La troisiéme fait voir le Pape qui frappe à la porte avec son marteau, vous voyez une personne derrière luy, qui luy soutient le bras & qui le tient de l'autre main en presence de plusieurs Cardinaux, ces mots entour.

APERI EIS THESAURVM TVVM

Ouvre leur ton Thresor.

Dans l'Exergue.

M. D. CLXXV.

La quatrième Medaille fait voir ce Pontife avec la triple couronne, qui ouvre la porte du Jubilé; une personne à genoux qui luy tient ses habillemens Pontificaux, accompagnée de tous les Cardinaux & de la Soldatesque, cette legende se trouve autour,

B E N E D I X I T F I L I I S .

Il a beni ses Enfants.

Dans l'Exergue.

1675.

La Cinquiéme fait voir le Pape avec la béche à la main, démolissant la porte Les demolitions qui tombent à ses pieds. Deux Ecclesiastiques à genoux luy tiennent sa robe Pontificale. Il est accompagné de tous les Cardinaux, Soldats, & Pelerins avec des rayons qui paroissent au haut de porte & ces mots.

APERUIT DOMINUS THESAURUM SUUM.*Le Seigneur a ouvert son Threfor.*

La fixième represente le mefme Pontife en bufte, avec cette le-
gende.

CLEMENS X. PONT. MAX.

Clemens 10. Souverain Pontife.



XIII. *Revers.*

Le Pape travaillant avec son marteau à demolir la porte du Jubilé. Il est accompagné de tout le Clerge & de tous les Pelerins à genoux en posture de suppliant. L'on voit les demolitions qui tombent, & des Prelats qui tiennent la robe du Pape. L'on voit aussi des rayons, qui paroissent au haut de la porte dans l'enfoncement, & ces mots autour.

D O M U S D E I E T P O R T A C O E L I

*C'est ici la Maison de Dieu, & la porte
des Cieux.*

La septième qui est une petite Medaille fait voir d'un côté ses armes avec le tymbre ordinaire des Papes, & pour legende.

C L E M E N S X . P O N T . M A X .

Clemens X Souverain Pontife.

Revers.

Une porte du Jubilé ouvert avec des rayons, qui paroissent au haut de la porte dans l'enfoncement, autour cette legende.

P O R T A C O E L I

C'est ici la porte du Ciel.

La huitième est encore une porte de Jubilé fermé, avec cette legende autour,

C L E M E N S X . P O N T . M A X .
A N . V I .

Clement X. Souverain Pontife. l'An VI.

Au

Aux deux côtez de la porte ANNO JUB. & dans l'Exergue 1675 pour marquer l'Année, qu'il a été célébré.

Revers.

Vous voyez une cartouche, & au bas les armes du Cardinal qui a fermé la porte du Jubilé, & cette inscription au milieu.

LUDOVICUS TIT. S. SABIE. S. R. E. PRESB.
CARD. PORTOCARRERO PORTAM
AUREAM LIBERIANÆ BASI-
LICÆ CLAUSIT.

*Louis Portocarrero Cardinal Prêtre de la S Eglise Ro-
maine du Titre de St. *** a fermé la Porte de
l'Eglise de S. Paul.*

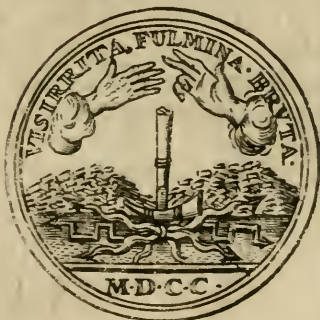
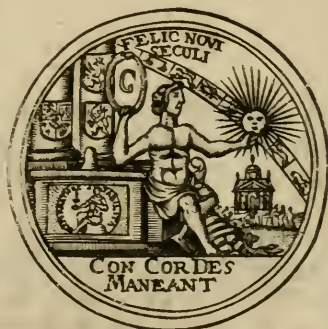
Pour bien entendre cette inscription il faut sçavoir que l'on pretend, que l'Eglise de S. Paul avoit été commencée il y a fort longtemps, au moins du temps de Constantin le Grand, cependant les troubles qui survinrent par l'Arianisme ne permirent qu'elle fut achevée. Liberius Evêque de Rome, qui fut envoyé en exil par Constance, parce qu'il s'opposoit à l'Arianisme que cet Empereur protegeoit, le fit achever. Cet Evêque fit paroître d'abord beaucoup de fermeté, & s'en alla dans son exil, cependant il succomba à la condamnation de S. Athanase, cela porta l'Empereur à la renvoyer à Rome. Liberius, se voiant donc rétabli, revoqua ce qu'il avoit fait dans son exil, & entr'autres preuves de sa bonne foi, il fit achever cette Eglise de St. Paul, que l'on appelle l'Eglise ou la Basilique de Liberius par cette raison.

Innocent XII. a publié le 14 Jubilé 1700 a indit le Jubilé par sa Bulle du 28 Mai 1699. n'ayant pû ouvrir la Porte Sainte à cause de sa maladie, le Cardinal de Bouillon sous Doyen du sacré College en a fait l'ou-
ver-

verture à la fonction à la place du Cardinal Cibo Doyen, dont l'âge & les infirmités l'ont licentié de cette cérémonie, il se célèbre présentement comme nous le voyons par les Médailles qui suivent, tant à l'honneur du Pape que du Cardinal de Bouillon & contre le dit Jubilé. La première vous voyez ce Pontife en buste avec cette légende.

INNOCENTIUS XII. PONT. MAX. AN. E.

Innocent XII. Souverain Pontife. Pan 1.



Revers.

Deuxième Revers.

Vous voyez la marche de l'Indiction & de la publication du Jubilé d'aujourd'huy, au son des Trompetes & des Instruments que font à la tête du troupe, & un Prelat qui paroît comme sur une strade devant une table qui lit la Bulle de cette publication, & le Pape paroît derriere assis & revetu de tout ses habits Pontificaux avec la triple couronne, accompagné de plusieurs Cardinaux, & ces mots aurour.

IUBILÆI INDICTIO.

l'Indiction du Jubilé.

Dans l'Exergue

1700.

Le Troisième.

Dans la seconde Medaille on voit la figure du Pape malade, qui donne au Cardinal de Bouillon la commission d'ouvrir la porte du Jubilé, parce qu'il n'en peut pas faire la ceremonie. Ce Pontife tient les Clefs de S. Pierre dans la main droite, & dans la gauche il a le marteau levée, comme s'il vouloit fraper la porte du Jubilé laquelle est devant luy. On voit derriere luy une grande troupe de gens, & plus haut la face de l'Eglise de St. Pierré, & le Vatican. A côté de la porte de l'Eglise on voit une corne d'abondance, de laquelle sortent trois rouleaux de papier sur l'un desquels on lit ces mots BULLE, sur le second, INDULGENCE, & sur le troisiém, Absolution, pour faire connoistre, que c'est dans cette Eglise, que l'on gagne le pardon des pechez. On lit cette legende autour de la Medaille.

VENIT VENIA VENITE.

Le Pardon est ouvert, venez y prendre part.

Dans l'Exergue

M. D. C. C.

Revers.

Quatrième Revers. On représente le Jubilé des anciens Chrétiens, & celui des Reformez d'aujourd'huy. On voit d'abord un Janus, avec le visage d'un vieillard, qui marque le siècle passé, & de l'autre côté d'un jeune homme, qui regarde après le siècle à venir, il tient dans sa main droite le siècle d'or, représenté par un serpent, symbole de la prudence. On se sert donc de la figure de cet animal, qui change de peau tous les ans, & qui mord sa queue pour marquer le renouvellement du siècle, & sa durée; on voit un C. au milieu pour designer le nombre de cent, & par là un nouveau siècle: de la main gauche il gouverne le soleil pour commencer le nouveau stile dans le Zodiaque, qui nous est représenté par une espece d'arc en Ciel, dont l'un des bouts est posé sur deux Colonnes de Pierre, comme cela se pratiquoit anciennement tous les ans, par le Prêtre de Saturne. On voit son temple au côté droit de Janus tout ouvert. On voit que l'on prepare un sacrifice sur l'autel, qui est à côté de cette porte. Il y a à ses pieds une corne d'abondance, qui repand toute sortes de fruits pour l'usage du peuple, ce qui sert à représenter le véritable Jubilé, par lequel nous obtenons ces riches benedictions, que Dieu veut verser sur le nouveau siècle. Par la paix posée sur le piedestal & par les deux Colonnes on veut nous dépeindre les Princes protestans, unis entr'eux pour la conservation de la Religion. Plus bas on voit la Religion sous la figure d'une femme qui tient la Bible ouverte de la main gauche, il presente la lumiere de l'Evangile, & la met sur le Chandelier, afin qu'elle éclaire par tout. Il tient le Chandelier dans sa main droite, & nous fait connoître par toutes ces choses les soins, que Dieu prend de nous presenter ses lumiere, sa grace, & sa verité par les Saintes Escritures, que si

O

nous

nous travaillons sincèrement à nous amander, nous serons reçus au véritable Jubilé du St. Evangile. Sur ces Colonnes on voit les armes d'Angleterre, de Hollande, de Brandebourg, & de tous les autres Princes Protestans; au bas on voit le chapeau de la liberté avec cette inscription à l'entour de cette femme qui représente la Religion.

REFORMATION ESTABLITA.

La Reformation assurée.

Par ce moyen de l'union, que les Protestans garderont entre eux pour se conserver eux-mêmes, puis qu'on attaque la Religion de toutes parts, & qu'on veut les miner peu à peu sous la feinte apparence d'alliances & d'amitié, il est donc de leur prudence de travailler à leur propre sûreté comme on tache de leur faire entendre par l'inscription qui ce lit dans l'exergue.

CONCORDES MANE- ANT.

Qu'ils demeurent dans une union indissoluble.

Nous sommes donc obligez de demander à Dieu avec ardeur, qu'il entretienne cette concorde & qu'il nous convertisse luy même par son Esprit, afin que nous puissions obtenir cette précieuse grace de sa miséricorde, c'est par là, que nous entrerons heureusement dans un nouveau siècle, comme la legende, qui est autour de la Medaille, nous en avertit.

FELIC NOVI SÆCULI.

La félicité du nouveau siècle.

Autre Revers.

Le cinquième Revers représente le marteau du Jubilé posé sur des foudres, aux deux côtes on voit beaucoup de débris, & au dessus deux mains, qui semblent vouloir se joindre, à l'entour on trouve cette légende.

VIS IRRITA BRUTA FULMINA.

Une force vaine ne produit que des foudres brutes & sans effet.

Pour marquer, que l'on n'emploie dans le Jubilé que des efforts inutiles, & des foudres, qui ne produisent rien.

Dans l'exergue.

M. D. C. C.

Le Sixième Revers représente le même Cardinal à la porte du Jubilé, accompagné de tout le clergé, marchant en pompe pour ouvrir en cérémonie la porte du Jubilé, dont les débris tombent à ses pieds. Les Pelerins sont à côté de luy à genoux, prêts à recevoir la benediction; avec cette légende.

EN PIVS ALCIDES ATLANTE FESSO.

Voici un autre Hercule prêt à porter le Monde, pendant qu'Atlas fatigué se repose.

Le Pape qui porte le monde comme un autre Atlas, étant malade & hors d'état d'agir à son ordinaire, le Cardinal comme un autre Hercule vient soutenir ce grand fardeau.

Dans l'Exergue

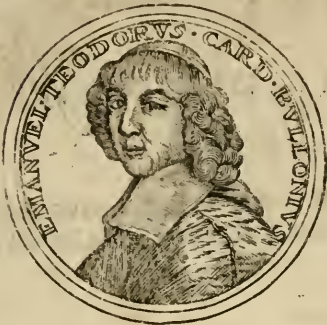
ANNO ABSOLUTO M. D. C. C.

l'An de l'Absolution 1700.

La septieme Revers nous represente le Cardinal de Bouillon en buste
avec cette legende

EMANUEL THEODORUS CARD. BULLONIUS

Emmanuel Theodore Cardinal de Bouillon.



Revers.

Le huitième Revers ce voit le Cardinal en habit de Ceremonie, qui frappe à la porte du Jubilé pour l'ouvrir. On en voit tomber les debris à ses côtez, le Clergé l'accompagne avec les Pélerins. On trouve cette legende au tour de la Medaille.

UNO ICTU PANDIT OLYMPUM.

D'un seul coup il ouvre le Ciel.

Cela veut dire que le même coup, par lequel ce Prelat ouvre la porte du Jubilé, il ouvre le Ciel selon la creance de Rome, le Ciel est ouvert par les Indulgences.

Dans l'Exergue.

M. D. CC.

Le neuvième Revers, represente les Armes de Ierusalem en cartouche sur un Piedestal, au defous duquel on voit un marteau de tout entouré de deux branches de Palmes croyées, sous le marteau, avec cette legende autour.

CRUCES OLIM NUNC MALLEUS ORNABIT.

Les Croix l'ornoient autrefois, mais ce sera desormais le marteau.

La maison de Bouillon étoit Illustre autrefois par les croix de Ierusalem, à cause de Godefroi de Bouillon qui fut fait Roi de Ierusalem. Mais elle est presentement Illustre par le marteau, avec lequel ce Prelat a ouvert la porte du Jubilé.

Dans l'Exergue.

A N N O M. D. CC.

Go-

Godefroi de Bouillon étoit le General de l'armée des Croifez, qui prit Ierusalem l'an 1099. Il fit dans cet affaure des choses, qui ont rendu sa memoire Illustre dans la posterité.

Le dixième Revers, represente le Pape fort malade dans son lit. Le Cardinal de Bouillon reçoit ses ordres dans une posture fort humiliée, & se tient prêt à partir, revêtu de ses habits Pontificaux: Le Pape lui dit ces mots,

TOTA TIBI CONCESSA POTESTAS.

Toute puissance vous est donnée.

Pour marquer, que le Pape lui transporte toute son autorité; pour ouvrir la Porte du Jubilé. Avant qu'il sorte de la chambre, ce Pontife lui adresse encore ces paroles, qui se lisent dans l'Exergue.

SCANDE GRADUM, SEDANA DOMUS, POPULUSQUE
PER ÆVUM SENTIAT UNGUENTO DEXTRAM
SIC LILIA CRESCUNT.

Prince de Sedan, montez les Saints degrez, que le Peuple sente pendant un siecle vostre main consacrée. C'est ainsi que les François s'élevent dans le monde.

Ce Prelat est fils de defunt Frederic Maurice de la Tour, Duc de Bouillon, lequel étoit Prince de Sedan. Il est né à Sedan l'an 1644.

Revers.

Le onzième Revers, le Cardinal de Bouillon accompagné du Clergé en habit de ceremonie, tient le sacrement à la main, & donne la benediction au peuple, que l'on voit à genoux devant la porte de l'Eglise Cathedrale de St. Pierre. Le Cardinal s'y achemine pour ouvrir la porte. Un Ange paroît dans l'air sur sa tête, disant ces paroles,

GRA.

GRATIS ACCEPISTI GRATIS
D A T O

Vous l'avez reçu gratuitement, donnez le de même.

Ces paroles sont très mal observées dans l'Eglise Romaine dans laquelle on ne donne rien sans argent.

Dans l'Exergue.

GLORIA LILIORUM BULLON. PETRIQUE
REVIXIT ROMÆ, CERTA SALUS, UR-
BIS, ET ORBIS HONOS.

M. D. C. C.

Le Cardinal de Bouillon fait revivre à Rome la Gloire de la France, & de l'Eglise. C'est ainsi, qu'il est l'ornement de la Ville de Rome & du monde même, tout entier.

Le Deuxième Revers fait voir le marteau du Jubilé posé sur un piédestal ayant deux lis à ses côtez, avec cette legende autour.

QUAM VILIA ORNABUNT LILIA.

Ces viles fleurs de lis ne lui feront pas grand honneur.

Cela veut dire, qu'un Cardinal que l'on ne considère pas beaucoup en France, ne rendra pas la cérémonie du Jubilé plus célébré, ou si l'on veut que ces lis n'en font pas la grandeur. Autrefois ses Predecesseurs jouissoient d'une Principauté, dont on les a dépouillez, si ce Prelat donc est considerable, ce n'est pas en qualité de Cardinal François.

C'est

Cette Medaille represente l'Europe sous la figure d'une femme assise sur un rocher. Elle a sur la tête une couronne Imperiale avec des cheveux blond qui voltigent sur ses épaules, ses vestemens sont blancs, elle regarde le Soleil, elle s'appuie sur la Medaille du Pape qui paroît en buste avec cette legende autour,

CLEMENS XII. PONT. MAX.

Clemens XII. Souverain Pontife.

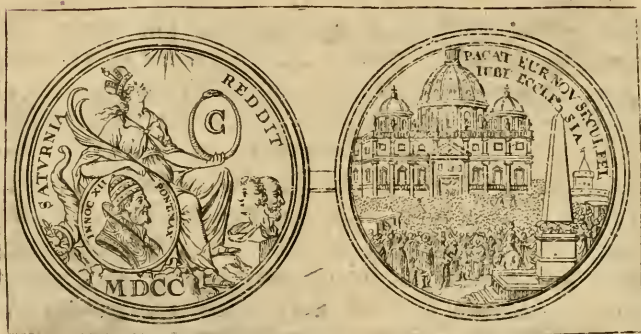
Elle tient de la même main une branche de Palme, qui nous veut faire entendre la fermeté des Jubilez. Cette Medaille est posée sur le mesme rocher appuyée & soutenue par une corne d'abondance qui répand de grands Thresors sur la terre. Ces tresors ne sont autre chose que la multitude de Pelerins & d'étrangers que le Jubilé attire pour avoir des pardons, en visitant les Eglises où se font ces ceremonies, de l'autre main, elle tient un serpent qui forme un ovale en mordant sa queue, ce qui nous représente l'éternité, & dedans cet Ovale il y a un C. qui marque le siecle ou cent ans; à ses pieds paroît le Dieu Janus à deux têtes l'un d'un vieillard & l'autre d'un jeune homme; le vieillard represente le temps passé, & le jeune homme regarde le siecle à venir du Jubilee qui vient d'être annoncé par ce Pontife & ces mots autour.

SATURNIA REDDIT.

Celui-ci nous donnera le Jubilé doré de Saturne.

Dans l'Exergue

M. D. C. C.



Revers.

Vous voyez l'Eglise de St. Pierre avec une partie du Vatican embelli de l'obelisque du Pape Sixte qui est placé devant cette Eglise; l'on voit le Cardinal de Bouillon qui entre dedans accompagné de son Clergé & d'une tres grand multitude de peuple & sa Sainteté donne la benediction du chant doré, & ces mots,

PACAT EUR. NOV. SECUL. FEL.
JUBI. IN ECCLESIA.

La paix étant établie par toute l'Europe, le nouveau siècle à mis
le

le bonheur du Jubilé dans l'Eglise, dans ce siècle nouveau.

Cette Medaille est frappée en risée du Jubilé; d'un côté vous voyez le Pape dans ses habits pontificaux ayant une table devant luy sur laquelle on voit des petit pots & boîtes d'onguent avec le marteau, qui doit ouvrir la porte du Jubilé, sur le tapis, qui pend, on lit ces mots,

ONGUENT POUR LA BRULURE
DU PURGATOIRE.

Autour de la Medaille on lit cette autre legende.

VAINES ESPERANCES.

Dans l'Exergue.

LE JUBILE' PRESENT SE GAGNE PAR
ARGENT.

M. D. C. C.



Revers.

On voit la figure d'un singe habillé en souverain Pontife, qui frappe la porte du Jubilé, il est accompagné de plusieurs autres singes, vêtus comme des Cardinaux, qui coupent la bourse des spectateurs qui regardent cet abus, ou plutôt ces singeries de l'Eglise Romaine: on lit ces paroles autour de la Medaille,

VOUS EN PAIEREZ LA FOLIE.

Dans l'Exergue.

UN SINGE AMUSE BIEN DES SOTS.

1700.

Voilà toute les Medailles qui nous sont parvenu pour nostre ouvrage: si par hazard on avoit obmis quelques unes, les Curieux sont priée d'en faire part à Nicolas Chevalier, Marchand Libraire Amsterdam. Le Cardinal de Bouffon a ouvert l'Eglise St. Pierre, les Cardinaux Pantiatici, Pamfilii & Moriga ont ouvert les Portes de Saint Paul, St. Jean de Latran, & de St. Marie Majeure, comme cela est expliqué dans le recit abrégé des ceremonies que l'on a observées à l'ouverture du Jubilé de l'an 1700. Voici la marche de la ceremonie.



Voilà le nombre des Jubilez, qui se sont celebrez jusques à present dans l'Eglise Romaine depuis l'institution qui en a été faite l'an 1300. par Boniface 8. sur quoi l'on fera cette remarque, que les Jubilez seculaires sont les plus considerables, & les plus solemnels, parce qu'ils finissent le siecle, qui a toujours eu quelque chose de remarquable parmi les hommes, c'est pour cela qu'on les accompagne d'un grand nombre de ceremonies pompeuses, dans le dessein d'en rendre la solemnité plus éclatante aux yeux des hommes. Boniface 8. ne l'avoit ordonné que pour être celebré tous les cens ans. Mais ses Successeurs avides d'argent aussi bien que lui, ont trouvé à propos de changer cette Institution; d'abord il fut mis à 50. an, & ensuite à 25. comme on l'a marqué il est demeuré fixé de la sorte à 25. & c'est sur ce pied-là. C'est pour cela, que dans les Jubilez seculaires les Papes font une grande distribution d'Indulgences, & on dirait, qu'ils ont dessein d'épuiser le Thresor, qu'ils-en ont amassé. Cependant leurs Successeurs en trouvant toujours un grand fonds, où ils puisent tant qu'il leur plaît pour faire largesse de fumée à leurs devots.

Il est même surprenant, qu'ils ne les fassent pas celebrer plus souvent, car outre que leur Thresor est toujours également plein, & qu'ils y peuvent puiser des pardons, tant qu'il leur plaît, il est certain qu'ils ont tout autant de raison de les faire celebrer tous les deux, trois, quatre ou cinq ans, que tous les vingt cinq, cinquants ou cent. Leurs devots

se

vois seroient toujours aussi échauffez à gagner les pardons, & les bien payer.

La dernière chose que l'on veut observer ici, c'est que dans les Jubilés les Papes ne manquent jamais de suspendre, comme on l'a dit, toutes les Indulgences, que leurs Predecesseurs peuvent avoir permis de distribuer dans de certains lieux. Paul 2. & Sixte 4. son Successeur entr'autres le firent autrefois; Innocent 12. a suivi leur exemple, ç'a été dans le dessein de gagner d'avantage, en attachant toutes les stations à Rome.

Cependant cela n'a pas toujours été regulierement observé par les Papes. Alexandre 6. aint publié un, l'an 1500. ne se contenta pas des Eglises stationnaires de Rome, il envoya encore des Legats, & des Commissaires en Allemagne, & en plusieurs autres lieux avec des Bulles fort amples, par lesquelles il leur permettoit de vendre publiquement les Indulgences à tous ceux, qui ne pourroient, ou qui même ne voudroient pas se rendre à Rome pour y gagner les pardons.

La facilité, que ces gens trouverent à debiter leur marchandise en Allemagne, les rendit insolent, & peu circonspects, ils commirent mille friponneries, que les Histoires n'ont pas manqué de rapporter. Ce fut ce qui poussa Luther à s'élever contr'eux, & en suite contre les Indulgences mêmes. Cette étincelle, foible dans ses commencemens, ne laissa pas d'allumer le feu dans le même-tems à peu près. Zwingle fit la même chose à Zurich, & Oecolampade à Bâle. Ce fut-la, ce qui donna lieu à la Reformation, qui a fait perdre tant de peuples, & de païs à Rome. Mais on laisse ce grand événement à l'Histoire, que l'on peut consulter sur ce sujet.

On ajoutera seulement cette remarque qu'Alexandre 6. selon le témoignage de Polydore Virgile ne s'avita d'envoyer ses Legats, & & les Commissaires en Allemagne que dans la vue d'amasser de grandes richesses pour les donner à ses batards, qu'il avoit en assez grand nombre. En quoi l'on voit, que comme Boniface 8. avoit institué le Jubilé en partie par un principe d'avarice, ses Successeurs ont agi dans l'occasion par les mêmes raisons. Les Auteurs de ce tems-là, ne l'ont point dissimulé, & on en peut parler hardiment sur leur témoignage, parce qu'ils sont contemporains, & reconnus pour gens dignes de Foi dans l'Eglise Romaine.

Dans

Dans le dessein qu'on s'est proposé de donner aux Lecteurs les Médailles, & les figures de tout ce qui peut contribuer à lui faire avoir de justes Idées de tout, autant que cela se peut, on a estimé qu'on devoit mettre ici le plan de Rome, nous n'en ferons point le description pour ne point sortir de nôtre ouvrage, le rapportant seulement pour satisfaire les curieux, & pour embellir nôtre ouvrage, nous viendrons au ceremonies, qui se fait à l'ouverture de ce Jubilé.



CEREMONIES

Observées à l'ouverture

D U

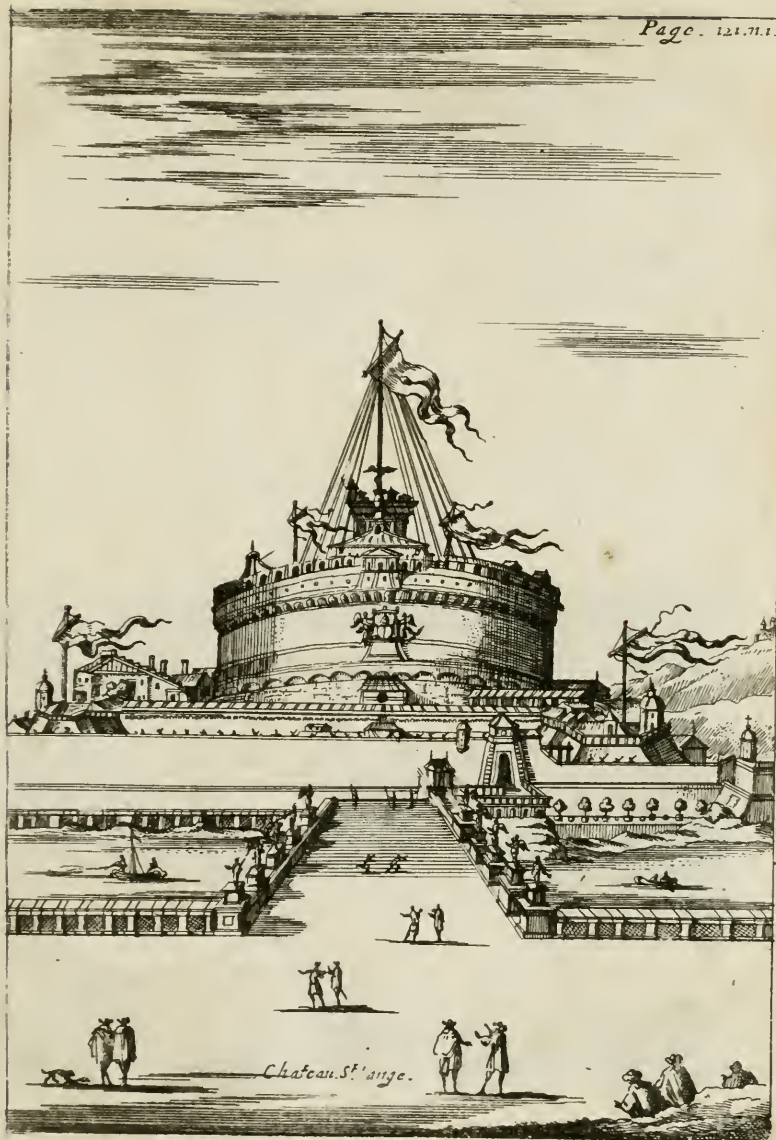
J U B I L E

D E L' A N

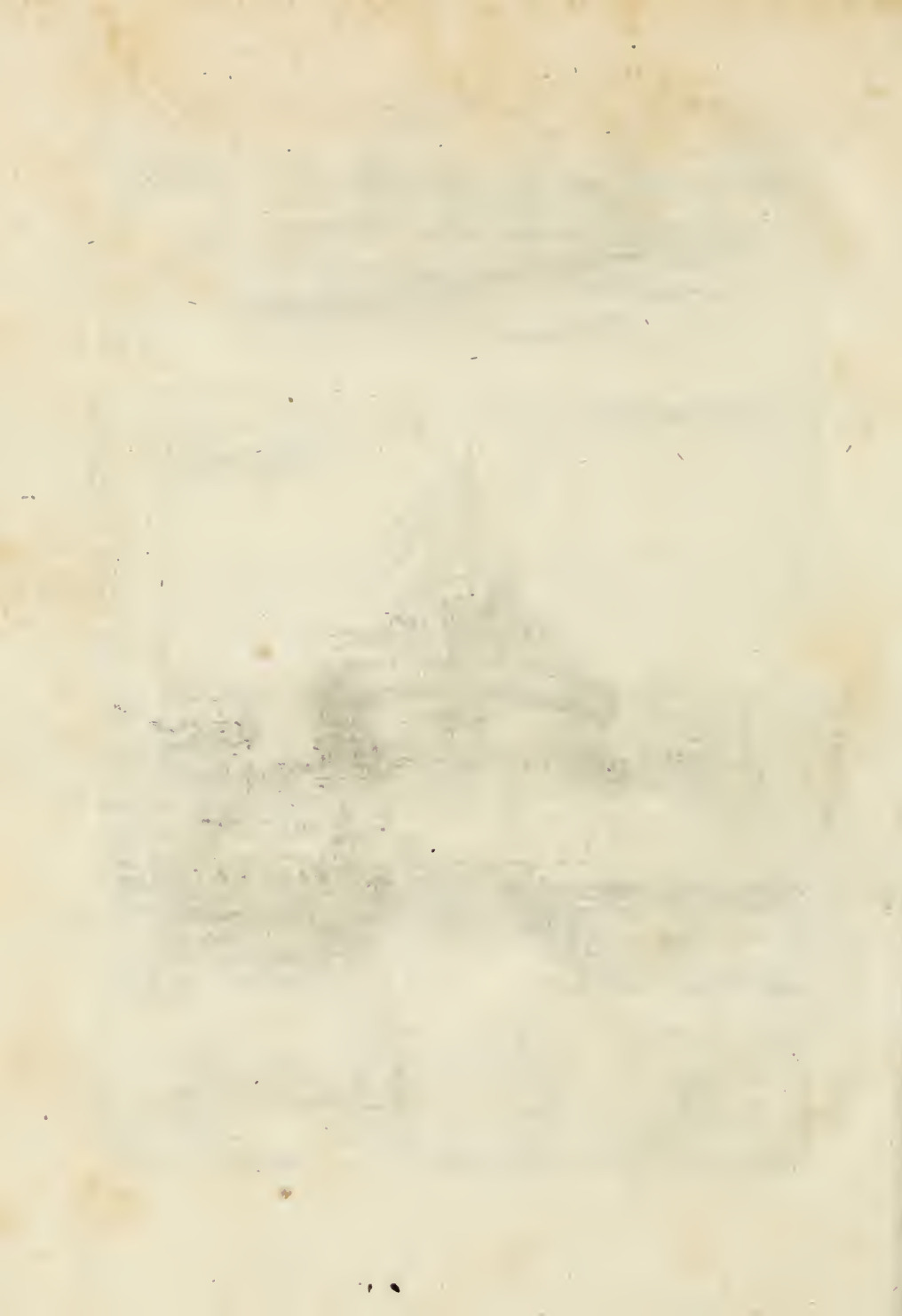
M. D. C. C.

LE Pape n'ayant pû faire lui-même l'ouverture du Jubilé moderne, à cause de la dangereuse maladie, dont il étoit de tenu, avoit pensé qu'il pourroit suppléer à cela par un Legat à *Latere*, qui feroit l'ouverture de la Porte Sainte en son nom. D'abord il vouloit, qu'on différât cette solennité jusques à un temps plus commode, mais les Cardinaux lui ayant répondu, que cet delai ne se pouvoit faire sans troubler l'ordre du Jubilé, ils ajoûterent, que le Sacré College étoit en droit de pourvoir à cette fonction en l'absence de Sa Sainteté, & qu'ainsi il ne falloit point de Legat à *Latere*.

Le temps de la celebration du Jubilé approchant on travailla à regler les Ceremonies, qui devoient s'observer dans cette grande solennité. Le Cardinal Doyen s'étant dispensé des grandes fatigues de cette Ceremonie à cause de son grand âge. La commission en fut donnée au Cardinal de Bouillon, en qualité de Sous-Doyen du Sacré College, ce fut donc lui qui ouvrit le Jubilé dans l'Eglise St. Pierre du 24. ou 25 de Decembre 1699. Les Cardinaux *Pantiatici*, *Pamfilii*, & *Morigia* firent la même chose dans les Eglises de St. Paul, de St. Jean de Latran.



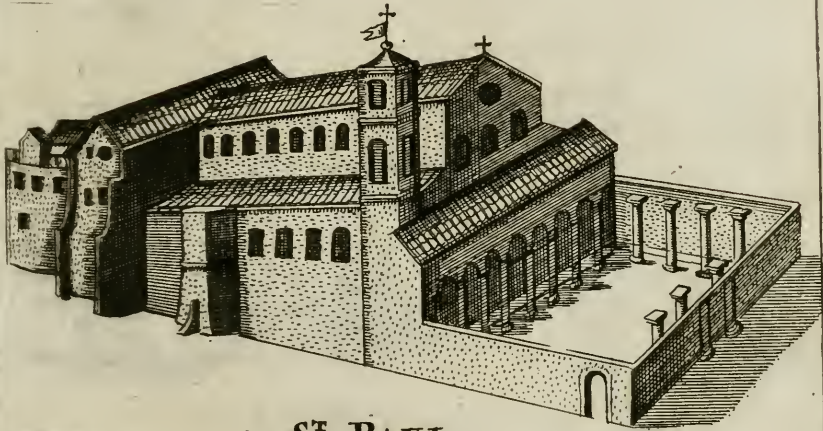
Chateau. St. Ange.





St. Pierre.





ST. PAUL.



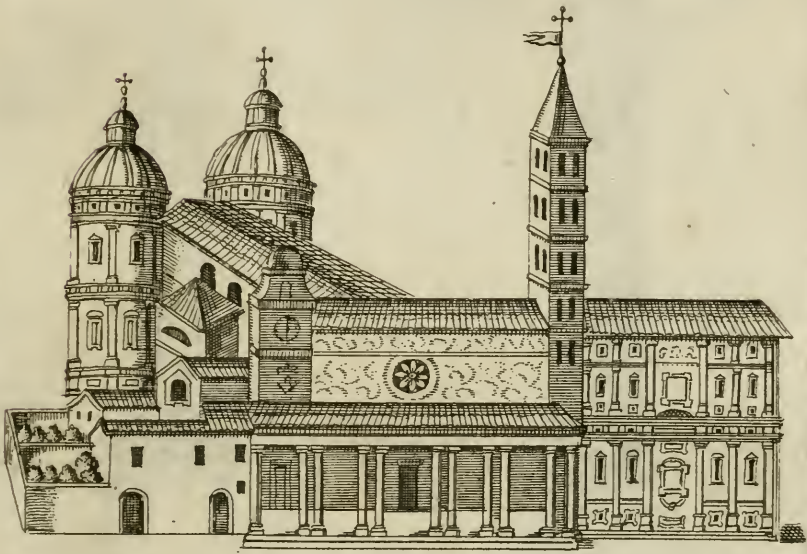
E. P. A. 11



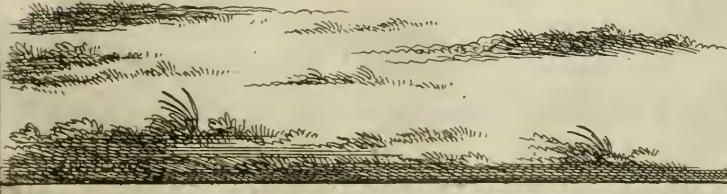
ST JEAN DE LATRAN.



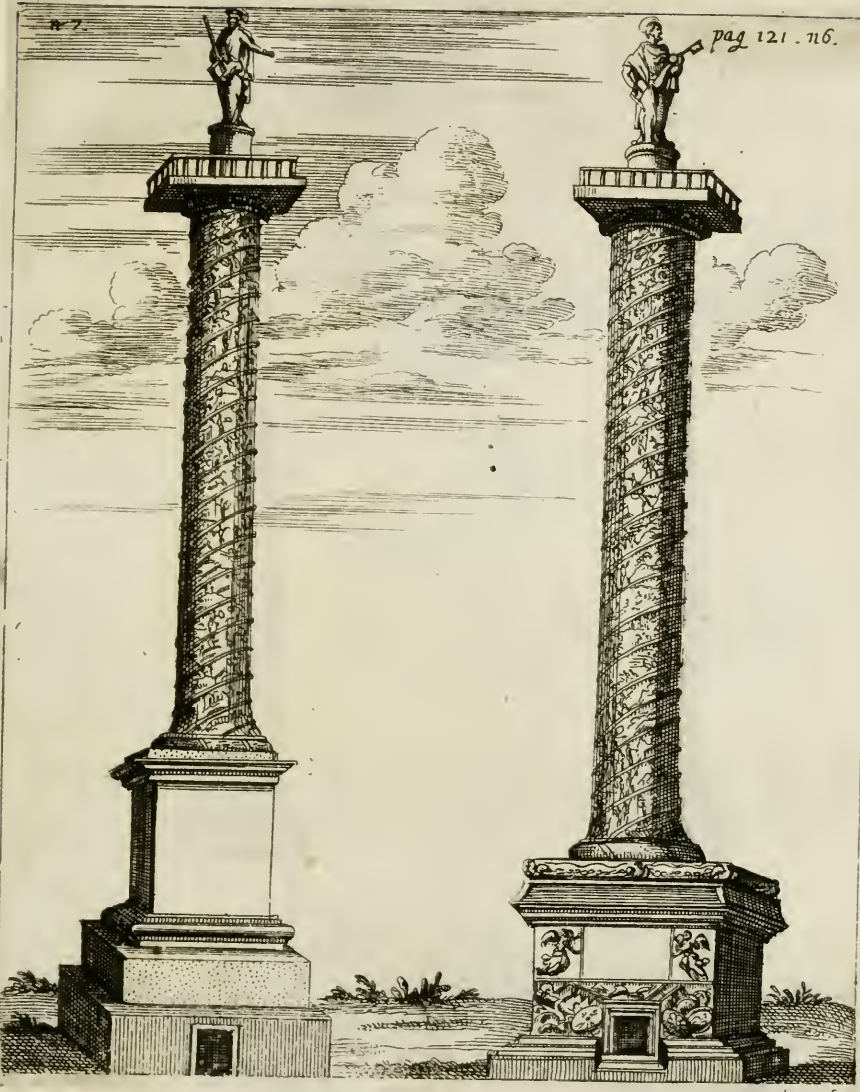
STATION DE L'ARCADE

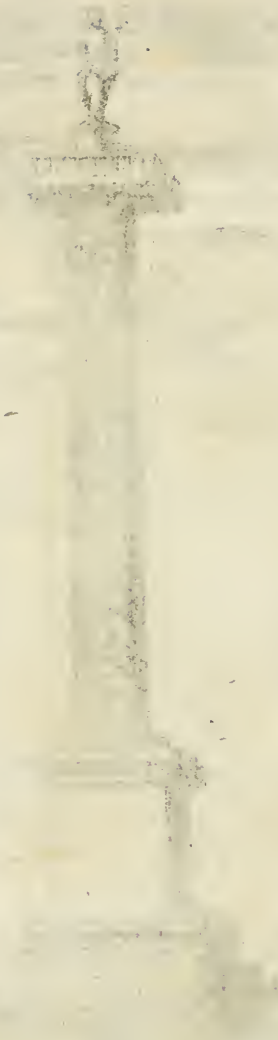


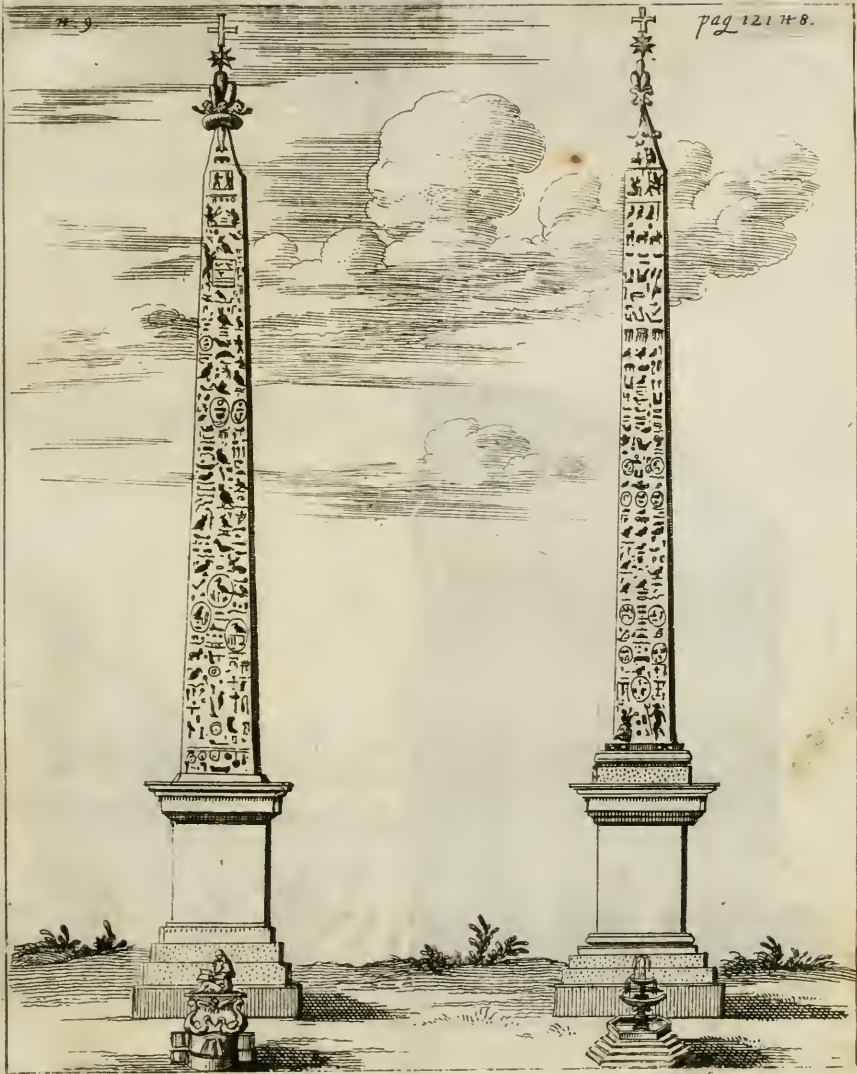
ST. MARIE MAJEURE.

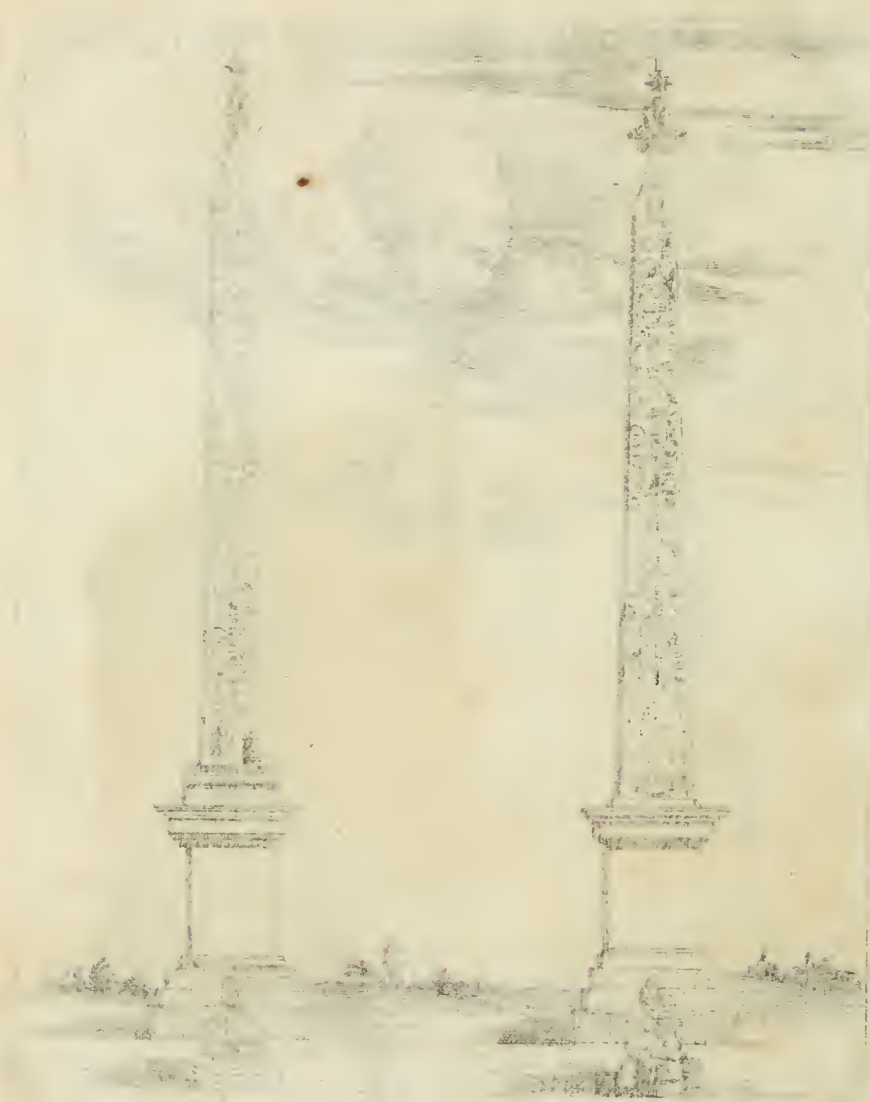


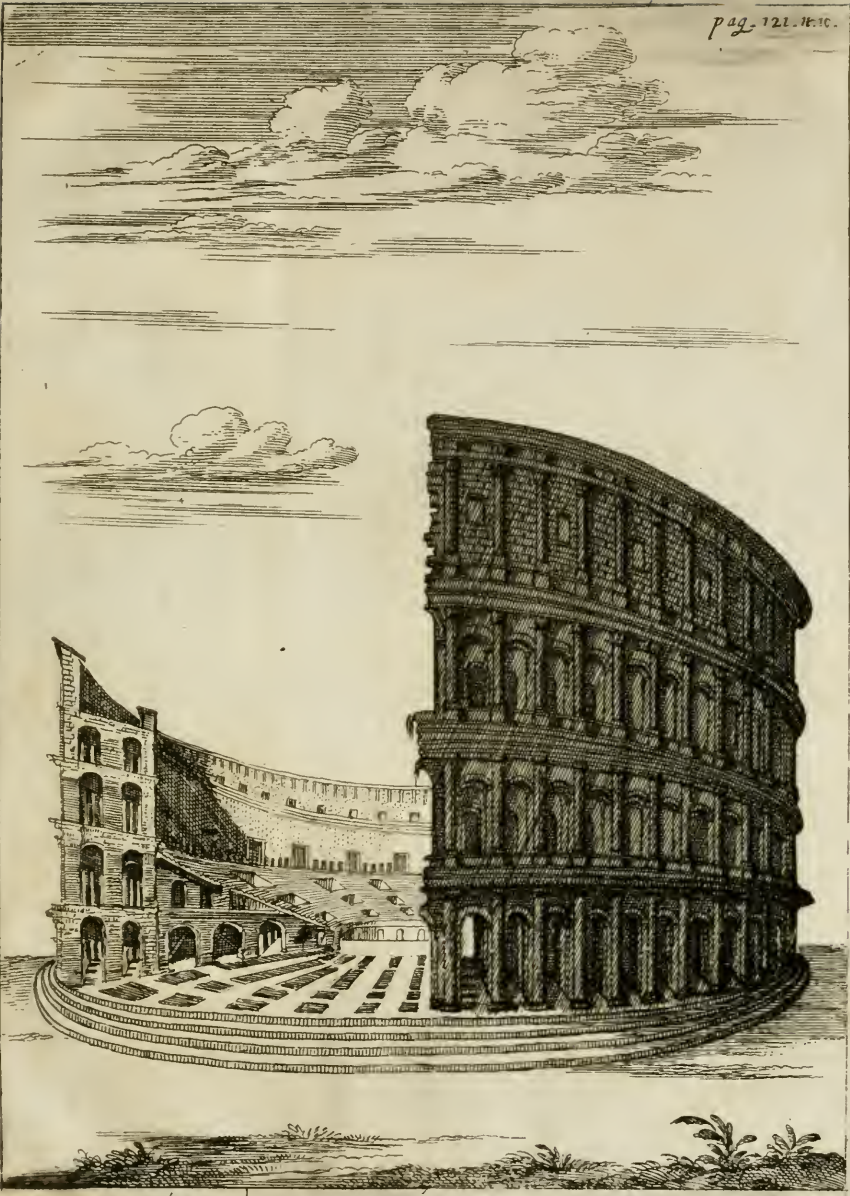














& de Sainte Marie-Majeure, qui avec S. Pierre font les quatre Eglises privilégiées. Voici le plan des quatre Eglises & du château St. Anges avec les obeliques qui se rencontrent devant les faces des dits Eglises.

La jour de l'ouverture de la Porte Sainte du Jubilé étant venu, les Cardinaux destinez à faire la ceremonie, se rendirent par le Bourg St. Anges & par le Vestibule, qu'on appelle BELVEDERE, au Vatican, ils se revêtirent de leur chappes de pourpre dans le lieu ordinaire, apres quoi ils prirent des Ornemens blancs convenables à leurs Dignitez.

Cela étant fait les Cardinaux se separarent & allerent en Cavalcade aux Eglises, dans lesquelles ils devoient ouvrir les Portes Saintes ; le Cardinal Morigia, qui ne pût monter à cheval s'y rendit en carosse, cependant le Cardinal de Bouillon, revêtu des habits pontificaux accompagné de trois charvines de St. Pierre, de St. Jean de Latran & de St. Marie Majeure qui devoient le servir au lieu des trois Cardinaux qui auroient fait les fonctions de Prêtre, de Diacre, & de Sous-Diacre, si le Pape eût officié, il vint de la Sacristie dans la même chappelles & passa à la tête du Sacre College, la Croix marchant devant son Eminence à la chapelle Pauline, où le sacrement étoit exposé.

Dans ce moment les Maîtres des Ceremonies distribuerent des Cierges aux Cardinaux qui les eux mêmes porterent, pendant la Ceremonie leurs Eminences, se prosternerent ensuite pour adorer le Sacrement. Le Cardinal de Bouillon fit la même chose & fit sa prière, laquelle étant achevée il encensa à genoux, en entonnant l'Hymne, *Veni Creator Spiritus*, & les chantes en eurent à peine achevé le premier verset, qu'ils s'éleverent tous, prirent leurs Maîtres, & sortirent de la chapelle Pauline par le grand degré pour aller en procession par la grande rue de S. Pierre jusques à l'obelisque, & de là par la Gallerie jusques à la grande porte de la Basilique du Vatican. Chaque Cardinal avoit seulement à sa suite deux gentils-hommes, & son Candataire.

Lors qu'ils furent arrivez à cette Basilique, le Cardinal de Bouillon monta sur le Throne, qu'on lui avoit préparé, s'assit & se reposa quelques

ques momens. Ce Throne n'estoit pas comme celui, qu'auroit eu le Pape, mais comme celui d'un Cardinal officiant. S'étant levé pour s'approcher de la porte Sainte, Monseigneur Caprara Regent de la Penitencerie luy presenta le marteau, le Cardinal Colerodo l'auroit présenté au Pape en qualité de grand Penitencier : le Cardinal de Bouillon l'ayant reçu en frappa 3 fois la porte sainte, en chantant les 3 versets suivans, l'un après l'autre. *Aperite mihi portas justitiæ.* Ouvrez moi les portes de Justice. *Introibo in domum tuam Domine.* Seigneur, j'entrerai dans ta maison. Le troisieme encore plus fort. *Aperite portas, quoniam nobiscum Deus.* Ouvrez les Portes, puis que Dieu est avec nous.



Les assistans répondirent au premier, *Ingressus in eas confitebor domino*; y étant entré, je me confesseray au Seigneur. Au second: *Adorabo ad Templum tuum in timore tuo.* Rempli de la crainte je t'adorerai dans ton temple; & au troisieme: *Qui fecit virtutum in Israel.* C'est lui, qui a opéré tant de merveilles en Israel.

Le Cardinal de Bouillon remit en suite le marteau entre les mains de Monseigneur Caprara, & retourna s'asseoir sur son Throne. On vit aussitôt tomber le mur, dont la Porte Sainte, qui ne s'ouvre que dans cette occasion, étoit maçonniee. Pour lors son Eminence s'eleva, il fit une priere, après quoi les chantes entonnèrent le Pseaume, *Jubilate Deo, omnis terra &c.* Chantez à Dieu, vous toute la terre &c. Pendant qu'on

le chantoit, on retira fort vite toutes les pierres, & tous les débris de cette porte; dont le fueil, & les battans furent en même temps lavés & assés par les officiers de la penitencerie, avec des éponges trempées dans de l'eau benite.

Cette ablution finie le Cardinal officiant fit encore une autre priere convenable au sujet. Puis étant descendu du Throne. Il s'avança jusques à la porte Sainte, où Monseigneur Caprara lui presenta une croix avec un cierge allumé. Il prit la Croix de la main droite & le Cierge de la gauche, & s'étant mis à genoux sur le milieu de la fueil de la Porte sainte, il entonna le *Te Deum Laudamus* &c. Il se leva un moment après, puis il entra dans l'Eglise, & ayant remis entre les mains du Regent de la Penitencerie son Cierge, & sa Croix, il alla s'asseoir sur un autre Throne qu'on luy avoit préparé dans la chapelle du Saint Crucifix, où les Chevaliers de S. Pierre, & de S. Paul, à qui son Eminence recommanda très serieusement bien garder les Portes Saintes, furent admis à luy baiser les mains; ils eussent seulement baissé les pieds du Pape s'il eût été present.

Cependant tous les Cardinaux entrerent dans l'Eglise marchand l'un après l'autre, chacun suivant son ancienneté, ils briferent en passant les jambages de la porte Sainte, les Evêques, les Penitenciers, & tout ceux du Clergé, qui assisterent à cette ceremonie suivirent immediatement après, & s'étant tous ressembles, ils allèrent dans la même ordre à la Chapelle du St. Sacrement, & apres y avoir adoré le St. Sacrement, ils en approcherent du grand Autel des Saints Apôtres, où le Cardinal de Bonillon representant le Pape reçût suivant le coutume tous les autres Cardinaux à l'obedience, & fit ensuite chanter les Vêpres. Le Cardinal y officia pour se preparer à la Messe solemnelle, laquelle il celebra le lendemain jour de Noël, dans la même Eglise, & à toutes ces autres solemnitez, où il fit les fonctions du Pape.

Les Vêpres, & toutes les ceremonies estant achevées, treize Cardinaux resterent au Vatican pour assister à la Messe de minuit, qui fut celebrée par le Cardinal Coloredo dans la Chapelle de Sixte.

Les trois autres Cardinaux Panciatici, Pamfilii, & Morigia firent l'ouverture des trois autres Basiliques avec les mêmes formalitez. On ne peut rien ajouter à la splendeur, & à la magnificence avec laquelle ces quatre Eminences s'acquitterent de leurs fonctions, non plus qu'à la pompe avec laquelle une cérémonie aussi rare, & aussi extraordinaire s'est faite.

Il faut remarquer que le 24 Decembre jour marqué pour l'ouverture de l'année sainte, on fit passer de bonne heure les gardes, & les autres troupes de la Garnison aux avenues du Vatican, du Quirinal de la Chancellerie & des quatre Eglises, afin de prevenir les desordres, qui pourroient arriver, aussi n'y en eut il aucun.

Le soir de ce jour on fit selon la coutume un souper au Quirinal. C'est un souper de devotion, qu'on appelle la Cène. Douze Cardinaux s'y trouverent & allerent ensuite dans la Chapelle entendre les matines, & la Messe de minuit. Le jour suivant le Cardinal de Bouillon y celebra la Messe en presence du Sacre College.

Si la chose en valoit la peine, on trouveroit dans cette relation abrégé des ceremonies, qu'on a pratiqué à l'ouverture de la porte Sainte, la matiere de plusieurs reflexions, qui feroient connoître en detail la ridicule du Jubilé, dont Rome fait tant le bruit, & de trophées dans le Monde. Mais le simple recit fait assez connoître, combien de bagatelles, & de pertinences on trouve dans toute cette affaire, tout cela n'est dans le fonds qu'une veritable farce, où les Cardinaux jouent gravement leur personages. On n'en dira rien d'avantage, on laissera le lecteur en liberté d'y faire ses reflexions sur le pied de tout ce qu'on a remarqué sur la Bulle d'Indiction publiée par Innocent XII. On se contentera de dire ici, que le Sacre College traita assez mal le St. Pere malade, sur les propositions, qu'il leur fit à cause de sa grande foiblesse; aparemment ces Eminences contoient sur la mort certaine du Pape dont l'âge avancé devoit succomber en apparence sur la grandeur de son mal. Ainsi ils le regarderoient deja comme mort, dépourillé par consequent de son droit de chef de l'Eglise, & de son in-

faillibilité pretendue, ils ne s'attendoient point au retour de sa santé peut être y en a-t-il qui se repentent de leur précipitation & de leur dureté à l'égard du St. Pere. En tout cas les Cardinaux François auront encore quelque temps à se morfondre à Rome avant l'ouverture du Conclave.

CONSIDERATIONS PARTICULIERES
SUR LA
BULLE DU JUBILE'

de la presente année 1700.

Publiée par le Pape INNOCENT XII. le 28. de Mai 1699.

LETitre du Jubilé n'a rien d'extraordinaire. Le Pape moderne suit la methode de ses Predecesseurs. On le voit en effet attaché comme eux à faire valoir sa Jurisdiction absolue, dans l'Eglise, sa Primauté, & sa Souveraineté, dont les Pontifes sont si jaloux. Mais on remarque en même temps, qu'il songe à l'augmentation de ses revenus par la grande recolte qu'il a cru, qu'il seroit dans ce Jubilé. C'est pour cela, qu'il a suspendu toutes les Indulgences, & qu'il les a attachées aux seules Eglises de Rome, marquées dans sa Bulle, comme on l'a déjà remarqué. Il se conforme donc en toutes choses aux Maximes, & au Style de ses Devanciers. Il prend toutes leurs manieres hautaines, & arrogantes. Il parle, & regle tout sur les mêmes fondemens. On croit donc, qu'il est à propos de faire des observations sur cette Bulle, prise en gros, après quoi l'on passera au détail des choses, qui y sont contenues, & qui meritent quelque reflexion.

On void d'abord, que le Pape s'attribue le droit, & le pouvoir de publier le present Jubilé. C'est à dire, qu'il se déclare par cela même le Chef, & le Monarque absolu de l'Eglise en qualité de Vicaire de Jesus Christ, & de Successeur de St. Pierre. Voila comment les Evêques de Rome toujours fiers, & orgueilleux s'attribuent des droits, & des prérogatives, qui ne leur appartiennent point. C'est ainsi, qu'ils ont trouvé le secret de s'acquérir un pretendu droit de prescription, & de possession, en vertu duquel ils parlent, & agissent comme Souverains. Ce-
pen-

pendant on leur conteste toutes leurs prétensions, depuis le tems qu'ils se les attribuent. Le Proces est commencé depuis plusieurs siècles. Il n'a pourtant pas encore été décidé par les ruses, dont les Papes se sont servi pour en éluder le Jugement. On a pourtant empêché la prescription de courir en leur faveur par les fortes oppositions, qu'on a faites à toutes leurs entreprises. On en a déposé. On en a excommunié. On en a chassé plusieurs du siège Papal. L'Eglise Gallicane croit les Papes soumis au Concile. Choses injustes, & mal fondées, si les Papes sont les Vicaires du Seigneur, les Successeurs de St. Pierre, & les Chefs de l'Eglise de droit Divin, comme ils le prétendent. On voit néanmoins, qu'ils excrient ce droit de primauté absolue, comme si elle étoit incontestable. Le Pape moderne en use comme les autres. Il publie un Jubilé par sa Bulle pour l'année seculaire 1700.

Il est vrai, qu'il declare, qu'il le publie *du consentement de ses Venerables Freres les Cardinaux de la St. Eglise Romaine.* Mais leur consentement ne rend pas cette indiction plus legitime. On fait, que les Cardinaux sont les suppôts, & les creatures des Papes. Ils les font à leur fantaisie. Ils tiennent toute leur grandeur de lui. Il est donc aisé de supposer, que les Cardinaux s'accomodent facilement aux volontez des Papes. Ils ont interest à soutenir sa grandeur, & on ne peut point douter, qu'ils retirent leur portion du butin, que l'on fait sur le Peuple Chrétien dans un Jubilé. Mais qui a donné au Pape & aux Cardinaux le pouvoir d'établir un Jubilé dans l'Eglise, & de la publier à de certains tems fixes, & determinez? On pose en fait, qu'ils ne l'ont point reçu de Dieu. L'Ecriture ne nous fournit aucun lieu, dans lequel on voye, qu'il ait fallu en instituer un dans l'Eglise Chrétienne. L'Exemple de Moïse est faussement allegué par les Papes. Il n'y a point de conséquence à tirer de la Loi de l'Evangile. Moïse agissoit par le commandement expres de Dieu. Le Pape ne peut rien alleguer de pareil en sa faveur. L'Histoire de l'Eglise ne nous apprend point, que les Chrétiens aient rien pratiqué de pareil pendant 1300 ans. La premiere institution, qui en a été faite, est de Boniface 8. à la fin du 13 siècle. Quel titre a-t-il eu pour autoriser cette nouveauté dans l'Eglise? Son avarice, & son orgueil. C'est sous ces deux caracteres d'avare, & d'arrogant, que les Historiens nous le representent.

Les Papes, qui lui ont succédé, ont suivi ses traces. Ils n'ont pourtant pas laissé de l'imiter. Cependant ils n'ont tous qu'un Droit purement imaginaire, C'est l'ouvrage de leurs ruses, de leurs violences,

& de leur ambition. Si on a souffert, sans s'opposer aussi efficacement, qu'on le devoit, des usurpations aussi mal fondées, cela ne donne aucun titre valable aux Papes. On ne peut regarder cette grande lâcheté d'un grand nombre de Chrétiens, que comme une sorte de lethargie, qui a endormi les Peuples sur leurs véritables intérêts. Cependant cela n'acquiert aucun droit aux Papes contre les privilèges essentiels de l'Eglise. C'est l'état, où se trouvent encore aujourd'hui ces Chrétiens abusez, que les Papes ont mis sous le joug. Mais ont ils droit pour cela d'établir des Jubilez, de les faire célébrer, & d'engager les Peuples dans l'Idolatrie, & dans la Superstition? On ne doit donc regarder le Jubilé moderne, que comme la continuation de la felonnie des Papes, qui se font assis au Temple de Dieu, comme s'ils étoient Dieu, quoi que dans la vérité ils s'élèvent, & s'opposent contre ce qu'on adore comme Dieu. C'est sous ce caractère, que St. Paul le représente 2 Thess. 2.

Mais c'est une chose remarquable sur ce sujet, que cette Primauté n'a jamais été pleinement, ni généralement reconnue par tous ceux, qui adheroient d'ailleurs à la Doctrine Romaine. l'Histoire nous le fait voir dans la personne de Philippe le Bel, Roi de France à l'égard de Boniface lui-même, l'Auteur du Jubilé. Ce violent Pontife s'avisa d'excommunier Philippe, qui ne vouloit point s'embarquer dans une Croisade que Boniface avoit publiée. Ce Prince en appella au Concile, & lui fit signifier son Appel maniere si accablante pour lui, qu'il en mourut quelques semaines après de désespoir. Philippe agissoit en cela selon les principes de l'Eglise Gallicane, laquelle soutient, que le Pape est soumis au Concile, & que le Concile peut déposer le Pape en certains cas. Le Concile de Bâle l'a défini de cette maniere en l'an 1442. Définition, qui doit estre fausse, & absurde, si les Papes sont, ce qu'ils prétendent. On ne voit pas mesme comment sauver Philippe le Bel de Sacrilège, & de l'impieté d'avoir fait emprisonner un Pape. Après tous les mauvais traitemens, qui lui furent faits par Siarra Colonne, & qui le firent mourir de désespoir.

Voicy la Medailles de Philippe le Bel Roi de France; il paroît en buste
te avec cette legende autour,

PHILIP. IIII. D. G. FRANC. ET NAV.
REX. CHRISTIANISS.

*Philippe 4. surnommé le Bel par la grace de Dieu Roy de
France, & de Navarre très Chrétien.*



Revers.

Le Pape Boniface 8. arrêté prisonnier à Anagni, & conduit à Rome a-
vec cette legende.

JUSTE ET OPPORTUNE

Justement, & à propos.

Dans l'Exergue

1303.

Boniface 8. avoit excommunié Philippe le Bel, parce que ce Prince
refusoit de se croiser pour le voyage de la terre sainte. Le Roi indigné
de son insolence lui envoya signifier son acte d'appel au Concile futur
par Nogaret & Siarra Colonne, lesquels l'arrêterent prisonnier, & le
conduisirent à Rome, où il mourut de rage quelques semaines après
l'an 1303.

R

On

On doit conclure de tout cela, que les Papes n'ont eu aucun droit d'établir le Jubilé dans l'Eglise Chrétienne. Il ne peut jamais être permis de faire un si grand changement dans l'Eglise sans le consentement, & sans l'approbation de toute l'Eglise. Il faut tout au moins qu'un Concile general examine l'affaire pour en juger, afin de ne rien faire de nouveau, qui ne puisse contribuer à l'édification des fideles. Il étoit tort possible, que bien des gens y trouvaient à dire, parce que l'Eglise s'en étoit passée long temps. La Religion aiant été réglée par la parole de Dieu, on doit s'en tenir régulièrement à ses Ordres. On ne doit jamais se dispenser de l'obéissance à cet égard, parce que l'autorité de Dieu est absolue à l'égard des hommes. Il faut donc examiner une affaire de cette conséquence avec toutes les précautions imaginables, afin de demeurer dans les termes du respect, & de l'obéissance, qu'on doit naturellement à Dieu. Un Pape pourtant s'attribue le Droit de faire ce changement, & d'établir une nouveauté dans l'Eglise, quoi que le Seigneur, & ses Apôtres eussent prescrit eux mêmes la forme du Culte, qu'ils vouloient, que l'on présentât à Dieu. Cet audacieux fait la chose de son Chef, sans en consulter personne, comme s'il eut été le Maître absolu de la Religion. Il faut tomber d'accord, qu'on void en tout cela un orgueil, & une arrogance insupportable.

C'étoit là aussi le caractère particulier de Boniface 8. Mais ses successeurs ont été dans les mêmes dispositions que lui, comme cela se voit par le Jubilé moderne qu'Innocent 12. a publié. Il est certain que bien des gens ont crié contre cette nouveauté, comme on a vu en effet, que de tout temps, on s'est élevé contre les erreurs de Rome. On trouve encore dans l'Histoire les oppositions qui ont été faites contre le Purgatoire, & contre les Indulgences. On sait, que Wicel, Jean Hus, Jerome de Prague, & Gerson lui-même, cet illustre & droit Chancelier de Parys, dont la destinée fut si malheureuse qu'après avoir tant travaillé pour la vérité, qu'il mourut à Lion privé de tous ses emplois, réduit à la pauvreté, & exposé aux ambuches même de ses ennemis, & plusieurs autres personnes considerables ont fait voir la fausseté des Doctrines Romaines, & ont montré au Public la sordide avarice des Papes. Et après tout il n'y a qu'à developper les

Hypotheses de Rome sur tous ces articles pour en faire connoître la ridicule, & l'absurdité.

Cependant ces fiers, & avarés Pontifes plus attachés à leur intérêt, & à leur grandeur qu'à l'édification de l'Eglise, dont ils se disent fausement les Chefs, n'ont pas laissé de passer outre, & de continuer, & les desseins qu'ils avoient formés pour soutenir leur puissance usurpée, & le commerce honteux, qu'ils ont introduit dans l'Eglise à la honte éternelle du Christianisme. La chose est d'autant plus surprenante, qu'on ne peut assez reprocher aux Papes le scandale, que leur Banque dressée pour les Jubilez, a causé dans l'Eglise. Ils ont vu au 16. siècle, combien de gens ont rejeté les erreurs, & les superstitions idolâtres de Rome pour rétablir la Religion Chrétienne dans sa pureté.

Cependant ces opiniâtres Prêtres se sont aheurtez à retenir les faux usages qu'ils avoient établis, ou pour soutenir les usurpations, qu'ils ont faites, ou pour augmenter leurs revenus. En quoi le Monde doit reconnoître que ces faux Pasteurs ne pensent point du tout à l'édification de l'Eglise, mais à leur intérêt.

On ne peut point disconvenir, que les plaintes, que l'on a faites en divers temps contre le Purgatoire, & les Indulgences, ne soient grandes, & importantes, qu'elles ne paroissent même bien fondées. Ces deux Dogmes ont je ne say, quoy d'étrange & de rebutant pour l'esprit qui ne peut du tout point s'en accommoder. On ne fait, comment accorder l'infinité du mérite de Jesus Christ, avec ces prétendues peines temporelles, qu'on doit souffrir dans le Purgatoire. Ce Thésor des Indulgences est composé de deux pièces si différentes, qu'on ne fait comment les ajuster, le surplus du mérite du Seigneur, qui pouvoit racheter mille mondes, & qui pourtant n'en sauve qu'un, & d'ailleurs les œuvres surabondantes des Saints, qui sont au delà de ce qu'ils sont obligés de faire pour être sauvés. Il faut avouer, que toutes ces choses ont quelque chose de choquant. Joignez y encore le pardon de la coulpe & des peines éternelles, avec la réserve des peines temporelles qu'il faut expier dans le Purgatoire. Qu'on y ajoute encore ce Million d'années de pardon, que les Papes ont attachées à la visite des Eglises de Rome, & que l'on peut gagner en un an. Tout cela a je ne sai quoi de sauvage, qu'il est impossible de digérer.

Les plaintes donc, que l'on a faites de tout temps à l'égard de toutes ces choses, étoient plausibles, & apparentes. D'ailleurs elles étoient faites par des gens habiles, capables d'en faire connoître l'absurdité. Ils avoient du credit dans le monde. Bien des gens entroient dans leur parti. Il étoit donc juste tout au moins d'ouïr ces plaintes, & d'examiner les raisons, dont on les appuioit. Ce que l'on disoit contre ces Dogmes, frappoit l'esprit. Cela suffisoit pour obliger d'y faire attention. Ils se sentent si fort des reveries, & du fanatisme des Moines, que cela seul devoit embarrasser les gens. Il en faut conclure, (qui puisque les Dogmes selon les décisions des Papes étoient fondamentaux dans la Religion, & que cependant ils avoient quelque chose de monstrueux, qui rebattoit l'esprit, il étoit juste qu'on examinât ces articles avec tout le soin possible pour connoître l'erreur, & pour remettre à la vérité dans tous ses Droits. C'est là du moins ce que les Conducteurs de l'Eglise devoient faire, s'ils aimoient la Religion, & s'ils pensoient de bonne foi au salut des Peuples, qui leur étoient commis.

Mais les Papes jaloux de leur grandeur, & attachés à leur intérêt, regardèrent les Protestans comme leurs plus dangereux ennemis. Ils les proscrivirent par leurs Anathemes, & ne songèrent plus qu'à s'en débarrasser par toutes les voyes de violence, qu'ils purent imaginer. On scait, qu'ils firent deterrer les os de Wiclef pour les faire brûler, & qu'ils firent périr Jean Hus, & Jerome de Prague dans les flammes à Constance par les Ordres cruels & perfides du Concile même qui y étoit assemblé. Pour ce qui est des plaintes, & des remontrances faites par les Protestans, qui étoient les choses du monde les plus justes, & les plus raisonnables, ce Concile, & Rome même y eurent si peu d'égards, qu'on les negligea absolument. On prétendit, que tout cela ne devoit point être écouté, parcequ'il n'étoit que par des gens, que l'Eglise avoit déclarés herétiques. Rome continua d'agir à son ordinaire, sans pudeur, sans pitié, sans ménagement, sans aucun égard pour la vérité, uniquement en vue de soutenir toutes ses usurpations. C'est ainsi qu'Innocent XII en a usé dans l'occurrence du Jubilé, qu'il fait célébrer. Il n'a songé qu'à soutenir la grandeur de son siège Papal, & qu'à amasser de grands Thresors pour enrichir ses creatures par les moïens que le Jubilé lui en fournit.

Nous voyez la Medaille de Wicel. Il paroît en buste avec cette le-
gende autour.



Revers.

Dans le Revers on voit un cercueil jetté dans le feu par des Moines & par d'autres gens de l'Eglise Romaine avec ces mots.

IMPIETAS ROMANA.

l'Impiété Romaine.

Dans l'Exergue.

1428.

Jean Wicief Anglois de Nation écrivit & precha contre les erreurs de son siècle. Il fut mis par les Papes au rang des Heresiarches. Sa Doctrine fut cause qu'on l'envoya en exil, où il mourut dans la paroisse. Martin V. Pape fit deterrer son cercueil, & le fit jeter au feu en l'an 1428. En quoi ce Pontife fit connoître l'impiété ordinaire de son Eglise qui trouble les cendres des morts & qui viole l'azyle mesme du tombeau.

La seconde Medaille represente Hierôme de Prague. Il paroît en buste avec cette legende,

HIERON. PRAGENSIS.

Hierôme de Prague.

Revers.

Il paroît attaché au milieu des flammes avec cette legende.

CRUDELITAS CONC. CONSTANT.

La Cruauté du Concile de Constance.

Dans l'Exergue.

1416.

Hie-

Hierome de Prague étoit prisonnier pour la même cause que Jean Hus comme nous le ferons voir dans la suite. On le fit aussi brûler tout vif le 30. Mai 1416. Pogge Florentin, qui assista a ces deux executions de Jean Hus & de Hierome de Prague en écrivit à Aeneas Sylvius qui fut depuis Secretaire du Concile de Bâle, & ensuite Pape sous le Nom du Pie second. Il rend un témoignage glorieux au courage, à la constance & à la fermeté de ces deux hommes qui moururent comme les victimes, l'un de la perfidie l'autre de la cruauté de ce Concile.

La Medaille suivante est celle de Jean Hus en buste avec cette legende.

CREDO UNAM ESSE SANCTAM
CATHOLICAM ECCLESIAM.

Je croi qu'il y a une Sainte Eglise Catholique; & a côté de ton Buste Jean Hus.



Revers.

Le même Jean Hus attaché à un poteau au milieu des flammes, où il expire avec cette legende,

CENTVM REVOLV. ANNIS DEO REDD ROEM.

Dans cent ans. revolus. vous en rendrez. conte à Dieu.

Dans.

Dans le tour de Buscher, où il est attaché.

CON. NAT. ET M. CHI. 1415.

Ce qui veut dire que son supplice étoit contraire & à la nature & à la miséricorde de Christ.

Jean Hus avoit été Disciple de Wiclef s'étant retiré en Bohême, qui étoit la patrie, il y apporta avec luy les Ecrits de sa maistré & sa doctrine, il prêcha donc contre les erreurs de l'Eglise Romaine en general, & sur tout contre celle des Indulgences du Purgatoire, du service en langue inconnue, du retranchement de la coupe, & contre plusieurs autres abus: les Prêtres, & les Moines ne marquerent pas de se soulever contre lui, & de l'accuser d'Herésie, mais les Bohémiens suivirent sa doctrine, & demeurèrent attachez à l'Evangile, en renonçant aux erreurs de Rome. Cette dispute causa beaucoup de bruit dans l'Eglise, & ce fut en partie pour cela qu'on assembla le Concile d. Constance. Cette assemblée ne fut pas plutôt fermée, qu'on résolut de citer Jean Hus pour y prendre conte de sa Doctrine, & pour y être Juge. Ce grand homme, qui avoit pris le Pape & l'Eglise Romaine à partie refusa de se présenter au concile par ce que le Pape, & tous les autres ennemis y présidoient & qu'ils ne pouvoit point douter qu'ils ne l'accablèrent par leurs injustices s'il se mettoit une fois entre leurs mains.

L'Empereur Sigismond, qui desiroit de terminer ces grands differens pour mettre l'Eglise en repos le fit solliciter fortement devenir au Concile & luy donna son saufconduit, on passe-port pour l'assurer de sa viie & de sa liberté Jean Hufs ayant des lettres, & le saufconduit de l'Empereur se rendit un Concile, où d'abord on le fit venir devant l'Assemblée, où il disputa contre les erreurs de Rome; & soutint courageusement sa doctrine par l'Ecriture, le Concile selon la barbarie ordinaire de Rome le condamna à la mort en qualité d'Heretique & de Heresiarque ce fut à cette occasion, qu'il forma cet horrible décret, qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux Heretiques, Decret, que l'on suit encore aujourd'hui par une perfidie digne de Rome Jean Hufs eut beau reclamer son droit en se fondant sur le Passeport de l'Empereur; On passa outre à son execution, & il fut brulé vif en l'an 1415 le 6 Juillet, en presence du Concile ce fut alors qu'il proféra ces paroles, que l'on voit a l'entour du Revers, vous en rendre conte a Dieu dans cent ans, car en effet cent ans apres Luther s'éleva contre les précheurs d'Indulgences, & les esprits s'étant échauffez sur les matieres les choses en vinrent enfin jusques à cette grande separation, qui s'est faite entre les Protestans, & l'Eglise Romaine, & qui a diminué cette Eglise à peu pres de la moitié, de ce qu'elle étoit autre fois au reste les autres paroles, qui son au milieu de la Medaille à son revers marquent fort bien l'injustice & la cruauté de la mort que Jean Hufs souffrit en qualité de Martyr de la verité. Ce supplice & contraire au droit de la nature, & la misericorde du Seigneur Jesus Christ.

Mais ce Titre de la Bulle nous montre 2., quelle est la hardiesse des Papes à debiter des Impostures. Le Pape moderne donne le nom d'universel a son Jubilé. Il adresse même sa Bulle à tout le Peuple Chrétien en general. A il oublié, qu'il y a une infinité de Chrétiens, qui ne regardent point Rome comme Chef de l'Eglise? Ne fait il pas, qu'ils la considerent comme une Eglise Heretique, Schismatique, & Apostate, aux ordres de laquelle par consequent ils ne sont point soumis? Tous les Chrétiens du rite Grec, Armenien, Copte, Abyssin, Maronite, &c. au moins pour la pluspart ne sont point soumis à Rome. On n'ignore pas, qu'elle fait jouer de fois à autre des Comedies pour faire croire, que ces gens reconnoissent le Pape. Mais on suit, qu'à la reserve de quelques malheureux, que les Missionnaires de Rome ont gagez par argent, tous les autres vivent

en schisme avec elle. D'ailleurs le Pape a il oublié, combien Rome perdit de Peuples, & d'Eglise au seizième siècle par la Reformation ? Les erreurs, & ses tyrannies avoient poussé la corruption à une si grande extrémité, qu'il n'a pas été possible de demeurer en communion avec elle. Les Protestans ne reconnoissent Rome en rien. Ils sont les ennemis declarez de les Heresies, de son culte Idolâtre, & superstitieux. Ils ont pitié de l'ignorance, & de l'aveuglement de ses Peuples. Ils font même tout ce qu'ils peuvent pour les détromper de leurs faux préjugés, & pour les ramener à la pureté de l'Evangile. Ainsi le Jubilé du Pape n'est point universel. Il est particulier à l'Eglise Romaine.

Seroit-ce peut être, que les Papes prétendent, que l'on n'est Chrétien qu'autant que l'on est attaché au siège, & à la Religion de Rome ? Autre erreur, qui n'a pas moins d'imprudence, que de fausseté. Car en effet il est si peu vrai, que la Religion Romaine puisse donner la qualité de Chrétien, qu'elle est au contraire la ruïne, & le renversement total du Christianisme. C'est, ce que l'on a justifié d'une manière si forte, & si authentique, que Rome ne se soutient plus que par la violence. Elle ne dispute plus. Mais elle arme les Princes, & les Peuples contre les Protestans. D'ailleurs on défie ses Docteurs de justifier les articles de la créance Romaines sur les points controvertés par des preuves tirés de l'Ecriture. On voit aussi, qu'ils chicannent autant qu'il leur est possible sur l'autorité de l'Ecriture pour l'en dépouiller, par ce qu'elle leur est absolument contraire, & qu'ils se jettent à corps perdu dans la forêt obscure, & ténébreuse de la Tradition pour soutenir les fausses & imaginaires prétensions de leur Eglise.

Mais comment le Pape peut il appeler son Jubilé universel, pendant que la celebration en est attachée à Rome seule. & à ses quatre Eglises stationnaires. A la bonne heure. Si le Pape eût publié le Jubilé, & s'il eut laissé la liberté aux particuliers d'engager les pardons chacun chez eux, cela eût eu quelques air d'universalité. Mais le Pape a la cruauté d'attacher les Indulgences aux quatre Eglises de Rome, qu'il lui a plu de choisir, d'obliger les devots d'entreprendre un long, & facheux voiage en hyver, & de suspendre toutes les Indulgences accordées à diverses Eglises, ou Communautés en plusieurs lieux de l'Europe.

Après quoi il appella son Jubilé universel. C'est là sans doute une

extravagance prodigieuse, qui ne sert qu'à faire connoître son orgueil, & son extreme avarice. On ne comprend pas, comment le Monde se laisse tromper par un artifice aussi grossier. Car enfin Rome est toujourns incompreensible dans ses manieres. Elle engloutit toutes sortes d'absurditez, & ne s'epouvante point des incompatibilitez, des oppositions même, qu'il y a entre ses dogmes, soit en general, soit en particulier. Y a il rien de plus ridicule, que le Titre, qu'elle se donne d'Eglise Catholique Romaine? C'est à dire, que de son aveu même elle est universelle particuliere. Elle se pretend universelle, puis qu'elle se dit Catholique c'est là l'usage & la signification du mot de *Catholique*. Mais elle est Romaine. Elle n'est point Grecque, Abyssine, Cophte, Protestants, &c. Et par consequent elle est particuliere, car elle est Romaine.

Mais le Pape dira peut être, je suis le Pasteur universel. J'ai droit par consequent de publier un Jubilé universel. S'il y a des Heretiques, & des Schismatiques, ils ne peuvent point affoiblir mes droits. On repond à cela, qu'il n'est Pasteur universel que dans son opinion. Il n'en a point le droit ni par l'Escriture, ni par l'autorité de l'Eglise, laquelle n'a pû même lui en conferer l'honneur, par ce que cela est contraire à la fondation de l'Eglise faite par Jesus Christ, & par ses Apôtres. Quand il voulu s'en attribuer les prerogatives, on s'est opposé à ses usurpations. On lui a contesté toutes ses pretensions, & toutes ses entreprises. On l'a deposé. On l'a excommunié. On l'a chassé du siege Papal. On lui a donné un successeur. Il n'est donc point en possession de ce droit. Il ne l'exerce que par fraude, par violence, par une usurpation toute pure. Ainsi tout ce qu'il y a de Chrétiens differens de l'Eglise Romaine, n'est point obligé de deferer aux ordres du Pape. Il ne peut le prétendre qu'avec la dernière des injustices. On n'y doit avoir aucun égard.

Au reste le Jubilé de Rome est un Judaïsme tout pur, non seulement à l'égard de son origine, & de l'institution, que les Papes en ont faite, mais encore par la fixation, qu'on en fait à de certaines Eglise de Rome. C'est là, comme autre fois, le Temple de Jerusalem. Ainsi il est evident, que les Papes donnent le dementi formel à l'Escriture sainte, qui dit expressément Jean 4., *qu'on ne doit plus adorer ni à Jerusalem, ni sur la Montagne de GARIZIM, que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit, & en verité.* Les Papes veulent au contraire, que les service se fasse uniquement à Rome. Ils attachent

les pardons du Jubilé aux Eglises particulieres de cette Ville, qu'ils choisissent pour cela. Cela fait voir, que Rome ne se soucie point de corrompre la Religion Chrétienne, & dans la creance, & dans le culte : qu'elle choque hardiment ses preceptes fondamentaux. Elle est donc veritablement apostate, & Antichrétienne. Tout cela par le principe d'une honteuse avarice, & d'une ambition demesurée. Elle ne publie des Jubilez, & ne fait rien que dans la vue d'établir son injuste empire, & de profiter des dépouilles des devots, qui sont assez du pres pour acheter ses Indulgences bien chèrement.

Mais ce Titre du Jubilé fait voir encore, quelle est la hardiesse des Papes à attacher, la qualité de sainte à toutes les choses, dont ils s'avivent. Ils l'attribuent à de certains Pais, à de certains lieux, à des os, à descendres, à des reliques, à mille sorte de l'ambeaux, & de fatras, que l'on estime, & que l'on venerate dans l'Eglise Romaine jusques à l'idolatrie. Ils font la même chose de l'Année de leur Jubilé. Ce qui marque au moins une superstition folle, & insensée. C'est ainsi, que ces vieux Prêtres veulent s'égalier à Dieu en toutes choses. Dieu avoit donné le nom de sainte au Jubilé institué au 25 du Lev. Les Pape font ses singes, & donnent le même nom à leur Jubilé. Cependant l'Apôtre reproche fortement aux Galates, *qu'ils observoient les jours, les mois, les temps, & les années. Je crains pour vous, ajoute il, que je n'aie pu être inutilement travaillé envers vous.* Ces observances étoient de la loi. La nature de cette œconomie le demandoit ainsi. Elle étoit toute charnelle & terrestre. Elle attachoit le Juif à des objets sensibles. Mais elle étoit toute typique, toute mystérieuse. Elle servoit à représenter les choses à venir, dont elle avoit l'ombre, sans en avoir la vive image. On ne peut les rétablir apres l'abolition qui en a été faite par l'Evangile sans tomber dans une superstition condamnable. L'entreprendre c'est s'opposer formellement à l'ordre institué par la volonté de Dieu même expliquée par St. Paul dans les paroles, qu'on en a citées. C'est ainsi, que les Papes veulent faire les maîtres en toutes choses, & qu'ils se mettent même au dessus de Dieu. Et en effet ils ont changé la Religion Chrétienne, qui est l'ouvrage du Seigneur, & des Apôtres. Voila comment ils forcent le Monde, & qu'ils l'obligent de dire, qu'ils accomplissent à cet egard la prediçon à St. Paul 2. Thess. 2. dont on a parlé.

Il n'est donc point permis d'attacher ces idées de Sainteté aux jours, aux mois, aux années, à quoi que ce soit de terrestre, & de corporel.

Ce seroit ramener la Loi avec toutes ses ordonnances, qui ont cessé, & qui ont du être abrogées. Elles devoient faire place à la spiritualité du culte Evangelique, qui est un culte spirituel, & raisonnable: Mais c'est là l'usage ordinaire des Papes de bannir cette spiritualité pour rendre la Religion grossiere, & materielle en toutes choses. C'est, ce qu'on remarque en effet dans tout le service établi dans l'Eglise Romaine. Il n'a rien que de charnel, & d'exterieur. On a beau reprocher ce changement aux Docteurs de Rome. Ils ne veulent points'en corriger. Au contraire ils augmentent tous les jours le nombre de leurs devotions fanatiques, & superstitieuses. La fausse subtilité des Moines toujourns portez à ces cultes grossiers, & à la bigoterie leur fait inventer à tous momens mille moïens nouveaux l'amusement, dont leur culte enforcellent leurs devots. Ils croient même avoir charge de ceremonies propres à attirer les gens, quand ils augmenté le nombre de leurs pompes exterieures. On a souvent ouï dire à des Docteurs infatuez des maximes Romaines, que l'Eglise comme une bonne Mere, tendre, & soigneuse du salut des hommes, avoit adopté, autant qu'elle l'avoit pu, les ceremonies de Juifs & des Paiens pour les attirer plus facilement dans l'Eglise Chrétienne. En quoi ces gens ont avoué sans y penser peut être, que Rome a quitté la pureté de l'Evangile pour rétablir les vanitez, & les ombres du Paganisme, & du Judaïsme, qui avoient été abolies, & qui devoient être bannies en effet de l'Eglise pour jamais. Il est même certain, quel a grossierté de ce culte a fait de la peine aux habiles gens. Ils ont taché d'y faire trouver de grands Mysteres. On a là dessus les réveries de Durand sur les habits sacerdotaux, qui sont pleins à son avis d'une infinité de choses curieuses, que cet Autheur debite d'un ton grave, & serieux. Cependant elles sont ridicules, & font pitié à ceux, qui les lisent. Ce qui fait voir, qu'il est infiniment dangereux de s'écarter de la regle de l'Evangile. On ne manque jamais en ce cas-là de donner tête baissée dans l'extravagance, & dans l'illusion. L'esprit humain sépare & se perd tousjours dans la vanité de ses pensées.

Voilà les reflexions generales; que l'on vouloit faire sur ce Titre de de l'Indiction du Jubilé. Il faut venir presentement à la Bulle même, & s'attacher aux choses singulieres; qui meritent d'y être observées.

D'abord on y trouve le style, & les manieres ordinaires des Papes, qui tout penetrez, qu'il sont d'arrogance & de fierté prennent pourtant un Titre d'humilité. Ils semblent marquer par là quelle est leur

modestie, & leur simplicité apparente. N'est-il pas étranges, qu'ils affectent cette fausse bassesse dans le temps, qu'ils se donnent injustement le Droit de faire des actes d'une autorité souveraine & absolue. On diroit en lisant cette Bulles qu'Innocent XII. a reçu de Dieu le pouvoir de regir l'Eglise, comme il lui plaît, de lui prescrire des cultes, des fêtes, tout ce qui peut engager les Chrétiens dans une obeissance aveugle. On diroit même, qu'il a les Clefs du Ciel, & de la terre, du Paradis, & de l'Enfer. Il dispense les grâces, & les Indulgences à son gré. Voilà les actes de la grandeur, & de l'autorité la plus absolue, qui fut jamais. Cependant cet orgueilleux Pontife parle ton doux & humilié, comme s'il étoit en effet tout rempli de l'idée de son néant. *Innocent serviteurs des serviteurs de Dieu.* Voilà comment ces hypocrites ont accoutumé de se masquer aux yeux de monde. *Ils habits de brebis. Cependant ce sont des loups ravissans au dedans,* qui déchirent, & qui manquent les brebis du Seigneur, comme la chose est marquée Matth. 7.

On trouve à la fin de ce Titre, *Salut, & benediction Apostolique.* C'est le souhait ordinaire, que les Papes font toujours à ceux, à qui ils adressent une Bulle. Mais on peut leur demander avec raison de quel droit ces faux Pasteurs se mêlent d'imiter le style, & la conduite des Apôtres. Ce sont les corrupteurs avérés de la Doctrine de ces Saints hommes. On les en a convaincus à la face de tout l'univers. Le Jubilé ramené dans l'Eglise Chrétienne, en est une preuve sensible. On a vû que St. Paul Col. 2. ne veut point, que *personne nous condamne pour la distinction d'un jour de fête, de la nouvelle Lune, ou du Sabbath.* Mais on peut dire, que ça été l'intention des Papes d'éteindre autant qu'ils l'ont pu toute la Doctrine Chrétienne, en retenant neantmoins le nom, & l'apparence du Christianisme. Cette Doctrine celeste est incompatible avec l'empire, & la domination absolue, qu'ils exercent avec tant de hauteur, & si peu de fondement sur l'Eglise, qui est sous leur juridiction. La Religion Chrétienne, & la Papisme sont deux choses absolument incompatibles. Si l'on fait regner Christ, & son Evangile, il faut, que Babylone tombe avec toutes ses fausses Doctrines, son culte idolâtre, & sa tyrannie Anti-chrétienne. Le Pape moderne suivant les mauvaises traces de ses Prédécesseurs a la hardiesse de donner ici la benediction Apostolique d'un ton grave, comme s'il étoit en effet le successeur des Apôtres. Cependant il adopte toutes les erreurs de la foi Romaine, & on les trouve en effet dans sa Bulle. On ne com-

comprend pas, comment ces Docteurs de mensonge ont l'audace d'imiter les manieres des Apôtres, eux qui renversent l'Evangile de fond, en comble.

Ce qu'on pose à cet égard, que les Papes ont corrompu la foi de l'Eglise aussi bien que son culte, & son Gouvernement, est d'une incontestable verité. On ne prend pas le droit de l'affirmer, de ce que les Protestans ont justifié sur ce sujet dans leurs ouvrages contre l'Eglise Romaine. On le pourroit pourtant, si on vouloit, par ce que leurs plaintes sont bien fondées, & que leurs ouvrages sont pleins de preuves claires, & expressees, de ce qu'ils ont avancé sur ce sujet. Mais on se servira ici de deux argumens convaincans, qui justifieront cette verité. Le premiere est, que les Protestans n'étoient pas les premiers, qui avoient accusé Rome d'avoir corrompu le Christianisme. Quand on consulte l'Histoire Ecclesiastique, on y trouve les oppositions formées contre les entreprises de Rome, contre les erreurs, qu'elle vouloit introduire dans l'Eglise, contre toutes les nouveautez contraires à l'Evangile. Les Peuples ont suivi, la voix de ces Docteurs de verité, & on a vû des Nations, des Roïaumes, & des Provinces entieres se joindre à eux contre Rome. Les Vaudois, les Albigeois, les Picards, les Bohemiens, Wiclef, Jean Hufs, Jérôme de Prague, Gerson lui même, dont on a parle, & une infinité d'autres n'ont point manqué de s'élever contre les erreurs de Rome. Ils les ont fait connoître au Monde, & leurs plaintes ont été reguel. On s'est attaché à leur Doctrine contre les innovations, que Rome vouloit introduire dans la foi publique des Chrêtiens.

Il y a même ceci de remarquable, qu'on ne doit jamais perdre de vuë dans cette matiere, que lors que les Reformateurs commencerent à crier contre les erreurs de Rome pour demander le retablissement de la verité, leurs plaintes exciterent les Princes & les Peuples à penser tout de bon à remettre la Religion dans la pureté. Tout le Monde se mis en mouvement pour cela, & on donna ordre à des Docteurs graves, & éclairés d'examiner la doctrine generale de l'Eglise. On reconnut generalement, qu'il s'étoit introduit de grands desordres dans la créance, & dans le culte de l'Eglise. Il ne fut pas jusques aux Theologiens commis par Paul 3., qui aiant eu ordre de ce Pontife de travailler sur cette matiere, rapporterent, que l'Eglise avoit besoin de reformation, & dans son Chef, & dans ses Membres. On a les Avis de tous ceux, qui furent consultez sur ces importantes matieres. Les Princes, & les

Peuples voïant les sentimens des personnes habiles conformes à leurs propres pensées dressèrent des articles de réformation dans l'esperance de les faire autoriser au Concile , qui fut assemblé à Trente. Leurs Memoires contiennent les mêmes choses, que les plaintes des Protestans. On y trouve la Communion sous les deux especes, l'abolition du Culté des Images, & des Saints, le service en langue entendue, le Mariage, des Prêtres, & plusieurs autres choses de paroille nature, qui étoient capables, quand on auroit une fois mis la main à l'œuvre d'emporter tout le reste. Temoin en soit par exemple la residence des Evêques, que les Espagnols demandoient, qu'on declaiât être de Droit divin, ce qui remettoit le Pape dans son ancien Droit, & le dépouilloit tout d'un coup de sa pretendue Primauté.

Les Protestans n'étoient donc proprement, que les Echos, & les Interpretes des sentimens, & même des souhaits de toute l'Europe. Tout le monde avoïoit leurs plaintes, & leurs griefs, & desiroit de voir la Religion retablie dans sa pureté. Ce qu'on a public de ces Memoires, dont on vient de parler, des Instructions données aux Ambassadeurs envoiees à Trente, & des Consultations faites par des Theologiens sages, habiles, & moderez, sert d'Apologie à tous ce que les Protestans ont dit. Le rencontre de tant de Princes, d'Estats, de Peuples, d'hommes savans à demander tous la réformation, à marquer les erreurs, à proposer le rétablissement de la verité, ne peut pas être considerée comme une chose fortuite, adroitement excitée par le bruit, que les Reformateurs faisoient par leurs predications. La chose étoit trop generale, & trop ancienne même pour n'être pas reconnue pour veritable, & bien fondée. On doit necessairement avouër, que la corruption étoit entrée en effet dans l'Eglise, & qu'il falloit remettre la verité dans ses Droits. Ainsi l'on ne peut s'empêcher de reconnoître, que les plains & des Protestans contre Rome étoient bien fondées, & qu'elles avoient au moins toute l'apparence de verité, qu'on pouvoit demander. Les Papes & leurs suppôts étoient directement accusez d'être les Auteurs de toutes les Heresies, & de tous les cultes-Idolâtres, & superstitieux introduits dans l'Eglise. On les en convainquoit par l'amas de toutes les plaintes bien circonstanciées, qu'on avoit faire de tout temps contre les innovations. Ainsi l'on étoit obligé tout au moins d'écouter les Protestans, de faire justice, & d'examiner les affaires

affaires avec une application digne de l'importance des choses, dont il s'agissoit.

Il est vrai, que les choses ont changé dans le Concile de Trente, & que l'on voit aujourd'hui les Papes plus puissant, & plus absolu que jamais. Mais cela ne détruit point la justice des plaintes, & des accusations des Protestans contre l'Eglise Romaine, parce qu'on fait, quelle fut la Politique des Papes, quels furent les ressorts, & les Artistes, qu'ils firent jouer pour détourner les coup, dont ils étoient menacez, & qui leur eût été absolument inévitable, si les Princes, & les Peuples eussent perseveré dans leurs sages pensées pour la reformation de l'Eglise. Les Papes trouverent le secret d'exciter des guerres intestines & des guerres étrangères dans presque tous les endroits de l'Europe. Ils échauffèrent adroitement tous les mécontents, dont il, y a tousjours abondance dans tous les Etats. Ils appuyerent les pretensions de quelques grands Seigneurs pour causer des révolutions capables d'occuper les Princes chez eux, & de détourner leurs regards de dessus le Concile. Telle fut par exemple l'assistance secrette, qu'ils donnerent aux Princes de la Maison de Guise pour faire valoir leurs droits imaginaires sur la Couronne de France. D'ailleurs ils répandirent de tous côtez leurs Troupes d'elite, les Moines, qui échauffèrent les esprits des Peuples contre les Protestans. On fait, quel est le credit, qu'ils ont parmi le bas peuple pour le porter à la fureur, & au massacre. Ils se mirent à crier contre les Heretiques, & exciterent de grandes seditions, & des persecutions de toutes parts contr'eux. C'est ainsi, qu'ils allumèrent le feu de tous côtez, & qu'ils occuperent tellement les Princes, & les Peuples chez eux, qu'on ne pensa plus au Concile, & que les Papes eurent le moien faire décider, tout ce qu'ils trouverent à propos pour l'affermissement de leur autorité.

Si les Princes, & les Peuples ont lâchement abandonné le bon ouvrage, qu'ils avoient commencé, les Protestans n'en sont pas moins bien fondez dans les reproches, qu'ils font à l'Eglise Romaine. Tous les préparatifs de la reformation, les souhaits, les Memoires, les Instructions, &c. sont la preuve authentique de la justice de tous ces reproches, de toutes ces plaintes, de toutes ces accusations des Protestans contre Rome. Les choses sont donc restées indecises, & la détermination, qu'on prétend en avoir été faite, est l'ouvrage la Partie accusée. Personne ne peut être juge dans sa

T

propre

propre cause. Ainsi tout ce que le Concile de Trente peut avoir décidé est absolument nul. C'est un jugement rendu à huit clos, sans parties ouïes, par ceux, qui avoient intérêt de prononcer, comme ils ont fait, où les affaires n'ont pas été examinées contradictoirement, & que Rome a fait rendre à sa fantaisie. On voit par l'Histoire, quel fut l'empressement, & quelles furent les violences des legats à se rendre les maîtres de tout dans le Concile. On sait d'ailleurs que toutes les décisions du Concile étoient envoyées toutes dressées de Rome, de sorte qu'on disoit tout haut en ce temps-là, que les Esprit venoit de Rome à Trente dans la valise d'un Courier.

Au reste ce honteux changement de ceux, qui avoient demandé la réformation, & qui sont devenus depuis les persecuteurs des Reformez, est une marque de leur lâche foiblesse, du peu d'amour, qu'ils ont pour la verité, & du trop grand attachement, qu'ils ont pour leur propre grandeur. Ils lui ont malheureusement sacrifié tout ce qu'ils devoient avoir de plus cher au Monde, les droits de la Religion, leur salut, & celui de leurs Peuples. Rome a donc trouvé le secret de les endormir sur leurs plus grands intérêts. Depuis ces temps fatal ils sont devenus les instrumens de ses cruautés, & les appuis de toutes ses usurpations, & de tous les changemens pernicieux, qu'elle a introduits dans la créance, & dans le culte de l'Eglise. Ils se forgent même sans y penser des chaînes, dont on se servira contr'eux pour les mettre dans un entier esclavage. s'ils n'ouvrent enfin les yeux, & s'ils ne pensent à eux mêmes. Mais l'Ecriture nous apprend, qu'ils reprendront un jour la puissance, qu'ils ont donné à la Bête. Cette grande prostituée, qui prend insolemment la voix, & les paroles des Apôtres pour empoisonner le Monde par ses fausses Doctrines, tombera sous la main vengeresse de Dieu, qui la punira de toutes ces iniquitez.

Quoi qu'il en soit les plaintes, & les accusations des Protestans contre Rome subsistent dans leur entier. Le Proces est intenté en bonne forme. Les pieces sont en état d'être mises sur le Bureau, comme on parle. Les Memoires préparez pour le Concile, où on devoit travailler pour la Reformation, subsistent dans leur entier. Ils avoient été dressés apres de grands exament, & de meures deliberations dans des Conseils sages, eclairez, habiles, sur lesquels on n'a point juge. Le Concile ne fut point libre. Les Legats du Pape ne firent que pour mander, que maltraiter tous ceux, qui vouloient traiter les choses dans

dans les regles de l'équité, de la justice, & du bon sens. On pose donc en fait, que les Papes ne sont que de faux Pasteurs, chargez d'être les Autheurs de toute la corruption, qui s'est glissée de longue main dans la créance, & dans le culte de l'Eglise. Et par conséquent ils ne sont point les successeurs des Apôtres. Ils en imitent la voix. Mais ils font en effet les ennemis jurez de la Doctrine de ces Saintes Hommes divinement inspirez.

Le second argument dont on veut se servir ici pour justifier la verité des plaintes, des aculations, & des reproches, que les Protestans ont fait contre l'Eglise Romaine, & ses Pontifes, se doit tirer de la Methode, dont Rome s'est service pour se tirer d'affaire. Les Protestans prétendoient, qu'on devoit juger de tous les differens, & de toutes les Controverses par l'Ecriture Sainte. Cette parole sacrée est reconnue pour divine par les deux Partis. La prétension des Protestans à cet égard est juste, raisonnable, bien fondée. Rome s'y est pourtant opposée sous les faux pretexte de l'insuffisance, & de l'obscurité de l'Ecriture d'une part, & de ses droits imaginaires d'autorité, & d'infailibilité de l'autre.

Tout ce qu'elle peut dire pour soustenir ses droits, est absolument nul, par ce qu'il n'est fondé que sur des imaginations toutes pures. Elle n'en peut apporter ni preuve, ni Titre vollable. Tout ce qu'elle a allegué jusques à present en sa faveur, est suspendu jusques à la fin du Proces, qu'on lui a juridiquement intenté. Tout ce qu'elle pose contre les droits de l'Ecriture est faux, blasphematoire, injurieux à Dieu, & à sa Parole. Cependant Rome s'est attachée à cette controverse, qu'elle a inventée pour eluder l'examen de telerreurs. Il faut conclure de là, que Rome fuyant d'un côté l'examen de ses Dogmes, & qu'embarassant de l'autre toute la dispute par tout ce qu'elle dit contre les droits, & contre l'autorité naturelle de l'Ecriture, elle ne cherche qu'à gauchir, qu'à éviter la discussion des choses pour se maintenir dans toutes ses usurpations au prejudice même de la verité.

Tout cela est injuste, & contraire à la Religion, & fait connoître, que Rome est convaincue de la fausseté de ses prétensions. On voit en effet, que ses Docteurs s'a heurtemt continuellement à disputer sur les Droits pretendus de leur Eglise contre l'autorité legitime, & naturelle de l'Ecriture. C'est, ce qui a même été poussé par une methode nouvelle dans ces derniers temps. C'est la Methode de prescription,

par laquelle on a prétendu se défaire de toutes les objections des Protestans, sous pretexte qu'on n'est pas obligé d'entrer avec eux dans la Methode de discussion. C'est ainsi qu'ils ont voulu renvoyer les Protestant *par fin de non recevoir*, comme on parle, parce qu'ils ont prétendu, qu'ils n'étoient pas recevables, puis qu'ils ont été declarez heretiques. C'est en consequence de ce faux principe, qu'on emploie aujourd'hui en France les moiens horribles de contrainte, dont on se sert pour forcer les gens à se faire Catholiques Romains avec une barbarie digne de Rome toujours cruelle, & violente, capable des plus grandes fureurs. Tout cela dans le fonds, & dans la verité est la preuve authentique, & formelle de l'Antichristianisme de Rome, tout opposée aux Apôtres, *qui ne pouvoient rien contre la verité, mais pour la verité.* Au lieu, que les Papes ne font jamais rien pour elle, & qu'ils font toute qu'ils peuvent pour la faire perir, & pour l'étouffer. Qu'ils cessent donc de se glorifier d'être les successeurs des Apôtres.

Quand on jette les yeux sur la Bulle du Jubilé, qu'Innocens XIIe. a publiée, on y remarque une imitation assez raisonnable du style, & des manieres Apotoliques. On y trouve même plusieurs paroles graves empruntées des Prophetes, que ces saints hommes adressoient autrefois à l'ancien Peuple. Celui, qui adressé cette Bulle, les assez ingenieusement en chainées dans son discours. Cependant on peut dire, que c'est la le sucre, dont il couvres l'amertume des erreurs mortelles, & de toutes les fausses Doctrines, qui y sont répandues. Ce prétendu Pasteur œcumenique debute donc per considerations fort raisonnables sur la fragilité de la vie humaine sur les avis, que la Providence nous en donne dans la revolution des temps; & sur les exhortations, qu'elle nous adresse à cet egard d'élever nos pensées à la vie éternelle. Tout ce que la Bulle dit sur ce sujet, est orné de penfées, & d'expressions tirées de l'Ecriture, & appliquées assez heureusement. Jusques là c'est la voix de Jacob. Mais dans la suite on trouvé les veritables mains d'Esau, c'est à dire, des mains de rapine, accoutumées à ravir la proie, à la déchirer. Et en effet ce prétendu Pontife passé de cet sages, & belles reflexions à tout ce qu'il y a de plus sensiblement impur, de plus absurde, & de plus corrompu dans la Religion romaine. C'est ce qu'on a deffsein de faire connoître au lecteur d'une maniere propre à le convaincre, & à lui faire connoître, que Rome est la source de toutes les erreurs mortelles, dont le Christianisme est inonde, & que le Pape moderne les renouvelle, & les confirme par la Bulle du Jubilé.

Tout

Tout le monde reconnoit parmi les Chrétiens, que le temps de l'Évangile est un véritable Jubilé, un temps de joie, de triomphe, d'actions de grâces, qui obligé les Chrétiens à chanter sans cesse des Cantiques, nouveaux à la gloire du Seigneur. C'est, ce que les Anges eux mêmes ont appris à l'Église, lors que le sauveur vint au monde. *Gloire soit à Dieu, disoient ils, dans les cieus celestes. Paix en terre, & envers les hommes bonne volonté.* Tous les hommes en effet sont obligez d'admirer les merveilles du salut, de la Grace, à se réjouir dans le sentiment du bonheur infini, que Dieu leur presente en son Fils, & dont cet adorable sauveur est la source constante, & perpetuelle. C'est, ce que le saint Esprit avoit envue, lors qu'il exhortoit si fortement l'Église à se réjouir par la bouche des Prophetes. Ces jours de l'Évangile sont des jours de joie, qui doivent mettre les fideles dans des transports perpetuels, & les porter à celebrer sans cesse les louanges du Seigneur.

Les Papes devoient se contenter de nous marquer cette verité salulaire, & de designer certains jours, & certaines saisons particulieres destinées à remettre devant les yeux des fideles ces grands sujets de réjouissance, qu'ils trouvent dans les Mysteres, qui nous sont revelez sous l'Évangile, afin que les fideles sequistent en la presence de Dieu, & qu'ils entonnassent des cantiques de joie. La Providence enfournit sans cesse des occasions dans les sujets, qu'on a de reflechir continuellement sur les merveilles du salut. Cependant il seroit encore à propos d'avoir des jours extraordinaires marquez pour cela. Cet usage pourroit avoir son utilité dans l'Église. Seulement il faudroit prendre garde, que cet destinations de jours, & de temps ne degerassent pas en fin en superstition, comme la chose n'est que trop possible parmi les hommes. Mais il y a deux choses souverainement condamnables dans le jubilé, que les Papes se sont avisez d'establi par mi les Chrétiens.

La premiere est le Jubilé lui même, quoi qu'en puissent dire les Papes, & leurs Docteurs. La celebration d'un pareil jour étoit une chose convenable aux Juifs, qui vivoient, sous une Oeconomie de type, & de figures. Dieu les conduisoit par ce chemin d'ombres, & d'enigmes pour leur donner quelque goût des Mysteres de la Grace, pour les porter à les desirer, à les rechercher, à en hâter même le temps, & la révelation par leurs souhaits. Ces biens étoient cloignez d'eux. Il étoit donc à propos de leur en donner quelque sentiment,

afin qu'ils les provinssent par leur sainte impatience, & qu'ils en eussent même quelque espece d'avant goût. Il est certain cependant, que toutes ces grandes richesses ne devoient être de veloppées, que quand le Messie seroit manifesté. Et par consequent le vrai Jubilé ne pouvoit être célébré, que dans le temps heureux du salut. C'est, ce qui fait, que le temps de l'Evangile est un vrai temps de joie, de triomphe, & d'exultation continuelle. Mais il ne demande plus comme autrefois la distinction des jours, des mois, de nouvelles Lunes, des Années, des Fêtes, ni des Sabbaths. On a rapporté cy-devant les paroles de l'Apôtre, qui sont expressés Col. 2. sur le sujet. Aussi l'Eglise, a vecu 1300 ans sans Jubilé, depuis sa fondation jusques au temps de Boniface VIII. Cet orgueilleux Pontife s'avisa d'introduire ce Judaïsme dans l'Eglise Chrétienne. N'en faut il pas conclure, que cet établissement n'a pu se faire qu'au prejudice de l'ancienne coutume des Chrétiens? Son procedé dans cette rencontre n'accuse il par le Seigneur lui même les Apôtres, route l'Eglise primitive de n'avoir pas connu, ce qui étoit de l'edification publique, & de la consolation particuliere des fidèles Chrétiens? Il est donc impossible de regarder l'établissement du Jubilé autrement que comme l'intrusion d'une fête, que le Seigneur, & les Apôtres ont regardée comme inutile, puis qu'ils n'ont pas trouvé à propos de l'établir?

La seconde chose, qui fait connoître l'extravagance, & la fausseté du Jubilé, c'est, qu'on voit par les motifs, qui ont porté Boniface 8e. à l'instituer, que cet arrogant Pontife n'avoit envue, que sa Domination, & un sordide interêt d'avarice: S'il avoit eu véritablement le dessein de procurer l'edification publique il se fût contenté d'Exister les Chrétiens à la joie. D'ailleurs il les eût l'assez dans la liberté de vaquer chez eux aux exercices de la piété s'entretenans des sujets, qu'ils avoient de s'ejouir en Dieu. Il eût exhorté leurs Conducteurs ordinaires, leurs Pasteurs de les mettre en état par leurs exhortations de remplir fidelement les devoirs, aux quels cette grande solemnité les engageoit. Mais il en attachâ toutes les devotions à la Ville de Rome. Il marqua de certaines Eglises de cette fameuse Ville, dans lesquelles seules on pouvoit gagner les pardons, que le Pape accordoit par les Indulgences à ceux, qui visiteroient devotement ces Eglises.

On a fait voir par les choses, que les Historiens ont publiées de ce Pontifé insolent, qu'il avoit deux vices dominans en lui. L'un étoit

un Orgueil horrible. Il pretendoit être le Monarque universel de toute la terre, tant au temporel, qu'au spirituel. L'autre étoit une avarice épouvantable. Il cherchoit sans cesse les moien de s'enrichir. Tout lui étoit bon, pourvu qu'il contribuât à lui a masser de grands thresors. Je regarda le Jubilé comme un moien propre à satisfaire les deux ardentès passions. Le Jubilé fit venir un nombre infini de gens de toute condition a Rome, des Têtes couronnées, des Princes, de grands Seigneurs, & une prodigieuse quantité de Peuples. Tout cela se mit a ses pieds, & vint rendre hommage au Pape, qui se voioit alors au comble de la joie l'avoir tous les Chrêtiens hu miliez devant lui pour lui rendre leurs hommages. Par dessus cela il trouvoit encore le moien d'emplir ses coffres du prodigieux tribut, qu'il tiroit des Pelerins, qui se rendoient a Rome: Les Peuples furent assez follement credules pour acheter a grands frais le vent, & la fumées que le Pape leur vendoit. Ils se contenterent de ses vaines promesses, & vuidèrent dans ses Coffres les sommes incroyables, qu'ils avoient eu soin d'apporter pour paier ses pardons.

Tout cela se voit sensiblement dans le Jubilé moderne Innocent XIIe. invite l'Empereur, les Rois, les Princes, tous les Peuples de tout âge, & de toute condition à se rendre à Rome pour la solemnité du Jubilé seculaire, qu'il a publié par sa Bulle d'Indiction. Il veut donc les voir à ses pieds lui rendre les hommages, qu'il croit faussement lui appartenir. C'est ainsi, que ces vieux Prêtres pleins d'Orgueil s'elevent insolemment au dessus de toutes les Têtes couronnées. Et pour ce qui est du profit, qu'il pretend faire par le moien du Jubilé, on voit, qu'il attache les pardons à quatre Eglises privilegiés de Rome, qu'il invite tous les Devots de sa secte de se rendre à Rome pour y visiter la sainte Cité, les Parvis des Apôtres, que d'ailleurs il suspend toutes les Indulgences accordées à diverses Eglises, & à diverses Communautèz de l'Europe. Tout cela prouve évidemment, que ce faux Pontife n'a point d'autre vue dans cette rencontre, que sa grandeur, & le profit, qu'il pretend tirer de son trafic des Indulgences.

Le Pape entrant en suite dans la matiere du Jubilé pour préparer les Chrêtiens à cette grand fête, qui doit lui être si avantageuse, appelle cette année seculaire *une année venerable à toute l'Eglise Catholique, laquelle, ajoute-il, nous devons célébrer selon l'ancien usage de nos Predecesseurs.* On n'a qu'à comparer ces parolès du Pape, avec ce qu'on

qu'on a démonstrativement prouvé plus haut. L'instruction du Jubilé ne s'est faite qu'en l'an 1300. La chose est incontestable par l'Histoire. Boniface VIII. en a été le premier Auteur. Peut on dire avec quelque apparence de verité, qu'un usage de quatre cens ans est un usage ancien, un usage venerable? On n'a qu'à lui opposer treize siècles antérieurs, qui commencent à la fondation de l'Eglise. Les Chrétiens ont vécu tout ce temps là sans Jubilé. Boniface VIII. homme distingué par des Caractères, qui ne lui font pas grand honneur dans l'histoire, s'avise par de mauvais motifs d'avarice, & d'ambition d'établir un Jubilé en l'an 1300. Et on viendra nous dire apres cela d'un ton grave, comme si la chose étoit sans difficulté, qu'on doit celebrer *cette année venerable à toute l'Eglise Catholique selon l'ancien usage des Predecesseurs.* On ne doit jamais parler de cette maniere, que quand on est sur d'une veritable antiquité. On ne peut proprement appeller antiquité dans la Religion Chrétienne, que ce qui est de la fondation de l'Eglise, de l'institution de Jesus Christ, & de ses Apôtres. La regle du Seigneur Matth. 19. est d'une eternelle verité. *Au commencement il n'en étoit pas ainsi.* Sur ce fondement, qui est inébranlable le Jubilé moderne n'est point ancien. Il n'est que de quatre siècles.

Voilà comment les Papes trompent ordinairement leurs Peuples par des paroles pompeuses, mais fausses, & illusoires. C'est là le malheureux effet de l'autorité, qu'ils ont usurpée dans l'Eglise, & de l'infailibilité, qu'ils s'attribuent. Ils donnent sans pudeur une antiquité de quelques siècles pour une veritable, pour une sùre antiquité. Vincent de Lérins nous a donné là dessus une regle, qui est d'une verité constante. C'est, que ce qui toujours été cru de tous en tout temps, doit être considéré comme une verité certaine, qu'il faut embrasser. La raison en est, que ce qui a été cru de cette maniere, de tous, toujours & en tout temps, doit être d'une verité certaine, & absolue. Il doit être dès le commencement, de la fondation même de l'Eglise, & de la Religion. Dieu a donné la Parole à ses fideles pour leur instruction. Mais il leur a promis en même temps son Esprit de verité. Il n'est donc pas possible, que la verité perisse, & que l'erreur prevale pour s'établir generalement dans l'Eglise. Il arrivé assez naturellement, que des particuliers tombent, dans des pensées fausses, & contraires à la verité de la Religion, qu'ils les embrassent, & qu'ils y adherent. Mais l'Eglise ne peut point se laisser surprendre tout entiere

tiere des erreurs mortelles. Il est certain, que la verité ne demeure jamais sans temoins, & sans temoignage. Il est impossible, que toute l'Eglise tombe dans l'apostasie. Cela n'est point du tout de l'ordre de la Grace.

Si l'on pouvoit justifier, qu'une erreur eût subsisté parmi les Chrétiens depuis la fondation de l'Eglise, il faudroit supputer en même temps, que la promesse que Dieu lui a faite, *d'être toujours avec elle jusques à la consommation des siècles*, Matt. 28. seroit trompeuse, & illusoire. C'est ce qui ne se peut dire sans blasphème. Il en faut donc conclure, que la véritable antiquité d'un Dogme consiste dans sa subsistence, & dans son invariable durée depuis la fondation de l'Eglise jusques à nos jours, lors qu'il a été cru par ce qu'on appelle l'Eglise, parce qu'il paroît au Monde sous ce Nom. Toute autre antiquité est fautive & trompeuse. Cela posé il est certain, que les Papes, & leurs Docteurs trompent leurs Peuples par une fautive, & vaine antiquité. Ils ont accoutumé de masquer de cette maniere tous leurs Dogmes nouveaux, intrus dans l'Eglise. On leur demande, qu'ils établissent une bonne fois l'antiquité pretendue de leur créance. La chose est bien aisée, si la véritable antiquité est pour eux. On a l'Ecriture, qui est la source de la verité, l'ancienne révelation, sur laquelle la Religion est fondée. Mais on n'allégué jamais qu'une fautive antiquité, qui n'est que de quelques siècles, dont on marque le commencement avec précision. Le Jubilé moderne en est une preuve palpable.

On voit aussi, que Rome jette ordinairement la dispute sur une basse antiquité, dont on demontre l'erreur, & l'abus. Jamais elle ne veut entrer dans la discussion de l'Ecriture, qui est pourtant la marque assurée de l'antiquité. L'antiquité de Rome est donc une fautive antiquité. On trouve en effet dans l'Histoire la date de toutes les erreurs, que nous lui reprochons. Tout cela s'y voit fort distinctement, & fort clairement. Le 4^e, & le 5^e. siècle ouvrirent la porte à toutes les nouveutez, qu'on a fourrées du depuis dans l'Eglise, l'invocation des Saints, les services des Images, la veneration des Reliques, le Purgatoire, les Indulgences, la presence qu'on appelle réelle du Corps du Seigneur dans l'Eucharistie, la Transsubstantiation, le retranchement de la coupe, l'institution des vœux monastiques, le service en langue inconnue, l'interdiction des viandes en de certains temps de l'année, les pelerinages, les prieres par conte, mille autres doctrines fausses, erronnées, contraires à l'Evangile, qui renversent absolu-

ment la Religion Chrétienne. Tous les siècles ont été plus ou moins fertiles en erreurs. Mais chacun d'eux en a introduit quelque'une dans l'Eglise. On trouve le temps de leur naissance marqué fort distinctement dans l'Histoire.

Les Docteurs de Rome se sont épuisés en sophismes, & en fausses subtilitez pour établir leur pretendue antiquité du mieux qu'il leur a été possible. Ils ont rempli le Monde d'une infinité de volumes sur cette matiere. Cependant leurs efforts ont été inutiles jusques à present. On a ôté à tous leurs Dogmes le faux Masque d'antiquité, dont ils les couvrent ordinairement. On a marqué par des preuves incontestables l'origine de tous leurs Dogmes. Il est impossible d'en ignorer la nouveauté, les progrès, l'établissement les oppositions mêmes, que des personnes graves, habiles, jalouses de la verité ont faites à tous ces changemens. C'est ce qu'on a fait en particulier du Jubilé, dont il s'agit aujourd'hui. Rome est forcée d'avouër, malgré qu'elle en ait, que son établissement n'est que de quatre cens ans. Qu'Innocent XII. efface donc de sa Bulle le terme de *Venerable*, qu'il attribue à l'année seculaire de son pretendu Jubilé. Il fonde ce Titre sur l'ancien établissement, imaginairement, & faussement ancien, que ses Predecesseurs en ont fait. Car apres avoir examiné les choses avec un peu d'attention on trouve, que l'Eglise s'est passée du Jubilé pendant treize siècles, & qu'il n'est institué qu'en l'en 1300. Terme bien court, & de tres-petite étendue pour lui donner l'epithète de *Venerable par un ancien usage*. Cela seul est capable de faire connoître le ridicule de l'antiquité fantastique, & imaginaire du Jubilé de Rome. Ce qui fait voir l'abus, & la tromperie, dont les Papes abusent leurs devots. C'est ainsi, qu'i's ont detourné les Chrétiens de la verité de la foi, & de la pureté du service, que Dieu a recommandé aux fideles par la parole de l'Evangile.

Le Pape invite en suite tous les Chrétiens *d'accourir de tous les bouts de la terre pour visiter la sainte Cité, qui est le siege de St. Pierre*. Voila des paroles d'exhortation, qui marquent sensiblement l'orgueil & l'arrogance épouvantable de ce faux Pasteur. Dans le temps, qu'il foule aux pieds la verité de l'Evangile, ce qu'il y a de plus venerable, & de plus sacré dans la Religion, les Peuples, mêmes les grands du Monde, & que pour s'enrichir il ne pense qu'à piller les Bigots de sa communion, il prend cet air d'autorité devote, comme si en effet il s'agissoit de distribuer les riches thresors de la Grace. N'est il pas étrange

étrange, que ces vieux Prêtres aient la hardiesse d'appeller à Rome tous les Chrétiens des derniers confins, même de l'univers? Qui leur en a donné le droit, & le pouvoir? Pourquoi leur parlent ils d'un ton fier, & orgueilleux, comme s'ils étoient les Maîtres absolus de la foi, du service & du gouvernement de l'Eglise? Les brebis du Seigneur écoutent sa voix. Mais elles ferment l'oreille à la voix de l'Enchanteur.

Les Papes n'étoient originairement que les Pasteurs de Rome. Ils en sont devenus ensuite les Evêques, lors que ces titres de grandeur eurent été établis dans l'Eglise. Le Concile de Nicée leur donna l'un des cinq Patriarchats, qui furent erigez dans cette celebre assemblée. Rome eût pour sa juridiction les Villes suburbicaires. Constantinople, toutes les Eglises Grecques. Antioche, celles d'Orient, Alexandrie, celles d'Egypte, & Carthage, celles d'Afrique. Jerusalem fut laissée dans l'usage de ses anciens droits. On n'y toucha point. Mais il faut remarquer là dessus, que le Concile établit les cinq Patriarches égaux. L'un n'avoit point de prééminence, ni de Primauté sur l'autre. Il est vrai, que dans la suite Rome, & Constantinople prétendirent à cette superiorité, & qu'elles se l'attribuèrent alternativement par leur seule usurpation. Phocas le parricide, qui avoit fait mourir son Maître l'Empereur Maurice voida le Procès en faveur de Boniface III. Mais ce Titre n'est que du 7^e. siècle au commencement, & d'ailleurs il fait honte à Rome, puis que c'est le present d'un infame meurtrier. Si depuis ce temps là les Papes se sont conservé l'usage d'une puissance illegitime, leur droit n'en est pas mieux fondé pour cela. Ils n'ont rien que ce qu'ils ont envahi. On a refusé de les reconnoître en cette qualité. On s'est vigoureusement opposé à leurs pretensions. On en trouve les actes dans les Historiens publics. Cependant ils ont si bien fait, qu'ils ont enforcélé le Monde à cet égard. Tout ploie lâchement sous leur joug. La France même, qui les soumettoit autrefois au Concile par sa Theologie, commence à flechir le genou, & a reconnoître leur superiorité, leur indépendance, leur pouvoir. Leur prospérité presente les envivre. *Ils parlent comme haut elevez*, avec un orgueil accompagné d'insolence, Pl. 73. C'est ce qui se voit dans la Bulle d'Innocent XII. Qu'il efface le mot de Chrétiens en general, qui se trouve dans sa Bulle. Qu'il se contente de parler aux Peuples de sa communion. C'est à eux seuls, qu'ils ont droit de commander, puis qu'ils sont assez lâches pour se soumettre à son empire.

Au reste cette exhortation est conçue en des termes si pompeux, que l'on s'attend assurément à quelque chose de grand, d'extraordinaire, de magnifique, d'avantageux, & d'éclatant. Et en effet puis que le Pape se dit le Vicaire de Jesus Christ, & le successeur de St. Pierre, le Licutenant de Dieu sur la terre, n'a-t-on pas droit de croire, qu'il prépare de grandes choses à ses devots, & qu'il les appelle à les venir contempler pour se remplir de magnifiques idées! Toute cette belle invitation aboutit néanmoins à leur faire *visiter la Sainte Cité, qui est le siège de St. Pierre*. Voilà une chute bien précipitée, peu conforme aux grands termes, dont il s'est servi.

On ne peut assez s'étonner de la folle presumption des Papes d'amuser les Chrêtiens par d'aussi grandes impertinences, que celle qu'on trouve ici. Qui a appris à Innocent XII., que Rome est la Sainte Cité? Rome qui est la grande Paillarde, la Prostituée de l'Apocalypse, souillée de mille erreurs abominables, convaincue d'impuretez monstrueuses sans nombre, d'Idolatrie, de tyrannie, de superstitions, d'usurpations, & d'une infinité de crimes énormes, qui pille le Monde par ses rapines, qui est gouvernée par des monstres d'Orgueil, & d'impudicitez horribles, au milieu de laquelle se commettent tous les jours par ceux, qui en sont les Prelats, & les principaux conducteurs, des choses si atroces, qu'on n'ose pas même les nommer, qui se gouverne par des vues de politique mondaine, qui sacrifie tout à son ambition, qui fait regner l'ignorance dans l'Eglise, qui étouffe les lumieres de la verité, & qui bannit l'Evangile de toutes parts. Est celà cette ville sainte, qu'on doit souhaiter de voir. Il n'y a point de ville au Monde, parmi les Nations mêmes les plus Barbares, qui soit chargée du fardeau de tant iniquitez. Rome païenne, sous ses Empereurs corrompus n'a jamais approché de l'horreur de Rome moderne sous les Papes, & sous les Cardinaux. Voilà pourtant la Cité, qu'Innocent appelle sainte. Est ce qu'il veut, que les Chrêtiens soient les temoins de toutes les abominations de cette Babylone, qui est la grande Cité? Il faut avouer que les Papes croient, que les Chrêtiens sont bien stupides, & bien abrutis.

Mais de quoi s'avise le Pape de parler de visiter cette pretendue sainte Cité? Sur quoi fondé invite-t-il les Chrêtiens à l'aller voir? Son invitation est fondée sur une pure vision. L'Evangile ne veut plus de lieu determiné, non plus que de jours ou de Mois. *Les vrais adorateurs adorent la Pere en esprit, & en verité.* Jean 4^e. on ne voit point, qu'il

qu'il nous soit parlé d'un certain lieu plustôt que d'un autre par les Apôtres. On fait bien, que saint Paul nous parle de la Jerusalem d'en haut, & de la Canaan celeste. Mais les épithetes, qu'il y ajoute elevent nos esprits a des objets differens de tous ceux, que les hommes ont ordinairement en vuc. Du reste nous apprenons du même Apôtre, que nous n'avons point ici bas de Cité permanente. La Sic. Cité, que nous attendons, est dans les Cieux. St. Jean en fait la description au 2^{ie}. de Apocalypse, & la nomme Jerusalem la sainte pour l'opposer à la Jerusalem terrestre, ou Dieu habitoit parmi les Juifs. Voila comme les Papes sont opposez en toutes choses a la Doctrine de l'Euangile, & qu'ils rétablissent le Judaïsme, que les Apôtres avoient aboli.

Le Pape voulant marquer la raison de cette sainteté, qu'il attribue à Rome, ajoute, que *c'est le siége de St. Pierre*. Mais c'est fonder une vision sur une chimere. On pose en fait ici, que St. Pierre n'a jamais été à Rome. Il n'en a jamais été Evêque. Cet emploi étoit incompatible avec la charge d'Apôtre, qui le rendoit, comme tous ses Collegues dans l'Apôstolat, Evêque œcumenique, chargé du soin de toutes les Eglises. Les Apôtres étoient tous établis pour vaquer à la conduite, & à l'instruction de l'Eglise en general sans pouvoir être attachez à aucun lieu particulier. C'étoit à eux à gouverner l'Eglise, à la fonder par l'Euangile, à l'Instruire, & à la mettre dans la voie du salut. Ils ne pouvoient être Apôtres, & Evêques, c'est a dire, Surveillans de quelque Troupeau particulier pour le gouverner en qualité de Pasteurs. De plus la charge d'Evêque de Rome ne s'accordoit point avec le Ministère de la Circonsion, qui étoit confié à Pierre comme celui du Prepuce à Paul Gal. 2. Il eût renoncé par là à son emploi, qui consistoit à precher aux Juifs pour les convertir à l'Euangile. Si St. Pierre eût été Evêque de Rome, il eût été Evêque des Gentils. En cela il eût usurpé la commission de son Collegue. Il faut donc conclure, que ce prétendu siége de saint Pierre en qualité d'Evêque de Rome, est une fausseté toute manifeste, inventée à credit par les Papes.

On peut pousser la chose plus avant, & soutenir sans détour, que St. Pierre n'a jamais été à Rome. On fait bien, que quelques Auteurs anciens ont dit le contraire. Mais on fait aussi, qu'ils n'ont point été contemporains de cet Apôtre, & qu'ils n'en ont parlé que sur la foi d'autrui. Leur témoignage n'est donc pas décisif en cette rencontre. Et en effet on a du moins des presomptions tres fortes, pour ne pas dire

redes preuves, tirées de plusieurs choses, que St. Paul touche dans ses Epîtres, par lesquelles il paroît, que St. Pierre n'avoit pas été à Rome du temps, que cet Apôtre y fut conduit prisonnier la première fois, & qu'il comparût devant Neron. Personne ne savoit, quelle étoit la nature de son affaire. Les Juifs de Rome, à qui cet Apôtre en parle, temoignent même, qu'ils n'oient point oui parler de lui, qu'aucun des freres ne leur en avoit rien écrit, que du reste ils savoiënt, que l'on contredisoit de toutes parts à la secte, dont il faisoit profession. Il se plaint ailleurs, que personne ne l'a assisté dans sa première défense. Quelle apparence, que si St. Pierre eût été Evêque, de Rome, les Juifs de cette grande ville eussent été aussi peu instruits de l'Evangile, & des affaires particulieres de Paul contre leur Nation? Comment se fût il pu faire d'ailleurs, que St. Pierre eût ainsi abandonné son Colleague dans le besoin?

Le Pape Pie second, autrement *Æneas Sylvius Piccolomini*, jadis Secretaire du celebre Concile de Bâle, connoissoit l'histoire de l'Eglise de Rome, à peu près aussi bien qu'Innocent XII. son grand savoir le fit monter sur le Trône Papal. On trouve une chose remarquable sur ce sujet dans son Epître 301. Le recueil s'en trouve dans ses œuvres. Il dit donc, qu'avant le Concile de Nicée, chaque Eglise se gouvernoit par elle même, & qu'on avoit peu d'égards pour Rome. Comment cela se peut il dire, si St. Pierre avoit été Evêque de Rome? Est-ce, que la Dignité, que ce siege Episcopal eût tiré d'avoir été le siege de cet Apôtre, ne l'eût pas rendu venerable à toute l'Eglise? Comment Pie Second a il ignoré une chose, qui faisoit toute la gloire de Rome? S'il ne l'a pas ignorée, comment peut il assurer, qu'avant le Concile de Nicée on avoit peu d'égards pour Rome? N'auroit-il point su, qu'il étoit en qualité de Pape Successeur de St. Pierre? Il faut donc avouër, que Rome n'a presentement qu'un Droit usurpé, qu'elle le fonde sur une fausseté notoire, & que ceux, qui l'iront visiter en qualité de siege de St. Pierre, se tromperont grossierement.

Après cette belle entrée de discours le Pape expliquent à ses Devots, ce qu'ils doivent trouver d'avant ageux à Rome. Il leur marque les exercices preparatoires de pieté, qui leur sont nécessaires pour les mettre en état de recevoir les biens, qu'il leur fait esperer par sa Bulle du Jubilé. Il leur parle donc des *Thresors celestes*, qui leur sont acquis par les merites du Fils eternel de Dieu, qui est notre Seigneur Jesus Christ,

Christ, & par ceux de tous les saints, par ce qu'ils vont être ouverts aux pecheurs repentans.

Si par les merit & du Seigneur il falloit entendre, ce que tout le Monde entend ordinairement, s'avoir le prix de nôtre salut païé dans la mort, prix capable d'appaiser Dieu, & de nous décharger des peines, qui sont dues à nos pechez, le Pape auroit dit un grand mensonge, quand il pose, *que ces Thresors vont être ouverts.* Car effet ces Thresors sont ouverts depuis la predication des Apôtres dans le Ministre de l'Euangile. Ces saints Hommes ont annoncé le salut, & la grace en nôtre Seigneur Jesus Christ. Ils ont ouvert cette source à la Maison de David, dont avoit parlé le Prophete Zacharie. C'est dans cette seconde source, qu'ils ont Puisé: toutes les graces, qu'ils ont présentées aux hommes, la remission des pechez, l'Esprit de regeneration, & l'esperance de l'immortalité bien heureuse. Aussi tous les fideles puisent à toute heure dans cette riche & infinie sources, quand ils sen approchent avec la repentance, & avec la foi. Il n'est donc point vrai à cet égard, que ce riche thresor soit ouvert par le Jubilé. Innocent XII. auroit etort de l'affirmer.

Voici l'explication de sa pensée conformément aux Hypotheses de Rome sur le Purgatoire, sur les Indulgences, & sur le Jubilé.

On a marqué cy-devant dans les Considerations generales, que le Thresor des pardons, & des Indulgences est composé en partie du residu des Souffrances du Seigneur, & en partie des oeuvres de sur érogation faites par les saints distinguez. Les Docteurs de Rome prétendent, que les souffrances du Seigneur étant infinies elles sont capables de racheter un Million de Mondes. Ils ajoutent pourtant, qu'il n'en a racheté qu'un. D'où ils concluent, qu'il y a une infinité de ce merite, qui demeure inutile. Voila selon eux, quel est le fonds, & la principale Masse de ce Thresor, d'ou les Papes tirent leurs Indulgences. Le surplus de ce Thresor vient de ces oeuvres, que les saints font au de là, de ce qu'il en faut pour meriter la vie. eternelle selon la doctrine de leur Eglise.

C'est là le Thresor, dont le Pape dit, qu'il va être ouvert aux pecheurs repentans, parce qu'il publie la Bulle de Jubilé, dans laquelle il va distribuer ces pardons en abondance Thresor imaginaire, s'il en fut jamais. Il est uniquement composé de chimeres, & de visions. Qui a dit à ces faux Evêqués, qu'il y a un residu des merites du Seigneur tel, qu'ils le supposent? Content ils pour rien la Majesté infinie, qu'il a
fallu

fallu satisfaire. On accordera, si l'on veut, qu'à comparer le mérite infini du Seigneur au Monde, qu'il falloit racheter, l'infinité de ce mérite surpasse les péchez de tout le Monde. Mais ne doit on pas mettre en conte la Majeste de Dieu violée par le péché? Elle est infinie par elle-même. Il lui faut donc une satisfaction infinie. Et par conséquent voila l'infinité des merites du Seigneur engloutis par cette Majeste infinie. Il est evident apres cela, que le pretendu reste des souffrances infinies du Seigneur est une veritable chimere. Où est ce, que ces Theologiens aveugles, & ignorans ont trouvé cette vision? Ont ils quelque endroit, de l'Ecriture, qui autorise le moins du Monde cette reverie? On sait bien, que Saint Paul Col 1. parle du *reste des afflictions de Christ, que chaque fidele doit accomplir en la chair.* Mais ce sont pas des restes d'afflictions, qu'il faille enfermer dans un Thresor pour en répandre les graces sur les fideles. Ce sont des afflictions, dont chacun d'eux doit souffrir sa part. Il n'y a que le sordide interêt des Papes, qui ait pû donner lieu à cette Theologie bourruée, & ridicule tout ensemble. Ainsi en sauvant le Pape d'un mensonge par cette explication, qui est conforme aux hypotheses de Rome, on prouve demonstrativement, que les Predecesseurs soubre dans l'Eglise une Doctrinne fausse, impertinente, & même insoutenable. Il n'y a qu'à l'envisager dans son naturel pour en connoître l'absurdité. Voila pourtant quel est le fondement du Purgatoire, des Indulgences, & du Jubilé.

Mais si l'on suppose, que ces prétendus merites superflus de nôtre Seigneur sont mis en reserve dans ce Thresor, on demande aux Papes, qu'ils produisent les Titres, & les preuves du Droit, qu'ils s'attribuent, d'en être les uniques, & les souverains distributeurs. Sur quoi fondent ils cette orgueilleuse prétension? Ils n'en ont point d'autres preuves que leur prétension toute seule. Ainsi voila un grand pouvoir fondé sur le sable mouvant. Quand les Apôtres se sont presentez au Monde comme les Herauts de la Grace, ils ont produit les Titres de leur commission, l'ordre que le Seigneur leur avoit donné d'enseigner toutes les Nations, & de les baptiser au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit. Les Papes par la plus fausse, & par la plus condamnable de toutes les usurpations se sont attribué, des Droits, qui ne leur appartiennent point. On s'est opposé fortement à leurs entreprises. On a souvent poussé les choses jusques à les déposer, jusques à les excommunier, jusques à les déthrôner, On sait en particulier, que Philippe le

Bel fit emprisonner Boniface VIII., l'Autheur du Jubilé. Cet arrogant Pontife avoit eu l'audace de l'excommunier, parce que ce Prince ne vouloit passé croiser pour l'expédition de la Terre Sainte. Le Pape avoit eu l'insolence de lui en faire signifier le commandement. Il le fit donc arrêter à Anagni, & le fit conduire prisonnier à Rome, où il mourut furieux, comme nous l'avont raporte si dessus avec la Medaille de son arêt.

Cependant les Papes fiers, & orgueilleux se mettent à la place de Dieu même, pour distribuer au Peuple Chrétien des graces imaginaires, comme s'ils en avoient effectivement le pouvoir. On est assez duppe dans l'Eglise Romaine pour se soumettre à cette autorité absolument usurpée, qui n'a ni Titre, ni fondement, & qui ne subsiste que par un folle opinion, dont on veut bien s'entêter. On voit en cela un aveuglement si prodigieux, qu'il est tout à fait inconcevable. Comment a on pû s'abandonner à un dogme aussi faux, aussi absurde, aussi peu fondé que celui-là ?

Mais voici le comble de l'impieté Romaine, qui doit convaincre cette fausse Eglise d'un abominable sacrilege. Le Pape point ici les merites des Saints à ceux du Seigneur. Et puis qu'ils doivent racheter les ames du Purgatoire pour les mettre en état de salut, & cela en leur appliquant le merite des Saintes comme celui du Sauveur. Les voila selon eux mediateurs de redemption à cet égard, aussi bien que mediateurs d'intercession. On ne peut point porté le sacrilege ni l'impieté plus avant. L'Eglise Romaine joint donc les merites des saints à ceux du Seigneur. C'est ainsi que les Papes achévent de remplir le Thresor pretendu des Indulgences, dont ils font le honteux, & infame trafic dans l'Eglise, & qu'Innocent XII. vient d'ouvrir dans ce Jubilé. En cela on ne fait, ce qu'il y a de plus étonnant, & de plus horrible ou d'inventer des erreurs detestables, qui corrompent absolument la verité de l'Evangile, ou de mettre des creatures en parallele avec le Fils éternel de Dieu, qui est nôtre veritable, & nôtre unique Redempteur, & cela par un attentat souverainement criminel accompagné d'Idolatrie, & d'impieré.

Quand les Protestans accusent l'Eglise Romaine de ces crimes sur les preuves, qu'ils en fournissent, & qu'ils tirent de sa créance, & de son culte, les Docteurs de cette fausse Eglise crient d'abord à la calomnie, & à l'imposture. Il se plaignent, qu'on leur attribue des sentimens, & des cultes, qu'ils n'ont point. Et là dessus pour se sauver des

preuves, qu'on leur allegue, ils s'épuisent en distinctions, & en subtilitez pour donner quelque couleur à leur Doctrine, & à leurs usages à cet égard. Voici pourtant qu'Innocent XII. bien instruit de la créance de Rome, put qu'il est Pape, & par conséquent infaillible selon les Docteurs, pose sans detour les fausses Doctrines, que les Protestans reprochent à l'Eglise Romaine, le Seigneur Jesus & les Saints confondans leurs merites pour tirer les ames du Purgatoire, & pour les soulager au milieu des flammes, qui les y devorent. N'est ce pas la preuve formelle, & expresse de cette horrible, & monstrueuse Doctrine, qu'on reproche à Rome? On somme cet Docteurs à la face du Ciel & de la terre, ou de faire raïer cette abominable Doctrine, de la Bulle & de la desavouër par un actr authentique, ou de se taire sur ce chapitre, & de passer condamnation. Car en effet ou le Pape est un Imposteur, qui n'entend point la Doctrine de son Eglise. Il lui attribue de fausses créances, qu'il en a point. Ou ces Docteurs sont des crailleurs impertinent, qui aiant honte peut être des sentimens monstrueux de leur Religion ne peuvent soutenir les justes, & bien fondez reproches, qu'on leur en fait, qu'en niant, que ces Articles soient de la foi de leur Eglise. La chose même les rend sensiblement convaincus d'imposture, & de mensonge en cette rencontre. Car enfin cette Doctrine est le fondement des Indulgences, du Jubilé, & de toutes les fausses devotions, dont les Peuples de Rome se repaissent dans l'occurrence du Jubilé. On declare donc à ces Docteurs d'erreur, qu'en consequence des paroles d'Innocent XII. dans sa Bulle du Jubilé, lesquelles sont assurément du systeme de Rome sur les Indulgences, on les regarde tout comme de malheureux sacrileges, qui ravissent au sauveur du monde la gloire de la Redemption pour en faire part à de simples creatures, quelque perfection, qu'on s'avise d'ailleurs de leur attribuer. Qu'ils répondent sur cette accusation, & qu'ils s'en déchargent, s'ils peuvent. On leur declare, que leur silence sera pris pour une marque certaine de leur conviction.

Jamais Doctrine n'a été plus fausse, & n'a porté des caracteres de reprobation plus sensibles, que celle, dont il s'agit ici. Donner des associez, & des compagnons au Seigneur Jesus dans l'œuvre du salut, sous quelque pretexte, que ce puisse être, c'est lui dérober sa gloire pour en faire part à d'autres. L'Ecriture nous parle par tout de la perfection, & du merite infini de sa mort. Elle en fait l'unique fondement du salut, & la seule source de toutes les graces, que l'Evangile nous

nous presence. Jamais elle ne lui associe personne. Elle lui attribue toujours toute la gloire du salut. Quelle raison peut on avoir de lui associer les Saints? Ou ses souffrances sont infinies, abondantes, capables de sauver parfaitement les fideles. Et dans cette supposition point de compagnons, ni d'associez. Ce seroit outrager cet adorable Redempteur. Ou bien ses souffrances sont imparfaites, & ont besoin d'être fortifiées par les merites des Saints, comme cela est cru dans l'Eglise Romaine. On lui laisse la honté de cette horrible & monstrueuse pensée, qu'on regardera toujours comme impie, & blasphematoire, comme contraire à la Doctrine de l'Evangile, selon qu'elle l'est en effet, quelque adoucissement, & quelque subtilité, qu'on emploie pour l'excuser.

Qui a dit aux Papes, & à tous leurs faux Docteurs, qu'il y a des Saints qui font des œuvres de surérogation, au de là de ce qu'il en faut faire pour *meriter* le Ciel? C'est leur langage ordinaire, & insensé. Mais il faut avouër, que ce terme de merite est d'une insolence extrême dans la Religion. La Doctrine du merite est une Doctrine faussée, & contraire à l'Evangile. On ne peut l'avoir introduit dans la créance, & dans le langage de l'Eglise sans une insigne prévarication. Nous apprenons de l'Ecriture, que toute l'œconomie du salut, est fondée sur la grace, & sur la miséricorde de Dieu. Si le salut est de la grace, il ne peut point être des œuvres, afin que personne ne puisse sans glorifier. Les preuves de cette verité capitale sont expresses, & en grand nombre. On n'a qu'à consulter entr'autres le ch. 3. de l'Epître aux Romains v. 15. 16. 17. 18. L'onzième de la même Ep. v. 33. 34. 35. 36. Le premier de l'Ep. aux Eph. tout entier & le 2. v. 8. 9. 10. On pourroit en citer une infinité d'autres semblables, qui sont formellement contraires à cette fausse, & orgueilleuse Doctrine du Merite. On se contentera de demander ici à ces Docteurs de mensonge, s'ils croient, que la Parole du Seigneur Luc. 27. soit veritable? *Quand nous aurons fait toutes les choses, qui nous sont commandées, nous devons dire, que nous sommes des serviteurs inutiles, parce que nous n'avons fait, que ce que nous étions obligez de faire.* Si elle est certaine, comme elle l'est en effet, qu'on cesse de parler d'œuvres de surérogation, de merite, & de surabondance de bonnes œuvres au delà de ce qu'on en doit faire pour gagner le Ciel.

On fait bien, que Rome prétend, que l'Evangile donne des Conseils de perfection, comme elle les appelle, & que ceux, qui les ac-

complissent, se mettent au dessus du commun des fideles, que par consequent ils en font plus, qu'ils ne doivent en qualité de fideles pour obtenir le salut. Elle soutient donc, que ceux qui ont accompli tous les commandemens de Dieu, & qui d'ailleurs ont satisfait à ces Conseils de perfection, sont dans un état de pureté, qui passe au delà, de ce que Dieu demande ordinairement aux fideles pour les sauver. Mais c'est là encore une supposition fausse, & absurde, contraire à l'Écriture, & à la droite raison, qui n'a aucun solide fondement. On pose donc en fait premiere, que tout ce qu'on peut concevoir de vertu, de pureté, de perfection dans les actions humaines, est d'une obligation absolument indispensable à tous les hommes. De là il faut conclure, que tous ces prétendus Conseils de perfection sont de fausses, & d'impertinentes rêveries, injurieuses à Dieu, à l'Évangelique, à la vérité même, & absolument insoutenables. Supposé donc selon la Doctrine établie dans les paroles du Seigneur, qu'on a citées, qu'un homme ait rempli tous les devoirs, qui lui sont prescrits par les commandemens de Dieu, & qu'il ait même satisfait à ces devoirs imaginaires de perfection. On soutient, qu'il n'a fait, que ce qu'il étoit obligé de faire. Ainsi il est certain, qu'il ne doit se regarder, que comme *un serviteur inutile.*

N'est il pas vrai, que l'homme est l'ouvrage de Dieu, obligé par les Loix de la creation comme creature absolument dependance de Dieu de faire tout ce qu'il peut pour plaire à cet Être souverain qui l'a tiré du néant, & sans la benediction duquel il ne peut subsister? L'homme est un être intelligent capable de vertu, & de pureté, qui par le respect, qu'il doit à Dieu, par l'interêt, qu'il doit prendre dans sa propre conservation doit necessairement se porter à toutes les choses justes, saintes loüables, honêtes conformes, & aux Loix naturelles de la sagesse, & de la vertu, & à la volonté de Dieu précisément expliquée dans sa parole? La Nature donc le raison, l'ordre exprés de Dieu, marquent le devoir de l'homme. Il est impossible apres cela de parler de merite, d'oeuvres de sur érogation, de Conseils de perfections, ni d'aucune autre doctrine pareille. Ce sont des rêveries de l'Esprit humain, qui se remplissant follement de la bonne opinion de soi même se met entête l'extravagance la plus folle, dont on ait jamais ouï parler, de croire, que Dieu nous en puisset jamais devoir de reste. Ceux, qui sont capables de se coeffer d'une fausseté de la nature de celle là, n'ont aucune juste idée ni de la nature de l'Euangile, ni de l'étendue de la corruption humaine, ni des obligations essentiels de l'hom-

l'homme, ni de la Majesté Souveraine, & infinie de Dieu, à qui l'homme doit tout, quoi que Dieu, ne lui doives que ce qu'il veut lui promettre gratuitement.

Mais on pose en fait 2, qu'il n'y a point d'homme, qui ne soit pecheur par sa naissance, l'esclave de sa propre corruption, de ses convoitises, de telle manière, qu'il est impossible à qui que ce soit, de remplir parfaitement toutes les parties de son devoir. Il lui fait nécessairement pour cela un secours extraordinaire de la grace toujours présent, toujours constant, toujours également efficace. Cette vérité ne peut être contestée par qui que ce soit sans une impiété tout avérée. C'est l'Evangile tout pur. *Certainement il n'y a point d'homme juste sur la terre, qui fasse le bien, & qui ne peche point* Ecclesiaste 7. *Si nous disons, que nous n'avons point de peché, nous nous trompons nous mêmes. La vérité n'est point en nous,* 1 Jean 1. Voilà l'idée, que l'Ecriture nous donne de nôtre disposition naturelle. Qu'on y joigne ces paroles de St. Jacques 4. fondées sur les paroles expressés de la Loi, *Qui conque aura gardé toute la Loi, s'il vient à manquer en un seul point, il est coupable de tous.* Que tous ces orgueilleux Docteurs voient, comment ils pourrout accommoder ces paroles de l'Ecriture Sainte avec les prétendues œuvres de surérogation, & avec ces conseils imaginaires de perfection. Il ne se peut rien de plus opposé que ces textes de l'Ecriture à ces impertinentes reveries. On pourroit citer un grand nombre de paroles semblables tirées de l'Ecriture. Mais ce qu'on en a allegné, doit suffire pour le dessein, qu'on s'est proposé.

D'ou vient à leurs pretendus saints cette perfection si grande, & si eminente, qu'ils sont capable, dit-on, de faire des œuvres de surérogation. Dira-on, qu'elle est de la nature. Mais qui a fondé cette nature? Qui est ce qui l'a élevée à ce haut degré? L'homme même en est-il l'Autheur? Ne faut-il pas confesser, que c'est l'ouvrage de Dieu, un prerogatives n'est il pas engagé par cela même a de plus grands devoirs de reconnoissance, d'amour, & de respect envers Dieu. Comment accorder cela avec les œuvres de surérogation. Mais on fait, que cette grande perfection n'est point de la Nature. Ceux, qui le voudroient croire, croiroient en cela une signe fausseté tout les hommes naissent pecheurs, & corrompus. Cela est incontestable. Il faut donc nécessairement supposer, que cette prétendue perfection vient de la Grace, qui distingue par des dons extraordinaires ceux ;

que Dieu veut rendre illustres dans son Eglise. Cela posé on ne peut point attribuer à ces Saints, ce qui n'est du proprement qu'à la Grace. C'est au moins la pensée de St. Paul Rom. XI. *Ce qui est de la Grace, n'est point des œuvres. Autrement la Grace ne seroit plus Grace. Ce qui est des œuvres, ne peut point être de la Grace. Autrement l'œuvre ne seroit plus œuvre.* Mais on trouve-on, que la Grace eleve les hommes à ce prétendu degré de perfection: qui les rend capables de faire plus de bonnes œuvres, qu'il n'en faut pour le salut?

En tirera on les preuves des prétendues fleurs de la vie des Saints, où l'on trouve plusieurs grandes & magnifiques histoires des Saints, qu'on veneré, & qu'on invoque dans l'Eglise Romaine? Mais on fait, que ce livre est rempli de fables, & d'impertinentes faussetez. Ces ridicules histoires ne meritent aucune créance. On ne peut les regarder, que comme des impostures mochales, inventées à credit pour amuser les esprits foibles, & idiots. Combien d'impietez, de choses impures, & scandaleuses ne seroit on pas obligé de remettre devant les yeux des Lecteurs, si l'on vouloit produire ici des extraits de ces fottes legendes de St. Francois d'Assise, de St. Dominique, de la celebre Beatrix, & d'une infinité d'autres prétendus saints de pareille étoffe? On seroit surpris des choses ridicules, & abominables même, dont ce miserable Livre est rempli. On laisse aux Lecteurs le soin de s'en instruire par eux mêmes. Ils en trouveront encore, plus qu'on n'en dit. On se contentera d'un seul fait, parce qu'il est nouveau, & que la delicatessè du siècle n'a pourtant pas empêché, qu'on ne regalât le public de cette impertinence. Il est tiré de l'Histoire de Louis 13. Roi de France publiée depuis peu par un Auteur habile, & bien instruit, de ce qu'il rapporte à cet égard. Les Regîtres de la Sorbonne en doivent être chargée. Ce fait regarde les Jesuites, ces Prêtres Amphibies, car ils ne sont ni Moines, ni seculiers. Ils sont de fraiche datte dans l'Eglise Romaine, car ils ne sont nez qu'au 16 siecle. Ils ont pourtant voulu, comme les autres Moines, que leur fondateur fut canonisé, comme ceux des autres Ordres. Voici la chose elle est fort singuliere sans doute, & merite bien, qu'on la rapporte ici.

Paul V. Pape, grand Ami des Jesuites beatifia Ignace de Loïola le Patron de ces venerables Peres. Ils en sollicitoient ardemment ce Pontife. Il se rendit enfin à leurs pressantes instances. Il fallut produire par devant lui de grands proces verbaux pour justifier son extrême sainteté, & ses miracles. On ne manqua point de matiete. La fécondité
des

des Jesuites leur en fournit plus, qu'il n'en falloit. Il fit donc expedier sa Bulle de Beatification. Les Jesuites ravis d'avoir obtenu, ce qu'ils demandoient depuis long temps, s'épuiserent en fêtes, en ceremonies, en panegyriques, en pompes, & en spectacles éclatans. Ils firent, tout ce qu'ils crurent, qui pouvoit rendre cette béatification solennelle. Il ne manquèrent pas depoussier les choses jusques à la dernière extravagance. C'est ce qui arriva sur tout en Espagne, d'ou Loiola étoit originaire. Entre les autres choses, qui furent faites à l'honneur de ce nouveau saint, on fit des sermons pleins d'une superstition outrée, & de la plus fine impiété. Un Jesuite Limosin entra duisit quelques uns en Francois, & ils parurent en public au commencement du regne du Louis XIII. Il en choisit trois illustres entre les autres, dont l'un avoit été prononcé à Seville, l'autre à Valence, & le troisième à Barcelonne.

Ces Sermons ne parurent pas plustôt, que de graves Docteurs de Sorbonne en presenterent des extraits à la Faculté de Theologie, demandans à l'Assemblée, si elle trouvoit bon, qu'un Docteur de son corps eût donné son approbation à de telles impietez. Cela causa beaucoup de bruit, qui n'est d'aucune utilité dans cette rencontre. Il suffit de rapporter quelques unes des propositions, dont on se plaignoit. Le Lecteur habile jugera, si les Auteurs des Sermons parloient serieusement, ou s'ils avoient peut être dessein de traduire Ignace en ridicule. Car on sait, que tous les Moines haïssent les Jesuites. L'un d'entr'eux dit donc, *que la vie d'Ignace étoit si sainte, & si revelée, même dans l'opinion du Ciel, qu'il n'y avoit que les Papes, comme saint Pierre, que les Imperatrices, comme la Mere de Dieu, quelque souverain Monarque, comme Dieu le Pere, & son saint Fils, qui eussent le bien de la contempler.* Un autre avoit dit, *que Dieu avoit autrefois envoié les autres Ordres precedens: mais qu'il avoit parlé dans ces derniers temps par son Fils Ignace, le quel il avoit fait heritier de toutes choses: qu'il manquoit pourtant un seul trait pour la perfection de saloüange. C'est, que Dieu n'avoit pas fait les siècles par lui.* Ces dernières Paroles, aussi bien que les premières, qu'on a citées, sont de deux Moines Dominicains.

Il faut avouër de bonne foi, du moins si l'on a quelque goût, & quelque sentiment du Christianisme, que ces paroles sont horreur. On a hesité, lors qu'il a fallu les copier, tant elles sont blasphematoires. On a cru pourtant enfin, qu'on devoit les rapporter pour
faire

faire connoître de combien d'Impietez l'Eglise romaine, & ses Docteurs sont capables, quand ils se laissent emporter à l'Impetuosité fougueuse de leur zele pour leurs prétendus saints. On trouve le même style, & les mêmes abominations dans toutes les Legendes, & dans tous les Panegyriques de leurs Saints, Patrons d'Ordre, & gens semblables, dont on celebre les Fêtes anniversaires dans l'Eglise romaine. Voila quels sont les Saints, dont les oeuvres de surerogation achevent de remplir le Thresor des Indulgences, conjointement avec le residu imaginaire du merite du Seigneur. On ne s'arretera pas ici à représenter l'Impertinence, & la fausseté de toutes ces fables. On fatigueroit; on scandaliseroit même les Lecteurs, si on en parloit au long, par ce qu'on seroit obligé de rapporter plusieurs traits semblables à ceux, qu'on vient de toucher de ces Sermons, pleins de reveries, de mensonges, & d'Impietez. On se contentera donc de demander à ces Conteurs de fables, s'ils sont Chrétiens, quand ils baptissent des Histoires de cette nature, fausses, ridicules, pleines de blasphemes, & qui n'ont aucun fondement? Croient ils, qu'on les puisse regarder comme tels, quand on les voit agir dans leur culte sur le piéd de toutes ces Impostures. Tout cela ne peut être regardé que comme le renversement total de l'Evangile. Voila pourtant le fondement du Jubilé, qui roule tout entier sur les Indulgences, lesquelles ne sont autre chose en partie que ces pretendues œuvres de surerogation, qu'on attribue aux Saints.

Tout ce qu'on a rapporté jusques à present sur le sujet du Purgatoire, des Indulgences, & du Jubilé est fondé sur la doctrine constante, & ordinaire de Rome, & de tous ses Docteurs. Cela ne peut être contesté. Si quelqu'un en doutoit, il seroit aisé de l'en convaincre par des preuves innombrables vivées des Autheurs publics. Le Pape même pose cette Doctrine dans la Bulle. On l'y trouve sans détour, & en effet le Jubilé la suppose, Elle en est le fondement, sans quoi elle s'en iroit en fumée. Voila de quoi l'on doit être convaincu, que des Protestans ne sont point de tort à l'Eglise Romaine, quand ils lui reprochent ces monstrueuses Doctrines comme étant de sa créance. Ils ne le sont qu'en fondant sur la tradition ordinaire de Rome, sur l'usage de ses peuples dans son culte, sur la liaison de ses hypotheses, & sur tout ce qui peut faire connoître sa créance. Ainsi ses Docteurs ne doivent point crier à la calomnie, comme ils le font ordinairement, d'autant plus que la Bulle du Ju-
bilé

bilé publiée nouvellement par le Pape est conforme à tout ce que les Protestans ont accoutume de dire sur ce sujet. Si les Docteurs de Rome ont honte de la créance, & du culté de leur Eglise, qu'ils les fassent reformer. Voila ce que les Protestans demandent il y a longtems. S'ils la croient bonne, & conforme à l'Euangile, comme on a raison de le supposer, puis qu'ils la defendent, qu'ils cessent de crier à la calomnie, quand on leur reproche leurs erreurs, leurs faux cultes, & tout ce qu'il y a de faux, & de contraire à l'Euangile dans leur communion.

S'il est vrai, comme un Auteur moderne, qui s'est rendu célèbre dans le Monde par plusieurs endroits, le pretend, & le pose page 70. dans son Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique, que les Indulgences ne sont qu'une relaxation de la peine, qui est due au pecheur, d'ou vient, qu'on croit un Purgatoire, & qu'on fait cet assemblage inconcevable du merite pretendu des Saints avec le residu imaginaire des souffrances infinies du sauveur pour en composer le fameux Thresor des Indulgences? Pourquoi cette distribution frequente des Indulgences attachée à la visite de certaines Eglises privilegiées, ou l'on peut gagner les pardons? Sur quoi fonde ces Jubilez, ou les Papes ouvrent leur pretendu thresor composé avec tant d'artifice, & qu'on ne peut faire valoir que par le secours d'un prodigieux nombre de suppositions faussés, & absurdes? La chose paroît incomprehensible, & l'est en effet, quand on lit, ce que dit sur ce sujet avec une assurance, & en même temps avec une rapidité, qui étonnent également le Lecteur judicieux, l'ancien Evêque de Condom, maintenant Evêque de Meaux. C'est sur quoi on la prie de vouloir s'expliquer avec un peu plus d'étendue, qu'il ne fait dans ce Livret. L'Honneur de son Eglise, sa propre réputation, sa bonne foi, s'il en a, & l'instruction; qu'il doit au public, lui, qui dit page 15. de son avertissement, que le St. Esprit là établi Evêque dans l'Eglise, tout cela joint ensemble l'oblige d'expliquer clairement, & distinctement la Doctrine de son Eglise.

Il y est particulièrement obligé par les justes, & bien fondez reproches, qu'on lui fait, dont il se plaint si amerement dans cette maniere de préface. On l'avoit accusé, de n'avoit fait *qu'a d'avocir & qu'extenuer les Dogmes de sa Religion* dans ce petit ouvrage. Ce n'est point l'Anonyme seul, qui lui porte ce

coup. Tout ce qu'il y a eu de personnes éclairées dans l'un, & dans l'autre Parti, en a eu la même opinion. On ne reconnoit point du tout dans cette Exposition la Doctrine courante de l'Eglise romaine. l'Usage, & la pratique de la Religion de Rome sont tout à fait oppozés à ce que ce Prelat subtil & adroit en explique. On est comme transporté dans un autre Monde, quand on quitte les Auteurs ordinaires, & qu'on lit son Exposition. Il est donc dans une absolue necessité de l'expliquer avec étendue sur les matieres, qu'il y a expliquées pour lier ses expositions ad doucies, & extenuées avec la Doctrine, & avec la Pratique courante de son Eglise. Qu'il parle, & qu'il marque nettement les choses sur ce sujet. Qu'il se souvienne, qu'il doit cette instruction, & cette declaration précise au Public, s'il est vrai, que le St. Esprit l'a élevé à l'Episcopat, comme il s'en vante si hautement.

On a lu l'édition de son Ouvrage accompagnée du long avertissement, qu'il y a joint, & de toutes les approbations, qu'il a su se ménager avec ses artifices ordinaires. On sait, qu'il s'est donné de grands mouvemens pour garantir son Ouvrage de la force des objections, qui lui avoient été faites de plusieurs endroits. On a vu en particulier l'approbation du célèbre Pape Innocent XI. Benoît Odescalchi, dont ce Prelat se fait beaucoup d'honneur. On remarquera neant moins ici en passant, qu'obliant cette marque particuliere de l'affection de ce Pape il travailla conjointement avec l'Assemblée du Clergé de France de l'an 1682. à faire à ce Pontife l'affront signalé, dont ces dignes Prelats ont eu l'honneur, ou la lacheté de se retracter en faveur du Pape Ottoboni Alexandre 8. successeur d'Innocent XI.

On a trouve a propos de mettre la Medaille d'Innocent XI. à cause des choses qui sont arrivées sous son pontificas, lequel a soutenu avec un grand courage. On le voit en buste avec ceste legende

INNOCENTIUS XI. PON MAX

Innocent XI. souverain Pontife.



Revers.

Dans le Revers l'on voit l'Assemblée du Clergé de France, qui declare en 1682, que le Concile est au dessus du Pape, avec cette legende

PRIMUS INTER PARES

*Le Pape n'est que le premier entre ses égaux
dans l'exergue 1682.*

La cour étant mal avec Rome le Clergé prit ce temps de faire valoir la Theologie ordinaire de l'Eglise gallicane, pour marquer, que le Pape n'est pas le monarque de l'Eglise, comme le posent ordinairement les Docteurs ultra montains. La seconde est une Medaille, qui a été frappée au sujet des franchises des Quartiers. D'un côté vous voyez la Croisè & la Tiare du Pape, & les deux clefs de St. Pierre posées sur un couffin à terre, & un Coq qui tient d'une pâte sur les clefs & qui garde le reste & ces mots qui lui sorte du bec.

QUANDIU BENE SE GESSERIT.

Tant qu'il se comportera bien.

Dans l'exergue

SIC PETRI GALLUS EXCITATOR
M.DCLXXXVIII.

C'est ainsi que le Coq réveille Pierre en 1688.

Revers.

L'ont voit au dessus du Vatican un Soleil rayonnant & cette Legende au dessus au tour de la Medaille.

FULMEN SOLI IMPAR PAPA

Les foudres du Vatican ne sont pas à comparer au Soleil.

Dans

Dans l'exergue

IMMUNITAS DITIONIS LEGATORUM, ROMÆ,
NONOBTANTE BULLA PONTIFICIS VIN-
DICATA A MARCHIONE LAVARDINO
CHRISTIANISSIMI GALLIARUM REGIS
LUDOVICI XIV. LEGATO.

*La franchise des Quartiers défendue à Rome, nonobstant la Bulle du Pape
par le Marquis de Lavardin Ambassadeur Louis XIV.
Roy de France Tres-Chrétien.*

M: le Marquis de Lavardin, Ambassadeur extraordinaire de France à Rome fit frapper cette Medaille au sujet du Different, qu'il eut pour la Franchise des Quartier avec le Pape Innocent XI, lequel il soutient avec fermeté & ne craignant point les menaces qui lui furent faites de la part de la France, comme & le fit fort bien voir par la fulmination de sa Bulle. Mais cet Ambassadeur se moqua de cette Bulle, & soutint la Franchise nonobstant l'excommunication portée par cette Bulle qui fut cassée & annullée par Arrest du Parlement de Paris. l'Auteur de cette Medaille fait allusion au Cocq qui réveilla autrefois St. Pierre : voila qui prouve fort bien l'infalibilité puis que des Parlement peuvent casser leur Bulle.

La troisième Medaille est celle d'Alexandre X. en busto avec cette legende.

Revers.

L'on voit le Clerge de France à ses pieds pour revogner l'Acte de l'Assemblée de 1682, avec ceste legende.

DA VENIAM, DOMINE.

Pardonnez le nous Seigneur.

Dans l'exergue

Cette révocation fut faite en faveur du Pape Alexandre 8. Otto-
boni,

boni, que la Cour de France menageoit avec beaucoup de soin. Cependant & Pape mourant exhorta les Cardinaux & les Prelats de s'opposer aux entre prises de la France; Il loua beaucoup le Zele de son predecesseur pour l'Eglise, & son courage à soutenir tous les affronts que la France lui avoit faits & même devant sa mort & se fit apporter la Bulle d'excommunication contre la France, en fit la lecture & ensuite éteignit la chandelle à prêt la lecture, ce qui surprit fort lasemblée, à prêt tout le manège de ce Pontife avec la France.

On a donc examiné cet avertissement, qui tient presque la moitié du volume avec les approbations. Ce Prelat l'a écrit avec toute la finesse, dont il est capable. On a veu avec soin toutes ces attestations mandées, par lesquelles on prétend prouver, que ce livre est approuvé à Rome. On a même considéré l'attestation de Capizucchi, qui étoit alors Maître du sacré Palais. Cependant apres avoir soigneusement fiésé toutes ces choses on soutient, que tout cela n'est qu'une pure illusion, qu'un artifice pour tromper le Monde.

Premièrement quel besoin y avoit il de ramasser toutes ces approbations? Il suffisoit de présenter le livre à la Congregation d'*ell'Indice* pour le faire examiner dans les formes ordinaires? C'est pourtant, ce qu'on n'a pas fait, & ce qu'on n'a osé faire, par ce que cet Ouvrage n'eût jamais été approuvé. Pour suppleer en quelque sorte au de faut de cette formalité essentielle on se prévaut de quelques Lettres de compliment écrites par des Prelats de Rome en France. On prétends que cela tient lieu d'une approbation formelle, & expresse. C'est tromper le Monde trop grossièrement. La première de ces Lettres est du Cardinal Bona écrite à M. le Cardinal de Buillon. On fait, que ce Prelat cherchoit tous les moiens propres à fortifier le Vicomte de Turenne son Oncle dans son changement de Religion. Il mandia donc le suffrage de ce Cardinal pour à muser son Oncle d'un grand Nom. La seconde est écrite par le Cardinal Chigi à l'Abbé de Dangeau. On fait, que cet Abbé cherchoit une occasion favorable de rendre service à son Convertisseur. Mais en même temps il tachoit de se sacre du merite à la Cour, & de s'attirer de bonnes recommandations, qui lui fissent obtenir quelque bon morceau de bénéfice, qu'on ne fait pas s'il a obtenu. Que fait tout cela pour l'approbation du livre, dont il s'agit? Doit on prendre des termes de compliment, & de civilité pour une approbation formelle, & authentique.

On fait encore, que l'Evêque de Meaux a fait jouer tous les ressorts imaginables pour avoir toutes les autres à des particuliers sur le sujet de son Livre. On fait d'ailleurs, qu'il s'est prévalu de quelques Lettres de civilité, & que ceux, qui les avoient écrites, ont voulu les desavouer publiquement, comme ayant été publiées contre leur intention. Quelle nécessité y avoit il de publier toutes ces pieces particulieres? Il ne falloit, qu'un Certificat d'approbation en bonne forme pour justifier la fidelité de ce Prelat à expliquer la veritable Doctrine de l'Eglise romaine.

Secondement l'*Imprimatur* de Capizucchi ne regarde de que la version Italienne de ce petit Ouvrage. C'est; qu'on l'avoit accommodée au goût de cet Examineur. Car pour le Livre lui même, tel qu'il a été publié en François, sur tout de la premiere edition, jamais on n'a été la faire passer par l'examen.

Aussi est il certain, que la Doctrine du Purgatoire, & des Indulgences, de la maniere, qu'elle est expliquée dans ce petit Ouvrage, n'est du tout point celle de Rome. Il n'y a qu'à la confronter avec celle, qui se trouve posée dans la Bulle du Jubilé moderne. On a fait voir dans des Traitez particuliers, qu'il en étoit de même des autres Points controversez. Ce n'est pas ici le lieu d'en apporter des preuves. On se contentera donc de prier les Lecteurs de confronter la Bulle avec cette Exposition sur ces Articles qu'on a marquez. On verra, que ce Prelat est mystereux, & tout à fait composé dans ses explications. Mais on fait aussi, qu'il n'est du tout point sincere, dans les choses, où on doit portant être droit, & de bonne foi. On est fort assuré, qu'il est Janseniste dans le fonds de son cœur. Cependant il déguise ses sentimens, ce qui est de la dernière lacheté. On sent bien en lisant son Exposition, que les opinions Romaines ne lui plaisent pas. Il est donc fort probable tout du moins; qu'il n'a pas explique de bonne foi la créance de son Eglise. On n'a pas oublié le bel, endroit de la Lettre Pastorale aux nouveau Reünis de son Diocese l'an 1686. Il leur dit avec une hardiesse inconcevable, qu'ils savent, qu'on n'a employé aucune violence pour les ramener à l'Eglise Romaine. Cependant il avoit vu lui même, & avoit peut être, ordonné la Dragonnade, qui les avoit fait ploier. Il s'avoit, qu'on se preparoit à extorquer des communions forcées. Il parloit même à des gens, qui a peine avoient eu le loisir de reprendre haleine de puis, qu'ils avoient passé par les mains de leurs Convertisseurs. On peut juger par là de la sincerité de ce Prelat.

Revenant donc au Jubilé apres cette digression, qu'on a crue nécessaire. On pose en fait, que la Doctrine de son Exposition sur le Purgatoire, & les Indulgences est si peu la Doctrine de Rome, qu'il faut nécessairement, ou que le Pape se soit trompé dans sa Bulle, & qu'il y ait malposé la Doctrine de son Eglise, ou que l'Evêque de Meaux l'ait déguisée frauduleusement dans son Exposition. On lui declare donc, que toutes pretendues approbations, de son Ouvrage, attachées ensemble assez plaisamment sont contées pour rien. On lui demande donc des preuves nettes, & formelles de son Exposition, par lesquelles il paroisse clairement, qu'il n'a point trompé le Public dans ce petit Livre, & qu'en esiet il y a étallé la veritable Doctrine de son Eglise sur les Articles controversez.

On a cru, au reste qu'on devoit parler un peu fortement à l'Evêque de Meaux, par ce que son Exposition de la foi de l'Eglise Catholique est toute pleine de prevarication, de déguisement, & de fausseté. On a donc estime, qu'on devoit faire connoître au public une bonne fois, que ce petit Ouvrage n'a paru avec éclat, que par le moien de mille artifices, que la Cabelle bigotte des Convertisseurs a employez pour le sauver de l'indignation des habiles gens de son Parti. S'il a échappé à la Censure d'un Auteur Catholique Romain, qui avoit dessein de le refuter, comme on le lui a posé en fait, quoi qu'il le nie, on est assez instruit des tours d'adresse de ce Prelat pour se garentir de l'orage, quand il en est menacé. On n'a pas oublié l'empressement, avec le quel il oblige a feu M. Claude Ministre de Paris de lui promettre, qu'il, nese publieroit rien, de ce qui s'étoit passé dans la Conference, qu'ils avoient eüe en presence de M. de Duras, qui meditoit sa revolté. Ce sage & habile Ministre donna sa parole, & la tint fort exactement. L'Archevêque de Paris de ce temps là, le fit extraordinairement presser de lui donner quelque communication, de ce qui s'étoit passé dans la Conference. Le Ministre ne pût être ébranlé. Il agit en toute cette affaire, avec sa droiture ordinaire.

L'Evêque de Meaux de son côté ne garda sa parole, qu'autant que l'exacte regularité de M. Claude lui donna le loisir d'ajuster à son avantage la relation, qu'il vouloit publier de cette Conference. Il employa tout les tours d'adresse possibles pour se faire un triomphe imaginaire du Ministre, qui l'avoit pourtant battu à platte couture dans cette occasion. Les deux Ouvrages ont été mis en lumiere. Chacun

a pu reconnoître les ruses, & la fausse victoire de l'Evêque, comme onest universellement convaincu de la probité, du triomphe, & de la sagesse du Ministre. On a cru, qu'on devoit joindre cette Histoire à tout ce, qui a été dit sur le sujet de l'Evêque de Meaux, a fin que ce rusé disputeur ne pretende pas se tirer d'affaires en répondant aux questions, qu'on lui a faites par quelque d'étour semblable à ses artifices ordinaires. On le tiendra pour convaincu d'illusion, de prevarication, de tromperie, s'il ne répond de bonne foi, & comme devant Dieu sur tous ces Articles. Ou le Pape ne fait, ce qu'il dit dans la Bulle, & par conséquent le fondement de son Jubilé est faux. Ou l'Evêque de Meaux n'a fait qu'a d'oucir, & qu'extenuer la Doctrine de son Eglise sur le Purgatoire, & sur les Indulgences.

Innocent XII. continuant sa Bulle dit à les devots, *qu'ils savent par une fidele tradition, que depuis plusieurs siècles on accorde des pardons fort amples, & de grandes Indulgences à ceux, qui viennent visiter les Parvis des Apôtres &c.* si l'on vouloit faire toutes les reflexions nécessaires sur les paroles de cet Article, on les pousseroit bien loin. Tout y est plein de faussetez; & de choses absurdes. On se contentera d'y faire quelques remarques sommacres, qui suffiront au Lecteur judicieux pour le dessein, qu'on s'est proposé.

D'abord on y trouve l'illusion ordinaire des Papes, qui trompent toujours le Monde par des paroles frauduleuses, qui ont quelque apparence extérieure, mais qui dans le fond ne sont que mensonge, & qu'imposture. Ne diroit on pas en lisant ce discours du Pape, qu'il s'agit de quelque antiquité venerable par une longue étendue de siècles entassez les uns sur les autres. Dans le fonds pourtant l'institution du Jubilé Romain n'est que de quatre cens ans. Ce n'est pas la l'antiquité, qui autorise un Dogme, ou un usage pieux dans la Religion-Chrétienne. Il faut, que Vétablissement en ait été fait *dès le commencement.* Si donc on opposé ces quatre cens ans aux treize-cens, que l'Eglise a vécu sans Jubilé, il y aura lieu d'admirer l'adresse du Pape à envelopper son discours pour tromper les simples. Mais il y aura lieu aussi de lui reprocher son Artifice, d'abuser ses devots comme il fait. Quelle merveille, qu'une tradition de quatre cens ans se soit conservée parmi les hommes? Ne diroit on pas, que cette tradition doit être fort ancienne, & qu'on en ignore le commencement, qu'il est impossible de le marquer? Voila comment ces vieux. Prêtres abusent de la folle credulité des Peuples, qui se sont soumis à leur injuste,

& fausse Domination. C'est pourtant une chose remarquable, que le Pape ne font son Jubilé, que sur la simple tradition. Il a raison. ^{l'} Ecriture ne l'aut horise point, comme on la fait voir. Treize siècles sans Jubilé en sont la preuve convaincante. Au contraire c'est une marque incontestable de sa reprobation, par ce que c'est un indice convainquant de sa nouveauté. Car la regle est certaine, & d'une verité constante, que la Religion ne doit croire, & pratiquer de capital, & d'essentiel, que qui a été établi *dés le commencement.*

Au reste ceux, qui ont tant soit peu d'habitude avec l'Histoire, ne sont pas surpris, de ce que la memoire de l'institution du Jubilé s'est conservée. C'est, que cette institution ne s'est point faite sans éclat. Elle a causé beaucoup de bruit dans le Monde. On a déjà marqué, que Wicief en l'an 1370 &c. Jean Hus, & Jerome de Prague, Luther, & les Reformateurs au 15. & 16. siècles ont eu soin, où de faire connoître la fausseté du Jubilé, du Purgatoire, & des Indulgences, ou d'en rafraichir les Idées pour faire connoître les erreurs épouvantables de l'Eglise Romaine. Ainsi la mémoire du Jubilé ne pouvoit pas se perdre. Tout cela fait voir, que le discours d'Innocent XII. est tout à fait ridicule sur la fausse antiquité de son Jubilé. Mais cette impertinence s'augmente, par ce qu'il ajoute, que *depuis plusieurs siècles, on accorde des pardons fort amples &c.* On a fait voir, & cela ne peut être contesté par les Docteurs de Rome, que Boniface 8. a institué le Jubilé l'an 1300. On celebre presentement les 14. depuis l'établissement, qui en a été fait. On fait, que les Papes ouvrent leur imaginaire Thresor d'Indulgences à tous les Jubilez, qu'ils publient. Mais enfin la fourbe, & l'imposture de ce discours d'Innocent n'en est pas moins sensible. Apres tout en effet c'est une chose assez surprenante, que l'Eglise, comme on l'a marqué, ait vécu treize siècles sans Jubilé, sans pardons, sans Indulgences. Est ce, que le Thresor d'où on les tire, n'étoit pas encore plein, & qu'on n'en pouvoit point tirer ces abondantes richesses, dont on fait maintenant de si grandes distributions? Il faut avouër, que Rome est sans pudeur, & sans Religion, quand elle pose des Doctrines aussi notoirement fausses, & qu'elle en fait le sujet de la devotion de ses bigots.

Le Pape parle en suite de visiter les parvis des Saints Apôtres d'une maniere devote, & religieuse à la fin de chaque siècle. Voila précisément tout le contraire, de ce que le Seigneur nous enseigne Jean 4., que *l'on n'adorera plus ni à Jerusalem, ni sur Garizim.* La determination

tion d'un lieu destiné au service public étoit du genie de la Loi. l'Evangile a tout à fait aboli cet usage. Les Papes pour remplir leur veritable caractère d'Antechrists, ont renversé l'ordre du Seigneur pour attacher une Sainteté, & une devotion particuliere aux Eglises, & aux Parvis des Apôtres. C'est là, où l'on doit gagner ces grandes Indulgences, dont ils font largesse au Peuple dans la celebration de leurs Jubilez. Voila le Judaïsme retabli par ces faux Pasteurs dans la Religion Chrétienne contre l'ordre du Seigneur, mal gré ce que l'Apôtre dit, que *Christ à la fin de la Loi en justice à tout croiant Rom. X.* Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est, que judaïsme des Papes est fondé sur une supposition fausse, où tout au moins absolument incertaine, & par dessus tout on y trouve une Idolatrie abominable accompagnée de Sacrilage.

Il est faux, ou du moins absolument incertain, que St. Pierre ait jamais été à Rome. Ainsi l'on trompe malheureusement les Peuples, quand on leur dit, que St. Pierre a été Evêque de Rome, que c'est là son Eglise, & aussi suspecte, que celle là, aussi incertaine doit elle servir de fondement à une fête solennelle, comme le Jubilé, mais à une fête nouvelle, inconnue aux premiers Chrétiens, & qui n'est du tout point de la fondation de la Religion Chrétienne? Sur quoi fondé donc invire on les Peuples à visiter ces Parvis pretendus des Apôtres? D'ailleurs le Droit de cathedrale attribué à l'Eglise de St. Pierre est un pur effet de la fantaisie & du caprice des Papes. St. Jean de Latran avoit autrefois le privilège d'être Eglise primatiale de l'Eglise de l'Eglise Romaine, & selon la folle presumption des Papes la premiere Eglise de tout l'univers. On ne fait, par quel revers de fortune les choses ont changé de face. On trouve dans l'Histoire, que St. Jean de Latran est souvent nommé la premiere Eglise dans la liste, qu'on en donne St. Pierre n'étoit conté que le second. Mais aujourd'hui tout est changé. Les Papes ont voulu apparemment se faire une preuve de leur imaginaire succession au Vicariat de St. Pierre. Dans cette vue ils ont changé l'ancien ordre pour rendre St. Pierre la cathedrale de Rome. Mais c'est là une institution purement humaine, qui est de fraiche-date, & qui est absolument arbitraire. Les Auteurs, qui parlent des Eglises privilegiées de Rome pour les Indulgences en parlent assez diversement. Les plus Anciens homment celle de St. Jean de Latran la premiere. D'autres plus nouveau donnent le pas à St. Pierre. Quoi qu'il en soit, car la chose est de peu d'importance

dans le fonds, on voit en tout cela une superstition grossiere, une institution purement humaine. C'est ce qui est souverainement criminel dans la Religion Chrétienne, qui demande, qu'on ne fasse rien que pour la gloire de Dieu, & pour l'edification de l'Eglise. On demande, ou est dans tout ce beau manège des Papes le zele, qu'on doit avoir pour les interêts de Dieu, & pour le salut des Chrétiens.

Mais ce qu'il y a d'épouvantable en cette rencontre c'est l'impieté accompagnée d'Idolâtrie, & de sacrilege. Des Eglises de diées à des Saints ! C'est un paganisme tout pur. Il est constant par les lumieres de la Nature & de la droite raison, quand on les consulte en silence, que le culte religieux appartient incontestablement à Dieu seul. Il ordonne aussi fort expressément dans sa Parole, qu'on l'adore seul, & qu'on rends uniquement à lui seul le culte religieux. Partager donc ce culte entre Dieu, & les saints sous quelque pretexte, que ce puisse être, c'est lui dérober la gloire, qui lui appartient incommutablement pour la donner à d'autres, qui n'y peuvent avoir aucune part. C'est, ce qu'il declare, formellement Esaïe 42., qu'il ne souffrira point, *Je suis l'Eternel, c'est là mon Nom. Je ne donnerai point ma gloire à un autre.* Tout cela est d'une verité absolument incontestable. On n'y peut rien opposer, qui soit capable d'affoiblir ce principe.

Les Docteurs de Rome crient ordinairement à la calomnie, & à l'imposture, quand on les accuse d'idolâtrie sous pretexte, qu'ils servent les Saints, & les Images. Ils pretendent se garantir des fortes accusations qu'on leur fait sur ce sujet, en se servant d'un grand nombre de distinctions, qu'ils entassent les unes sur les autres pour sauver leur Doctrine, & leur Culte de mieux, qu'ils peuvent. Tout cela pourtant ne consiste que dans des paroles, qui ont de l'apparence sans aucune solidité. Ils distinguent entre service religieux, & honneur, où veneration, entre Latrîe, Dulie, & Hyperdulie, entre culte direct, & culte relatif. Voila de grands mots, qu'on a inventez pour embarrasser les matieres, & pour éluder des objections, qu'on fait contre Rome sur ce sujet. Mais les Protestans en ont fait voir la fausseté, & l'inutilité. Les preuves en sont publiques, il y a longtemps. On n'a pas besoin de les rapporter ici, parce qu'on ne s'est pas proposé de faire un Traité de Controverse. On se contentera donc de quelques observation, qui suffiront pour le Lecteur judicieux, & intelligent.

Premierement on prie les Docteur de Rome d'examiner de bonne foi si ces distinctions sauvent en effet la Doctrine, & le Culte de leur, Eglise sur le sujet du service des Saints, & des Images. On voit bien, que ce sont des paroles, qui eludent la force de reproches, qu'on leur fait. Mais ce sont des paroles, qui n'aboutissent à rien. Sauvent elles le fonds des choses mêmes? Empêchent elles, qu'on ne rende en effet un culte religieux aux Saints, & aux Images? Appelez ce service honneur, & veneration, Dulce, & culte relatif, tant qu'il vous plaira. C'est pourtant un culte religieux. Cela suffit pour le rendre criminel devant Dieu, qui le défend absolument. Est ce qu'on doit se contenter de quelques distinctions d'Echolle, qui servent tout au plus à soutenir le choc des Adversaires? Ne doit on pas établir le fonds de la Doctrine sur l'Ecriture, & tirer de cet Arcenas Sacré les Armes propres à la soutenir? L'Ecriture est directement opposée à Rome sur ce sujet. Elle n'autorise, en aucune maniere ces distinctions inventées pour plâtrer le crime d'idolatrie. Au contraire elle des foudroie. Par exemple elle attribue également à Dieu le Service de Dulie, & celui de Latrie. Elle ne connoit donc point cette Vision de l'Eglise Romaine.

Secondement on demande aux Docteurs de Rome, s'ils croient, que ces distinctions soient de quelque usage, & de quelque efficace dans le fonds. Croient ils, que leurs peuples les aient de bonne foi devant les yeux avec toute la précision nécessaire pour se garentier de crime abominable d'Idolatrie? Il faut, qu'ils passent condamnation dans cette rencontre. Leurs peuples bigots infatuez des Saints; & des images donnent tête baissée dans l'Idolatrie la plus fine, & la plus réelle. L'Un se dédie à un Saint, l'autre à un autre, par ce qu'il lui plaît d'y mettre sa confiance. L'Un va en pelerinage à nôtre Dame de bon secours. L'autre à celle de Lieffe, ou de Lorette. L'Un croit une Image plus venerable, que l'autre. Et plus abondante en miracles. On fait là dessus, jusques où la fureur, d'une devotion aveugle, & superstitieuse a poussé les choses à cet égard. On en a les preuves devant les yeux. Croit on, que de miserables distinctions d'Echolle sauvent le fanatisme, & l'impieté de toutes ces veritables idolatries? Peut on bien se figurer, qu'un franc bigot, qui va se mettre à genoux devant nôtre Dame des Ardillieres à laumur, ou de Lorette en Italie ne regarde pas cette image comme l'objet de son culte, & comme la cause directe de la grace, qu'il va lui demander devotement par une neuvai-

nes, comme on parle? Où sont alors dans la Pratique toutes ces belles, & triomphantes distinctions? Que dira on du Titre d'Imperatrice, de Reine des Cieux, de Mere de misericorde, & d'une infinité d'autres eloges outrez, & pleins d'une Idolatrie raffinée, qu'on attribue à la bien heureuse Vierge? Que dira-on encore de cet horrible blasphème, *Filiq jure Matris impera, Commande a ton Fils comme Mere?* Quelle horreur, bon Dieu! Voila l'Idolatrie la plus formelle, qu'on ait jamais inventée. Les Païens n'y ont jamais rien entendu en comparaison de Rome, & de tous ses suppôts, les Moines, & tous les autres fanatiques. Elle les nourrit dans son sein. Elle adopte, & autorité toutes les folles extravagances, par lesquelles ils souillent leur culte religieux par leur idolatries, & par leurs detestables superstitions.

Mais en 3. lieu on leur demande, s'il ne s'agit pas ici de choses fort réelles? Tout ce belamas de paroles, dont les Docteurs de Rome se servent dans leurs distinctions souvent l'apparence en abandonnant le fonds. Les termes subtile de ces distinctions fines, & delicates ne peuvent pas justifier une pratique Idolâtre. Bâtir des Temples à l'honneur des Saints, leur consacrer des jours de fêtes, leur faire de grands presens, parer somptueusement leurs Eglises, allumer des Cierges devant leurs images, orner ces images avec une magnificence incroyable, leur adresser des prieres, aussi bien qu'à leurs originaux, visiter leurs Eglises avec devotion, aller en pelerinage à quelques unes, où l'on pretend, qu'il y a de leurs images miraculeuses, pendant qu'on laisse leurs autres Eglises à l'écart, y garder de leurs prétendues reliques, lesquelles on expose à la vuë des Peuples, & qu'on leur presente même à baiser en de certains temps, distribuer même des Indulgences à ceux, qui visiteront devotement ces Eglises, Voila ici qu'on peut, & ce qu'on doit appeller d'Idolatrie. Encore une fait, *Helvetis scapham vocant scapham.* On desie toute l'Echole Romaine d'eluder la forie de la verité par toutes leurs subtilité a distinguer, & à disputer. Ils sont donc effectivement coupables d'idolatrie. Ils mettent les creatures en parallele avec Dieu en matiere de culte religieux. Mais ils sont tout ensemble Sacrileges, puis qu'ils ravissent, ce qui appartient veritablement à Dieu pour l'attribuer à de simples creatures.

On voit pourtant, que le Pape a l'audace de demander à des bigots, qu'ils viennent visiter les prétendus Parvis des Apôtres. Voila la preuve expresse, & formelle de l'idolatrie, que les Protestans reprochent ordi-

ordinairement à l'Eglise Romaine. Que ses Docteurs se taisent, apres cela. Qu'ils ne se plaignent plus, qu'on les accuse à tort d'être Idolâtres. Le Pape les obligé à des choses, qui les font tomber effectivement dans ce crime abominable. C'est à eux à faire cesser des pratiques de cette nature. Autrement qu'ils souffrent, qu'on les leur reproche. On ne leur fait aucun tort à cet égard.

Innocent XII. parle en suite de la multiplication des Jubilez, qui se font faites de la maniere, que ses Prédécesseurs l'ont trouvé à propos pour leur intérêt. Il en parle avec une eloquence pompeuse se servant de grands mots pour représenter le soin, qu'ils ont eu par une sage prévoyance de distribuer les richesses de leur thresor imaginaire à un plus grand nombre de personnes. Tout cela ne merite pas beaucoup, qu'on s'y arrête. Il est aisé d'en reconnoître l'absurdité apres toutes les choses, qu'on a remarquées cy devant sur la nature, & sur l'institution du Jubilé. Chacun voit aisément, que la charité des Papes à cet égard a été interessée, qu'ils n'ont pensé en multipliant les Jubilez, qu'à augmenter leur richesses, & leur autorisé dans l'Eglise. On passera donc à d'autres observations.

Il Invite apres cela tous les hommes en general *les Rois, les Peuples, les riches, les pauvres à faire, attention à ce, que lui quoi qu'indigne fait les fonctions du Seigneur, pour annoncer la bonne nouvelle &c.* Voici les reflexions, qu'on y veut faire.

Premierement on voit l'orgueil, & l'insolence des Papes, qui croient avoir droit d'adresser des avis, & des exhortations aux Rois, & aux Peuples, aux riches, & aux pauvres d'une maniere grave accompagnée même d'autorisé par maniere de commandement absolu, comme s'ils avoient droit d'ordonner, & de prescrire tout ce qui leur plaît. Tout cela se fait selon leur caprice, & selon leur des remontrances, & des censures à tout le genre humain, à l'ancer même les foudres de leurs excommunications contre ceux, qui leur déplaisent. Qui leur en à donné le Droit? C'est une usurpation toute pure, uniquement fondée sur une ambition furieuse, qui leur a fait envahir une autorité, qui ne leur appartient en aucune maniere, dont tout le Monde s'est plaint, & qu'ils n'ont pourtant pas laissé d'ablier dans l'Eglise par tous les moiens violens, & frauduleux, dont ils ont pu s'aviser, & cela pour gourmander toute l'Eglise à leur fantaisie.

Quels titres apportent ils de leur puissance, que des titres faux, imaginaires, & notoirement supposés? Leur pretendue Primauté

Souveraine est uniquement fondée sur leur usurpation. Ils ne sont originairement que les Evêques de Rome. Quand ils ont été elevez à la Dignité Patriachale au Concile de Nicée, c'a été sans aucune prééminence, sans aucune supériorité. On ne trouve rien dans l'Ecriture, qui autorise en aucune maniere cette grandeur, cette puissance souveraine des Papes dans l'Eglise : Toutes les preuves, qu'ils en citent ordinairement, sont tirées de loin, peu concluantes, & sujettes à mille embarras, qui les rendent enfin absolument in utiles. C'est une chose étonnante, & qui devoit faire faire de grandes reflexions à tous les Catholiques Romains, s'ils ont leur salut à cœur, que les Papes aient de si grandes, & de si orgueilleuses pretensions, & que cependant ils n'en puissent apporter aucune preuve directe, expresse, & formelle de l'Ecriture, qui cependant est le principe, & le fondement de toute la Religion Chrétienne. Tout y est marque fort clairement pour toutes les choses fondamentales & essentielles, qui concernent la foi, le culte, & le meurs. Cependant le prétendu Vicariat, & la Succession imaginaire de St. Pierre seront le fondement de cette Religion Chrétienne. Au moins les Papes, & leurs suppôts le prétendent ainsi. L'Ecriture neantmoins n'en dit pas un mot expres, qui soit précis, & formel. La consequence ne s'en peut tirer qu'au travers de mille suppositions fausses, absurdes, insoutenables, sur les quelles on arrête à tous momens les Docteurs de Rome par des difficultez, dont ils ne peuvent se tirer quelque peine, qu'ils se donnent pour cela. Il faut avouër; que la chose est incomprehensible, si la pretension de Rome est veritable.

Comment en effet conclure de Paroles, *tu & Pierre, & sur cette pierre j'edifierai mon Eglise*, Donc le Pape est le Chef absolu de l'Eglise, le Lieutenant de Dieu en terre, le Vicaire de Jesus Christ, & le Successeur de St. Pierre? Il faut avouër, que cette consequence ne se tira de la qu'avec des machines extraordinaires. Autant vaut il avouër tout d'un coup, que l'Ecriture ne connoit point, cette Souveraineté des Papes sur l'Eglise. Apres tout en effet il n'est pas concevable, que Dieu ait voulu faire cet établissement des Papes, sur tous les fideles en general avec tous les grands privileges d'autorité, & d'infailibilité, qu'ils s'attribuent ordinairement, & que cependant on n'en ait aucune preuve precise de l'Ecriture. Ce n'est pas là l'usage du St. Esprit. Le Seigneur a choisi ses Apôtres pour en faire les fondateurs de son Eglise. Mais leur commission à cet égard est si expresse,

se, qu'il faudroit se crever les yeux volontairement pour ne la point connoître. *Comme le Pere m'a envoié*, leur dit il Jean. 20. *aussi je vous envoié. Allez. Instruisez toutes les Nations, & les baptisez au Nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit*, Matth. 28. Le Pape donc aura succédé à ces saints Hommes dans le Gouvernement de l'Eglise, & cependant on n'en aura point d'autres preuves, que des paroles, comme celles, qu'on à citées, *tu es Pierre &c.*, & quelques autres semblables, & peut être encore plus indirectes, & moins concluantes ? Il faut avouër, que c'est une chose absolument inconcevable, si les Papes ont raison, comme ils prétendent.

Pour l'Histoire Ecclesiastique elle ne leur est pas plus favorable. On y voit le degré de distinction, auquel ils furent elevez par le Concile de Nicée, sans prééminence pourtant, sans superiorité, dans un degré égal avec les autres Patriarches, qui furent creez en même temps. Avant cela les Papes étoient simplement Evêques de Rome s'étant elevez à ce degré d'honneur dans l'Eglise par mille mauvais artifices, dont l'Histoire n'a pas manqué de faire le récit. Originaires ils n'étoient que le Pasteurs de l'Eglise de Rome, pour laquelle le Pape Pier 2. dit, que l'on avoit peu d'égards aiant le Concile de Nicée. On voit dans l'Histoire les tentatives, que les Papes ont faites pour s'attribuer cette Primauté. On en voit les progres, & tous les artifices, dont ils se servent pour y arriver, y sont fort fidelement rapportez. Le premier, & le plus beau titre, qu'ils puissent alleguer en leur faveur, c'est celui qui leur fût accordé à Boniface 3. au commencement du 7. siècle par le Parricide Phocas. Mais on y trouve aussi les contradictions, les oppositions, les protestations faites contre leurs desseins impies, & ambitieux. Jamais aucun Concile ne leur a attribué ce Doit. l'Eglise n'a jamais consenti, qu'ils en jouissent. Ils ne s'en sont mis en possession que par des ruses, & par des violences injustes, que rendent cette possession absolument nulle. La seule Theologie de l'Eglise Gallicane est une preuve convaincante, qu'on ne les a jamais reconnus pour possesseurs legitimes de cette pretendue Souveraineté dans l'Eglise Chrétienne. Tous les Docteurs François mettent les Conciles au dessus des Papes.

Il faut donc avouër, que leur possession est absolument usurpée, qu'elle est sans titre, & sans fondement. Que ces faux Pasteurs ces-

sont donc l'attribuer un Droit, qui ne leur appartient point. On ne peut les regarder que comme d'infames, & de malheureux usurpateurs, qui contre l'ordre expres de Dieu, au prejudice de ses Droits, de son pouvoir, de sa verité, par un pur principe d'ambition, & de tyrannie se sont rendus les Maîtres absolus de l'Eglise pour en corrompre la foi, & le culte, & pour se rendre les ennemis declarez du Seigneur, & de son Euzangile.

Ce qu'il y a de plus déplorable en cela, c'est, que les Princes, & les Peuples se sont autrefois vigoureusement opposez à ces usurpations des Papes. l'Histoire en fait foi. Cependant ces rusez Prêtres se sont mis insensiblement dans une espece de possession à cet égard, qui fait, qu'aujourd'hui toute l'Eglise Romaine flechit lachement sous le joug de cette injuste tyrannie & que les Papes rendent ce joug, toujours plus pesant, & plus insupportable. On fait, que souvent ces audacieux & fiers Pontifes sont tirez de la dernière lieue du Peuple, & qu'ils s'élevent à cette fausse & injuste domination par des artifices infames. Temoin Boniface 8, qui fit croire par de feintes visions nocturnes, à son Predecesseur qu'il devoit abdiquer le Pontificat en sa faveur, ce que les Historiens ont voulu marquer, quand ils ont dit, qu'ils'étoit mis en possession de cette dignité en renard. Temoin en soit Leon X., qui contrefaisoit le malade, & l'impotent, pendant, qu'il'étoit Cardinal, & qui fut guéri, dès qu'il vit, que sa sainte avoit réussi, & qu'en effet il'étoit nommé Pape. Pour ce qui est de la naissance, on fait qu'elle est par fois extremement basse & obscure. Le Pape Adrian 6. étoit fils d'un Tailleur d'Utrecht. Sixte 5. avoit gardé les Cochons dans sa jeunesse, & parvins depuis à ce Souverain de gré de puissance dans l'Eglise. On les tirer ordinairement tout au plus de quelque famille Italienne un peu distinguée.

Ils ne sont pourtant pas plustôt revêtus de cette Dignité Pontificale, qu'ils font les Maîtres par tout avec tant d'empire, d'insolence, & d'autorité, qu'il est inconcevable, comment les grands Princes ont pu souffrir l'arrogance de ces Prêtres orgueilleux, sur tout leur puissance n'ayant aucun titre legitime, aucun juste fondement, étant l'ouvrage de l'usurpation, & de la violence des Papes. On les a vus excommunier les Rois, les dépouiller de leurs Etats, delivrer leurs sujets du serment de fidelité, mettre leurs Roïaumes à l'interdit, & les faire passer en des mains étrangères. Temoin en soit la Comté de Tholoze, & l'Albigeois ar-
rachez

rachez à Raimond, & transportez à Simon de Montfort. Temoin en soit la Navarre usurpée sur les legitimes Rois, & envahie par Ferdinand le Catholique aieul de Charles Quint, dont les Successeurs la possèdent encore. Temoin en soient les excommunications de Jules 2. contre Louis 12., de Sixte V. contre Henri le Grand Roi de Navarre, & contre Henri Prince de Condé son Cousin. Il eut été à souhaiter, que tous les Princes opprimez par ces Prêtres insolens eussent été comme Philippe le Bel, où comme Louis 12., dont le premier fit arrêter Boniface 8. prisonnier, & l'autre fit assembler un Concile à Pise pour faire déposer Jules 2., lui declara la guerre, & fit frapper cette celebre Medaille, *Perdam Babylonis nomen, je ruinerai le nom de Babylone.*

On voit donc dans l'orgueil de ces Papes le vrai caractere de l'Antechrist. Ne faut il pas avouër, que ceux, qui les mettent sur le Throne, sont semblables à ceux, qui se font une Idole, & qui l'adorent en suite comme leur Dieu.

Secondement on voit l'insolente fierté des Papes, & l'extravagance de leurs Peuples dans ces paroles d'Innocent XII. Il invite les Chrétiens de son Eglise à faire attention, à ce qu'il leur annoncé la bonne nouvelle, l'An pacifique du Seigneur &c.

Voici encore six autres Medaille, que nous avons cru être obligez de rapporter pour faire connoître, ce que doit penser des Papes la premiere & des Papes celle de Jules 2. qui paroît en buste avec cette legende.

JULIUS II. LIGUR. SAVON. PONT. MAX.



Revers.

L'ont voit ce Pape qui jette les clefs de St. Pierre dans le Tibre, & qui degaine l'épée de St. Paul avec cette legende.

NON TAM CLAVIBUS QUAM GLADIO.

Je ne me fie pas tant aux Clefs de St. Pierre, qu'à l'épée de St. Paul dans l'exergue 1512.

Ce Pape avoit fait Ligue avec le Roy d'Espagne contre Louis 12. Roi de France, au quel il déclara la Guerre & l'excommunia même dans la suite. Cette action est representée par cette Medaille. Il fut Vaincu à la bataille de Ravenne la même année par l'Armée de France commandée par Gascon de Foix Duc de Nemours, neveu du Roi Louis 12., lequel la gagna mais il y fût tué.

La seconde Medaille & cette de Louis 12., qui est un écu d'or. Ce Prince paroît en buste avec ceste legende.

LUDOVICUS FRAN. & NEAP. REX.

Louis 12. Roy de France & de Naples.

Revers.

Les armes ordinaire de France comme ont les voit d'ordinaire, dans les ejus d'or & ceste legende au tour.

PERDAM BABYLONIS NOMEN.

*Je d'étruiray le nom de Babylon
Et sur le cote des Armes 1512.*

On pouroit conjecturer de ces parole, que Louis 12. se vouloit rendre maistre du Royaume de Naples, puis qu'il emporte le titre dans cette pieces, & que quand il l'auroit mis sous sa dominations il pourroit secouer le joug du Pape; Ceux qui auront leu l'Histoire, connoîtront assez, l'humeures le caractère de ce Pape, qu'elle haine il

avoit pour les François, & jusques où allerent ses emportemens, pour ne pas dire sa furie contre un Roy, dont toute la terre a admiré la piété, & étoit le plus sage Prince de ce temps, dont la bonté & la justice lui a equirent même pendant sa vie le nom de Pere du peuple.

Jules II. aiant pris Bologne, il fit fraper des Ducats seur ceste conqueste avec cette legende au tour.

BONONIAM PAPA JULIUS à TYRANNO LIBERAT.

Boulogne delivree par le Pape Jules II. de la main du Tyran.

Il semble que ce Pape se vouloit vanger de la même maniere que Louis 12. l'avoit attaquée par son Ecu d'or. Mais les Ecrivaint François veulent, que cela regarde un nommée Bentivoglio, que ce Pape Jules II. chassa de Boulogne apres l'avoir prise. On rapporté dans un journal manuscrit de la vie de Jules II. qu'au retour de cette expedition on lui dressa un Arc de Triomphe à Rome avec cette inscription

JULIO II. PONT. OPT. MAX REDUCI QUOD: VIRTUTE, CONSILIO, FELICITER REM PONTICIAM à TYRANNORUM SERVITUTE LIBERAVERIT, PACEMQUE, LIBERTATEMQUE UBIQUE CONSTITUERIT.

A Jules II. revenant de la Guerre, dans laquelle par son Conseil, & par sa vertu il avoit delivre l'Etat Ecclesiastique de la servitude des Tyrans apres avoir retabli la Paix, & la liberie par tout.

La Troisième Medaille, est celle de Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne. Il paroît a buste avec cette legende.

FERDINAND CATHOL. MACNUS & ARRAG. REX.

Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne.

Revers.

Vous le voyez dans le Revers a la tête d'une Armée separant de la Navarre avec cette legende.

I N J U S T E S E D O P P O R T U N E .

*Je m'en saisis fort injustement,
mais je prent mon temps.*

Iean l'Albret Roi de Navarre, étoit dans les interêts de Louis 12. Ferdinand le Catholique étoit allié de Iules 2, & sous pretexte de porter la Guerre en France il s'empera de la Navarre, laquelle étoit a sa bien séance. La chose étant faite il publia, qu'il s'en étoit, saisi en vertu de la Bulle de Iules 2, qui excommunioit Iean d'Albret aussi bien que Louis 12., & qui donnoit ses Etats au premier occupant.

Cependant cette prétendu Bulle ne se trouvé en aucun lieu. Les Espagnols seuls en parlent. Mais en supposant cette Bulle il faut remarquer, qu'elle fut publiée selon eux au mois de Juilles. L'invasion de la Navarre étoit pourtant faite de les mois de Juin. Ainsi la legende est juste, je m'en saisis fort injustement mais je prens mon temps il y avoit long-temps en effet qu'il songeoit à se rendre maître de la Navarre, pour couvrir ses autres Etats contre la France il n'avoit que le droit de bien séance sur ce Roïaume.

Sur le autre planche suivante on voit la Medaille d'Adrian 6. en buste avec cette legende.

ADRIA-

ADRIANUS VI. PONT. MAX.

Adrianus VI. Souverain Pontife.*Revers.*

L'ont Voit ce Pape mourant de poison avec cette legende.

PROZELO DOMUS DEI.

Pour le Zele de la Maison de Dieu dans l'exergue 1523.

Adrian VI. étoit natif d'Utrecht, où on voit encore une Maison, qu'il fit bâtir pour conserver l'honneur & la Memoire de son Pontificat.

ficat. Sa science, & son erudition le firent choisir pour Precepteur de Charles Quint, qui eut toujours des grands égards pour lui. Il le fit nommer Pape. Adrian ayant remarque les desordres de Rome & voulant les corriger avoit intelligence pour cela avec les Principaux Princes de l'Empire. Il mourut dans ce bon dessein empoisonné, à ce que tout le monde crut, par la Cour de Rome même, qui craignoit la droiture & la severité d'Adrian 8.

La seconde & celle du Pape Sixte V. en buste avec cette legende

SIXTUS V. PONT. MAX.

Sixte V. Sonneravit Pontifé.

Revers.

L'on voit ce Pape qui excommunie Henri Roi de Navarre, & Henri Prince de Condé son Cousin, avec cette legende au toure

AUDACIA PONTIFICIS,

l'Insolence d'un Pape dans l'exergue 1585.

Sixte V. homme dont la naissance étoit presque incommune, parvint à la dignité Papale l'an 1581, & succeda Gregoire XIII. ce fut un homme fier, & insolent, s'il en fut jamais. Il fut le protecteur de la Ligue, & pour empêcher ces deux Princes de Succeder à la Couronne de France, il les excommunia tous deux. Ces deux Princes appellerent de cette injuste sentence, & firent afficher leur appel à la porte du Vatican, & de l'Eglise de St. Pierre.

Il y a dix sept siècles presque écoulés depuis que cette bonne nouvelle est publiée au Monde. Les Apôtres l'ont portée par toute la terre. Cependant ce vieux reveur à la hardiesse d'appliquer ces paroles à son Jubilé, qu'il public, & qu'on fait n'être point du tout de l'institution du Seigneur, ni de la fondation de l'Eglise Chrétienne. Quelle impudence, quelle profanation des mettre son Jubilé avec son purgatoire, & ses Indulgences en parallele avec la voix des Apôtres & la bonne nouvelle de la Grace en nôtre Seigneur Jesus Christ! N'a on pas lieu de

s'écrier, ô temps, ô meurs! Est il possible, que des Chrétiens voient & entendent ces blasphemes horribles? Dieu vangera un jour les insolentes entreprises des Papes. Ils sont assis au Temple de Dieu, comme s'ils étoient Dieu. Ils sont assez temeraires pour s'égalier à ce Souverain Maître du Monde qui seul a le Droit incommutable de prescrire aux hommes les devoirs de la Religion.

On trouve en suite un mot. D'ingenuité, qui échappe à cet orgueilleux Pontife, & qui contre son intention se trouve fort véritable par rapport à lui. C'est, lorsqu'il dit, *que quoi qu'indigne il est occupé à faire les fonctions du Seigneur dans cette vie.* Il a raison de dire, qu'il est indigne de cet emploi. Il est par sa qualité de Pape le corrupteur de la Religion Chrétienne, l'ennemi de la vérité, & le fauteur de la plus insupportable tyrannie, qui ait jamais été établie au Monde, sans titre, sans fondement, sans aucune raison valable, expressément même contre la défense formelle du Seigneur, qui veut que les Conducteurs de son Eglise en soient les Ministres, & qui leur ordonne de ne point imiter les Rois des Nations. Elle est même directement opposée à l'Ordre de St. Pierre, dont ces Caphards insolens ont l'audace de se dire. Les Successeurs. *Paisez, dit il, le Troupeau, qui vous est commis non point comme ayant domination sur les heritages du Seigneur.* Le Pape a donc raison de se dire indigne des fonctions, qu'il exerce. On n'entrera point dans l'examen de ses qualitez personnelles. On le laisse, pour ce qu'il est. Mais enfin il est vrai, qu'il est indigne Successeur du Seigneur, lui qui est son ennemi déclaré, le destructeur de la vérité, & de l'Evangile.

Qui le fait donc si hardi, que de s'attribuer cet honneur? Ou est sa commission? Où est l'ordre du Maître, qui l'y appelle? Il y a long temps, qu'on presse ces malheureux usurpateurs, & tous leurs supôts de produire les preuves de leur arrogantes prétensions. Ils n'en ont peu fournir aucune jusques à present. La vérité est, que les Papes n'ont point d'autre Droit, que leur usurpation. Ils ont envahi leur pouvoir par adresse. Ils ne l'ont conservé que par ruse, & par violence. Tout est opposé dans leur conduite à l'Esprit de l'Evangile. Ce sont réellement, & de fait véritables Antechrists. Le Pape moderne suit les traces de ses Predecesseurs. N'a-il pas bonne grace après cela de prendre le Titre de souverain sacrificateur en comparant sa voix au son de la Trompette sacerdotale, qui annonçoit le Jubilé parmi les Juifs. C'est la suite des entreprises temeraires, & insensées des Papes.

pes. En quoi l'on voit la verité, de ce que St. Jean dit Apoc. 13., *qu'on donna à la bête une bouche, qui proferoit de grandes choses, & des blasphemes.*

Le Pape d'écrit en suite les avantages, qu'on peut tirer de son Jubilé par des termes, qui ne peuvent convenir qu'à l'Évangile, qu'à la bonne nouvelle du salut en Jesus Christ l'Authcur de la veritable année de bien veillance. Il rehausse donc l'éclat de son prétendu Jubilé au dessus de celui, que Moïse avoit établi parmi l'ancien Israël. Mais en cela il dérobbé au vrai Jubilé les Droits que la Grace lui accorde pour en revêtir son Jubilé imaginaire. A cela pres il représente assez bien les prerogatives de l'Évangile par dessus la Loi. L'Authcur, qui a dressé cetté Bulle d'Indiction s'est raisonnablement acquité de son dessein à cet égard. Mais l'absurdité de tout son discours consiste en ce qu'il attribue à la fête Papale du Jubilé moderne, ce qui ne peut convenir qu'à l'Évangile, qui est la seconde, & perpetuelle source des grands biens, qui sont expliquez dans cet Article de la Bulle. Qui croira, qu'une Invention assez recente, qui n'est point de la fondation de l'Église, qui n'a qu'un simple homme revêtu d'un pouvoir usurpé pour Authcur que Dieu n'a pas trouvé à propos d'établir parmi les fideles, qui supposé tant de Doctrines nouvelles fausses, contraires à l'Évangile, absolument chimeriques, & visionnaires, puisse être la source de tant de pretieux biens? *Quoi par ce qu'un Pape ambitieux, arrogant avares'est avisé de l'établir, apres que l'Église s'en est passée pendant 1300 ans, & que ses Successeurs aussi attachez à la conservation de leur fausse grandeur usurpée, & à leur sordide interêt, ont continué de publier cette solemnité publique, il faudra la celebrer en effet? Credat Judais Appellat.* Il faut avoir le cerveau bien foible pour se laisser surprendre à des pensées aussi fausses, pleines d'extravagance, eo d'Impieté.

Le Pape Vient en suite apres toutes ces reflexions préliminaires à l'Indiction de son Jubilé. Il le publie sur tous ces faux, & impertinens principes, *du consentement de ses venerables Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, & cela en l'autorité de Dieu tout-puissant, & des Saints Apôtres Pierre & Paul pour la tres-grande, & excessive joie, & pour l'entier contentement de son cœur. Il public donc ce Jubilé à la gloire de ce même Dieu, & pour la sanctification de tout le Peuple Chrétien.*

Cet Article fournit la matiere de plusieurs reflexions importantes,

qui serviront à en faire connoître l'absurdité. Premièrement le Pape pöse, que ses venerables Freres les Cardinaux ont donné leur contentement à la publication de ce Jubilé. Quel droit ont les Cardinaux de se mêler du Gouvernement de toute l'Eglise en general? Leur appartient il de consentir, ou de s'approuver quoi que ce soit dans la Religion pour en faire une Loi à tous les Chrétiens? Ne fait on pas, que les Cardinaux ne sont originairement, que le Curez des Paroisses particulieres de Rome? C'est pour cela, qu'encore aujourd'hui, quand on les revêt de cette imaginaire Dignité, on leur assigne toujours une de ces Eglises, dont ils sont reputez les Pasteurs. C'est pour cela, qu'ils en prennent le nom dans leurs Titres. L'un se dit Cardinal de St. Pierre aux Liens, l'autre de sainte Sabine, un autre de St. Chrysogone &c. Cependant on donne le droit a ces petits Curez de décider du sort de toute l'Eglise. Si on demande sur quoi fondé cette grandeur des Cardinaux, il faut repondre, qu'elle se trouve au Dos des Titres en forme de Lettres patentes, qui établissent les Papes Vicaires de Jesus-Christ, & Successeurs de St. Pierre.

Cependant ces petits Prêtres indignes ne sont pas plustôt revetus de la Pourpre, qu'ils prennent des airs de grandeur, & de fierté, qui les rendent insupportable à tout le genre humain. Ils se disent les Princes de l'Eglise, & en cette qualité ils ne cedent le pas, qu'aux Têtes Royales. Ils pretendent, qu'ils doivent preceder tout ce qu'il y a de Princes. On en a un exemple tout recent. Le Nonce Delfino Cardinal depuis trois jours n'a pas voulu prendre son audience de Congé des Princes Enfans de France de peur de commettre sa nouvelle Dignité. Est il possibles qu'un miserable petit Prêtre, revetu depuis un moment d'une fausse, & imaginaire dignité ose chicanner le pas avec de grands Princes, qui sont les heritiers presomptifs d'un grand, & puissant Roiaume descendus d'une longue suite de Rois? Voila quelle est la modestie, & l'humilité de ces Pasteurs, qui penetrez d'un orgueil insupportable entierement opposé à l'Esprit de l'Evangile, & à la simplicité de Ministère de l'Eglise s'elevent arrogamment au dessus de tout ce qu'il y a de grand, & de considerable dans le Monde. Gens au resté tirez cassez souvent de la bouë, & de l'obscurité d'une condition basse, qui cependant veulent avoir le pas sur les Princes. Cette action du Nonce Delfino fait la joie de Rome, qui foule ainsi aux pieds, ce qu'il y a de plus distingué sur la terre, pendant que la France est dans la mortification devoir, qu'un petit Prêtre

ne veut pas rendre à ses Princes l'honneur, & le respect, qui leur est légitimement dû.

Mais 2. on trouve étrange, que le Pape, qui est, le Souverain Chef de l'Eglise, établi de Dieu pour la Gouverner avec une autorité absolue, qui en est appelé le Monarque, à qui même l'on attribué le privilege monstrueux d'infailibilité, *le pouvoir de dispenser du Droit contre le Droit, de faire, que ce qui est peché, ne le soit point, & que ce qui n'est point peché le de vienne, dans le cœur duquel on pretend, que sont renfermez, comme dans un cabinet toutes sortes de Droits, & de pouvoirs,* prenne l'avis des Cardinaux, & s'autorisé de leur consentement pour l'Indiction d'un Jubilé. La chose est absolument in concevable. Si le Pape est en effet, ce qu'il se dit être, il derogent son autorité souveraine de se sou mettre à l'avis, de ses Creatures. Si le Jubilé est d'une institution divine, & d'un usage nécessaire aux Chrétiens. On n'a pas besoin du consentement de ces petits Curez de Rome. Le Pape n'a qu'à marquer le temps, & les lieux, où l'on doit le celebrer. Le contentement des Cardinaux n'y sert de rien. Cette fête est du Droit de l'Eglise, & par conséquent on n'a que faire de leur approbation. La verité est dans le fonds, que le Jubilé étant de l'invention des Papes, qui l'ont institué pour leur avantage particulier, ils n'ont pas osé l'établir sans le consentement de leurs Confreres Curez de Rome aussi bien que lui. Ils ne lui ont laissé Usurper l'autorité, qu'ils s'attribuent, qu'à condition d'en partager l'honneur, & le profit avec lui. Ainsi il est constant, que dans la Hierarchie, que les Papes ont instituée dans l'Eglise, les Cardinaux sont leurs Conseillers nez, sans l'avis desquels ils ne peuvent rien faire. Ce sont donc les Cardinaux, qui composent le sacré College, & qui sont proprement, ce que les Ultramontains appellant le saint siége, & l'Eglise.

La raison de tout cela se doit tirer, de ce qu'ils ne veulent pas se fier de la conduite de toutes leurs affaires à un vieux Pape souvent de crepit, & tout cassé. Un Pape a l'interêt de ses Neveux à menager. Pour les faire valoir il pourroit Sacrifier parfois les Droits de l'Eglise. C'est la coutume des hommes. Ils pensent toujours plus à leur interêts particuliers qu'au bien public. Les Cardinaux s'avent fort bien lui faire la Loi, malgré toute l'autorité, qu'il s'attribue. Quand un Pape les incommodé, ils savent fort bien s'en défaire. Témoin en soit Adrian 6. Ce bon homme étoit touché de l'horrible corruption,

qui s'étoit fourrée dans l'Eglise à l'égard de la foi, du culte, & des mœurs. Il vouloit travailler de bonne foi à la reformation de toutes désordres, & remettre les choses dans leur premiere pureté. C'est lui, qui a dit, qu'il étoit impossible, qu'un Pape fût sauvé. Les Cardinaux craignant, que ce bon homme, trop chagrin des erreurs & de la corruption des l'Eglise ne ruinât, leurs affaires par l'envie, qu'il avoit de rétablir les choses en bon état, trouverent le moien de se défaire de lui par du poison, comme les Historiens rapportent, qu'en effet le soupçon en fut grand, lors qu'il mourut apres vingt mois, où environ, qu'il occupale siege papal.

Les Cardinaux ont donc grand soin de conserver les Droits usurpez, & l'autorité souveraine, qu'ils exercent dans la Religion. Ainsi ce sont eux, qui reglent tout, quoi que tout se publie au nom du Pape. C'est pour cela, que le Pape fait toujours mention du consentement, & de l'avois de ses venerables Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine. Cependant vous entendez apres cela, qu'un Pape vient dire impudemment d'un ton grave parlant en Maître absolu, nous avons dit, & ordonné *motu proprio* de nôtre propre mouvement, ce qui est l'avis, & en quelque sorte l'ordre de ces petits Curez de Rome, qui se donnent l'insolente qualité de Cardinaux de la sainte Eglise Romaine. Voila comment les Papes remplissent leurs Bulles d'importures, & de faussetez. Voila comment ils trompent continuellement le Monde par leurs mensonges.

La troisième chose, qui se presente dans ces Article de la Bulle, c'est l'horrible impieté, qui y est exprimée en termes precis, & formels. Elle suffit toute seule pour fonder tous les reprocher, que les Protestans font à l'Eglise Romaine. d'être coupable de la plus criminelle de toutes les Idolatries. Le Pape publie le *Jubilé au nom de Dieu tout-puissant & des Saints Apôtres Pierre, & Paul*. Il ne faut que lire ces paroles pour en sentir toute l'horreur. Autoriser un Jubilé, que l'on croit être un des plus importans Actes de la Religion, la source d'une infinité de graces, du nom de simples creatures, privilegiées tant qu'on voudra, mais qui ne sont pourtant que des creatures, incapables par consequent d'autoriser par elles mêmes un dogme, ou un culte de la Religion! Que les Docteurs de Rome disent, tout ce qu'ils voudront. Les choses parlent, & dissipent toute la vaine subtilité de leurs discours. Le Pape met les Apôtres St. Pierre & St. Paul, en egalité de puissance & d'autorité avec Dieu, sans detour, sans l'imitation, sans

sans explication, sans aucune ombre de difference, à la tête de l'Indiction de son Jubilé. Il croit cette fête nécessaire à l'Eglise. Il invite les Chrétiens à la célébrer avec une devotion tout à fait extraordinaire. Il promet de grands pardons, & des Indulgences fort amples aux Pelerins, qui visiteront les Eglises, qu'il a marquées pour les stations du Jubilé. Il le publie donc au nom des Apôtres, comme au nom de Dieu même. Et par conséquent ce Jubilé se rapporte à eux, & s'y termine de même qu'en Dieu. C'est, ce qui paroît par les termes dont Innocent XII. se sert expressément dans sa Bulle. Il faut donc avouër, que c'est là une Idolatrie formelle, outrée, souverainement condamnable, s'il en fut jamais.

Pour en convaincre le Monde, & pour fermer une bonne fois la bouche aux Docteurs de Rome sur cette matiere, en les reduisant à la nécessité de se faire, & de passer coudammation sur cet Article, il faut poser comme un principe incontestable, que l'Idolatrie consiste proprement. & véritablement à donner à la creature, quelle qu'elle soit, la gloire, qui n'appartient qu'à Dieu en qualité de Createur, & d'unique objet du culte religieux. Toute la devotion de l'homme est fondée sur sa qualité de creature intelligente. Dieu a tiré le Monde entier du néant. C'est l'ouvrage de son infinie puissance. Il n'y a que Dieu par conséquent, qui puisse conserver, les creatures, ou les rétablir, si elles sont tombées en ruine. La raison en est, que tous les êtres créés dependent de Dieu dans leur creation, dans leur subsistence, dans leur rétablissement. C'est toujours une même puissance, qui les tire du néant, qui les soutient, ou qui les remet dans leur premier état.

Cela posé, qui est d'une verité absolue, on demande, si l'on peut jamais concevoir la creature sous l'idée de cause premiere, & de principe direct, & immediat de tous les êtres, ou pour les créer, ou pour les conserver, ou pour les remettre dans leur premier état, s'ils en sont déchus? Cela ne se peut à moins, qu'on ne suppose, qu'une semblable creature subsiste par soi même, & qu'elle a dans son essence la raison & le fondement de sa propre existence. Ce qui implique une manifeste & grossiere contradiction, qu'un être soit créé, & cependant subsistant par soi même. Il faut donc avouër, qu'un être créé ne peut être ni Createur, ni Conservateur, ni restaurateur. Ces Titres ne peuvent être essentiellement attribuez qu'à Dieu. Et par conséquent lors qu'on met les Creatures en parallele, & en égalité avec Dieu, & qu'on leur attribue des Droits, qui ne peuvent appartenir qu'à Dieu, il est certain.

certain, qu'on commet en cela une Idolatrie averée. C'est, ce que le Pape fait expressément dans l'Article de question. On n'a qu'à lire les termes de sa Bulle pour en être convaincu. Il l'a publiée au nom de Dieu, & des deux saints Apôtres sans distinction, sans restriction, sans addoucissement, sans y marquer aucune difference. Que les Docteurs de Rome avoient donc, que leurs Papes & leur Eglise sont formellement Idolâtres. Qu'ils cessent d'accuser les Protestans de calomnie, & d'imposture. La chose est evidente, & ne demande pas de plus amples preuves.

Après cette belle Indiction du Jubilé le Pape promet misericordieusement la part d'une tres pleine, & tres abondante Indulgence à tous ceux des deux sexes, qui croiront en Jesus Christ, qui confesseront leurs péchez, & qui s'en convertiront volontiers. On n'incidentera point ici sur la Confession des pechez dont il parle. On veut bien supposer, qu'il l'exprime de la sorte dans le sens, & dans les termes de l'Evangile. On ne cherche pas à multiplier le nombre des controverses dans cet ouvrage. On peut dire donc, qu'Innocent XII. ordonne à les devots des œuvres preparatoires à son Jubilé, qui sont prescrites à tous les fideles, & qui sont convenables en effet à leur qualité. Mais le Pontife est bien hardi d'affurer, qu'il accorde de grands pardons à ceux, qui s'acquitteront de ces saints devoirs. On n'a les besoin de ses concessions, ni de ses promesses pour avoir part à la remission des pechez, & au salut. Dieu presente sa grace fort ample, & fort abondante à tous ceux, qui obeiront à sa Parole. Le Seigneur Jesus est venu au Monde pour nous meriter ce riche thresor de salut & de misericorde. L'Ecriture nous donne toutes les assurances solides, & indubitables, qu'on peut avoir de ces veritez. Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que qui conque croit en lui, ne perisse point, mais qu'il soit fait participant de la vie eternelle Jean 13. La remission des pechez, qu'on obtient en Jesus Christ, est grandes entieres parfaite, & absolue. Le sang de Christ nous nettoye de tout pechés. Jean 1. Etant justifiez par foi nous avons paix envers Dieu par nôtre Seigneur Jesus Christ. Rom. 5. Ainsi donc maintenant il n'y a plus aucune condamnation pour ceux, qui sont en Jesus Christ, qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'Esprit. Car la Loi de l'Esprit de vie, qui est en Jesus Christ, nous a affranchis de la Loi du peché, & de la mort. Rom. 8.

Que le Pape ne s'avise donc plus de dire, qu'il promet misericordieusement,

ment & qu'il fait part au Seigneur d'une tres pleine, & tres abondante Indulgence &c. On la tient de Dieu cette riche, & misericordieuse Indulgence. Si le Pape connoissoit son vrai caractere dans l'Eglise, il se contenteroit de dire, qu'il annonce cette abondante remission de la part de Dieu. C'est là tout le pouvoir d'un Ministre de l'Evangile. Il renonce donc par cela même à ce noble emploi. On le voit ici parler d'un ton de Maître, comme s'il étoit le distributeur des graces, & des richesses du Ciel. Qui lui a donné le Droit d'en disposer avec tant d'insolence, & de temerité? On voit aussi, qu'il renonce au langage ordinaire de l'Ecriture, & qu'il introduit de nouveaux termes dans l'Eglise. Il se sert du mot d'Indulgence, termes qui n'est point de l'Ecriture. On ne peut regarder ce style que comme le langage de la Bête, de laquelle St. Jan a déjà dit, *qu'on lui avoit donné une bouche, qui proferoit de grandes choses, & des blasphemés.*

Le but de tous ces grands mots de ces promesses magnifiques, & de l'institution même du Jubilé, c'est d'attirer un grand nombre de Pele-rins à Rome pour visiter les Eglises Stationaires. Le Pape marque trente jours de visite pour les habitans de Rome. Il en ordonne quinze au moins pour les étrangers. Voila encore le Judaïsme rétabli dans toutes les formes, non seulement pour le lieu du service, & des Devotions, mais aussi pour le temps de s'en acquitter. Sur quoi chacun peut aisément remarquer, que Rome est toujours hardie, & teméraire à renverser les preceptes fondamentaux de la Religion Chrétienne. Cette Religion toute spirituelle, degagée de toute pensée charnelle, & grossiere. Elle ne prescrit qu'un culte raisonnable. Voila comment les Papes se Gouvernent en toutes choses en veritables Antechrists. Ils détournent les Chrétiens de leur veritable objet. Ils les occupent à des ceremonies ceceuses, vaines, sans suc, sans oin-ction qui laissent l'ame vuide sans l'instruire, sans la diriger, sans la consoler. Ils l'occupent à de vains spectacles, qui sont pompeux, & eclatans, mais qui ne sont d'aucun usage réel, plus propres à amuser des enfans, qu'à conduire l'ame à la veritable sainteté.

On peut dire en effet sans rien outre, que les veritables Papistes sont les gens du Monde les plus ignorans en matiere de Religion. Ils sont attachez à des devotions purement corporelles. La Messe, comme ils l'appellent, leur tient lieu presque de tout. Cependant qu'est ce que cette Messe? Une ceremonie sombre, à laquelle on ne comprend rien. Elle se fait en une languë étrangere. Le Prêtre, qui la cele-
bre,

bre, parle à voix basse, & ne fait que marmotter des paroles entre ses Dents, sur tout les paroles, qu'ils appellent de *consecration*. Ils assistent outre cela à des Vêpres, à des Litanies, comme ils les nomment, & à d'autres services à peu pres de pareille Nature. Tout s'y fait en Latin, & par consequent en une langue inconnue à la plus grosse partie du Peuple. Quelle instruction, quelle edification peut il recueillir de tous ces cultes? On le divertit par des Musiques agréables. On pare les Eglises d'ornement magnifiques. Tout cela est fort propre sans doute à charmer les yeux, & les oreilles. Mais il ne peut servir dans le fonds à leur donner aucune instruction solide propre à les exciter à la veritable pieté. Toute la devotion est presque machinale dans la Religion Romaine. C'est ainsi, que le Pape & les Moines, qui sont ses plus affidez suppôts, ont trouvé le secret d'affoiblir les idées de la Religion Chrétienne, afin de tenir les hommes dans une entiere dépendance de leur pouvoir. Mais c'est ainsi, qu'ils ont changé les exercices de la pieté en grimaces, en comédie, en vains spectacles, en mille occupations vaines & ridicules, qui laissent l'ame dans son vuide naturel.

Le Pape conclut enfin cet Article en disant, que les Peuples doivent offrir *leurs prieres à Dieu avec pieté pour l'honneur de la sainte Eglise &c.* Voilà comment il sauve les apparences, & qu'il semble être animé d'un grand Zele. Mais il y a plusieurs choses à censurer dans ces paroles. Il en faut dire un mot.

Premierement c'est le style des Papes d'entendre par l'Eglise leur Eglise Romaine, dont il souhaite le lustre, & l'accroissement. Cela est étrange, qu'ils attribuent à leur Eglise tout ce qui regarde l'Eglise Chrétienne. Croient ils, qu'on n'est Chrétien, qu'autant qu'on adhere a cette Eglise? Ce seroit assurément une étrange idée de faire dependre le Christianisme de l'union, qu'on pourroit avoir avec cette Eglise Apostate, & corrompue, s'il en fut jamais. De plus dans la pensée ordinaire de Rome tous les souhaits vont à l'augmentation de sa grandeur temporelle sans considerer, que le Roiaume du Seigneur n'est point de ce Monde, & que l'Eglise ne doit point vivre dans la prosperité, mais dans les souffrances, & dans la bassesse. En cela elle doit être rendue conforme à son divin Chef. Rome enflée d'orgueil, d'avarice, & d'ambition, desiruse de la grandeur mondaine ne songe qu'à l'augmentation de son Empire, & de ses excessives richesses. En cela elle suit son vrai caractère. *Elle veut être assise*

assise sur le Trône comme Reine. Elle n'est point veuve. Elle ne veut point voir de deuil, dit St. Jean Apoc. 18.

De plus le Pape ordonne, qu'on demande l'extirpation des Hérésies sur quoi l'on peut dire, qu'on ne fait quel parti prendre sur ces paroles, où de les regarder comme insensées, & extravagantes, ou de les considérer comme une pensée ridicule accompagnée d'impertinences. L'Écriture n'est du tout point de l'avis du Pape, puis qu'elle nous apprend en termes formels, *qu'il faut, qu'il y ait des Hérésies, afin que ceux, qui sont dignes d'approbation soient manifestez.* Ce sont les paroles de Saint Paul 1 Cor. XI. D'autre côté l'on fait, que Rome a ses émiffaires par tout, occupez avec une fureur, que rien ne peut arrêter à susciter des persecutions avec un acharnement inconcevable contre tous ceux qui ne sont pas dans sa dépendance, & dans ses intérêts. Elle appelle Hérétiques, & travaille ensuite par toutes sortes de moyens à les perdre, tout ceux, qui s'opposent à ses erreurs, & qui ne veulent pas ploier lâchement le cou sous son joug. On le voit aujourd'hui en France, où elle a trouvé le secret de porter les choses à une si grande extrémité, qu'on ne ménage plus rien à l'égard des Réformez. On viole toutes sortes de Droits divins & humains pour extirper, ce qu'on appelle faussement heresie. N'est-il pas étrange, qu'on oblige des Chrétiens à faire cette priere, pendant qu'on est occupé avec fureur à persecuter de toutes parts, qu'on fait mille complots, & qu'on a des gens Apostez pour exciter des seditions, & des soulevemens par tout dans la vuë d'y faire perir l'Heresie & les Heretiques? Qu'a affaire cette cruelle Rome de faire des prieres pour cela, pendant qu'elle porte le fer, & le feu, & qu'elle travaille actuellement à cette violente extirpation?

Le Pape ordonne encore; qu'on demande au Ciel l'Union des Princes Chrétiens. C'est une chose digne des souhaits de tous les gens de bien. Il y a long temps, que l'on se déchire par de cruelles guerres, qui ravagent l'Europe depuis un nombre prodigieux d'années. Mais on fait, que les Papes sont ravis de ces dissensions, qui sont entre les Princes. Chacun leur fait sa Cour pour l'engager dans ses intérêts. La Politique de Rome veut, qu'ils soient en guerre pour affermir, & pour augmenter même son Empire. On fait il y a long-temps, quelle pratique à la Lettre, la fausse Maxime, dont on se sert ordinairement par une ruse detestable, *Divide, & impera*, Divisez, & vous regnerez. C'est de cette maniere, que Rome a trouvé le secret

d'engager de tout temps les Princes dans de longues & facheuses Guerres, afin que l'embaras, qu'elles causent à coup sûr, les empêchât de penser aux usurpations des Papes, qui empietoient peu à peu l'empire, qu'ils exercent aujourd'hui sur l'Eglise. On ne peut point douter, qu'ils n'agissent encore par les mêmes principes, & dans les mêmes vuës qu'autre fois. Ils se sont servi des Croisades pour engager les Princes dans des Guerres, qui les empechoient de voir ce qu'ils tramoient. Presentement ils ont leurs Nonces par tout, qui comme d'honêtes espions avertissent la Cour de Rome, de tout ce qui se passe. Rome adroite, & rusée, fait prendre ses avantages, & entretenir les dissensions, attiser même le feu pour augmenter les divisions. Il y a donc bien de l'hypocrisie dans ce souhait du Pape.

Enfin il est remarquable qu'Innocent XII. ordonne à ses devots de prier pour le salut du Peuple Chrétien. Ces devoirs de charité sont naturellement indispensables. Le Christianisme y oblige tous les Chrétiens en vertu de la communion qui est entr'eux. Mais comment les Papes peuvent ils penser au salut des Chrétiens, eux, qui ont corrompu toute la creance, & tout le service de l'Eglise pour ne donner que de fausses idées, & de faux objets de Religion? Ils sont les ennemis declarez de l'Evangile. On ne voit que des erreurs dans la foi Romaine, qu'idolatrie, que superstition dans son culte. Après cela ils viennent ordonner, qu'on prie pour le salut des Chrétiens. Qu'ils ne mettent point d'achoppement devant les yeux des Peuples. Qu'ils ôtent les scandales, & qu'ils laissent cheminer les Chrétiens dans les voies du salut marquées dans l'Evangile. Qu'ils rendent l'Ecriture aux Peuples. Qu'ils suppriment toutes les fausses Doctrines, & tous les mauvais cultes, qu'ils ont fourrez dans l'Eglise. Qu'ils laissent regner la verité avec un empire absolu, & qu'ils renoncent à leur autorité Usurpée, & à leur infaillibilité faussement pretendue. En un mot qu'ils remettent les choses dans l'état, où elles étoient au commencement. Alors on croira, qu'ils souhaitent le salut du Peuple Chrétien.

Les paroles, qui viennent immediatement après, contiennent une admirable précaution en faveur des Pelerins, que la maladie, où la mort même empecheront d'arriver à Rome pour y consommer les veux, qu'ils avoient faits de visiter les Eglises privilegiées. Le Pape donc declare, que *voulant favoriser leur piense, & sincere intention, autant que Dieu le permet* : Car si Dieu ne le permet pas, les pauvres Pelerins n'ob-

n'obtiendront pas, ce que le Pape leur promet ici, tant ces vieux Pretres sont adroits à tromper le Monde: Il declare, donc *qu'étant vrais penitens, & confessez ils recevront les mêmes avantages, que ceux, qui se seront rendus à Rome, & qu'ils obtiennent l'effet de leurs desirs par le don du Saint Esprit.* S'il ne s'agissoit pas ici d'une affaire serieuse, on auroit de la peine à s'empêcher de rire du Galimathias de ces paroles. Le Pape à pourtant raison. Les Pelerins jouiront des mêmes avantages, que ceux qui auront visité les Eglises de Rome. Les uns n'auront pas plus que les autres, parce que les graces, qu'on leur promet, sont toutes imaginaires. Cependant c'est sous l'appas de ces belles paroles, qu'il engage les Pelerins dans ce long & dangereux voiage. Quel sujet de mortification pour les bonnes ames de voir le Christianisme corrompu jusques à cet excès. Dieu fait jusques à quand tout ce mystere d'iniquité subsistera.

Après tous ces préliminaires le Pape vient à des exhortations, qu'il adresse à tous les devots de se preparer à celebrer dignement le Jubilé. Il emprunte pour cela d'excellentes paroles d'Esaië, & de plusieurs autres lieux de l'Ecriture, & le tissu en est assez bien entendu. Tout cela iroit le mieux du Monde, si étoit ici la voix d'un veritable Pasteur de l'Eglise. Mais ces exhortations pathétiques ont leur refrain ordinaire. Elles tombent sur le voiage de Rome, qu'il propose à les Peuples, & nomme cette fameuse Ville *la Sainte Cité de Dieu sur la terre, illustre par la memoire d'un nombre infini de Saints Martyrs, & sur tout par le souvenir des Saints Apôtres, qui sont les Princes de l'Eglise.* Voilà des paroles étranges, s'il en fut jamais. Il faut être Pape, c'est à dire ennemi de la Religion Chrétienne pour avancer un discours de cette nature.

Ou trouve-t-on, que la communication de la Grace depende du voiage de Rome, & de la visite des pretendus Saints lieux. On apprend dans l'Ecriture, *qu'en Jesus Christ la circoncision, ni le prepuce n'ont point de vertu. C'est la seule foi œuvrante par la charité Gal. 5, & au 6^e. en Jesus Christ la circoncision ni le prepuce n'ont point de vertu, mais la nouvelle creature.* Seroit-ce peut être, que les devoirs prescrits par l'autorité de Dieu même dans sa parole, & fidelement accomplis par une bonne âme, droite, éclairée, & soigneuse de son salut ne suffisent pas pour obtenir le salut? Faut-il encore des Lettres d'attache du Pape, pour me servir de ce terme, & satisfaire à des ordres vains, insensés, dont l'usage est absolument contraire, à la Religion Chrétienne

tienne toute pure, toute celeste, toute raisonnable. Visiter la pretendue Sainte Cité, illustre par la memoire d'un grand nombre de Martyrs imaginaires, & par celle des Saintes Apôtres, & vouloir que ce soit là le comble de la perfection, & le moien sûr d'être sauvé? On ne peut rien concevoir de plus absurde, de plus faux, de plus contraire aux idées de l'Écriture & aux lumieres de la droite raison. Voila pourtant les belles ordonnances, que les Papes adressent à leurs Peuples pour leur direction dans la Pieté. C'est à dire qu'en les détournant de la pureté, & de la spiritualité de l'Évangile ils les occupent à des choses vaines, illusoires, charnelles, grossieres, inutiles pour le salut, capables d'éteindre le Christianisme, & dans un cœur, & dans l'Eglise. N'est il pas étrange que les Pontifes, qui se disent les Chefs de l'Eglise, & les souverains directeurs de la Religion, jettent les peuples dans un veritable néant, & qu'ils éteignent la force de la pieté par de vains, & par de faux amusemens, auxquels ils attachent leurs Peuples? Jusques à quand les Peuples seront-ils les duppes de ces vieux Prêtres avarés, ambitieux, & veritablement corrupteurs de la Religion Chrétienne!

On a déjà marqué les vrais caracteres de Rome. Bien loin de la considerer comme la Sainte Cité on doit la regarder au contraire comme la grande Paillarde, la Prostituée, la Babylon mystique, & spirituelle, la Mere des abominations. L'Histoire en est connue. On n'exagere rien, quand on en parle de la sorte. Apres tout en effet il doit y avoir une Paillarde, une Prostituée, une Babylone mystique, St. Jean en parle trop positivement dans l'Apocalypse pour en douter. Qu'on la cherche, qu'on voudra. Qu'on examine les caracteres, qu'il en donne on ne les appliquera jamais mieux qu'à l'Eglise Romaine. C'est une chose d'étrange, que l'esprit humain tombe d'abord sur elle, quand on lit les paroles de St. Jean. Les bigots même de cette Eglise en sont effraiez. On trouve tant de ressemblance entre Rome, & les paroles de St. Jean, que l'objet force l'esprit, l'entraîne, & le persuade à peu près. Les Docteurs de Rome tachent d'anéantir ces preuves. Ils se donnent d'étranges mouvemens pour détourner ces caracteres de dessus de Rome. Mais premierement ils n'en fournissent aucune autre application raisonnable à quelque sujet, que ce puisse être. D'ailleurs les soupçons, les apparences, les probabilités, les ressemblances, tout tombe si directement sur Rome, qu'on ne peut point se défaire de cet objet, qui revient sans cesse saisir l'esprit.

prit. Il y a dans tout cela je ne sai quoi, qui frappe, & qui doit tout au moins embarrasser ceux, qui y font quelque reflexion. Ainsi comment accommoder cette idée de Cité Sainte avec la peinture Hideuse, que l'Ecriture nous fait de la grande Paillardie? Ne fait on pas d'ailleurs, quelles sont les impuretez, & les abominations de Rome moderne? Rome payenne n'y entendit jamais rien en comparaisons de tout, ce qui se fait aujourd'hui. Les relations, qui en viennent de fois à autre par les soins de plusieurs voyageurs curieux, ne la representent gueres sous l'idée de Sainte Cité.

Mais ce qu'Innocent XII. ajoûte, que cette prétendue Cité Sainte est illustre par la mémoire d'un nombre infini de Martyrs, & sur tout par le souvenir des bien heureux Apôtres, qui sont les Princes de l'Eglise, est une chose impie, & extravagante, s'il en fût jamais. Qui sont ces prétendus Martyrs, dont la Mémoire rend Rome illustre? Veut on parler des Catacombes, & des prétendus corps Saints, qu'on en tire continuellement pour repaître la folle dévotion, dont les Papes ont trouvé le secret d'infatuer leurs Peuples? Mais le Monde commence à revenir de la fausse prévention, où l'on a été longtemps à l'égard de ces Catacombes. On est presque généralement convaincu, que les Chrétiens n'ont pas été en état pendant la fureur de la persécution de construire ces grands edifices pour y conserver les corps de leurs Martyrs. Il faut donc tomber d'accord, que les prétendus Saints, qu'on en tire, quand on veut, ne sont dans la vérité que les Saints absolument imaginaires. Sur ce pied là cette prétendue mémoire des Martyrs ne seroit qu'une vision; tout à fait chimerique. On est convaincu désormais, que les Martyrs, dont Rome se vante tant, sont des Martyrs, qui pour la pluspart n'ont jamais été. Par exemple ils prétendent, que St. Pierre a souffert le Martyre à Rome. Cependant cela ne peut être prouvé par aucun argument raisonnable tiré de l'Histoire. Au contraire on y trouve plusieurs conjectures fort embarrassantes pour les faits. Elles font connoître, que ce qu'on dit de ces prétendus Martyrs est fort sujet à caution.

On ne repetera point, ce qui a été dit plus haut pour faire voir, que St. Pierre n'a jamais été à Rome. Mais enfin son prétendu Martyre souffert à Rome est incompatible avec ses supputations, & les hypothese ordinaires des Docteurs. Ils posent ordinairement, qu'il fût crucifié par les Ordres de Neron. Il y a de fots Legendaires, qui disent, qu'il voulut être crucifié la tête en bas,
par-

parce qu'il ne voulut pas être rendu semblable à son Maître. Comme si la maniere du supplice étoit au choix de ceux, qui y sont condamnés. Quoi qu'il en soit la supputation des années de St. Pierre doit être absolument fautive, où bien il n'aura point souffert sous l'Empire de Neron, mais sous Vespasien. Les Docteurs de Rome supposent ordinairement, que St. Pierre a tenu le siege de l'Orient pendant quatre ou cinq ans; qu'il a été Evêque d'Antioche pendant sept ans : qu'il a séjourné quelques années dans l'Asie mineure. Cela monte à pres de quinze ans. Ils ajoutent à cela, qu'il a été Evêque de Rome pendant vingt cinq ans. Ainsi voila quarante ans où environ depuis l'ascension du Seigneur. Cependant dans l'exacte supputation des Chronologues ordinaires joignant les Trente quatre ans de la vie du Seigneur avec les quarante, que l'on attribue à St. Pierre depuis l'ascension, cela monte ensemble à 73. ou 74. Selon ce conte la mort de St. Pierre ne peut être arrivée sous Neron, qui se tua lui même l'an 69. du Seigneur. Ainsi selon l'hypothese des Docteurs de Rome le Martyre de St. Pierre ne doit être arrivé que l'an 73. ou 74. du Seigneur, qui a été le 4 ou 5. de Vespasien. Voila un facheux Anachronisme pour fonder un Dogme comme celui de Rome sur l'Episcopat, & sur le Vicariat de St. Pierre, de même que sur son Martyre.

On fait bien, qu'Eusebe, & St. Jerome sur la foi de Tertullien, & de quelques autres Auteurs anciens ont dit, que St. Pierre avoit souffert le Martyre à Rome avec St. Paul, que St. Paul fut decapité, & que St. Pierre fut crucifié. Mais l'un & l'autre n'en ont parlé de la sorte que sur des temoignages incertains, dont on ne doit pas faire grand cas. D'ailleurs & l'un, & l'autre ont écrit en un temps, que les fables, & les erreurs commençoient déjà à se fourrer dans l'Eglise. On ne doit donc pas faire grand fonds sur des temoignages aussi peu sûrs, que le sont ceux, qu'on vient de toucher. Quoi qu'il en soit le Roman du prétendu Martyre de St. Pierre à Rome, où il fût, dit-on crucifié les pieds en haut sous Neron, est assez maliffu. Mais c'est tout autre chose encore des contes, que l'on fait des autres Martyrs. On n'en rapporte que des fables tres mal cousues, plus mal imaginées, sans aucun nœud, aiant des marques si sensibles de reprobation, & de fausseté, qu'il faut s'aveugler volontairement soi-même pour embrasser d'aussi grandes pauvretés, tant elles sont pleines de mensonges, & d'impostures. Quelle peut donc être la gloire,

gloire, que Rome peut tirer de ces Martyrs, dont l'Histoire paroît visiblement fausse, du moins suspecte, & par consequent extrêmement incertaine, & peu propre à rendre Rome illustre.

Mais dans le fonds, que font ces Martyrs pour rendre une Ville illustre? Qu'est-ce que tout cela dans la Religion Chrétienne? Cela est il de son genie? Si cela est, Rome païenne devoit être bien illustre. Il y est mort un nombre infini de Martyrs, qu'elle a sacrifiez à sa fureur. Quel avantage peuvent tirer des fideles de ce que des Martyrs sont morts à Rome dans des souffrances, & dans des tourmens effroïables? Que leur revient-il de la vuë des Lieux, où les Martyrs ont été déchirez par les bourreaux? Est-ce que la Religion Chrétienne si noble, si pure, si celeste, si divine demande d'aussi grandes bagatelles à ses Devots? Que la memoire des Martyrs soit glorieuse, qu'elle soit en benediction, tant qu'on voudra, parmi les fideles, qu'on en parle avec éloge pour celebrer la memoire de leur foi, de leur constance, de leur desinteressement du Sacrifice qu'ils ont fait genereusement de leur sang & de leur vie pour la gloire de Dieu, & pour l'interêt de la verité. A la bonne heure. La chose est juste, & peut servir à inspirer aux Chrétiens modernes les mêmes sentimens de vertu. Mais d'attacher la piété à visiter une Ville, que l'on pretend être illustre par la memoire de plusieurs Martyrs. Est-il possible, que le Christianisme ait pû tomber dans une aussi grande décadence, & que laissant tout ce qu'il a de grand, & de delicat, on l'ait avili jusques à obliger les Chrétiens à regarder les tombeaux des Martyrs, les lieux de leurs souffrances, leurs os, leurs reliques, mille fatras de pareille nature comme de veritables objets de devotion propres à mettre les Chrétiens en état de salut? Ce desordre est venu de la folle recherche, qu'on a faite de ce qui restoit de ces Heros de la verité, qui avoient scellé la Religion de leur sang. On songeoit à rendre leur memoire utile afin de porter les Chrétiens à les imiter. Mais les pensées humaines vont aisément de la devotion à la superstition & ensuite à l'Idolatrie. Ils aiment les choses sensibles, & s'y attachent facilement. C'est ainsi qu'ils se font illusion, & qu'ils se trompent par leur propre faute semblables en cela aux Israélites, qui vouloient, que l'on fit marcher des Dieux devant eux.

Mais il est vrai, que Rome est illustre par la Memoire d'un nombre infini de Martyrs, qu'elle a fait perir depuis plusieurs siecles. Elle a versé tant de sang. Elle a fait mourir tant de gens dans les feux, par

les gibets, par les rouës, par l'épée, par les Massacres effroyables. Qu'elle en a fait faire, qu'il est surprenant, qu'elle ne soit point encore assouvie. Tout cela ne s'est fait que parce que ces gens resistoient à ses erreurs abominables, à ses Idolatries, à la violente & injuste domination, qu'elle entreprenoit de s'établir sur les Consciéces. Le genie de Rome a toujours été farouché barbare, & sanguinaire. Elle fit perir huit cent mille Albigois de tout âge, de tout sexe, & de toute condition dans la guerre qu'elle appelle Sainte, & qu'elle leur fit autrefois sous la pretexte de l'Herésie. Elle n'a point cessé de faire paroître sa cruauté en mille rencontres pareilles. On fait quelle fut son inhumaine perfidie à l'égard de Jean Hus, & de Jérôme de Prague au Concile de Constance. Ce fut là, qu'elle passa cet horrible Decret, qu'on ne doit point garder la foi aux Heretiques. On n'a pas oublié le fameux Massacre de la Saint Bartholomi au mois d'Août 1572. à Paris, dont le Pape eût tant de joie, qu'il en fit faire trois Tableaux, sur lequel on écrivit, *Pomifex necem Coligny probat*. Le Pape approuve la mort de Coligni. On a des volumes épouvantables de l'Histoire des Martyrs, que Rome a fait égorger depuis plusieurs siècles. Voila quels sont les Martyrs, dont elle peut se vanter, & auxquels on peut joindre le nombre prodigieux de Croisez, qu'elle a fait perir dans les folles expedition de la Terre Sainte. Ce sont là les Martyrs de la foi, ou plutôt de la folle credulité de ses Devots. En quoi l'on voit sa perfidie ordinaire, ses barbaries, & ses cruantez abominables. Aussi est elle représentée dans l'Apocalypse comme *enivrée du sang des Martyrs*.

Il est presque inutile ici de faire observer l'autre extravagance qu'Innocent XII. ajoûte, quand il parle du souvenir des bien heureux Apôtres, qui sont les Princes de l'Eglise. Ce discours est si plein d'extravagance, que ce n'est pas la peine des'y arrester. Premièrement Rome n'a pas plus de privilege en cela que toutes autres Eglises Chrétiennes, qui ont été fondées par l'Evangile, que ces bien heureux Apôtres ont annoncé au monde. Ce n'est ni parce que ces Saints Hommes ont été en une Ville, ou qu'ils y ont souffert pour la verité, que ces lieux-là sont illustres. C'est parce que la Parole y a été recue, & que la foi de ceux, qui ont cru, a fait descendre ses graces & les benedictions du Ciel sur eux. Rome ne peut point s'attribuer le prerogative particulière à cet égard. Le Martyre de St. Pierre à Rome est assez incertain. Il n'en faut donc point parler ici. Pour St. Paul l'opinion courante est, qu'il

qu'il y a été décapité. Il étoit Bourgeois de Rome, & pouvoit appeler de tous les jugemens, qu'on rendoit contre lui, & relever son Appel par devant l'Empereur. Aussi l'opinion commune est que Neron devenu cruel & farouche l'envoia au supplice, peu de temps avant qu'il fût obligé de se poignarder lui-même. Mais il y a d'autres Villes, qui ont eu l'honneur de le voir aussi dans le Martyre. Il fut obligé de se sauver de nuit dans une Corbeille, dont on se servit pour le faire sortir d'Antioche, où les Juifs avoient conspiré contre lui pour le faire mourir. Il fût lapidé à Lycaonie, & traîné hors de la Ville comme mort. Il fût mis en prison, & fouetté à Philippes, Ville de Macedoine. On apprend par l'Histoire des Actes, ce qui lui arriva à Jérusalem. Ces lieux-là auroient à peu près autant de sujet de se glorifier de la Memoire de St. Paul, que la Ville de Rome. A quoi on doit ajoûter, que les vrais Chrétiens ne reconnoissent pour Prince & Seigneur que Jesus le Chef & le consommateur du salut. Ces Pontifes arrogans ne parlent de cette imaginaire Principauté des Apôtres, que pour se fournir une maniere de preuve propre à faire valoir l'injuste Domination, qu'ils ont usurpée dans l'Eglise. Voilà comment ils trompent le Monde par la fausseté perpetuelle de leurs suppositions, & par les reveries absurdes, dont ils repaissent les Chrétiens.

On passe par dessus le reste de cet Article, & par dessus le suivant, parce qu'on n'y trouve pas des choses fort importantes. On vient donc à l'endroit, où le Pape invite les Protestans de se rendre à Rome pour y gagner les pardons. On ne sauroit croire, combien il se donne de mouvemens pour rendre son discours tendre & touchant. Les expressions en sont fortes, & marquent la douleur, qu'il sent de leur séparation, & le desir ardent qu'il a de les voir rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine, laquelle il appelle leur Mere. Ce n'est qu'amour, qu'effusion de cœur, que larmes, que sanglots, que soupirs. Il semble qu'il soit tout penetré de charité pour ces prétendus errans. Si l'on vouloit éplucher tout son discours, on y trouveroit la matiere de plusieurs reflexions. Mais on veut abbreger. On se contentera donc de ces 3. observations que l'on croit suffisantes à cet égard.

La premiere est, que le Pape fait paroître quelque douceur, & quelque affection pour les Protestans, pendant que sous le Nom de son Fils aîné on les traite avec une barbarie, qui n'eût jamais de pareille.

Tout le Monde fait, quelle est la violence de la persecution moderne en France. Le Public en est instruit. On n'est pas obligé d'en faire le Tableau. Le Pape les embrasseroit volontiers avec des tendresses de Pere, pendant qu'on les accable sous la violence d'une contrainte inouïe jusques à ces derniers temps, dans laquelle on foule aux pieds toutes droïts divins & humains. Si du moins on les laissoit aller à Rome, peut être que ces grands objets de la Devotion du Jubilé seroient capables de faire impression sur eux. Au moins les bigots entêtez de leurs folles superstitions le doivent presumer ainsi. Mais c'est que les persecuteurs modernes ne pensent point à convertir de bonne foie les Protestans de France. Ils ne pensent qu'à contenter leurs passions violentes & facheuses d'avarice, & de cruauté. Le voiage de Rome leur ôteroit ces gens-là d'entre les mains. Cependant toute cette persecution n'abloûtit qu'à un brigandage, dans lequel on viole impunément toutes fortes de Loix, parce qu'on à la force en main. On expose la Religion à des profanations, qui devroient faire horreur aux Papistes zélez. On rend même l'Eglise Romaine odieuse à tous les Peuples du Monde. Et en effet s'ils se gouvernoient par des principes aussi sârouches que les persecuteurs, ils ne manqueroient pas des armes contr'eux, & de leur courrefus pour les exterminer comme des monstres furieux, dont il faut purger la terre, puis qu'ils ne font que mordre, & que déchirer.

Le Pape fait donc paroître ici des sentimens plus humains, que ces bourreaux, qui ne laissent pourtant pas de se dire Chrétiens. Cependant ce n'est au fonds qu'un faux semblant, & c'est ce qu'il faut observer ici en second lieu. Ces paroles sont une honteuse, & criminelle illusion. On diroit à l'ouïr, qu'il est tout pénétré de douleur, de ce que les Protestans se sont separez de sa communion, & qu'il ne tient pas à lui, que les vieux differens ne s'accomodent par une bonne Paix, qui puisse rétablir le calme, & la tranquillité dans l'Eglise. Cependant tous ce discours est faux & abusif. Il n'y eût jamais de plus grande imposture. Mais un mensonge ne coute rien à Rome. Ses deux caracteres naturels sont d'être menteuse, & meurtriere dès le commencement.

Tout le Monde fait, qu'elle a son Tribunal d'Inquisition établi en mille lieux differens, dont le Souverain Conseil est à Rome. Elle a encore sa Congregation de *Propaganda Fide*, pour la propagation de la Foi. Elle a ses émissaires, & ses satellites répandus par tout, les Moines

nes en general, & les Jesuites en particulier, qui sont rusez, violens, cruels, grands persecuteurs, gens absolument devoïez aux interêts & aux volontez des Papes. Ils en font un veu particulier. Tous ces gens là ne cessent de corner la Guerre contre les Protestans, de chercher tous les moïens possibles de les exterminer. Ils sont toujours prêts à tout entreprendre, & à tout executer contr'eux. On leur voit en effet exciter la fureur de Bigots zelcz, armer les habitans des Villes, & de la Campagne contre les Protestans, mettre tout à feu & à sang, où ils peuvent, & reduire les gens à la derniere extremité du desespoir, quoi que ces pauvres gens ne demandent que la jouïssance des Droits, que la Nature donne de servir Dieu selon les mouvemens de leur Conscience, & selon les Loix de l'Evangile. On les persecute pour cela. On les tourmente. On les traite avec une cruauté feroce, que rien n'est capable d'arrêter dans les Lieux, où le Papisme regne absolument. Dans les Lieux où les Protestans sont les Maîtres, il n'y a point de complots, point de conspirations, point de ruses, ni de stratagêmes, quels qu'ils soient, car ils n'ont horreur de rien, que ces scelerats n'emploient pour exister des soulevemens, & des rebellions contre les Souverains, & contre le Gouvernement, qui sont établis, pour y verser le sang à leur aise. C'est là le Genie, & le caractere naturel du Papisme.

Le Pape voit tout cela. Il le fait. Il en est instruit par tous les Generaux d'Ordre, qui lui rendent conte de tout ce qui se fait pour la propagation de la foi, & pour l'extirpation de l'Heretic, & des Heretiques. Il autorise toutes ces violences. Il expedie toutes les commissions, qui sont nécessaire, pour mettre tous ces émissaires de Satan en mouvement. Il est l'Autheur, il instigateur, & le promoteur de tous les funestes desseins. On les digere ordinairement en sa presence. C'est sur les plans qu'on en dresse devant lui, que ces ouvriers d'iniquité agissent ensuite pour l'execution des ces detestables projets. On fait, qu'elles sont les Tragedies horribles, que Rome a fait jouer de tout temps sur le Théâtre du Monde pour ses interêts. Tout retentit encore des cris, & des lamentations de gens, que les bourreaux tourmentent avec une rage infernale. C'est la l'ouvrage du Pape, qui est l'ame de toute cette grande Machine inventée pour la ruine du genre humain. Et cependant il vient impudemment inviter par sa Bulle tous les Protestans à se jeter entre ses bras, dans son sein, prêt à les embrasser, à les recevoir tendrement comme leur Pere. Ne faut-il pas a-

vouër, que l'on voit en cela le vray caractère de l'Antechrist, & qu'encore une fois *sa bouche profere de grandes choses, & des blasphêmes*, Apoc. 13. C'est le plus insolent de tous les blasphêmes en effet de prendre de tendres airs de charité, pendant que l'on persecute, que l'on tourmente, & qu'on massacre avec une inhumanité, dont Rome seule est capable dans son humeur farouche & barbare.

Si le Pape n'a point de part à ces violentes persecutions, s'il les condamne, s'il ne les approuve pas, qu'il les fasse cesser. Il le peut, il à la foudre de l'excommunication en main. Il en fera sans doute un bon usage, quand il la lancera sur les têtes criminelles de ceux, qui travaillent aux Conversions selon la Methode Romaine. Qu'il abolisse le Tribunal horrible & sanguinaire de l'Inquisition. Qu'il supprime le détestable Conseil *de propaganda Fide*, & tout ce qui sert ordinairement à toutes les entreprises qui se font en son nom sous les yeux, de son consentement, & par les Ordres exprés par ces infames & barbares persecuteurs. Alors on croira, qu'il souhaite avec quelque demonstration de sincerité le retour des Protestans dans son sein. Mais de bonne foi, comment accorder ces souhaits si tendres en apparence, avec ce qui se passe à la face du soleil. N'est-ce pas la plus grossieré, & la plus honteuse de toutes les impostures de parler d'une maniere, & d'agir d'une autre tout opposée? Est-ce là le caractère d'un vrai Pasteur, d'un Chef de l'Eglise, d'un prétendu Vicairé de Jesus Christ, successeur de St. Pierre? Ne voit-on pas dans tout ce procede, que Rome est toujours menteuse, cruelle, hypocrite, alterée de sang, qu'elle n'a aucun égard ni aux droits de Dieu, ni à ceux de la Religion, ni aux Loix de l'Humanité, qu'elle sacrifie tout à son orgueil, à son avarice, à la passion, qu'elle a de Dominer, de gourmander tout à sa fantaisie: qu'au reste elle est fiere, barbare, insolente, & sans pitié, capable des plus grandes violences pour soutenir sa grandeur, & ses interêts mondains. De bonne foi, comment accorder tout cela avec l'Esprit du Christianisme, & avec les loix de l'Evangile? Peut-on croire, que des gens animez de ces sentimens farouches soient Chrétiens.

La troisième observation se doit tirer de l'opiniatreté de Rome à conserver sa créances, son culte, sa tyrannie, & son infailibilité. Les Theologiens de Paul troisième, aiant consulté par ses Ordres sur l'état de l'Eglise, trouverent qu'il falloit la réformer & dans le Chef, & dans les membres. Tous les Princes, & tous les Peuples de l'Europe ébran-
lez

lez par les predications des Reformateurs prirent des Mesures pour remettre les choses dans leur état naturel. Ils firent examiner les Doctrines, & demanderent ensuite la réformation de plusieurs Articles de creance, & de pratique, pour la foi, pour les meurs, pour le service, & pour le Gouvernement de l'Eglise. Chacun sentoit la corruption, & le desordre. Chacun tachoit d'y remedier. On demandoit avec instance, qu'on rétablît les choses dans leur premiere pureté. Dans tout cela ils appuioient les plaintes, & les réquisitions des Protestans. Il étoit juste de les satisfaire. Les souhaits de plusieurs Nations meritoient bien sans doute, qu'on y eut égard.

On apprend pourtant de l'Histoire, que Rome employa tout ce qu'elle eut de credit, & d'adresse pour eluder le contrecoup de tous ces preparatifs, qu'on faisoit pour la Reformation, qui devoit sans doute lui être fatale. On l'a déjà dit. Rome est incompatible avec l'Evangile dans sa pureté. Elle ne pouvoit se résoudre à abaisser quoi que se soit de sa grandeur ni de son Autorité. Elle est trop jalouse de ses Droits usurpez pour en rien relacher. Elle prit donc des Mesures fines, & delicates pour tromper tout le Monde. Elle occupa les Princes, & les Peuples chez eux par des guetres civiles de Religion, & par des guerres, qu'elle excita d'ailleurs entre les Princes eux-mêmes, tout cela fournit à Rome le moien de se rendre la maitresse du Concile de Trente, qu'on avoit pretendu assembler contr'elle. Elle trouva de cette maniere le secret de se maintenir dans sa fausse possession. Elle fit decider tout à son avantage, & conserva dans l'Eglise toutes les erreurs, tous les faux cultes, & toute l'injuste domination, qu'elle s'est attribuée. Voilà comment ce Concile a gâté l'ouvrage de la Reformation. Voilà comment Rome en a empêché le bon effet. C'est ainsi, qu'elle a mis les affaires en état de n'être jamais reconciliées, parce que comme l'Apôtre ledit, *On n'accordera jamais Christ avec Belial.*

Le Pape ne peut pas ignorer, que les Protestans refusent de rentrer dans l'Eglise Romaine à cause de son Apostasie, de ses fausses Doctrines, & des cultes idolâtres & superstitieux, établis dans l'Eglise. Qu'il ôte donc la pierre de scandale, & alors il sera facile de travailler à une bonne réunion. Si le zele, & la charité chrétienne l'enflamment, comme il le temoigne, que n'ôte il tous ces horribles sujets d'achoppement qui blessent la Conscience des Protestans? Est-ce que leurs ames sont si peu considerables devant Dieu, qu'on ne doit avoir aucun égard à leurs remontrances? si le caprice, & l'entêtement les avoient
cnga-

engagez à se soulever contre Rome, auroient-ils perseveré si constamment, dans leur créance? Tant de maux & de persecutions n'auroient-ils pas enfin épuisé leur fermeté? N'ont-ils pas encore aujourd'hui le même zele pour leur Religion, & la même averfion contre la Religion Romaine, les mêmes sujets de scandale, ne subsistent-ils pas toujours dans toute leur force? Il s'agit d'une affaire trop importante, & trop capitale pour être traitée negligemment, & par préjugé: Il faut la manier avec zele en sacrifiant tous les interêts mondains à la gloire de Dieu, & au salut de l'Eglise. On ne peut jamais prescrire contre la verité. Une fausse antiquité ne donne aucun droit. Une possession sans titre, & même contre un titre authentique, & divin, n'est d'aucune valeur. La Religion doit toujours être absolument conforme, à ce que le Seigneur en a réglé *dés le Commencement*. On ne peut pas nier, qu'il ne soit au moins fort possible, qu'il se soit introduit des erreurs & de faux cultes dans l'Eglise. Que l'on compare la Doctrine Romaine avec l'Ecriture, on ne pourra pas désconvenir, qu'elle ne paroisse opposée à cette regle de verité émanée de Dieu même.

Il ne faut point s'opiniâtrer injustement à soutenir des Dogmes, dont on fait voir assez probablement la nouveauté. Quand les Docteurs de Rome voudront mettre la main sur la Conscience, & parler en sincerité comme devant Dieu, ils avouèront, qu'ils sont bien empêchez à accorder leurs Dogmes avec l'Ecriture, & qu'ils ne savent souvent, comment se dépêtrer des objections des Protestans. Ils s'épuisent en subtilités d'Ecole. Mais ils sentent bien, qu'ils ne font que les eluder, & qu'ils n'y répondent pas. Ne voit-on pas que Bellarmin, qui gagna autrefois la Pourpre Cardinale par son grand ouvrage de Controverse, ayant soutenu par tous les moyens possibles, la Doctrine de son Eglise sur la Justification par les œuvres conclut pourtant à la fin que le plus sur est de mettre sa confiance dans la misericorde de Dieu? Voilà un bel aveu de la verité, que son cœur arrache de sa plume, malgré les vaines subtilitez de son esprit. On voit aussi, que les Docteurs modernes ne se soutiennent que par une tradition imaginaire, laquelle ils ne peuvent prouver, & par de fausses, & de prétendues difficultez, qu'ils font contre le système ordinaire des Protestans le malheur est, que cet amas de difficultez tombe directement sur l'Ecriture sainte, dont l'Autorité est accablée, anéantie même par ces faux Docteurs, en tant qu'en eux est. Cela jette les hommes dans le libertinisme, dans l'indifference des Religions, dans le vice, dans le mépris

pris de Dieu, dans un véritable Athéisme. Terrible effet de l'obstination de Rome à ne vouloir pas démordre de ses abominables erreurs.

Après toutes ces observations, qui sont justes, & bien fondées, ne faut-il pas avouer, qu'il est ridicule au dernier point d'inviter les Protestans à rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine, & de témoigner, qu'on souhaite avec ardeur, & qu'on demande même leur retour avec beaucoup de larmes, & de sanglots ? Cependant on laisse subsister toutes les erreurs, tous les faux cultes, toute la tyrannie dans toute leur force. Il y a long-tems, qu'on en a fourni des preuves tout au moins fort probables. La voix, qui a crié aux Protestans, *sortez de Babylon, mon Peuple*, leur crie encore aujourd'hui de n'y point rentrer. Les choses sont dans un état de corruption plus grand que jamais. Ils ne veulent point *participer à ses pechez, de peur de participer à ses plaies*. L'intérêt d'une Domination injustement établie, & faussement usurpée ne doit pas empêcher le Monde de donner gloire à Dieu. Faut-il, que la considération d'un vieux Prêtre empêche la vérité de rentrer dans ses Droits ? N'est-il pas du devoir des Chrétiens de sacrifier tout à la gloire de Dieu, & à l'Intérêt de sa vérité ? Le Pape, & ses suppôts continuent plus que jamais à maintenir toutes les erreurs, qu'on a malheureusement introduites dans l'Eglise. Si Rome continue à s'obstiner, enfin pourtant sa mesure sera comblée ; & cette Babylone sera détruite. Elle recevra le salaire de ses abominations, & de ses iniquitez.

Au reste chacun sent la pesanteur du joug, que Rome a mis sur les épaules de ses Dévots. Les Princes en sont incommodés, & les Peuples gemissent sous le fardeau. Que ne brisent-ils ce joug injuste, & tyrannique faussement usurpé ? N'est-ce pas une chose criante, que les Princes soient embarrassés dans leur Gouvernement par un vieux Prêtre, qui a ses espions dans leurs Cours, par le moyen dequels il traverse toutes les bonnes résolutions, qu'ils peuvent prendre pour le bien de leurs Etats, quand elles ne s'accroissent pas avec ses intérêts, ou avec son caprice ? Les Peuples ne sont-ils pas épuisés par ce nombre infini de Moines, ces ventres paresseux, qu'il faut nourrir ? N'est-ce pas une chose horrible de voir l'Eglise, & ses Prélats vivre dans l'opulence, dans la mollesse, dans le Luxe, se croiant exemts des Charges ordinaires de l'Etat, pendant que les pauvres sujets en supportent tout le fardeau ? Quoi donc toute la terre souffrira : Le salut même des Chrétiens sera en danger, par ce qu'on ne voudra démordre

dre de rien pour conserver un grand Clergé, fier, orgueilleux, vivant scandaleusement, inutile dans le fonds pour les trois quarts & demi, accompagné d'ailleurs d'un nombre effroyable de fainéans, qui ne s'occupent continuellement qu'à plonger l'Eglise dans le fanatisme, & dans l'illusion?

Il faut avouer, que tout cela tient du prodige, & qu'il est injuste après cela d'appeler, de chercher, d'inviter les gens, que l'on croit devoiez, à revenir dans le sein de l'Eglise. Jamais les Protestans n'obeiront à la voix de ce faux Pasteur, de ce Père de seduction. Il faudroit sortir du sein de l'Eglise Chrétienne pour se jeter entre les bras d'une Marâtre cruelle & dénaturée, qui veut les faire boire *dans la coupe de ses empoisonnemens*. Rome est la funeste cause de toutes les Heresies horribles, qui regnent dans son sein, & du schisme qui divise encore les Chrétiens. Qu'elle rougisse enfin de ses impudicitez spirituelles, & qu'elle donne gloire à Dieu.

Après avoir ainsi parlé aux Protestans; il s'adresse à tous les Ecclesiastiques, qui le reconnoissent pour Chef de l'Eglise. Il les exhorte à préparer les Peuples à la celebration du Jubilé, & les presse de les amener eux mêmes à Rome pour y gagner les pardons. Ces exhortations paroissent des pieces hors d'œuvre, & ne semblent pas fort nécessaires. A dire les choses, comme elles sont, les Prélats ont accoutumé de mener une vie fort délicate dans leurs Dioceses. Ils y possèdent de riches benefices, qui leur fournissent toutes les commoditez imaginables pour l'aïse de la vie. Là ils s'endorment dans une grande mollesse, & pensent tres-peu au salut de leurs Peuples. Ils n'ont donc garde de se mettre à leur tête pour s'exposer à la fatigue d'un long, & penible voiage dans le dessein de conduire leurs Peuples entre les bras du Pape. Ils se contentent de faire eux mêmes les petits Papes dans leurs Dioceses sans se mettre en peine, de ce qui se fait à Rome. Ils ne paroissent pas assez persuadez de la verité de leur Religion, ni de tout ce qu'on leur promet dans ce Jubilé pour se donner la peine de gagner les indulgences. Ainsi il est certain que toutes ces belles, & pathetiques exhortations ne sont bonnes qu'à remplir la Bulle. Le Pape fait bien lui même, que ce sont là des paroles perdues. Il n'ignore pas, que les Prélats regardent sa Primauté d'Ordre, & de Jurisdiction avec envie. Ils se croient ses égaux, & ne sont soumis à son Autorité que par force. Cependant il est en je ne sai quelle possession de pouvoir, qu'il ne veut pas perdre. Il se conserve donc son droit imaginaire,

com-

comme il peut; C'est dans cette vûe, que comme Pasteur universel, tel qu'il se dit ordinairement, il leur adresse plusieurs graves exhortations, tirées de l'Écriture, comme si en effet il brûloit de zele & d'ardeur pour la gloire de Dieu, & pour le salut des fideles. Cependant tout cela est illusoire dans le fonds. Le Pape ne pense effectivement qu'à attirer les Peuples, & qu'à remplir les coffres en abusant, comme il fait, de l'ignorance, & de la simplicité des hommes. Pour les Prélats ils demeurent tranquilles dans leurs Palais, & jouissent paisiblement de leurs grands revenus sans se tourmenter d'autre chose que de vivre dans le luxe, & dans la délicatesse.

Après avoir parlé aux Prélats il s'adresse à l'Empereur, aux Rois, & aux Princes. Son exhortation a toujours le même caractère ridicule, & insolent. Est-ce qu'il espère, qu'il les verra à ses pieds lui rendre leurs hommages, & lui offrir les services, que l'orgueil de ses Prédecesseurs leur a imposé, de tenir la bride, & l'étrier, lors qu'il veut monter sur la Mule pour se promener par les rues de Rome? Il faut avouer, que c'est là le dernier degré d'impudence à un vieux Prélat décrépît, & souvent d'une obscure naissance, élevé par caprice à une dignité purement imaginaire, qui n'a point d'autre fondement que l'opinion des hommes, point d'autre Titre que l'Arrogance, & l'Usurpation des Papes, des'élèver ainsi au dessus de ce qu'il y a de grand, & de considérable dans le Monde. Est-ce que les Princes sont insensibles à leurs Droits pour se laisser fouler aux pieds par ces insolens Pontifes? Ne verra-t-on jamais Babylone abbaissée dans la poudre de son néant? Le tems viendra, qu'elle recevra le salaire de toutes ses iniquitez.

Au reste les exhortations, qu'il leur adresse en faveur des Pélerins, est une assez plaisante chose. Que ne laisse-t-il les gens en repos chez eux, sans les en faire sortir par de fausses, & trompeuses promesses. Est-il de son prétendu caractère de Père des Chrétiens, & de Pasteur universel de les engager dans un long, & fatigant voiage, qui les expose à une infinité surprenante de dangers, & qui par dessus tout les oblige à des frais immenses? Combien de peines, de soins, de tourmens, & de dépenses ne leur épargneroit il point, s'il vouloit faire ce qu'il pourroit naturellement? Que ne leur permet-il de gagner les pardons chez eux? Ils y seroient tout aussi bons qu'à Rome, qui n'a point plus de privilege pour cela, que les autres lieux de l'Europe, par ce qu'ils sont tous égaux à cet égard. Où a-t-on trouvé, que les par-

dons se pouvoient gagner à Rome plutôt qu'ailleurs? En tout cas cela n'est point du tout du genie de l'Evangile. La grace n'est attachée ni aux lieux, ni aux tems, ni aux personnes. L'Esprit de Christ, qui en est la source éternelle, souffle où il veut, quand il veut, & comme il veut. Son activité salutaire ne dépend point des hommes. On a bien vu autrefois, que le St. Esprit descendoit sur les nouveaux Convertis à la parole des Apôtres, quand ils leur imposoient les mains. Aujourd'hui les dons miraculeux ont cessé, & l'on ne voit plus, que les choses se fassent comme dans le tems de la fondation de l'Eglise. Ainsi la grace agit, & se déploie par tout, où il y a des adorateurs, qui servent le Père en esprit, & en verité.

L'Infame avarice des Papes ne leur permet pas d'en user avec tant de charité. l'Eglise Romaine est accoutumée de s'engraisser du sang du pauvre Peuple. Son Chef, comme les autres Ecclesiastiques, est avide de richesses. Il faut qu'il pille, & qu'il vole pour enrichir ses Neveux, & ses Créatures. Voila quel est le pretendu vicair de Jesus Christ, & le successeur imaginaire de S. Pierre. Il faut avouër, que le Monde est bien aveugle, & bien insensé, de se laisser surprendre aux artifices grossiers, & interessez des Papes. Est-il possible, que les Princes souffrent, que ces vieux Barbons abusent de la credulité des Peuples, qu'ils épuisent leurs sujets par mille moiens frauduleux, & qu'ils s'engraissent ainsi aux dépens des pauvres? Ne rompront-ils jamais le charme, qui les tient de la sorte enchaînez sous le pouvoir de la Bête? *Mais elle sera prise un jour avec son faux Prophete, & ils seront jetez tous deux dans l'ctang ardent de feu, & de soufre.*

On n'a plus qu'un mot à dire sur la clôture de cette Bulle. Le Pape menace de l'indignation de Dieu tout puissant, & des saints Apôtres Pierre, & Paul, tous ceux, qui oseront biffer cette Bulle pour l'annuler, & pour s'opposer à son effet. Il finit, comme il avoit commencé. De l'orgueil, & de la présomption ridicule par tout. Ne dirait-on pas qu'il est le Maître du Ciel, & de la terre, qu'il a les clefs de la vie, & de la mort, du Paradis, & de l'enfer entre les mains? Voila comme il comble la mesure de son insupportable fierté. Ces faux Pasteurs ne se contentent pas de s'attribuer des Droits, qui ne leur appartiennent point. Ils joignent toujours le sacrilege à leurs autres crimes. Ils mettent de simples hommes en parallèle avec Dieu. Ils prétendent, que Dieu vangera le mépris, qu'on pourroit faire de leur Authorité. Comment peuvent ils se remplir d'une pensée aussi extravagante.

gante? Ils ruinent la Religion Chrétienne de fonds en comble. Ils sont les ennemis de Dieu, de son Christ, de sa verité. Ne doit-on pas s'attendre plutôt à voir descendre le Seigneur Jesus sur les nuées pour ruiner l'empire de l'Antechrist par la clarté de son avènement? Alors ceux, qui haïssent la grande Paillardie, la rendront nue, & desolée; Ils mangeront sa chair, & la brûleront au feu. C'est ce que les fideles attendent de la vengeance du Ciel, se fondans en cela sur les paroles du saint Esprit Apoc. 17. *Les plaies de Babylon viendront en un jour avec le deuil, la mort, & la famine. Elle sera donc entièrement consumée par le feu. Car le Seigneur est le Dieu fort, qui la jugera.* C'est ce qui console les enfans de Dieu pendant les jours de leur fâcheux pèlerinage sur la terre. Ils y sont exposez à de violentes secousses par les fureurs de Babylon. Mais ils la verront tomber dans l'effroyable désolation, que la Justice de Dieu lui prépare pour la punir de toutes ses iniquitez. Pour eux, ils entreront dans le grand, & éternel Jubilé, qui les mettra dans la possession de la Canaan céleste, & qui les introduira dans la gloire du Paradis.

Voilà quelles sont les considérations, qu'on vouloit faire sur la Bulle, & sur le Jubilé même, qu'elle publie. On auroit pû les étendre aisément, & en faire un Traité plus ample. Mais on a cru, que ce qu'on a dit, suffisoit pour la satisfaction du Lecteur, qui d'ailleurs aura quelque plaisir de voir ce petit ouvrage enrichi de toutes les choses, qui pouvoient le divertir en l'instruisant.

Qu'Innocent XII avoit publié sa Bulle, pour l'Indiction du Jubilé séculaire, que l'on a célébré pendant l'année 1700. Ce Pontife étoit malade, quand il en falut faire l'ouverture, comme on l'a remarqué. C'est pour cela, que la ceremonie en a été faite par le Cardinal de Bouillon en qualité de Sous-Dojen des Cardinaux. Innocent XII. n'a pu voir la clôture de cette grande fête, ni fermer lui même le Jubilé. Il mourut le 27 de Septembre dernier après avoir inutilement employé, tout ce que la Médecine pouvoit fournir de plus exquis pour la prolongation de ses jours.

Ainsi son Successeur Jean François Albani, sous le nom de Clement XI. a eu le plaisir de fermer la fameuse porte du Jubilé avec toutes les ceremonies, qui se pratiquent dans ces occasions.

On a crû, que puis qu'on avoit donné toutes les Medailles des Jubilez qui se sont celebrez jusques à present dans l'Eglise Romaine, on devoit marquer tous ces événemens par des Medailles qui les

Considerations sur la Bulle du Pape
 missent devant les yeux du Lecteur. On voit donc ici d'abord la
 Medaille d'Innocent XII., avec sa legende ordinaire,

INNOCENTIUS XII. PONTIFEX MAXIMUS.

Innocent XII. Souverain Pontife.



Revers.

L'on voit le Pape mourant dans son lit avec ces paroles,

SIC

SIC TRANSIT GLORIA MUNDI.

C'est ainsi que la Gloire du Monde passe.

Dans l'exergue 27. Sept. M. DCC.

Dans le second Revers on voit l'Eglise de St. Pierre avec les Obelisques & les autres Ornemens, dont la Place est ornée. Au dessus de cette Eglise on voit les rayons du soleil, qui la viennent éclairer, & au milieu une colombe, qui porte un rameau d'olive dans son bec, avec ces mots pour legende,

JUBILAT EX ARCA.

Elle apporte la joie de l'Arche.

Dans l'exergue

SEDE VACANTE MDCC.

Toutes ces figures, & ces inscriptions veulent dire, que l'Eglise destituée de son Chef visible par la mort d'Innocent XII. ne laisse pas d'être éclairée de sa lumiere ordinaire, puis que le soleil répand ses rajons directement sur elle; Par ce moien la joie des indulgences, que les fideles obtiennent, leur vient immédiatement du Ciel même. C'est ce qui leur est marqué en particulier par ce rameau d'olive, qui est le symbole ordinaire de la Paix, & par ces paroles, *Jubilat ex Arca*. La joie, & la Paix sont répandues sur l'Eglise par les soins de Dieu même, quoi que l'Eglise soit sans chef, ce qui est représenté par ces paroles de l'Exergue *sede vacante* 1700. pendant la vacance du siege 1700.

Le Quatrième Revers représente la ceremonie des funerailles faites dans l'Eglise de St. Pierre à Innocent XII. Vous voyez au dedans de cette Eglise le Mausolée, que l'on a dressé pour cette ceremonie. Dans l'exergue on lit ces paroles.

INNOCENTII XII P. M. FUNUS MDCC.

Les funerailles d'Innoent XII. MDCC.

Voici l'Epitaphe qui a été mis sur le Tombeau de ce Pontife. L'Au-
theu

theur nous fait entendre, que ce Pape a méprisé les biens de la terre ; & qu'il ne s'en étoit réservé que tres-peu pour lui ; qu'aucun deses Neveux n'en avoit profité ; qu'il ne les avoit destinez que pour les pauvres. A quoi il ajoûte, qu'il avoit vécu pour faire présent du Ciel à tout le monde en ouvrant le Jubilé, & qu'il est mort afin de ne le pas fermer. Le voici

INNOCENTIO DUODECIMO, PONTIFICI
OPTIMO MAXIMO.

*Qui ex Terra,
Sibi pauca, suis nihil, egenis omnia,
Ut Cælum quoque mundo elargiretur
Vixit, dum Jubilæum apperuit:
Extinctus est, ne clauderet.*

A la memoire d'Innocent XII. Souverain Pontife tres-bon,
tres-grand.

*Qui n'a possédé que tres-peu des biens de ce Monde, qui n'a rien donné
à ses Neveux, & qui a distribué tout aux pauvres. Il a assez vécu
pour ouvrir le Jubilé. Mais il est mort pour ne
le point fermer.*

Après que les obseques de ce Pape ont été achevées selon la coûtume ordinaire, les Cardinaux son entrez dans le Conclave, où après avoir été enfermez pendant près de deux mois ils ont enfin nommé pour lui succeder Jean François Albani natif de la Duché d'Urbain, âgé d'environ cinquante & deux ans, lequel a pris le nom de Clement XI. a cause de la fête de ce Saint, qui se celebroit le jour, qu'il fut élevé au Pontificat.

On ne s'arrêtera pas ici à chercher les raisons, pour lesquelles les Cardinaux se sont avisez de choisir un Pape aussi jeune. On fait qu'ordinairement on n'appelle, que des vieillards presque décrépits à cette dignité. Cela n'est pas du sujet, dont on traite ici. On dira seulement, que la révolution arrivée subitement dans l'Europe par la mort de Charles Second Roi d'Espagne, dernier Prince de la Maison d'Autriche de la Branche de Charles Quint,

Quint, a changé la face de toutes les affaires de l'Europe. Il appelle par son Testament le Duc d'Anjou second Fils du Dauphin de France à lui succéder dans ce grand & vaste Roiaume. Cet événement inopiné a mis le conclave en mouvement ; & l'a obligé à nommer un Pape beaucoup plutôt selon toutes les apparences, qu'il n'eut fait.

On ne peut point douter, que les différentes factions des Cardinaux, aussi-bien que les divers interêts des Peuples de l'Europe, n'eussent tiré la chose en longueur. Il eut été fort difficile d'accorder tant de parties opposées en si peu de tems. Il faisoit unir quarante voix pour la nomination d'un Pape, ce qui ne se pouvoit faire qu'avec beaucoup de peine. Mais il y a lieu de croire, que la faction des zelez conduite par le Cardinal Negroni, Prélat severe, & ardent pour ce qu'il appelle le bien public, l'a emporté dans le Conclave, c'est, ce qui fait, qu'on a choisi pour Souverain Pontife un homme encôre assez jeune, mais qui est vigoureux, habile, & consommé dans les affaires. Il est certain en effet, que Rome a besoin d'un homme capable de soutenir ses interêts dans une conjoncture aussi délicate que celle, où toute l'Europe se trouve aujourd'hui.

Avant que de rapporter la cloture du Jubilé, nous ferons la description de la Cérémonie du couronnement, qui fut fait le lendemain de la Fête de la conception de la Vierge. Le Pape accompagné du Sacré Collège, des Prélats, des Princes & de quantité d'autres personnes de qualité se rendit à l'Eglise de Saint Pierre, & étant monté sur le Trône qui lui avoit été préparé, le Cardinal Charles Barberin Archiprêtre lui presenta les Clefs, après quoi tous les Chanoines de cette Basilique baisèrent les pieds de sa sainteté. Ensuite le Pape fut porté dans la Chapelle Gregorienne, où l'on dit les oraisons préparatoires pour la Messe, qui fut chantée en Latin & en Grec à l'Autel des saints Apôtres. La messe étant finie, S. S. passa dans la loge, & s'étant assise dans la chaire Pontificale, le Cardinal Astalli Diacre Assistant ôta la mitre de dessus la tête du Pape, & le Cardinal Pamfile premier Diacre mit à la place la Thiare, disant, *Recevez cette triple Couronne, & sachez que vous êtes le Père des Princes, le Dominateur de tous les Rois du monde, & le Vicaire de N. S. J. Christ, à qui appartient honneur & gloire aux siècles des siècles, amen.*

Voilà pousser l'impieré jusqu'au bout, ce qui fait voir ce que c'est que ce prétendu Père de l'Eglise. Après tout cela, le Pape donna la bénédiction au Peuple, & publia les Indulgences. Le Couronnement se fit au bruit du Canon ; & de toute la mousqueterie, & cette cérémonie ne finit qu'à deux heures après midi.

Ce nouveau Pape vient de fermer le Jubilé, qu'Innocent XII. avoit ouvert. Il tirera même tout le profit de cette grande fête, que l'orgueil & l'avarice de Boniface VIII. avoient introduite dans l'Eglise, & que ses Successeurs y ont conservée pour leur avantage particulier, en se maintenant & dans les richesses, & dans l'autorité qu'ils ont usurpée dans l'Eglise au préjudice de la Religion Chrétienne. Voici les medailles, que l'on a frappées pour & contre cette grande Fête. La premiere nous presente ce Pontife en buste, avec la legende ordinaire,

CLEMENS XI. PONTIF. MAX.

Clement XI. souverain Pontife.



Dans le Revers, l'on voit la Cérémonie de le fermeture de la Porte Sainte. Les ouvriers travaillent à la maçonner en présence du Pape, qui tient les Clefs de St. Pierre à la main, accompagné de tous les Cardinaux & Pélerins : on lit cette inscription à l'entour,

JUBILÆO CLAUSO A CLEMENTE XI.

Le Jubilé fermé par Clement XI.

Dans l'Exergue

M. D. C. C.

Dans le troisième Revers l'on voit un grand concours de Pélerins, qui regardent la Porte Sainte fermée. Chacun resserre sa bourse, & l'on voit le Pape & son Clergé, qui s'en retournent en disant ces paroles aux Pélerins,

GARDEZ EN POUR UNE AUTRE FOIS.

Dans l'Exergue

M. D. C. C.

Le quatrième Revers représente une grande quantité de Pélerins, qui s'en retournent, les uns d'un côté, les autres d'un autre, & l'on voit sortir de leur poche de la fumée, ce qui nous fait entendre comme l'inscription, qui est autour, nous en avertit, quelle est la tromperie du Jubilé,

ILS NE REMPORSENT QUE DE LA
FUMÉE.

Dans l'Exergue

M. D. C. C. I.

Toutes ces medailles nous font connoître les grands abus de l'Eglise Romaine. C'est ainsi que cette grande Fête a fini, & que Clement XI. a achevé le Jubilé. Innocent XII. l'avoit publié par sa Bulle & on l'a célébré
pen.

pendant tout le cours de cette année avec toutes les Cérémonies pompeuses, dont les Papes ont accompagné cette vaine & fausse Fête. Ils l'ont introduite dans l'Eglise pour contenter leur prodigieuse avarice, & leur ambition démesurée en trompant le monde Chrétien par les promesses illusoires d'un pardon, qu'ils ne sont pas capables de faire obtenir. Toutes ces fourberies nous sont fort bien représentées dans la Planche du Titre de cet ouvrage, où l'on voit le Pape habillé Pontificalement; Il tient dans sa main droite les Clefs du Ciel. Il s'appuie sur les Conciles, qui ont confirmé l'institution de cette Fête, & il remplit par ses promesses illusoires sa bourse, qui est posée devant lui. Il étale aux yeux des spectateurs sa caisse de Reliques Saintes. Dans l'autre main il tient un masque pour marquer ses tromperies. Il reçoit dans un Cornet d'abondance l'argent qu'on lui offre par l'ignorance des Peuples, lesquels avec leurs oreilles d'âne & tous leurs ornements ne reçoivent que des indulgences plenières, choses purement imaginaires, pour toutes les richesses qu'ils donnent. Pendant cela le Pape foule aux pieds le monde Chrétien. L'on voit dans l'éloignement le Vatican, le Château St. Ange avec les obelisques, & derrière le Pape les Cardinaux qui le suivent. Voilà en abrégé le portrait des Papes & de leur grande Fête du Jubilé.

F I N.

I N D I C E

D E S

MATIERES & des PLANCHES.

Contenuës dans cet Ouvrage.

P lanche de la Cerémonie de l'ouverture.	Pag. 1
Indiction du Jubilé Universel de l'année sainte 1700.	idem.
Considérations sur la Bulle du Pape 2 ^e Innocent XII. pour l'indiction du Jubilé.	17
Considérations générales & préliminaires sur la Bulle d'Innocent XII.	21
Planches des Medailles pour l'institution du Jubilé par Boniface 8.	29
Planche de la Medaille, ou l'on voit l'Empereur Theodose reçu à la Paix de l'Eglise par St. Ambroise.	43
Planche des Medailles de la cérémonie de l'ouverture & cloture du premier Jubilé par Boniface 8.	57
Planche des Medailles de la seconde ouverture du second Jubilé par Clement 6.	59
Planches de Medailles de Gregoire 9. pour abréger le tems de la celebration du Jubilé.	61
Planche des Medailles de la troisieme ouverture & cloture du Jubilé par Boniface 9.	62
Planche des Medailles de la quatrieme ouverture & cloture du Jubilé par Nicolas 5.	63
Planche de la Medaille de Paul 2. publiant sa Bulle pour abréger le tems du Jubilé.	65
Planches des Medailles de la cinquieme ouverture & fermeture du Jubilé par Sixte 4.	66
Planche des Medailles de la sixieme ouverture & cloture du Jubilé par Alexandre 6.	68
Planches de la Medaille de la septieme ouverture du Jubilé par Clement 7.	70
Planche des Medailles de Paul 3. de la publication du 8. Jubilé. Il mourut avant que de le celebrer.	71
Planche des Medailles du huitieme Jubilé & de sa cloture par St. Jules 3.	73
Planche des Medailles de la neuvieme ouverture & cloture du Jubilé par Gregoire 13.	77, 78, 79, 80
Planche des Medailles de la dixieme ouverture & cloture du Jubilé par Clement 8.	85
	86, 87, 88 plun-

Indice des Matieres & des Planches.

Planche des Medailles de l'onzième ouverture & cloture du Jubilé par Urbain 8.	89
Planche des Medailles de la douzième ouverture & cloture par Innoc. 10.	91, 92, 93
Planche des Medailles de la treizième ouverture par Clement 10.	95, 96, 97, 98, 99. Il fut fermé par le Cardinal Portocarrero.
Planche des Medailles de la quatorzième publication du Jubilé par Innocent 12.	103
L'Ouverture de ce Jubilé par le Cardinal de Buillon.	109, 110, 111, 112, 113, 114, 115
Planche de la marche de la Cérémonie du Jubilé.	117.
Planche de la Ville de Rome.	119
Cérémonies observées à l'ouverture du Jubilé.	120
Planche de la Cérémonie observée à l'ouverture.	121
Planche du Château St. Ange.	121 No. 1
Planche de l'Eglise St. Pierre.	121 N. 2
Planche de l'Eglise St. Paul.	121 No. 3
Planche de l'Eglise St. Jean de Latran.	121 No. 4
Planche de l'Eglise de Sainte Marie Majeure.	121 No. 5
Planche de la colonne de Trajan.	121 No. 6
Planche de l'autre face de cette colonne.	121 No. 7
Planche des Obelisks.	121 No. 8
Planche de l'autre face.	121 No. 9
Planche du Pantheon.	121 No. 10
Planche de la cérémonie pour l'ouverture.	122
Considerations particulieres sur la Bulle du Jubilé publié par Innocent 12.	126
Planche de la Medaille de Philippe le Bel Roi de France, qui fait arrêter prisonnier le Pape Boniface 8. à Anagni.	129
Planche des Medailles de Wiclef & de Hierome de Prague.	133
Planche de la Medaille de Jean Hus.	135
Planche de quelques Medailles frappées pour le different de la franchise des Quartiers, & des affaires du Clergé en 1682. contre Innocent XI. pag. 171. Dans la même planche on voit la Medaille d'Alexandre 8, qui reçoit le Clergé de France, lequel revoke l'Acte qu'il avoit passé en 1682. contre le Pape Innocent XI.	171
Planche de la Medaille de Inle 11. Revers, l'excommunication, qu'il lance contre Louis 12.	188
Sur la même planche, on voit l'Ecu d'or, que Louis 12. fit fraper contre le Pape, où il menace de détruire le nom de Babylon.	188
Sur la même planche on voit la Medaille de Ferdinand Roi d'Espagne qui s'empare de la Navarre.	188
Planche de la Medaille d'Adrian 6. Revers on le voit mourant de poison.	192
Sur la même planche se trouve la Medaille de Sixte 5. qui excommunie Henri Roi de Navarre & Henri Prince de Condé son Consm.	192
Planche des Medailles frappée sur la mort d'Innocent 12. & de son Mansolée.	222
Planche des Medailles de la cloture du Jubilé par Clement XI.	

E R R A T A.

PAge 9. ligne 29. après Catholique il faut mettre un point, & ajouter que
 p. 21. ligne pénultième après pouvoient mettez rien. p. 47. ligne 19. après
 directement ajoutez par eux mêmes, ou p. 55. ligne dernière après Clement met-
 tez VI. p. 82. ligne 4. effacez l'Ange destructeur, & mettez la tuerie des Hu-
 guenois p. 82. ligne 21. en lisez est p. 83. ligne penult. du mettez de p. 84. ligne 6
 mettez ces Medailles p. 92. ligne 19. proche mettez pioche ligne 15. après permi-
 rent mettez pas p. 102. ligne 1. effacez à la fonction p. 105. ligne 27. Il mettez Elle
 de même ligne 29. p. 110. ligne 15. mettez croisées p. 113 ligne 6. Clement met-
 tez Innocens l. 7. Innocent. p. 121. l. 15. après trois mettez Chanoines l. 23. corri-
 gez, & mettez qui les portèrent eux mêmes p. 124. l. 23. mettez d'impertinences.
 p. 27. l. 4. mett. exercent p. 132. après n'étoit mettez publié l. penult. suit mettez fait
 l. 31. sépare mettez s'égare p. 144. l. 30. plains mettez plaintes, & effacez & p. 148. l.
 24. après donc mettez par des p. 150. l. 27. mettez d'exciter ibidem. mettez laissez
 p. 151. l. 10. l'avoit mettez de voir p. 153. l. 1. après tiere mettez par p. 159. l. 7
 après car mettez en p. 160. l. 16. après Prédecesseurs mettez ont fourré p. 164.
 l. 9. mettez premièrement p. 165. l. 35. après une mettez infigne p. 166. l. 14.
 mettez Monachales p. 169. l. penult. lisez qu'adoucir p. 173. l. 21. X. mettez
 VIII. p. 175. l. 2. après autres mettez lettres écrites p. 183. l. 28. après leur a-
 joutez droit de faire p. 184. l. 19. effacez exprés & le mettez dans la 20. après
 précis p. 186. l. 1. après donc mettez de s'attribuër p. 189. l. dernière de corrigez
 & p. 190. l. 3. après & mettez qui, & aul. de ce mettez son p. 193 l. 11. mettez
 Souverain l. 17. après succeda mettez a p. 194. l. 34. après defait mettez de
 p. suivant 197. l. 22. après bien mettez qu'eux. item après ne mettez leur pag.
 201. l. 24. après Religion mettez est p. 203. l. 33. après pour mettez les p. 206
 l. 36. le mettez de p. 212. l. 6. après iontes mettez sortes de l. 12. facheuses lisez.
 furieuses p. 215. l. 15. abbaïffer lisez rabattre.

Le Lecteur est prié de suppléer les fautes de ponctuation, & de lettres changées,
 & de les excuser.

Faint, illegible text covering the upper portion of the page, likely bleed-through from the reverse side.

Extremely faint and illegible text at the bottom of the page, possibly a continuation of the text from above.





SPECIAL 88-B
30061

